Radio-Télévision : la longue marche du documentaire

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14754 – 7 F

DIMANCHE 5 - LUNDI 6 JUILLET 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Tchécoslovaquie : la fin d'une époque

«*SI Havel n'est pas élu, ce n'est pas la fin du monde*», affirmait il y a quelques jours un responsable nationaliste slovaque. Certes, mais c'est sans doute la fin de la Tchécoslovaquie. Et c'est surtout la fin d'une époque, même si d'éventuelles négociations permettront peut-être à M. Vaclav Havel de se maintenir, encore quelques mois, à la tête d'une fédération moribonde.

Cette époque, c'est celle de l'immédiat post-communisme, qui vit émerger, du jour au lendemain, toute une classe de nouveaux dirigeants atypiques, pour la plupart des intellectuels aguerris à la résistance contre la dictature mais peu préparés à l'exercice du pouvoir. Certains, comme l'ouvrier Lech Walesa en Pologne, se sont jetés dans le nouveau jeu démocratique avec la même combativité qu'ils avaient manifestée contre les communistes et, en allant au charbon, s'y sont un peu sali les mains.

M. HAVEL, quant à lui, prit ses fonctions avec plus de hauteur et joua, pendant deux ans, le rôle très moral du père dans une société désorientée – après l'éclatement brutal du carcan communiste – dont il disait qu'elle se trouvait dans «un état post-pénitentiaire». Ses «Conservations de Lany», l'émission radiodiffusée dominicale au cours de laquelle il avait pris l'habitude de s'adresser à ses compatriotes, étaient très révélatrices de son style. Il se voyait, du moins au départ, comme un homme de transition, le temps qu'apparaissent «*de nouvelles personnalités politiques*» adaptées à des conditions plus normales.

Ce rôle fut difficile à tenir, et les difficultés que la société tchécoslovaque dut affronter, ces deux dernières années, auraient parfois requis davantage de fermeté que de philosophie. Mais M. Havel accomplit sa tâche avec une grande dignité, et, si ce n'était son échec en Slovaquie, il serait sans doute encore président pour de longues années, tant sa popularité est restée grande auprès des Tchèques. Tout indique d'ailleurs que ces derniers vont à présent nourrir un fort ressentiment à l'égard des Slovaques pour les avoir privés de leur président.

AU vu de l'évolution politique dans son pays, M. Havel peut concevoir quelque amertume. S'il est personnellement populaire, ses idées sont loin d'avoir triomphé, y compris en Bohême-Moravie : ses amis politiques, intellectuels et anciens dissidents comme lui, ont été laminés aux dernières élections, et il a dû s'avouer vaincu sur des questions qui posaient de vrais problèmes moraux, comme celui de l'épuration.

Faute d'avoir créé un véritable appareil, probablement par dégoût des structures héritées de l'époque communiste, M. Havel a laissé s'éroder le pouvoir présidentiel et n'a pas eu les moyens d'accomplir un vrai travail politique. Les personnalités qui ont émergé ne sont sans doute pas celles qu'il appelait de ses vœux : M. Vaclav Klaus, le nouveau premier ministre tchèque, partisan de l'efficacité avant tout, ne partage guère la philosophie humaniste d'un Havel – sans parler du dirigeant nationaliste slovaque Vladimir Meciar. C'est aussi une des leçons du post-communisme : en délaissant la politique «réelle», les intellectuels se sont laissé déposséder du pouvoir.

Lire les articles de SYLVIE KAUFFMANN et MARTIN PLICHTA page 22

M 0146 - 0706 0 - 7.' F



Tout en cherchant à stimuler l'économie mondiale

Le groupe des Sept réexamine l'aide aux pays de l'Est

Le sommet des sept pays les plus industrialisés – le G7 regroupe les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada – aura lieu du 6 au 8 juillet à Munich. Les difficultés de l'économie mondiale sont à l'ordre du jour, mais aussi la situation des pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS. L'Allemagne, puissance invitante, veut délivrer un message «de confiance et d'optimisme» et souhaite que les Sept s'entendent sur des mesures «concrètes». Nous concluons, avec la France et le Canada, notre enquête sur la situation économique des pays riches («le Monde» des 30 juin, 1er, 2, 3 et 4 juillet).

La métamorphose française

par Alain Vernholes

C'est une France métamorphosée qui va participer au sommet de Munich aux côtés des autres grands pays industrialisés. Métamorphose qui laisse apparemment indifférente une opinion publique inquiète de la montée du chômage et de la faiblesse de l'activité, alors même que les performances économiques de la France, la bonne gestion de ses affaires sont saluées et reconnues à l'étranger comme dans les grandes instances internationales. La vision change presque totalement en franchissant les frontières.

A Munich, la France se présentera comme le bon élève de la classe, celui qui a réussi tous ses concours et pourrait dès maintenant entrer sans coup férir dans l'Union économique et monétaire (UEM). Les difficultés du moment, qui sont sérieuses, notamment pour ceux qui cherchent en vain un emploi, font oublier les formidables progrès accomplis ces dernières années.

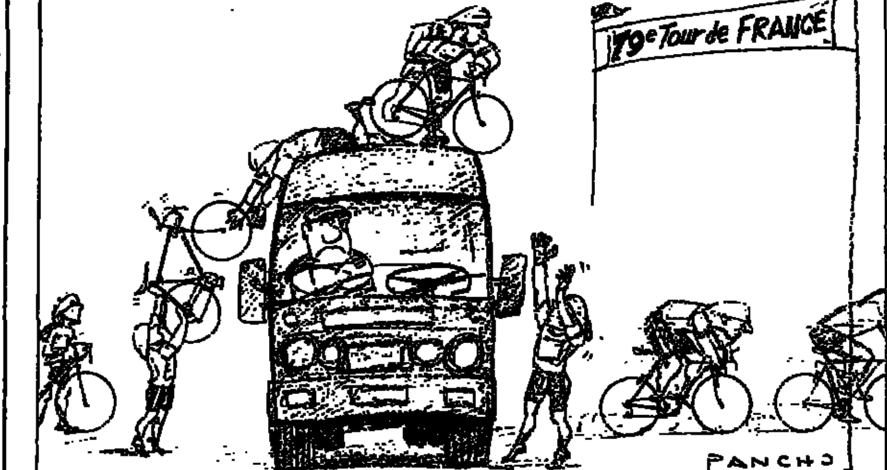
Peut-être faudrait-il parler de changements plutôt que de progrès puisqu'un certain nombre de Français – et parfois des économistes réputés – se mettent à regretter les années 60 ou 70, années d'inflation, de bas taux d'intérêt, de progression rapide du pouvoir d'achat.

Lire la suite page 19 et les articles d'ERIC LE BOUCHER et PAUL FABRA page 3

Après l'échec des négociations sociales

Le gouvernement est enclin à la fermeté face aux routiers

Les manifestations des chauffeurs routiers qui se poursuivent depuis le 29 juin continuaient à paralyser gravement le trafic, en début de week-end, sur les routes encombrées par les départs en vacances. Samedi 4 juillet au matin, on recensait quelque cent quarante barrages sur l'ensemble du réseau, et des difficultés d'approvisionnement, notamment en carburant, étaient constatées en plusieurs endroits. Les négociations engagées à la demande du premier ministre avec les représentants des chauffeurs et des transporteurs ont échoué. Un prochain rendez-vous a été pris pour jeudi 9 juillet, mais le gouvernement est enclin à faire preuve de fermeté.



M. Bérégovoy à l'épreuve du feu

par Patrick Jarreau

Trois mois après sa nomination à la tête du gouvernement, M. Pierre Bérégovoy affronte, avec les routiers, sa première vraie épreuve du feu. Il a choisi la fermeté en appelant «*chacun*» à «*assumer ses responsabilités devant l'opinion*», en précisant que «*le gouvernement s'emploie à assurer la sécurité d'approvisionnement du pays*» et en réaffirmant que le permis à points est «*une mesure d'intérêt général, dont l'application ne sera pas retardée*».

La seule concession faite aux camionneurs a été de suspendre la prise en compte des disques enregistreurs de vitesse pour le constat des infractions, afin de rétablir l'égalité entre tous les usagers, qui seront ainsi soumis aux mêmes procédures de flagrant délit. Les «professionnels» de la route ne seront pas soumis à une surveillance plus étroite que les automobilistes «ordinaires», mais ils ne bénéficieront pas, non plus, d'un traitement de faveur.

Le gouvernement a tenté de déplacer le conflit, cristallisé sur le permis à points, vers le problème des conditions de travail des routiers. La négociation tripartite – syndicats, transporteurs, pouvoirs publics – ouverte vendredi soir, avait pour objet d'aborder ces questions, en mettant au premier rang celle de la formation et celle des primes, dans la mesure où ce mode de rémunération à pour effet d'inciter les routiers à dépasser les vitesses autorisées. Elle n'a pas abouti dès lors que les représentants syndicaux en attendaient une «ouverture» sur le permis à points, mais une prochaine rencontre est prévue pour le 9 juillet. Le gouvernement peut faire valoir, à bon droit, qu'on ne peut pas lui reprocher à la fois de ne pas négocier et, lorsqu'il le fait, d'agir de façon improvisée.

Lire la suite et nos informations page 7

Nigéria, géant incertain

Des élections ont lieu le 4 juillet et les militaires devraient bientôt passer la main. Mais une grave crise hypothèque l'avenir

LAGOS

de notre envoyée spéciale

Une fois de plus, le flot des véhicules s'est immobilisé. Comme d'habitude, surgis d'on ne sait où, de pauvres hères sont apparus sur la rocade, proposant jus de fruits, journaux et autres bricoles aux automobilistes, barricadés dans leurs voitures de peur des agressions. Cette fois, on pouvait même faire l'emplette de planches à repasser.

Vendre. Telle est l'urgence chaque jour, dans l'attente d'unlendemain incertain. «*Who knows tomorrow?*» (qui connaît demain ?) : cette inscription, qui tient lieu de décoration à l'arrière d'un bus poussif et bondé, le Nigéria pourrait en faire sa devise. Sept coups d'Etat en trente-deux années d'indépendance, une période faste (fin des années 70 – milieu des années 80) suivie d'une récession et de flambées de violence meurtrières, un potentiel sans cesse mis en avant mais jamais exploité (environ 90 millions d'habitants – un Africain sur cinq est nigérian –, des ressources extraordinaires, une pluviosité non négligeable), tout cela a convaincu les Nigérians de l'imprévisibilité de leur pays. Pour le meilleur comme pour le pire, tout peut arriver.

MARIE-PIERRE SUBTIL

Lire la suite page 5

DATES

Il y a quarante ans, la création de l'échelle mobile des salaires.

Lire page 2 l'article de JEAN-MICHEL NORMAND

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or ■ Marché monétaire et obligataire ■ Matières premières ■ Marché international des capitaux. page 20

HEURES LOCALES

Les mécomptes de Briançon

Situation budgétaire difficile pour Briançon (Hautes-Alpes), qui doit faire face à un endettement important. Selon le maire, récemment élu, «*la ville est en état de cessation de paiement*». Des propos que conteste l'ancien élu socialiste, M. Robert de Caumont.

Lire page 9 le reportage de GUY PORTE

Le sommaire complet se trouve page 22

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN, Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA, Danemark, 14 KRD, Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15 RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Édité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur [illegible])

[illegible]
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

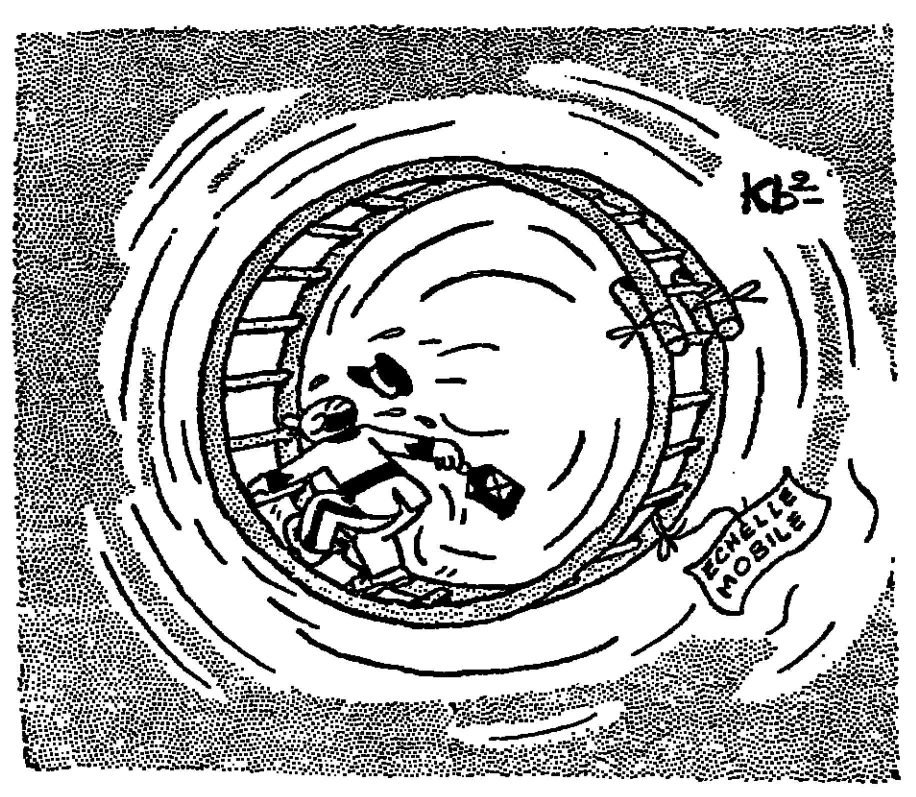
DATES

Il y a quarante ans

La création de l'échelle mobile des salaires

« AUJOURD'HUI, *nous atteignons 140 % de la production d'avant la guerre et voyons des étalages garnis de marchandises qui sollicitent l'acheteur (...). Voilà pourquoi les travailleurs demandent, avec un calme qu'il faut reconnaître, l'échelle mobile. Encore souhaitent-ils une échelle mobile loyale, efficace et capable de redresser leur pouvoir d'achat sans mettre l'économie en difficulté* » Trois jours après le lancement, le 29 mai 1952, du fameux emprunt Pinay indexé sur l'or, Fernand Bouxom, député MRP réclame une autre indexation, celle des salaires. « *Nous constatons un fait difficilement admissible,* lance-t-il dans l'hémicycle. *Le souscripteur de l'emprunt est beaucoup mieux traité. Il a beaucoup plus d'avantages que le travailleur, qui vit avec son petit salaire, avec son minimum interprofessionnel.* »

Ce jour-là, l'Assemblée nationale votera une nouvelle fois le projet d'indexation du « salaire minimum interprofessionnel garanti » (SMIG), autrement dit l'échelle mobile. Mais les députés devront attendre le 8 juillet et passer outre les réticences du Conseil de la République – qui redeviendra le Sénat en 1958 – pour que la loi soit enfin votée après que le gouvernement d'Antoine Pinay eut mis son existence dans la balance.



Le dessin de la semaine du Canard enchaîné *daté du 16 avril 1952.*

L'échelle mobile ! Depuis la disparition des derniers tickets de rationnement, cette revendication était devenue le cri de ralliement des syndicalistes de la CGT, de Force ouvrière et de la CFTC. La loi du 11 février 1950 créant le SMIG avait rapidement montré ses limites bien que ses effets induits dans les branches professionnelles, tenues d'ajuster leurs rémunérations, n'aient pas été négligeables. En effet, son évolution ne dépendait que du bon vouloir du gouvernement, libre ou non de répercuter la hausse des prix.

Or avec la détérioration du climat international (le déclenchement de la guerre de Corée avait poussé les États-Unis à financer leur effort militaire par une forte création monétaire), l'inflation était devenue galopante. En France, l'INSEE fait état d'une hausse de 11 % du coût de la vie en 1950 et de plus de 20 % en 1951. Avec une progression des prix de près de 2 % par mois, le « smigard » était payé en monnaie de singe. Fixé à 100 francs par heure en septembre 1951 en région parisienne (1) après que le gouvernement Pleven eut accepté d'anticiper sur le rythme de l'inflation et de l'augmenter de 15 %, le salaire minimum est, en janvier 1952, dépassé par les prix. Dans ces conditions, affirme la CFTC, l'indexation du SMIG apparaît comme une « *requête de justice sociale, à laquelle aucune considération économique ne peut venir valablement s'opposer* ».

Les débats sur l'échelle mobile alimentent les polémiques. Pour la CGT, les choses sont claires : elle revendique « *l'échelle mobile où il n'y a pas à discuter, où il suffit de constater l'évolution des indices de référence et d'appliquer aux salaires les règles de variation préétablies* ». Une perspective qui effarouche patronat et pouvoirs publics, qui voient dans un tel mécanisme un puissant levier inflationniste. En juillet 1951, René Mayer, président du conseil désigné (il n'obtiendra pas l'investiture), s'inquiète devant l'Assemblée de voir se développer « *une psychose permanente d'instabilité* ». En écho à ces inquiétudes, l'Association des producteurs de blé exige lors du congrès national des exploitants agricoles de janvier 1952 « *une échelle mobile des prix agricoles* ».

Un « système d'avertissement »

Force ouvrière, consciente des inconvénients de la formule, préconise un mécanisme plus souple tenant compte de l'évolution de la production. Mais la confédération reste ferme sur le principe de l'indexation. « *C'est trop commode de venir nous dire aujourd'hui que l'échelle mobile nous mène à l'inflation et à la ruine de la monnaie. Nos censeurs feraient bien de se demander pourquoi ils n'ont pas réagi en temps utile contre la hausse des prix qu'ils ont laissé venir* [illegible] » estime Pierre Neumeyer, secrétaire confédéral de FO.

En fait, le débat porte moins sur le principe de l'échelle mobile que sur le mécanisme à mettre en œuvre. Le gouvernement d'Edgar Faure propose début 1952 un « *système d'avertissement* ». Après constatation d'une inflation égale à 5 %, le SMIG serait relevé dans les mêmes proportions mais après un « *délai de réflexion* » d'un mois permettant aux pouvoirs publics d'agir sur les prix. Cette formule d'indexation différée est adoptée le 26 février 1952 par les députés (353 voix pour, 246 voix contre), mais elle échoue devant le Conseil de la République.

Chef du gouvernement depuis le 8 mars, Antoine Pinay reprend le flambeau. Décidé à casser la spirale inflationniste qui ruine le franc et fait plonger le déficit budgétaire, il a vite compris qu'une échelle mobile dont les barreaux seraient suffisamment espacés constituerait un atout majeur pour sa politique économique, en jouant un rôle de garde-fou des salaires. Utilisé à dose homéopathique, le principe de l'indexation revient *in fine* à instaurer un encadrement déguisé des rémunérations. L'échelle mobile devient rapidement un axe essentiel de la stratégie du gouvernement, qui réactive le projet du cabinet Faure et obtient de l'Assemblée nationale d'en ajourner l'examen jusqu'au 29 mai, après la rentrée parlementaire.

Entre-temps, l'« *expérience Pinay* » produit ses premiers effets. De mars à juillet, l'indice des prix passe de 148,5 à 142,8, rompant avec la progression effrénée des deux années précédentes. Le projet de loi est devenu crédible. Son exposé des motifs est sans ambiguïté : « *Le gouvernement désire, conformément à la déclaration d'investiture, garantir dans un climat de confiance monétaire le pouvoir d'achat réel des travailleurs par la stabilisation des prix. C'est la meilleure formule d'assurance qui puisse être donnée aux salariés.* »

Antoine Pinay pose la question de confiance

Le 29 mai, alors que la CFTC et FO, parfois débordées par la CGT, qui participe activement aux manifestations contre la venue du général Ridgway (*le Monde* daté 31 mai-1er juin), organisent une journée d'« action », Antoine Pinay reçoit une délégation de FO conduite par son secrétaire général, Robert Bothereau, qui réclame « *l'égalité de traitement avec les souscripteurs de l'emprunt. Puisque vous êtes sûr du succès final de la baisse* [des prix], *vous ne devez pas redouter les conséquences inflationnistes d'une véritable échelle mobile* ». Le président du conseil se contente de promettre un nouveau train de baisse des prix et s'engage à lutter avec énergie contre les « *hausses injustifiées* » de produits alimentaires.

Présenté par Pierrre Garet, le ministre du travail, le projet de loi stipule que la revalorisation automatique du SMIG interviendra dès que le coût de la vie (calculé selon un panel de prix exprimant la « *consommation familiale à Paris* ») progressera de 6 %. Un délai de réflexion de deux mois est prévu, sauf en présence d'un dérapage d'au moins 10 %, et, si les prix baissent, le salaire minimum devra suivre le mouvement. Antoine Pinay, en effet, a pris soin de préciser qu'il ne s'agit pas de réglementer l'« *augmentation* » du SMIG, mais bien sa « *variation* »... Le texte indique toutefois que, après chaque revalorisation du salaire minimum, chaque branche d'activité devra réunir sa commission mixte (pouvoirs publics, patronat, syndicats) afin de réviser les accords de salaires précédents.

Le projet est adopté le 3 juin, malgré l'opposition des socialistes comme des communistes, qui dénoncent un « *semblant d'échelle mobile* », et l'hostilité d'une partie de la droite. Trois semaines plus tard, les sénateurs repoussent à une courte majorité ce même texte amendé par la gauche, le MRP et quelques RPF (le parti du général de Gaulle est alors en pleine implosion). Le gouvernement Pinay tient bon, mais il décide de présenter un projet sensiblement remanié. La notion de « *variation* » du SMIG est remplacée par celle d'« *augmentation* », le seuil de déclenchement de l'indexation est ramené de 6 % à 5 % et le délai de réflexion est supprimé sous réserve d'un palier de quatre mois entre deux revalorisations.

Socialistes et communnistes maintiennent leur refus. Réforme « *de gauche* », l'échelle mobile, assurent-ils, est dévoyée. Robert Coutant (SFIO) s'inquiète devant un « *projet de régression sociale* ». « *C'est une falsification : le contenu du flacon n'est pas conforme à l'étiquette* », s'exclame pour sa part le député communiste Marius Patinaud, qui dénonce un « *blocage légal des salaires* ». Le radical Lucien Degoutte vient au secours du gouvernement en rappelant qu'en 1936 la délégation des gauches, regroupant socialistes, communistes, radicaux et syndicalistes de la CGT réunifiée, avait convaincu Léon Blum de renoncer à l'échelle mobile pour ne pas hypothéquer la santé flageolante du franc. « *Au-delà de certaines limites raisonnables* », l'échelle mobile « *ne constituerait plus cette garantie supplétive que réclament les salariés, mais une cause d'inflation* », martèle Antoine Pinay. Décidé à en finir, il pose la question de confiance. Le 8 juillet, la confiance est votée par 267 voix contre 216. « *M. Antoine Pinay l'a emporté, rapidement et sans effort, devant une Assemblée nationale que la crise ouverte du RPF intéressait beaucoup plus que la possibilité d'ouvrir une crise gouvernementale à quatre jours des vacances parlementaires* », relèvera *le Monde* dans son édition datée du 10 juillet.

Rigueur et désindexation

Malgré ses lacunes évidentes, la loi du 8 juillet 1952 aura permis de donner une véritable consistance au salaire minimum en prévoyant que sa revalorisation obéirait à un mécanisme d'indexation minimal. Mais les années qui suivront confirmeront l'insuffisance de ces règles du jeu. Comme beaucoup le pressentaient déjà en 1952, l'échelle mobile des salaires n'est pas en soi une garantie de pouvoir d'achat. Fixé à 5 %, le seuil de déclenchement s'avéra beaucoup trop élevé au regard d'une hausse des prix qu'il aura contribué à rendre de plus en plus modérée. Au bout de cinq ans, le SMIG accusait un retard de 11 % par rapport au pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier moyen. La loi du 16 juin 1957, ramenant de 5 % à 2 % le déclenchement de l'échelle mobile, permettra à peine de combler ce retard.

Avec la transformation, en 1970, du SMIG en SMIC (salaire minimum de croissance) et l'introduction d'une clause prévoyant une garantie de pouvoir d'achat, la situation s'améliorera, mais l'évolution du salaire minimum restera largement tributaire des décisions politiques, comme on le verra surtout entre 1981 et 1983.

Le tournant de la « rigueur » de 1983-1984 a fréquemment été considéré comme le point de départ d'une désindexation des salaires. En réalité, ce n'est pas le principe de l'indexation mais plutôt la pratique consistant à devancer la hausse des prix qui a été mise à mal. Du reste, ce coup d'arrêt est intervenu sans qu'il soit nécessaire de modifier le mécanisme de revalorisation du SMIC (dont l'évolution, ces dernières années, n'en a pas moins pris du retard par rapport au salaire moyen). Le montant du SMIC atteint, en juillet 1992, 5 758 francs par mois.

Aujourd'hui, le pouvoir d'achat des salariés dépend de plus en plus de l'élévation du niveau de qualification, de l'évolution des prix et du niveau du chômage, et beaucoup moins qu'auparavant des augmentations générales des salaires. Depuis le milieu des années 80, la « *culture d'inflation* » traditionnellement ancrée dans les comportements des acteurs économiques a été sérieusement battue en brèche. En 1952, Antoine Pinay – auquel le premier ministre actuel, Pierre Bérégovoy, ne dédaigne pas d'être comparé – ne cherchait pas autre chose.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) Jusqu'en 1968, la valeur du SMIG n'a pas été identique sur tout le territoire. Paris et Marseille représentaient les zones où sa valeur était la plus élevée. Ailleurs, un abattement variable était appliqué.

…oile des salaires

Le sommet du G 7 à Munich

M. Helmut Kohl souhaite que les Sept s'entendent sur des mesures « concrètes »

La situation mondiale, lourde de menaces, donne des « grands » une image d'impuissance. Les gouvernements se révèlent incapables de dynamiser une reprise économique atone tandis que leur faiblesse à intervenir utilement est illustrée par les morts croates et bosniaques. C'est pourquoi l'Allemagne, puissance invitante du sommet des sept plus grands pays industrialisés (le groupe des Sept ou G 7) qui se tiendra à Munich du dimanche 5 juillet au mercredi 8 juillet, va s'attacher à délivrer un message *« de confiance et d'optimisme »*, selon M. Horst Koehler, secrétaire d'Etat aux finances et « sherpa » (conseiller spécial) du chancelier Kohl.

FRANCFORT

de notre correspondant

Peu d'observateurs s'attendent à des résultats spectaculaires au sommet de Munich. *« Le président Bush, en campagne électorale, est mobilisé par ses problèmes intérieurs et, à l'Est, les conditions pour les solutions économiques ne sont pas mûres »*, résume un banquier de Francfort. Conscient des obstacles, M. Helmut Kohl va insister pour que le *« présidium des grands »* s'entende sur des mesures *« concrètes »*. Le sommet de Munich n'apportera certainement pas de baisse concertée des taux d'intérêt ni n'engagera des milliards d'aides pour M. Eltsine. Il pourrait en revanche décider d'une série de mesures moins voyantes mais efficaces, comme la création commune d'une commission chargée de la sécurité des centrales nucléaires de l'Est. Le multilatéralisme doit passer, si l'on veut, de la macro économie à la micro économie.

L'ordre du jour comprendra quatre sujets, a expliqué M. Koehler lors d'une conférence de presse à Bonn, le 2 juillet. La situation économique mondiale d'abord, caractérisée par une reprise plus incertaine qu'on l'avait cru au début de l'année. La locomotive américaine ne redémarre pas vraiment et il n'est pas sûr que la nouvelle baisse des taux d'intérêt, décidée jeudi par la Réserve fédérale, parvienne, plus que les précédentes à relancer la machine. Dans ces conditions, chacun attend des autres une mini-relance et les espoirs comme les critiques se sont reportés vers le Japon et vers l'Allemagne.

Exprimant une opinion partagée par les Français et les Britanniques, M. Nicholas Brady, le secrétaire américain au Trésor, a renouvelé lundi dernier ses appels pour que Tokyo *« prenne des mesures budgétaires* [susceptibles] *de renforcer la croissance mondiale et de réduire un excédent commercial qui s'emballe »*. Le gouvernement de M. Kiichi Miyazawa, premier ministre, a bien annoncé un plan de relance le 1er avril, mais il tarde à faire effet. Faute d'une demande interne soutenue, les importations chutent, au grand dam des Occidentaux. Malgré les réticences du ministère des finances, qui s'alarme de l'ampleur des déficits, le gouvernement nippon a été contraint de préparer un deuxième plan. Les Japonais seront en première ligne à Munich.

Quant à l'Allemagne, les critiques portées ces derniers mois contre le niveau trop élevé de ses taux d'intérêt se sont tues. Les Allemands ont réussi à convaincre leurs partenaires américains et européens que l'inflation serait pire pour leurs propres économies que le manque de croissance. En conséquence, l'argent va rester cher et les perspectives d'une baisse sont repoussées à la fin de l'année, au mieux. Mais M. Brady a déplacé ses griefs sur le budget en invitant Bonn à faire les choix *« politiques »* qui permettent aussi de soutenir sa croissance et celle des autres. Cela ne signifie pas un budget de relance comme au Japon mais, au contraire, un déficit réduit. On espère que moins l'Etat allemand empruntera sur les marchés financiers, plus vite la Bundesbank pourra alléger les taux.

La demande a été entendue puisque le gouvernement allemand a adopté cette semaine un budget 1993 de consolidation financière. Rien de plus de sa part n'est attendu au cours du sommet. M. Koehler a renvoyé la balle vers les Etats-Unis, sans les nommer, en expliquant que la reprise était faible parce que les ajustements *« structurels »* n'étaient pas terminés partout. Les ménages, les banques ou l'Etat sont, par exemple, encore trop endettés. Chacun doit balayer devant sa porte...

Deuxième point de l'ordre du jour : les rapports Nord-Sud et le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Pour les pays en développement, les sept partenaires ne devraient rien apporter d'inédit quelques semaines après Rio, si ce n'est insister sur la nécessité de l'introduction de l'économie de marché comme complément, voire comme préalable aux aides du Nord. Aide-toi, le G 7 t'aidera...

Le contentieux agricole

Toutefois l'Allemagne a *« pris en considération les préoccupations des PVD »* et c'est une des raisons qui l'ont fait s'activer pour un règlement du lourd dossier du GATT. M. Kohl s'est *« personnellement engagé »* pour tenter de débloquer le contentieux agricole qui oppose toujours Européens et Américains. L'annulation d'une visite de M. James Baker en Europe la veille du sommet, rend sceptique sur les chances d'y parvenir. Mais M. Koehler a assuré qu'*« un bon compromis sera trouvé. Avant, pendant ou après Munich, mais il sera trouvé »*.

Le troisième sujet sera les pays de l'Est. L'Allemagne voudrait que le G7 souligne l'urgence de l'introduction de réformes dans ces pays, seul moyen d'y attirer les investisseurs, mais qu'il reconnaisse aussi officiellement la nécessité d'une aide publique. *« Il en va aussi de l'intérêt des Occidentaux. »* Il s'agira à ce propos de prôner des mesures concrètes plutôt que des grands plans. *« Il vaut mieux envoyer là-bas des hommes que du papier »*, selon la formule de M. Koehler. Par exemple : mettre en place une organisation commune d'échanges scientifiques, des aides à la gestion des entreprises ou à la redéfinition d'une politique énergétique. L'Allemagne devrait aussi ressortir une idée qui semblait morte : que ces pays remettent en place une organisation de gestion commune de leurs échanges commerciaux. M. Koehler a écarté l'idée d'un Comecon-*bis*, mais il a évoqué *« une zone de préférence douanière »*.

Concernant les pays de la CEI, le « sherpa » allemand a indiqué que le programme d'aide de 24 milliards de dollars, déjà souvent annoncé, se décompose en 6 milliards pour un fonds de stabilisation du rouble, 11 milliards de crédits bilatéraux d'exportations, 4 milliards d'aides du FMI (Fonds monétaire international) ou de la BERD et 3 milliards de remise de dette. Ce plan devrait se découper en trois phases, selon un accord qui serait intervenu entre le gouvernement russe et le FMI. Dans la première serait arrêté le plan d'assainissement macro-économique (objectifs budgétaires et monétaires, programme de privatisations, etc.). Une première tranche d'aide du FMI serait alors débloquée. Ensuite, la Russie sera invitée à devenir un client normal du FMI, avec des systèmes normaux de crédits et de surveillance. Enfin, au bout d'un délai non précisé, pourrait être mis en place un fonds de stabilisation du rouble, dont la création, contrairement au souhait de M. Eltsine, se trouve renvoyée à plus tard.

Le dernier dossier concerne les centrales nucléaires de l'Est. Il est prioritaire pour les Français *(lire ci-dessous l'article de Paul Fabra)*. Il s'agit d'établir un plan pour *« sécuriser »* les cinquante-sept réacteurs nucléaires en service à l'Est dont quinze sont du type Tchernobyl. Paris entend aussi, ce faisant, maintenir sur place les savants et techniciens ex-soviétiques, pour qu'ils n'aient pas à s'expatrier en vendant leurs services à on ne sait quelle puissance. M. Mitterrand, qui craint une prolifération nucléaire par l'exode des cerveaux, est demandeur de la création d'une fondation, qui pourrait être rattachée à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Etats-Unis et Japon semblent devoir s'y opposer. Mais une commission de travail du G 7 a élaboré un plan d'aide sur cinq ans de 700 millions de dollars. Peut-être les Sept ne parviendront-ils pas à s'entendre sur ce thème, mais la puissance invitante allemande espère qu'au moins un processus s'engage.

ÉRIC LE BOUCHER

La visite de l'émissaire européen en Bosnie

Echec de lord Carrington à Sarajevo

De violents combats ont éclaté vendredi 3 juillet peu avant minuit à Sarajevo, où le faubourg de Dobrinja, proche de l'aéroport, a été pris sous d'intenses tirs d'artillerie en provenance des collines tenues par les milices serbes. Les tirs se sont ensuite rapprochés du centre-ville, non loin de l'Hôtel Holiday Inn où résident les représentants des Nations unies, les forces croato-musulmanes ripostant aux miliciens serbes. Ces violents affrontements ont eu lieu quelques heures après la visite de l'émissaire européen, lord Carrington, qui s'est soldée par un échec.

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

« Je pense que nous n'avons pas fait le moindre progrès. » C'est sur cet aveu d'échec que lord Carrington, président de la Conférence européenne sur la Yougoslavie, a conclu, vendredi 3 juillet, son séjour de sept heures à Sarajevo. Sept heures qui ont permis de constater que le calme régnant vendredi dans la capitale de la Bosnie-Herzégovine était tout relatif (les obus serbes ont encore fait plusieurs blessés dans le centre-ville), et que rien n'était réglé sur le fond.

Lord Carrington, qui, outre les autorités bosniaques, a rencontré le leader serbe de Bosnie, M. Radovan Karadjic, ainsi qu'un représentant croate, a reconnu qu'il ne voyait pas comment aboutir à un règlement de la crise. Au leitmotiv *« Il faut continuer à négocier »*, le président bosniaque Alija Izetbegovic a répondu qu'il y était tout à fait disposé, mais à condition que les Serbes observent un cessez-le-feu d'une semaine et que leur artillerie soit neutralisée, hypothèse hautement improbable.

« On ne peut pas négocier avec des criminels de guerre », dit-on en outre dans l'entourage du chef de l'Etat bosniaque. Mais, surtout, venu sans rien de nouveau à proposer à ses interlocuteurs, lord Carrington a pu mesurer l'hostilité des Bosniaques au projet européen de « cantonisation » de la République sur une base ethnique, un partage auquel les Serbes consacrent toute l'énergie de leurs artilleurs.

Cette hostilité, les habitants de Sarajevo l'ont reportée sur lord Carrington. *« La Bosnie-Herzégovine n'est pas un bantoustan »*, pouvait-on lire sur une affiche largement déployée par un homme à l'entrée de la capitale, sur le passage du négociateur britannique. A quelques mètres du quartier général de la force de protection de l'ONU, de jeunes journalistes distribuaient une adresse à lord Carrington, lui reprochant d'être, lui aussi, responsable *« de la destruction de Sarajevo »* et d'avoir proposé une *« division ethnique »*, alors que les Bosniaques, eux, subissent une *« épuration ethnique »*.

Encombrement de l'aéroport

Cependant, l'aide européenne commence à affluer sur l'aéroport, placé sous la garde de mille Canadiens, qui ont également entamé leur déploiement entre l'aéroport et la ville, ainsi que de deux cents militaires français. Au moment où l'avion de lord Carrington décollait en fin d'après-midi, la piste et ses abords connaissaient un début d'encombrement. Quatre avions cargos – un britannique, un français, un norvégien et un suédois – se disputaient la place pour débarquer leur chargement.

Dans la matinée, un appareil de l'armée de l'air américaine, un C-130, a pu disposer, lui, de tout l'espace voulu pour débarquer ses trente petits cartons (dons de la Communauté européenne, remplis notamment de savon et de boîtes de conserve), ainsi que son matériel « logistique » : cinq échelles métalliques et deux compresseurs. Il est vrai que, pour ce vol inaugural (c'est le premier cargo américain à se poser à Sarajevo), le C-130 avait surtout embarqué des journalistes, qu'il a repris à son bord lorsqu'il est reparti vingt minutes à peine après s'être posé. La mini-cargaison laissée sur la piste a failli s'enrichir d'un militaire américain qui, surpris lui-même par la rapidité de l'opération, n'a dû qu'à un miracle et à une bonne foulée de ne pas être oublié sur place.

YVES HELLER

□ **Le pape souhaite se rendre en Croatie.** – Jean-Paul II a déclaré, vendredi 3 juillet, devant l'ambassadeur de Croatie auprès du Saint-Siège, qu'il souhaitait pouvoir se rendre en Croatie, où il a été invité par le président Franjo Tudjman et par les évêques du pays. *« Lorsque les circonstances le permettront*, a-t-il ajouté, *j'espère pouvoir effectuer ce pèlerinage et venir affermir dans la foi mes frères et sœurs croates catholiques et rencontrer tout votre peuple sur sa terre tant aimée. »* – *(AFP.)*

La France veut mettre l'accent sur l'assistance à apporter aux pays de l'Est et de l'ex-URSS

Pour la France, dit-on à l'Elysée, le sujet fondamental sur lequel il conviendra de prendre une décision au sommet de Munich est l'aide à apporter aux pays de l'Est et de l'ex-URSS en matière de sécurité nucléaire. Selon un récent rapport d'experts, la probabilité qu'il se produise, dans les quinze ans à venir, un accident dans l'une des centrales atomiques actuellement en service, est tout simplement de 100 %. Ce que l'on fait actuellement pour prévenir un tel danger n'est pas suffisant. M. Mitterrand plaidera pour que soit créé un moyen d'action immédiat. A cet effet, il proposera la création d'un fonds d'urgence, qui pourrait être pourvu de quelque 500 millions d'écus. Il devrait être géré par tous les pays donateurs et son secrétariat devrait être installé auprès de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). *« Cependant, certains pays hésitent à se lancer dans cette voie pour des raisons budgétaires »*, dit-on à l'Elysée. C'est le cas des Etats-Unis. Le Japon n'y serait pas non plus très favorable. Mais, insiste-t-on dans l'entourage du président français, *« notre volonté est entière »*. S'il n'y a pas d'accord, la France agira seule.

D'une façon plus générale, la situation des pays de l'ex-URSS sera un des deux grands sujets de discussion du sommet. La *« focalisation »* (c'est ainsi que l'on parle désormais dans les milieux officiels) sera évidemment très forte sur la Russie. Mais la France souhaite qu'une attention égale soit portée à d'autres Républiques, telles que le Kazakhstan, la Biélorussie, l'Arménie.

Une position très particulière

Ces pays ont déjà mis au point avec des experts du Fonds monétaire des plans de redressement. Il ne doit pas y avoir à leur égard d'attitude discriminatoire. L'aide qu'il faudrait leur apporter au cours des années prochaines est évaluée actuellement à quelque 20 milliards de dollars par le Fonds monétaire. La France souhaite que les Sept réunis à Munich annoncent clairement leur intention de faire pour ces Républiques ce que l'on s'apprête à faire pour la Russie.

Sur certains problèmes qui se posent à cette dernière, la France a une position très particulière. On oppose volontiers les partisans, tel le premier ministre en fonction, M. Egor Gaïdar, de réformes rapides et courageuses et, d'autre part, les ministres qui, au sein du gouvernement Eltsine, représentent les intérêts industriels. Or, tel n'est pas le point de vue de la France. A l'Elysée, on cite l'expérience d'un organisme créé à la fin des années 70, le Comité interministériel des restructurations industrielles (CIRI), chargé de faire le tri parmi les entreprises en difficulté entre celles qu'il convient de soutenir et celles que l'on ne peut pas sauver (telle est, du moins, la présentation que l'on fait de cette ancienne « infirmerie », dont l'action a été pour le moins discutable). La Russie, remarque-t-on à Paris, ne peut pas faire l'impasse sur son secteur militaro-industriel où sont employés les cerveaux les plus brillants.

Toujours dans le même souci, la France se préoccupe beaucoup de l'articulation des nouvelles institutions mises en place par les pays successeurs de l'ex-URSS. C'est ainsi qu'elle préconise, entre la Russie et les Républiques qui ont décidé de rester dans « l'espace rouble », un système collégial de gestion monétaire. Parlant du fonds de stabilisation de 6 milliards que l'Occident va mettre à la disposition des autorités monétaires de Moscou, l'entourage du président français précise qu'il s'agit non pas d'un fonds à dépenser mais d'un moyen pour garantir le taux du rouble. L'autre grand sujet qui sera abordé dès la première séance à Munich est la croissance et l'emploi. Pour ce qui concerne les taux d'intérêt, on déclare à l'Elysée qu'on ne tombera pas dans la tentation de faire pression sur tel ou tel pays. Il existe un consensus pour convenir que nous avons besoin d'une baisse des taux. Mais il n'y a pas de miracle à attendre. Une telle diminution doit avoir lieu dans les mois à venir.

La France souhaite, par ailleurs, un succès du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), dont elle a besoin. Mais on souligne dans l'entourage du président français qu'il est quelque peu ridicule de *« focaliser »* toute l'attention sur l'agriculture. Les vrais sujets sont la libération des échanges sur les services, la propriété intellectuelle, l'accès des marchés, etc. Cela dit, la France n'acceptera jamais, souligne-t-on, un accord au détriment des agriculteurs.

Pour ce qui concerne l'emploi, pas de miracle non plus à attendre. Les chefs d'Etat et de gouvernement parleront des différents programmes qu'il implique. Il s'agit d'un exercice *« pragmatique »* – un mot que l'on répète à l'envi – dont l'objectif est de faire le bilan de *« ce qui marche et ce qui ne marche pas »*.

La France, appuyée par l'Allemagne, entend qu'une partie du sommet soit consacrée aux problèmes du développement et de l'endettement international. L'idée n'est pas de lancer de nouvelles initiatives mais plutôt de veiller à la poursuite des programmes déjà mis en route dans les années antérieures : ceux qui sont liés à la charte de l'enfance, les programmes spéciaux d'aide aux pays en développement appliqués par le Fonds monétaire international.

PAUL FABRA

□ **Le Sénat américain approuve le programme d'aide à la CEI.** – Le Sénat a approuvé le programme d'aide économique pour 1992-1993 pour l'ex-URSS et les anciens pays du bloc communiste jeudi 2 juillet. La loi, votée à 76 voix pour contre 20, prévoit près de 1 milliard de dollars de nouvelle aide pour la Russie et d'autres pays de l'ex-bloc communiste. Elle autorise environ 700 millions de dollars d'aide bilatérale directe à la Russie et aux quatorze autres Républiques de l'ex-URSS en 1992 et 1993, et 850 millions de dollars pour les pays d'Europe de l'Est. La loi prévoit en outre une attribution de 3 milliards de dollars pour le Fonds de stabilisation du rouble de 6 milliards de dollars prévu par le FMI. La Chambre des représentants examinera un projet similaire, courant juillet ou août, a indiqué le président de la Chambre, M. Thomas Foley. – *(AFP.)*

□ **Réticences à l'entrée de la Russie dans le groupe des pays les plus industrialisés.** – Un responsable japonais, M. Nobuo Ishira, secrétaire adjoint du cabinet, a déclaré vendredi 3 juillet que son gouvernement avait été *« surpris »* par la proposition du président américain de discuter à Munich de l'entrée de la Russie dans le groupe des pays les plus industrialisés. Un porte-parole du gouvernement allemand a affirmé qu'*« il n'est pas possible de faire aussi vite »*, tandis qu'un responsable britannique déclarait à Londres : *« Nous sommes très circonspects. »* – *(AP, Reuter.)*

L'aide occidentale s'organise

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Depuis que les Transall français, dans la foulée du voyage du président de la République, ont fait la percée, les avions de l'aide internationale atterrissent presque sans problème sur l'aéroport de Sarajevo. Vendredi, les représentants du G24 (l'organe de coordination de l'aide occidentale aux pays du centre et de l'est européens, qui fonctionne depuis le second semestre 1989 sous la direction de la Commission européenne) se sont réunis à Bruxelles pour faire un premier point.

Vingt avions, dont cinq français, sont actuellement mobilisés pour assurer le pont aérien depuis Zagreb et Split, où l'aide alimentaire est stockée, jusqu'à Sarajevo. Outre des appareils aux couleurs des pays de la Communauté, opèrent également deux avions américains, deux canadiens, deux norvégiens, un suédois...

Cette assistance indispensable pourra-t-elle être assurée aussi longtemps que nécessaire ? A ce stade, la réponse n'est pas certaine car, vendredi, la plupart des pays représentés à Bruxelles n'ont pas été en mesure de prendre des engagements fermes sur le montant de leur contributions.

L'effort financier le plus important – comme c'est l'habitude lorsqu'il s'agit de l'aide à l'Est – est fourni par la Communauté : cette dernière vient d'annoncer son intention d'affecter 120 millions d'écus supplémentaires (840 millions de francs) à l'assistance humanitaire de l'ex-Yougoslavie. Sur ce total, 60 millions d'écus sont immédiatement disponibles, la Commission européenne devant encore, pour l'autre moitié, obtenir le feu vert des autorités budgétaires de la CEE, à savoir le conseil des ministres des Douze et le Parlement européen.

Ces crédits viendront s'ajouter à une première tranche de 49 millions d'écus (350 millions de francs) déjà attribués par la Commission à l'aide d'urgence à l'ex-Yougoslavie. La Commission a notamment organisé un pont routier qui mobilise plus de mille camions pour acheminer produits alimentaires et médicaments de la Communauté jusqu'à Zagreb.

Selon les services bruxellois, pour satisfaire les besoins les plus urgents des victimes du conflit (à ce jour, 1 710 000 réfugiés et personnes déplacées), il serait nécessaire que les autres membres du G24 accordent un concours financier d'un montant équivalent à celui de la CEE.

Sur place, la Communauté et les représentants des autres pays du G24 coopèrent avec le Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR), la Croix-Rouge internationale et l'UNICEF. Une bonne coordination est évidemment indispensable pour assurer l'efficacité de cette opération de secours. C'est la Commission qui a été chargée d'y veiller.

PHILIPPE LEMAITRE

□ **POLOGNE : des partis issus de Solidarité proposent Mme Suchocka comme premier ministre.** – Huit partis politiques issus du syndicat Solidarité se sont mis d'accord pour proposer Mme Hanna Suchocka, une juriste de quarante-six ans, au poste de premier ministre, à la place du jeune leader paysan Waldemar Pawlak, qui a démissionné le 2 juillet, a-t-on appris, samedi 4 juillet, à Varsovie. Mme Suchocka été contactée à Londres, où elle séjourne en ce moment et a affirmé être d'accord pour se porter candidate. – *(AFP.)*

EUROPE

MOLDAVIE : le conflit du Dniestr

Accord au sommet pour un cessez-le-feu

Les présidents russe Boris Eltsine et moldave Mircea Snegur ont déclaré, vendredi 3 juillet à Moscou, avoir conclu un nouvel accord en vue de mettre fin au conflit entre russophones et Moldaves qui a fait des centaines de morts depuis mars, et dix encore dans la nuit de jeudi à vendredi. Une ligne de démarcation tenue par des unités « neutres » est prévue *(nos dernières éditions datées du 4 juillet)*. La XIVe armée russe *« se retirera »*, a précisé M. Eltsine, si le parlement moldave vote un statut convenable pour la Transnistrie, peuplée de russophones séparatistes. Un tel vote pourrait intervenir mardi.

CHISINAU

de notre envoyé spécial

Privés de gaz il y a deux semaines, Alexandru et Nora s'étaient habitués, comme tous les habitants de Chisinau, la capitale moldave, à cuisiner à l'électricité. Depuis que les russophones de l'est du Dniestr ont fermé, le 28 juin dernier, le gazoduc qui alimente l'ouest de la République pour répondre à une meurtrière offensive moldave sur la ville de Bender, à Chisinau, on avait fébrilement ressorti et réparé les vieux fours électriques.

Et même inventé une spécialité : l'omelette sur un fer à repasser. Vendredi, alors que les président moldave et russe négociaient à Moscou, c'est l'électricité qui a été coupée vers midi *« par les séparatistes »* : ils auraient débranché les lignes en haute tension passant sur leur territoire et fait sauter, selon un vice-ministre moldave, un pylône électrique sur le territoire de l'Ukraine voisine.

Alors, dans l'obscurité totale, Alexandru, Nora et leurs voisins font du feu au pied de leurs grands immeubles de type soviétique où quelques fenêtres sont faiblement éclairées à la bouge pour cuire le repas du soir. *« Nous avons résisté pendant quarante-cinq ans, nous pouvons résister à cela longtemps »*, commente Alexandru, tout en alimentant placidement le feu.

Entre les multiples nationalités qui s'affairent autour des foyers improvisés, l'ambiance est plutôt bon enfant, même si, sur le front, les combats meurtriers se poursuivent.

Chisinau est à moitié russophone

Mais les voisines d'Alexandru, qui sont russophones comme près de 50 % de la population de Chisinau, ne sont pas tout à fait d'accord : *« Un jour, ça va, ça amuse les enfants mais pas plus »*, dit une grand-mère russe qui en a assez de *« cette stupide guerre »*.

« Nous sommes préoccupés mais cela ne mettra pas notre peuple à genoux. » « Si nous voulons la liberté et l'indépendance, il faut supporter toutes les souffrances », déclarent divers responsables moldaves. Ils ont demandé de ne pas céder à la panique qui s'était emparée de la capitale lorsque les trolleybus et les feux rouges se sont brusquement arrêtés. Le maire a assuré que les fours électriques des boulangeries industrielles fonctionnaient ; que samedi, il y aurait du pain pour tous. Dans les rues plongées dans le noir, les patrouilles de police ont été renforcées.

De retour de Moscou, le président moldave Mircea Snegur a déclaré que les autorités russes lui avaient assuré qu'elles avaient donné les ordres nécessaires pour faire cesser ce qu'il a appelé *« ce sabotage qui fait diversion »*, intervenu *« en pleine négociation »*.

Beaucoup de Moldaves, occupés dans les cours et dans les rues près des feux, n'ont pu l'entendre. De toute façon, les télévisions et les radios ne fonctionnaient pas, faute d'électricité.

J.-B. N.

LOIN DES CAPITALES



Sapîntza : résistance au pays des « Daces libres »

SAPINTZA

de notre envoyé spécial

UNE fois passée sous l'un des gigantesques portiques en chêne sculpté, la *route pénètre sur les hauts plateaux* dans le pays fantastique et rebelle du Maramures, le « Tibet de la Roumanie », chez les mythiques « Daces », libres comme les Gaulois. Ici, tout au nord, à la frontière de l'Ukraine, les hommes, à Noël, honorent le Christ dans de fines églises en bois, et, depuis peu, ils célèbrent aussi la chute du communisme en Roumanie, un certain Noël de 1989.

A l'aide de grandes rasades d'*horinka* (l'alcool de prune), les hommes résistent à l'hiver qui pousse l'ours et le loup affamés à rôder *près des clôtures de branches tressées. Parce* que les quelque 80 degrés de l'*horinka* – *« le secret de la résistance »* – tournent un peu la tête, on ne met pas, ici, de couteaux sur les tables, pour éviter les incidents...

Dur à la tâche et accueillant, le paysan du Maramures n'est pas du genre docile et commode : jusqu'en 1955, les hommes se sont battus, là-haut dans les montagnes, dans l'un des derniers maquis à avoir résisté au communisme derrière le rideau de fer. Les successeurs de Nicolae Ceausescu l'ont, eux aussi, appris à leurs dépens.

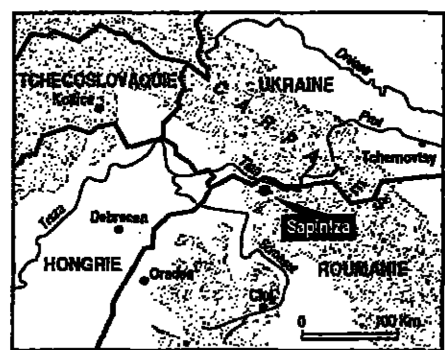
Célèbre pour son « cimetière joyeux », aux croix multicolores ornées de poèmes en vers humoristiques sur les défunts, un petit village du pays des « Daces libres » résiste encore : Sapîntza, quelque 3 800 âmes, rebelles pour la plupart. Une résistance aujourd'hui passive *même si les forces anti-émeutes y sont* discrètement stationnées en permanence. Le 19 avril dernier, les grands-mères leur ont lancé des pierres, en criant : *« Iliescu, Ceausescu : communistes ! »* Et les vieux crachent par terre à leur passage.

Un dangereux « malentendu » n'a pu être évité : les paysans du village ainsi que Toader Stetca, le petit-fils du dernier maire non communiste du village, mort dans une geôle communiste en 1954, ont pris ce qu'on appelle pudiquement à Bucarest *« les événements de décembre 1989 »* pour une révolution. Une *fois Nicolae Ceausescu renversé*, les villageois, menés par Toader Stetca, jeune et célèbre footballeur revenu au pays, ont démis toute la nomenklatura du village, le maire en tête, en passant par le pope, un « vendu », jusqu'au responsable du buffet. Elu maire par « son peuple », Toader Stetca, l'œil vif, la moustache en bataille, a aussitôt démantelé la coopérative et rendu aux villageois des vaches, des moutons et des terres confisquées.

Ce très « mauvais exemple » pour le reste du pays ne pouvait rester impuni. Le 13 juillet 1990, après diverses tentatives pour le destituer, Toader Stetca fut attiré dans la ville voisine, où il a été arrêté, battu et longue*ment interrogé au siège départemental* du « nouveau » Service roumain d'information, héritier de la Securitate. Il est finalement accusé d'*« incitation à la violence »*. On lui reproche, dit-il, un *« trafic d'armes et de drogue »* avec la ville de Sète, jumelée avec Sapîntza, qui avait apporté de l'aide humanitaire. *On lui propose même « un compromis »* : s'il se reconnaît *« un peu coupable »*, il sera libéré et pourra même partir à l'étranger. *« Je ne suis pas coupable,* a t-il répondu. *Je reste en prison. »* Logique...

Un bourg d'irréductibles

Sapîntza s'enflamme, et le pays tout entier a les yeux tournés vers ce bourg d'irréductibles. Le Parlement envoie sur place une commission en hélicoptère. Sur un ton d'enterrement, la télévision de Bucarest annonce que le groupe a été kidnappé. En fait, les parlementaires, bloqués par le brouillard, avaient simplement été retenus... pour dîner. Cinq mois après son arrestation, Toader Stetca est « provisoirement » libéré, avant d'être finalement acquitté en appel. Devenu un héros national de l'opposition roumaine, il retourne alors dans sa commune, où l'attendait son peuple.



Lorsque le pouvoir de Bucarest organise des élections locales dans le pays au début de 1992, Toader Stetca dépose tranquillement sa candidature. Mais voilà, il a, lui dit-on, été condamné par contumace à 10 000 lei d'amende (environ 150 F) pour *« outrage aux bonnes mœurs »*, cette fois à *Galatzi, à l'autre bout du pays. Il ne peut donc* se présenter aux élections, organisées le 9 février. Une fois de plus, les villageois se rebellent.

Les élections sont « reportées » et le gouvernement envoie une nouvelle commission. On promet à Toader Stetca qu'il pourra se présenter. Mais alors qu'un nouveau scutin est organisé pour le 19 avril, il n'a *« jamais réussi à faire enregistrer* [sa] *candidature »*, explique l'ancien footballeur, un peu las des parties truquées. La veille du votes, les *troupes spéciales encagoulées arrivent* en masse, pour « libérer » les bureaux de votes. Au bout du compte, Gheorge Turda, qui dit avoir travaillé longtemps *« dans le commerce »* à Sapîntza, est élu au nom du Front de salut national. Son « opposant » est *aussitôt nommé vice-maire.*

Mais, à en juger par l'affluence, le dimanche matin, à la messe en plein air des « stetcistes » face à la maigre foule dans l'église « officielle », Sapîntza vote et prie toujours pour Toader Stetca, pour l'âme de son grand-père, puisque son corps ne fut jamais restitué. Les vieux viennent vous dire à l'oreille : *« Ici, on est gréco-catholique »*, uniate, de l'église unie avec Rome, interdite par les communistes, et *« pas orthodoxe »*, dont la hiérarchie s'est compromise avec l'ancien et le *nouveau régime.*

Aujourd'hui, le village attend, peut-être en pensant que Dieu, le Soleil, la Terre et les prochaines élections générales *« les »* puniront. Pour l'instant, le Maramures et Sapîntza sont calmes, mais, prévient un graffiti sur un mur du village, *« musim si gîndim »* : on travaille et on pense...

JEAN-BAPTISTE NAUDET

EN BREF

□ **CANADA : acquittement de trente-quatre Indiens.** – Un tribunal québécois a acquitté vendredi 3 juillet trente-quatre Indiens Mohawk impliqués dans une rébellion en 1990. Accusés de troubles à l'ordre public, les Indiens s'étaient opposés pendant soixante-dix-huit jours à l'extension d'un terrain de golf sur l'un de leurs territoires sacrés. Pendant deux mois et demi, ils avaient tenu tête à la police et à l'armée à Oka, près de Montréal. *Cinq autres Indiens avaient déjà* été acquittés au cours de ce procès, qui a duré huit semaines. Le jury, composé de huit hommes et de quatre femmes, a délibéré pendant cinq jours avant de rendre ses conclusions. Deux Indiens avaient été auparavant condamnés pour la mort d'un policier canadien au cours de cette même rebellion. – *(Reuter.)*

□ **CHILI : le cas Honecker sera résolu « sous peu », affirme M. Aylwin.** – Le cas de l'ex-dirigeant communiste est-allemand Erich Honecker, réfugié dans l'ambassade du Chili à Moscou depuis le 11 décembre pour échapper à son expulsion de Russie et aux poursuites engagées à son encontre par les autorités allemandes, sera résolu *« sous peu »*, a déclaré vendredi *3 juillet à Santiago le* président Patricio Aylwin. Ce dernier n'a pas expliqué comment cette affaire serait réglée. – *(AFP.)*

□ **HAUT-KARABAKH : nouveau recul des forces arméniennes.** – Stepanakert, chef-lieu du Haut-Karabakh, a été bombardé vendredi 3 juillet, pour la première fois depuis le mois de mai, quand les Arméniens avaient repris Choucha, le dernier bastion azéri de l'enclave, et ouvert une route entre celle-ci et l'Arménie. La télévision d'Erevan, qui a annoncé ces bombardements, a indiqué qu'il y avait *« des morts et des blessés »* et confirmé que les forces azéries sont entrées dans Mardakert, principale ville du nord du Haut-Karabakh, où de *« violents combats »* se poursuivaient. Les forces de Bakou, pourvues depuis juin de chars légués par l'armée russe, qui quitte l'Azerbaïdjan, ont pu reprendre une partie des villages conquis durant les neuf mois précédents par les Arméniens et affirment vouloir reprendre Choucha et Latchine (qui commande le corridor vers l'Arménie). La poursuite de leur offensive intervient alors que les Arméniens de Stepanakert se sont finalement rendus aux pressions de ceux d'Erevan et ont envoyé une délégation aux pourparlers se tenant sous l'égide de la CSCE à Rome. – *(AFP.)*

□ **SURINAM : le gouvernement et la guérilla prêts à signer un accord de paix début août.** – Un accord de paix entre le gouvernement et les deux principaux mouvements de guérilla du Surinam sera signé avant le 1er août prochain, sous l'égide de l'Organisation des États américains (OEA), a affirmé vendredi 3 juillet, à Paramaribo, l'agence officielle SNA. L'OEA participera au processus de désarmement ainsi qu'à l'élaboration d'une loi d'amnistie pour les guérilleros. – *(AFP.)*

□ **UKRAINE : le gouvernement offre sa démission.** – Des négociations devaient avoir lieu au cours du week-end entre le gouvernement ukrainien qui a offert, vendredi 3 juillet, sa démission, et l'opposition, qui dénonce le maintien d'un cabinet hérité du régime communiste. Le premier ministre, *M. Vitold Fokine, qui avait* procédé jeudi à une hausse des prix qui a mis les esprits en effervescence, avait annoncé la démission de son cabinet alors que le Parlement s'apprêtait une nouvelle fois à voter une motion de censure. Le mois dernier, l'opposition avait échoué à quelques voix près. Un nouveau vote doit intervenir mardi. Le ministre de l'économie, M. Vladimir Lanovoï ainsi que le ministre de la défense, M. Constantin Morozov, *se sont* déjà désolidarisés du gouvernement. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

PÉROU

Trois mois de « coup d'Etat civil »

LIMA

de notre correspondante

Depuis le « coup d'Etat civil » du 5 avril dernier, qui s'est traduit par la dissolution du Parlement et la suspension des garanties constitutionnelles, le Pérou s'est installé dans la dictature. Et la population n'a pas opposé de résistance. Peut-être s'est-elle laissé convaincre par les formules abruptes du président Fujimori : selon ce dernier, le Parlement était *« le refuge des politicards, la caisse de résonance du terrorisme et le lobby des trafiquants de drogue »*, et le pouvoir judiciaire *« une antre de vénalité »*.

Le chef de l'Etat se présente comme le sauveur d'un pays qui sombre dans la misère, la violence et la corruption. *« Voir comment le peuple soutient un régime qui a passé vingt mois à gouverner contre lui est un spectacle hallucinant »*, commente M. Mirko Lauer, l'éditorialiste de la revue *Si*. Le président a gagné quarante points de popularité après le putsch, lorsqu'il a dissous le Parlement et réorganisé le pouvoir judiciaire, mais il en a reperdu vingt en juin, après la publication du décret suspendant les élections municipales de novembre.

Le « Raspoutine » de M. Fujimori

L'usure du pouvoir absolu risque d'être rapide. En devenant « président *de facto* », M. Fujimori a ruiné quatorze mois de négociations avec les créanciers du Pérou, et remis en cause l'accord passé en novembre 1991 avec le Fonds monétaire international (FMI) et le groupe des « pays amis ». Le pays est à nouveau mis au ban de la communauté financière internationale, ce qui devrait lui faire perdre plus de 1 milliard de dollars. Pour compenser le manque à gagner, le *gouvernement a multiplié* les impôts et organisé la vente aux enchères des entreprises publiques. On soupçonne d'ailleurs ces privatisations massives de favoriser des intérêts économiques proches du pouvoir.

La fuite des capitaux suscitée par le putsch a provoqué des faillites en chaîne de caisses d'épargne et d'institutions de crédit. *« La démocratie ne se mange pas »*, aimait à répéter un ancien dictateur péruvien. La dictature non plus : depuis trois mois, le chômage, la faim et le désespoir ne cessent de gagner du terrain. Les naïfs qui croyaient que le limogeage de deux cent quarante parlementaires leur permettrait d'arrondir leurs fins de mois doivent se contenter de l'aide alimentaire offerte avec parcimonie par les pays étrangers.

Si la dictature est un fiasco sur le plan financier, où en est la moralisation promise ? Le putsch a eu lieu dix jours après que l'épouse du chef de l'Etat eut dénoncé sa belle-famille pour détournement de fonds et de dons. Le scandale a été étouffé, le pouvoir judiciaire aux ordres ayant déclaré un non-lieu... La « réorganisation » de l'administration judiciaire est l'œuvre de M. Vladimir Montesinos, conseiller de M. Fujimori et cerveau des services de renseignement. Cet homme brillant a de curieux antécédents : il a été expulsé de l'armée, soupçonné d'espionnage, puis recherché comme traître à la patrie, et absous dans des circonstances obscures. Devenu avocat, il a défendu des trafiquants de drogue. D'après l'écrivain Mario Vargas Llosa, *« ce génie machiavélique a inspiré le coup d'Etat et il maintient des liens directs avec le trafic de drogue »*.

On affirme, dans les milieux politiques et les rédactions, que cet homme, mi-Raspoutine mi-Noriega, tire les ficelles du pouvoir. En matière de lutte antiterroriste, les résultats sont mitigés. Le gouvernement peut certes se targuer de quelques succès, comme la chute du fief du Sentier lumineux dans la prison Miguel-Castro-y-Castro de Lima, et l'arrestation de plusieurs chefs de la guérilla, notamment celle de Victor Polay, numéro un du mouvement révolutionnaire Tupac Amaru. Mais le putsch a accru la violence urbaine : les quatre cent treize morts et cent vingt-trois attentats du mois de mai constituent un record.

Il faut ajouter que la loi antiterroriste promulguée après le putsch est une épée de Damoclès menaçant les juges, les journalistes, et les Péruviens en général. Elle stipule que les disparitions de détenus ne seront plus considérées comme un délit. L'avocat Diego Garcia Sayan, président de la Commission andine des juristes, se demande si, avec ce décret, *« la disparition de détenus ne devient pas un ingrédient primordial de la stratégie de la lutte anti-subversive »*, et n'est donc pas une garantie d'impunité pour les soldats et les policiers.

En avril, le président Fujimori promettait d'instituer à force de plébiscites une démocratie directe. La pression internationale l'a, semble-t-il, contraint au repli sur ce point : un Conseil constituant démocratique (CCD) doté du pouvoir législatif et chargé d'exercer un contrôle sur l'exécutif devrait être élu le 22 novembre 1992. Mais ces élections seront-elles démocratiques ? Le CCD sera-t-il indépendant ? De drôles de tracts, glissés sous les portes, exigent que M. Fujimori reste au pouvoir jusqu'en 2005... S'agit-il d'un ballon d'essai du « président *de facto* » pour conserver indéfiniment le pouvoir ?

Voilà les questions que se posent les partis politiques. Il est d'autant plus difficile d'y répondre que M. Fujimori est de moins en moins bavard. Après le putsch, il a d'ailleurs abandonné le palais présidentiel pour se retrancher dans le quartier général des chefs militaires.

NICOLE BONNET

A TRAVERS LE MONDE

CAMBODGE

Les Khmers rouges exigent le démantèlement du pouvoir de Phnom-Penh

Les Khmers rouges ont posé comme préalable à leur coopération avec l'ONU, en vue d'un désarmement de leurs troupes, qu'il soit mis fin aux pouvoirs de Phnom-Penh. *« Le Cambodge ne peut pas être représenté en même temps par le Conseil national suprême* [CNS, présidé par le prince Norodom Sihanouk] *et une autorité ou gouvernement nommé Etat du Cambodge »*, indique un texte rendu public le 3 juillet. Les Khmers rouges demandent l'abolition du pouvoir exécutif et législatif « central », et l'interdiction de l'usage d'un hymne et d'un drapeau « cambodgiens » par les dirigeants naguère communistes mis en place fin 1978 par les Vietnamiens.

Aux termes des accords de paix de Paris, qui ont établi l'autorité provisoire de l'ONU au Cambodge (APRONUC), les structures administratives des quatre parties combattantes restent en place, chacune dans les zones qu'elles contrôlent, sous la supervision des Nations unies. *« La souveraineté, l'indépendance et l'unité du Cambodge »* sont remises au CNS durant la période de transition jusqu'aux élections prévues pour le printemps 1993. – *(AFP, Reuter.)*

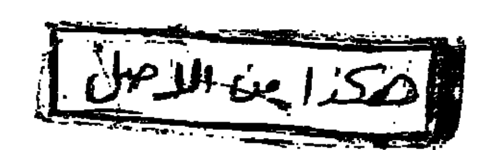
IRAK

Quatre cents personnes auraient été tuées ou blessées dans une explosion

Une explosion d'origine criminelle, intervenue vendredi 3 juillet au siège de la police à Kirkouk, *dans le nord de l'Irak*, a fait *« quatre cents tués et blessés »*, a annoncé à Londres le Congrès national irakien (CNI), qui groupe plusieurs mouvements de l'opposition.

De nombreux prisonniers politiques kurdes et chiites détenus dans le bâtiment figurent au nombre des victimes, a ajouté le CNI, selon lequel le chef de la police, cible de l'attentat, a été blessé. Le CNI a affirmé que cet attentat, intervenu après une émeute mardi à Kirkouk qui a fait plusieurs blessés, est l'une des conséquences de troubles au sein des services de sécurité irakiens. Ces informations n'ont pas été confirmées de source indépendante.

Par ailleurs, un porte-parole officiel irakien a démenti les informations selon lesquelles une tentative de coup d'Etat avorté aurait eu lieu lundi dernier *(le Monde* du 4 juillet), *les qualifiant de « ridicules »* et de pure construction de l'esprit. – *(AFP, Reuter.)*



AFRIQUE

ALGÉRIE : après la nomination de M. Ali Kafi

Cinq jours après l'assassinat du président Mohamed Boudiaf, la prière du vendredi s'est déroulée sans incidents dans les mosquées d'Alger, le 3 juillet. Dans un bulletin clandestin affiché sur le mur de la mosquée Al Arkam, l'ex-Front islamique du salut a qualifié le Haut Comité d'Etat d'*« institution arbitraire et illégale »* en soulignant que le nouveau pouvoir algérien a désormais *« le choix entre deux voies diamétralement opposées : redonner la parole au peuple à travers ses représentants librement élus ou augmenter d'un cran le cycle de la violence, en recourant à des méthodes extrêmes »*. Revenant sur l'attentat contre l'ancien président, qu'il n'a jamais revendiqué, l'ex-FIS considère que *« Boudiaf aura quitté le pouvoir de la même façon dont il se l'était accaparé, dans le chaos et la violence »*, en soulignant que *« l'arrogance* [de l'ancien président] *à l'encontre du peuple algérien et son mépris vis-à-vis du choix de ce peuple librement exprimé en faveur d'un Etat islamique auront marqué sa fin fatale »*. Interrogés vendredi par la télévision algérienne, les deux fils du président défunt, MM. Nasser et Tawfik Boudiaf, ont accusé, sans les nommer, des hauts responsables du pouvoir et plus généralement *« la mafia qui a géré le pays »* d'être impliqués dans le meurtre de leur père. M. Tawfiq Boudiaf a rappelé que son père s'était *« attaqué à des dossiers complets comme celui de la corruption, de l'incompétence et de la véritable mafia qui a géré le pays (...) »*. *« Mon père,* a-t-il dit, *prenait de l'envergure et cela gênait. »* – (Reuter, AFP.)

« Bravo le changement ! »

ALGER

de notre envoyé spécial

« Le FLN, on va le mettre au musée : ça nous branchait drôlement cette phrase super de Boudiaf. » Ce jeune Algérois, comme beaucoup d'autres, est, aujourd'hui, déçu d'apprendre que, pour succéder au président défunt, *« la clique au pouvoir »* n'a rien trouvé de mieux que de nommer à sa place un certain Ali Kafi qui a frayé, trop longtemps à leur goût, avec l'ancien parti unique. *« Bravo le changement ! »* Car les gens d'ici n'en démordent pas : ils veulent, à tout prix, que les vieux chevaux de retour de la politique cèdent la place à des hommes neufs.

Que le nouveau président du Haut Comité d'Etat (HCE) soit secrétaire général de la très influente Organisation nationale des moudjahidine (anciens combattants) fait sourire jaune plus d'un Algérois. Comme si la jeunesse de ce pays – 70 % de la population a moins de trente-cinq ans – pouvait se reconnaître sous les traits de ce militant d'un autre âge, ce fantassin d'une lointaine Révolution. Esprit du 1er novembre (1954), où es-tu ?

Mais, voilà, le pouvoir ne réussit pas à échapper aux contraintes de la *« légitimité historique »*. Au lendemain de la *démission-déposition* de M. Chadli, à la mi-janvier, M. Mohamed Boudiaf rentra d'exil pour assurer la transition avec pour seul viatique des états de service prestigieux pendant la guerre de libération nationale. M. Kafi, qui, aujourd'hui, lui succède, est déjà présenté au grand public comme un valeureux moudjahid. *« Dans ce pays,* constate un observateur local, *la référence au passé est constante, comme si elle permettait de mieux se projeter dans l'avenir. »*

Magouilles

La Charte nationale, adoptée au mois de janvier 1986, fixait à l'ONM mission de *« poursuivre le combat pour le triomphe de l'option socialiste du pays »* et d'*« inculquer aux générations montantes l'esprit de la Révolution »*. Cette organisation de masse du FLN – avec lequel elle a récemment pris ses distances – se serait-elle transformée, à la longue, en une association chargée de défendre les intérêts bien compris de ses membres ? Pour beaucoup, et très vite dit, *« les moudjahidine sont devenus des magouilleurs »*.

Le titre de Moudjahid, il est vrai, ouvre à son détenteur et à ses ayants-droit des privilèges et avantages si considérables que beaucoup tentent d'usurper la qualité d'ancien combattant. Au demeurant, ce régime de faveur suscite toutes sortes d'abus et de trafics, comme, par exemple, les cessions de licence d'exploitation de taxis ou d'importation de véhicules étrangers.

A la différence de son prédécesseur, M. Kafi dispose ainsi d'un puissant réseau d'influence, d'une clientèle qui pourrait l'aider à asseoir son pouvoir. Pas forcément sa bonne réputation. *« Mais, qu'importe,* disent certains, *le régime n'a pas, dans l'immédiat, un souci d'image. »*

J. de B.

Un entretien avec le secrétaire général du FFS

« L'armée est responsable des désastres qu'a connus notre pays »
nous déclare M. Hocine Aït Ahmed

ALGER

de notre envoyé spécial

« Ras le bol, les historiques ! » Et pourtant, celui qui, à l'unisson de beaucoup d'Algériens, trahit ainsi son impatience est l'un de ces *« historiques »*. Aujourd'hui secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS), M. Hocine Aït Ahmed revendiquerait-il le droit de parler politique pour le seul compte d'autrui ? *« En 1962, j'ai démissionné du gouvernement et du FLN en disant que nous avions fait notre temps,* nous a-t-il déclaré. *J'ai alors expliqué que le new deal de la révolution, c'était le changement de personnel politique. »*

Des hommes neufs, *« intègres et compétents »*, capables d'engager résolument le pays sur la voie des réformes en profondeur, *« il en existe par centaines »*, assure M. Aït Ahmed : *« J'ai offert aux dirigeants soixante cadres de haute valeur dans l'Oranais, une centaine dans le Constantinois. »* Pas de réserves, de sa part, sur ces nouvelles générations, à une nuance près cependant : *« La jeunesse n'est pas un titre de sincérité et ne prémunit pas contre l'opportunisme. »*

Mais le cours des choses peut-il changer sans le consentement des militaires ? *« La population vous le dira : c'est l'armée qui a pourri le pays. C'est elle, en effet, qui, depuis l'indépendance, détient l'essentiel du pouvoir. Le FLN n'a jamais été le vrai centre de décisions,* souligne le secrétaire général du FFS. *Souvent manipulée par des aventuriers et des opportunistes, l'armée est donc responsable des désastres qu'a connus l'Algérie. »* Il ne s'en dit pas moins *« rassuré »* par les récentes déclarations de certains chefs militaires, soucieux de regagner leurs casernes et de *« revenir à leur mission première qui est d'assurer la défense du territoire »*.

Pour l'heure, M. Aït Ahmed tente, comme tout un chacun, de tirer au clair l'assassinat de Mohamed Boudiaf. A son avis, *« les failles constatées dans le système de sécurité renforcent plutôt la thèse d'un véritable complot. Tout se passe comme si ce crime s'inscrivait dans la stratégie d'un certain centre de pouvoir qui s'oppose à la reprise du processus démocratique »*. Les islamistes sont-ils coupables de ce forfait ? *« En mon for intérieur, j'en doute beaucoup »*, répond le secrétaire général du FFS, qui *« refuse de succomber au manichéisme »*. Quant à cette sorte de *« commission-étouffoir »* que vient de mettre en place le Haut Comité d'Etat (HCE) pour élucider les circonstances du drame d'Annaba, il n'en attend pas grand-chose : *« Sa création vise davantage à satisfaire l'opinion internationale qu'à faire la lumière. »*

Anges exterminateurs

La personnalité du successeur de M. Boudiaf à la tête du HCE suscite, de sa part, des réserves. *« Je ne veux faire de procès d'intention à quiconque mais force est de constater que M. Ali Kafi est, d'une certaine manière, le représentant d'un intégrisme nationaliste*, remarque le secrétaire général du FFS. *J'espère qu'il saura traduire, en actes, le patriotisme d'aujourd'hui qui, à mes yeux, s'identifie à la démocratie. »* En revanche, il est *« satisfait »* de l'entrée au HCE de M. Redha Malek, car, *« de toute évidence, il est franchement moderniste et ouvert au dialogue »*.

« Il faut rendre l'Etat à la nation, insiste M. Aït Ahmed, *et cela par le retour à la légitimité populaire, les légitimités historique et religieuse ayant définitivement subi un effet d'usure, poser le pouvoir sur un nouveau socle constitutionnel. »* Et de dénoncer un *« système de présidentialisme hypertrophié que l'on assimile, à tort, à un Etat fort »*.

L'élection d'une Assemblée constituante lui paraît être une *« mesure de salubrité publique »*, beaucoup plus urgente à prendre que l'organisation d'une élection présidentielle. *« Cette course folle aux urnes a déstabilisé la vie politique de notre pays,* dit-il. *Il y a trop de candidats affichés ou clandestins qui se livrent une lutte féroce en se jouant des appareils et même de la rue. »* Pour gérer la transition, il propose la formation d'un gouvernement provisoire, *« constitué de personnes politisées mais non partisanes »*.

Ses idées ont-elles quelque chance d'être prises en considération par le pouvoir ? En tout cas, le secrétaire général du FFS figurait, au lendemain de l'assassinat de M. Boudiaf, au nombre des chefs de partis politiques que le général Khaled Nezzar, membre du HCE et ministre de la défense, avait souhaité rencontrer. *« Au cours de cette première prise de contact, nous lui avons exposé comment nous voyions les choses,* raconte-t-il. *Nous attendons maintenant les suites qui seront données à cette volonté de dialogue. »*

« Nous l'avons notamment mis en garde contre les intégristes de gauche qui se présentent comme des anges exterminateurs et qui appellent à la poursuite d'une stratégie sécuritaire à l'encontre des islamistes, uniquement fondée sur la répression, stratégie qui a déjà prouvé ses échecs », précise M. Aït Ahmed. Et, imaginant les choses lorsque sera venu le temps de reprendre le chemin des urnes pour choisir les membres de l'Assemblée constituante, il évoque les vertus d'un dispositif électoral *« qui rende impossible le succès de tous les extrémismes »*.

JACQUES DE BARRIN

Nigéria, géant incertain

Suite de la première page

Politiquement, l'avenir est programmé. Le général Ibrahim Babangida, qui a pris le pouvoir en août 1985, ne manque pas une occasion de rappeler sa promesse : il remettra les rênes en janvier prochain – mais il a déjà reporté deux fois l'échéance. En attendant, à six mois du retour prévu des civils au pouvoir, le gouvernement militaire, devant une crise économique sans précédent, trahit son impuissance en multipliant les signes de crispation.

Aveu présidentiel

Ainsi, en avril, le groupe de presse Concord a été momentanément fermé par les autorités, après la publication, dans l'hebdomadaire *African Concord*, d'un dossier accablant pour le gouvernement. Fin mai et début juin, plusieurs personnalités, connues pour leur attachement aux droits de l'homme, ont été arrêtées et emprisonnées pour *« conspiration et crime de trahison »*, avant d'être relâchées sous caution, faute d'un dossier d'accusation suffisamment *« étoffé »* (*le Monde* du 1er juillet). Le projet de garde nationale – une formation qui serait chargée de maintenir l'ordre, en cas de crise – vient d'être réactivé. Deux ministres ont été récemment contraints de quitter le gouvernement, celui du pétrole et celui des finances, tous deux faisant figure de boucs émissaires après des émeutes provoquées à Lagos par une pénurie de carburant et une hausse subite du prix des transports.

« A hungry man is an angry man » (un homme qui a faim est un homme en colère), répètent les Nigérians en guise d'explication, après cette révolte qui a paralysé Lagos à la mi-mai, et les affrontements ethnico-religieux qui ont fait des centaines de morts, quelques jours plus tard, à Kaduna, dans le nord du pays. On ne meurt pas de faim au Nigéria ; mais la misère se répand, surtout dans les villes. A Lagos, le nombre de sans-logis et de mendiants a considérablement augmenté ces dernières années.

Depuis début mars, la classe moyenne a eu soudain le sentiment d'avoir rejoint celle des pauvres – eux-mêmes devenus de plus en plus pauvres. En dévaluant de 70 % la monnaie nationale, le naira, afin que cours parallèle et cours officiel ne fassent plus qu'un, sans pour autant adopter des mesures d'accompagnement, le gouvernement a porté un coup fatal à la population. L'augmentation des prix a été telle que le général Babangida affirmait, en personne, trois semaines plus tard, dans un entretien accordé à la presse nationale, que *« les gens eux-mêmes, franchement, devraient commencer à se soulever »*.

Dans ce genre d'aveu innocent, le chef de l'Etat – auquel on reproche d'être de moins en moins en prise avec les réalités depuis qu'il a quitté Lagos pour Abuja, la nouvelle capitale fédérale, en décembre – récidivait quelques jours plus tard, dans le quotidien *Daily Times* : *« Franchement, je continue à demander à mes économistes pourquoi l'économie de ce pays ne s'est pas encore effondrée (...). Je n'ai pas encore trouvé de réponse. L'économie nigériane a défié toutes les théories économiques et je pense qu'il est réconfortant d'avoir une société telle que celle-ci. »*

Le « sandwich aux nairas »

La société en question, comme usée, ne réagit plus que par des flambées de violence sporadiques. La politique ? Un lourd discrédit l'entache. Des civils – qui n'ont dirigé le pays que pendant neuf ans depuis l'indépendance –, ne reste que le souvenir de l'incompétence et de la corruption. Quant à ceux qui sont supposés prendre les commandes en janvier, on leur fait déjà des reproches : tous les candidats susceptibles de l'emporter ne sont-ils pas d'anciens ministres, généraux, ou hauts fonctionnaires, qui auraient pu faire leurs preuves lorsqu'ils étaient au pouvoir ? David, lui, s'est fait enregistrer sur les listes électorales. Par crainte, dit-il, de voir ses enfants refoulés de l'école. Pour le reste, ça lui est bien égal. *« N'importe comment,* dit-il, *une fois arrivés au pouvoir, les civils n'auront qu'une idée : se rembourser. »* Parole de chauffeur de taxi, mais parole répandue. Pour entrer dans la course à la présidence, les soixante-dix candidats déclarés sont, en effet, en train de dépenser des fortunes.

« Quand les gens se font enregistrer, on les transporte, on les nourrit », avoue M. Baba Gana Kingibe, le président du Parti social-démocrate (PSD), l'une des deux formations autorisées. M. Kingibe n'entre pas dans les détails. Mais les tarifs du *« sandwich aux nairas »* sont de notoriété publique. En plus du sandwich, les femmes reçoivent 70 nairas (environ 20 francs) et les hommes 50 nairas (14 francs) lorsqu'ils choisissent « la bonne file », les jours d'élection.

Une dot peu attrayante

Déjà, des gouvernements locaux ont été élus et, depuis six mois, des gouverneurs civils sont à la tête des trente Etats de la fédération. L'élection de la Chambre des représentants et du Sénat est organisée le 4 juillet et la présidentielle pour décembre, le tout étant calqué, du moins sur le papier, sur le modèle américain. Pour éviter les luttes ethniques et les traditionnelles tensions entre le Nord et le Sud, deux partis seulement ont été autorisés, l'un démocrate (le PSD), l'autre républicain (la Convention nationale républicaine, NRC). Le gouvernement a écrit leurs programmes, financé leurs sièges à travers tout le pays, et versé à chacun 420 millions de nairas (120 millions de francs), nous a dit M. Kingibe.

« Ça ne peut pas fonctionner, soupire un chercheur de l'Institut nigérian des affaires internationales, *tout le programme de transition est discrédité. »* M. Bayo Olukoshi est de ces *« radicaux »* qui réclament l'organisation d'une conférence nationale. Il en est de deux sortes : des jeunes (avocats, journalistes, syndicalistes, étudiants) et, plus surprenant, les *« vieux »*, anciens dignitaires qui, eux aussi, pensent qu' *« aucun gouvernement militaire ne peut produire une démocratie sur ce continent »*. Les prises de position des uns comme des autres sont regardées de haut. Dans un pays où, pour un candidat, ce sont les contacts avec les chefs traditionnels (les *obas* – rois – ou les émirs) qui priment, le poids de l'intelligentsia est tout à fait relatif.

Des primaires seront organisées en août, au sein des deux partis. Des deux candidats à la présidentielle qui émergeront, gagnera, disent les mauvaises langues, celui qui aura l'aval du régime militaire. Mais qu'importe ? L'essentiel, pour une partie des intellectuels, est de voir enfin les militaires quitter le pouvoir. A mesure que l'échéance approche, la sincérité du général Babangida est d'ailleurs de moins en moins mise en doute. Mais les rumeurs de coup d'Etat continuent de courir bon train.

En janvier, les civils se verront investir d'une lourde responsabilité. *« Jusque-là, ce sont eux qui ont été les vrais auteurs des coups d'Etat,* souligne un journaliste, *ils ont donné à l'armée un prétexte pour intervenir. »* Il faut dire que, cette fois, s'ils venaient à échouer, ils auraient eux-mêmes un alibi : alors que le général Babangida avait promis de laisser en héritage une situation saine, après sept années au pouvoir, il s'apprête à quitter un bateau qui prend l'eau.

Péril économique, tensions ethniques et religieuses, rivalités exacerbées entre sudistes et nordistes... Les prétendants se précipitent, et pourtant la dot n'est guère attrayante.

MARIE-PIERRE SUBTIL

ASIE

Accrochage à la frontière entre la Chine et le Vietnam

Des gardes-frontières vietnamiens et chinois se sont affrontés, en mai, tandis que Pékin signait avec la société américaine Crestone Energy un accord d'exploration pétrolière de la région contestée des îles Spratleys, au large du Vietnam, a-t-on appris vendredi 3 juillet à Hanoï. Un échange de tirs a eu lieu près de la fameuse porte de l'Amitié, lieu où la « route nationale 1 » du Vietnam aboutit à la province chinoise du Quangxi. Cet incident manifeste la persistance d'une tension entre les deux voisins communistes, malgré l'accord de paix qu'ils ont signé en novembre. Hanoï affirme que le contrat passé, en mai, entre Pékin et Crestone Energy porte sur une zone située sur son plateau continental.

La Chine avait promulgué, en février, une loi revendiquant les îles Spratleys et Paracels, et réservant le droit de Pékin de recourir à la force. Outre le Vietnam et la Chine, les Philippines, Taïwan, la Malaisie et Brunei revendiquent tout ou partie des Spratleys. A l'exception de Brunei, ces pays entretiennent une présence militaire sur certains îlots. – *(Reuter.)*

Des cobayes américains en Chine ?

Le *Los Angeles Times* rapporte vendredi 3 juillet que Washington disposerait d'indications en provenance de l'ex-Europe de l'Est selon lesquelles 125 soldats américains au moins, faits prisonniers durant la guerre de Corée (1950-1953), auraient été déportés dans un camp en Mandchourie après avoir été interrogés par des Soviétiques, et auraient été utilisés comme cobayes.

Ceux qui n'auraient pas péri lors de séances visant à déterminer le degré de résistance des races blanche et noire à la torture auraient été exécutés. Pékin aurait répondu aux questions de Washington, en mai, qu'il lui était impossible de confirmer l'existence du camp mandchou. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

□ **INDE : neuf morts lors d'affrontements entre hindous et musulmans.** – Des heurts entre hindous et musulmans survenus jeudi 2 juillet lors d'une fête religieuse hindouiste à Ahmedabad, dans l'État de Gudjarat, à l'ouest de l'Inde, ont fait au moins neuf morts et des dizaines de blessés. Des émeutes se sont poursuivies le 3 juillet, où la police est intervenue, tuant quatre autres personnes. – *(AFP, Reuter.)*

□ **PHILIPPINES : cinquante-neuf morts dans des combats avec la guérilla communiste.** – Au moins cinquante rebelles de la Nouvelle Armée populaire (NAP, groupe de guérilleros communistes opérant aux Philippines depuis 1969) et neuf soldats ont été tués depuis le 25 juin lors de combats dans la région d'Ambra, à trois cents kilomètres au nord de Manille. Ces affrontements surviennent alors que le nouveau président, M. Fidel Ramos, met au point une amnistie dont pourraient bénéficier les quelque 15 000 membres de la NAP, ainsi qu'un autre groupe d'insurgés musulmans opérant dans l'archipel, le Front Moro de libération nationale. – *(UPI.)*

□ **SÉNÉGAL : heurts meurtriers en Casamance.** – Le quotidien sénégalais *le Soleil* a rapporté, vendredi 3 juillet, la mort de six villageois, dans le village de Tankoro, en Casamance, à la suite d'affrontements entre les rebelles séparatistes du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) et la population. Le responsable de la Croix-Rouge gambienne a pour sa part déclaré qu'une vingtaine de personnes avaient été tuées le week-end dernier au cours d'une attaque perpétrée à Kagnemor, dans la forêt de Casamance. Selon lui, sept cents personnes ont quitté la région pour se réfugier en Gambie. – *(Reuter.)*

POLITIQUE

Devant plus de deux mille cadres du RPR

M. Chirac devait annoncer un « oui » personnel au référendum sur Maastricht

M. Jacques Chirac devait se prononcer, à titre personnel, samedi 4 juillet à Paris, en faveur d'un *« oui en toute lucidité »* au référendum sur la ratification du traité de Maastricht. Le président du RPR envisageait de laisser la liberté de vote à ses « compagnons ». L'ancien premier ministre était l'invité, le lendemain, du « Grand Jury RTL-*le Monde* ».

Après plusieurs mois de louvoiements tactiques destinés à préserver la cohésion de son mouvement, M. Chirac devait expliquer clairement, samedi 4 juillet, à Paris, sa position sur la ratification du traité de Masstricht. Considérant, depuis l'origine, que cet accord sur l'union européenne est *« un petit pas dans le bon sens »*, l'ancien premier *ministre ne se déjugera pas : il* votera « oui », mais son opinion ne vaudra que pour lui-même, car le président du RPR devait s'exprimer à titre personnel, laissant à chaque dirigeant, chaque cadre et chaque militant, comme à chaque électeur, sa liberté de vote.

Chacun, en la circonstance, aura qualité de législateur le 20 septembre prochain. Les principaux membres de l'état-major du parti néogaulliste – MM. *Alain Juppé*, Nicolas Sarkozy, Dominique Perben, Robert Pandraud, Jacques Toubon ou Edouard Balladur (1), notamment – partagent la même position que le député de la Corrèze, alors que MM. Charles Pasqua, président du groupe sénatorial, et Philippe Séguin, député des Vosges, ont un sentiment inverse.

Dans l'entretien qu'il a accordé (*le Monde* du 4 juillet), le maire d'Epinal a insisté sur la forme que devait prendre, à ses yeux, la déclaration de M. Chirac. L'ancien ministre des affaires sociales et de l'emploi avait eu l'occasion, le mardi précédent, de le dire de vive voix à l'ancien premier ministre. On peut imaginer que le « oui » du président du RPR est motivé par ses convictions européennes, par la préservation de sa dimension tant nationale qu'internationale et par son souci de ne pas courir le risque d'un décrochage dans la course à l'Elysée, face aux farouches « européistes » conduits par M. Valéry Giscard d'Estaing.

Il n'en demeure pas moins que le *maire de Paris est contraint* d'amender son « oui » par une liberté de vote qui est là pour prouver que la construction européenne est, quoi qu'il en dise, un véritable chemin de croix pour le RPR quand il est dans l'opposition. Il n'est pas tout à fait innocent que la prise de position de M. Chirac se *fasse à l'occasion d'un rassemble*ment de plus de deux mille cadres du parti, *« nouvellement élus »* et réunis pour la mise en route… des législatives, alors que l'organisation d'un ultime conseil national sur la ratification de Masstricht avait été promise. Parmi les personnages historiques du gaullisme qui traînent *les pieds, certains pourraient obser*ver que la dernière réunion de cette instance, le 28 avril, avait un simple caractère informatif, et non pas décisionnel. Il est vrai qu'un nouveau débat sur la question risquerait d'étaler les divisions au grand jour.

Le déroulement de la campagne du RPR aura ceci de paradoxal que les partisans du « oui », derrière le président du mouvement, feront une campagne plutôt modérée, alors que les partisans du « non », emmenés par M. Séguin, feront une campagne active. Verra-t-on les uns défaire les arguments des autres ? M. Balladur, par exemple, silencieux jusqu'ici, ne cache pas qu'il peut réduire le discours des opposants en un tournemain et qu'il se fait fort d'appliquer le traité européen en faveur de la France, dans l'hypothèse où l'occasion lui en serait donnée.

OLIVIER BIFFAUD

(1) Une phrase de l'article intitulé « L'opposition désaccordée », dans *le Monde* du 4 juillet, pouvait laisser croire que M. Balladur se rangeait dans le camp des « non ». Or l'ancien ministre a l'intention, comme nous l'indiquions dans *le Monde* du 2 juillet, de voter « oui ».

La préparation du congrès extraordinaire du PS

M. Mélenchon conteste les chiffres de la direction sur les premiers votes

La Gauche socialiste, courant qu'animent Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement et au cadre de vie, et MM. Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, respectivement député et sénateur de l'Essonne, proteste contre les indications données au bureau exécutif du PS sur les premiers votes, dans les fédérations, en vue du congrès extraordinaire de Bordeaux (*le Monde* du 3 juillet). S'étonnant, dans un communiqué publié vendredi 3 juillet, de *« l'étrange comptabilité »* présentée par M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, qui portait sur dix-huit fédérations, M. Mélenchon se réfère aux résultats du vote dans vingt-quatre fédérations pour avancer les chiffres suivants : 15 340 votants sur 44 276 adhérents (soit une participation de 34,64 %) ; 13 576 votes exprimés, dont 80,04 % pour le texte du comité directeur, 10,93 % pour celui de la Gauche socialiste et 9,02 % contre (position adoptée par Socialisme et République, le courant de M. Jean-Pierre Chevènement).

M. Mélenchon adresse une mise en garde à *« tous ceux qui seraient tentés de faire correspondre les chiffres avec leurs objectifs à la faveur de rectifications de dernière minute, d'enregistrements de votes « redressés » et autres méthodes en vigueur dans quelques fédérations et dans la plupart des républiques bananières »*.

La Gauche socialiste : « Ni consensus mou ni populisme brouillon »

Au nom de la Gauche socialiste, MM. Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne, Julien Dray, député du même département, Mlle Isabelle Thomas, chargée de mission à la présidence de la République, et M. Michel Kalis, membre du comité directeur, présentent, en vue du congrès extraordinaire de Bordeaux, un texte distinct de celui qu'avait adopté le comité directeur et préconisant une nouvelle stratégie de rassemblement et un autre programme de gouvernement.

« Notre pays aspire au changement, indique notamment ce texte. *Les dernières élections l'ont prouvé : les Français aiment la politique. Encore faudrait-il qu'elle le leur rende ! La gauche au pouvoir, ce n'est ni le consensus mou, ni le populisme brouillon, ni la gestion pépère du bas de laine. La gauche au pouvoir, c'est une méthode de réforme : celle d'une société mobilisée autour de projets et qui puise dans les groupements de citoyens, dans les associations, dans les mouvements sociaux, la force de renverser les pesanteurs conservatrices. »*

La Gauche socialiste en appelle à tous les socialistes, aux communistes et aux écologistes pour leur proposer un « contrat de gouvernement » visant à réaliser les cinq objectifs suivants : *« La lutte contre le chômage par la réduction du temps de travail ; la paix par le désarmement ; la justice sociale par la redistribution de la richesse et la lutte contre les privilèges ; l'exigence d'un modèle de croissance économique écologiquement durable, fondé sur la priorité au développement humain, non seulement dans notre pays, mais encore dans l'ensemble du monde ; le développement de la citoyenneté à tous les niveaux où se prennent les décisions qui comptent dans la vie de tous les jours : entreprises, collectivités locales, nation, Europe. Partout doit prévaloir le partage du travail. »*

Tout d'abord, il s'agit de bâtir *« une société du temps choisi »*, l'objectif d'une telle politique étant de *« répartir les économies du temps de travail selon le principe de justice »*. La réduction du temps de travail sans perte de revenu devrait permettre d'y parvenir grâce à trois instruments : *« Réduction du temps de travail salarié visant à une durée hebdomadaire de trente-cinq heures ; accès à un revenu garanti pour tous ceux qui ne vivent pas des produits de leurs capitaux, ni d'un travail salarié ; revalorisation du salaire minimum garanti. »* La Gauche socialiste veut favoriser, ensuite, l'expression de la citoyenneté, grâce au scrutin proportionnel, au référendum d'initiative populaire – local et national, – au droit de vote accordé au niveau local à tous les résidents étrangers.

M. Fabius s'oppose à la « double appartenance »

A une semaine du congrès extraordinaire du PS, à Bordeaux, M. Laurent Fabius souligne, dans un entretien publié par l'hebdomadaire du parti, *Vendredi* (daté 3 juillet), qu'en tant que premier secrétaire du PS il doit veiller à la *« cohérence »* au sein du parti, *« ce qui passe notamment par le respect des règles majoritaires »* et *« exclut évidemment l'appartenance simultanée à deux organisations politiques différentes ». « Ces règles valent pour toutes les sensibilités, tous les responsables, tous les militants du PS »*, précise M. Fabius.

Le premier secrétaire vise les membres du PS qui seraient tentés d'être *« simultanément membres de deux organisations politiques différentes présentant des candidats, le cas échéant concurrents, à des élections »*. Cette mise en garde s'adresse à M. Jean-Pierre Chevènement et à ses amis, qui ont annoncé la réunion, à la fin du mois d'août, d'une convention pour un « Mouvement des citoyens », après avoir voté, au Parlement, contre la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. L'avertissement de M. Fabius concerne, aussi, ceux des socialistes qui seraient tentés de rejoindre le « Mouvement », dont le président de SOS-Racisme, M. Harlem Désir, a annoncé la création à l'automne prochain.

Au Sénat

Adoption du projet de loi sur l'apprentissage et la formation professionnelle

Les sénateurs ont adopté, à la quasi-unanimité, vendredi 3 juillet, le projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle, présenté par Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Seul le groupe communiste a voté contre ce texte, qu'il a estimé *« trop favorable au patronat »*. Au cours de la discussion des articles du projet, les sénateurs ont apporté plusieurs modifications au texte du gouvernement. Ils ont incité l'éducation nationale à reconnaître l'apprentissage, en l'obligeant à proposer cette voie au même titre que les autres à l'occasion des actions d'information et d'orientation des élèves. Ils ont affirmé le rôle des régions en la matière, en leur permettant de faire varier le quota de la taxe versée à l'apprentissage entre 20 % et 25 %. Les sénateurs ont retardé, enfin, la revalorisation des salaires des apprentis au 1er janvier 1993, pour laisser aux entreprises, ont-ils dit, le temps de s'y préparer.

G. P.

A l'Assemblée nationale

Le gouvernement fait ajourner la réforme de la taxe d'habitation

Les députés ont adopté, vendredi 3 juillet, le projet de loi *portant diverses dispositions* d'ordre fiscal qui prévoit, depuis un amendement introduit par le Sénat, le report *sine die* de l'entrée en vigueur de la taxe départementale sur le revenu (TDR). L'opposition UDF-UDC-RPR a voté pour l'ajournement de cette réforme fiscale, à laquelle le gouvernement était hostile mais que défendait une partie du groupe socialiste. Les communistes se sont abstenus. Le ministre du budget, M. Michel Charasse, a également fait adopter un amendement prévoyant que les indemnités perçues par les victimes de la contamination par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines seront exonérées de l'impôt de solidarité sur la fortune et des droits de succession.

« Un gouvernement socialiste impose à sa majorité socialiste de renoncer à un impôt socialiste » : M. Yves Fréville (UDC, Ille-et-Vilaine) a trouvé le meilleur raccourci pour résumer le psychodrame qui se joue, ces dernières semaines, autour de la taxe départementale sur le revenu (TDR) dont le gouvernement ne veut pas et que défendait crânement la majorité du groupe socialiste. Chose rarissime depuis 1981, un député du PS, M. René Dosière (Aisne), a déposé une question préalable (signifiant qu'il n'y a pas lieu à délibérer) contre un texte qui, bien que amendé par le Sénat, avait l'aval du gouvernement. Certes, M. Dosière a retiré *in extremis* sa motion de procédure, mais non sans l'avoir défendue avec entêtement car, a-t-il souligné, *« si la réforme doit être enterrée, que la messe soit belle »*…

A l'entendre, on mesurait l'ampleur du divorce sur cette affaire entre M. Charasse et une partie des députés socialistes. Sur le fond, M. Dosière n'a pas craint de comparer la taxe d'habitation actuelle, que la TDR avait précisément pour objectif de réformer, à *« la poll tax de Mme Thatcher »* car elle *« ne reflète aucunement les capacités contributives des habitants »*.

M. Dosière (PS) : « régression sociale »

Sur la forme, il a qualifié de *« détournement de procédure »* la méthode qui a vu l'introduction subite au Sénat, le 18 juin, d'un amendement de M. Jean-Pierre Masseret (PS, Moselle), visant à suspendre *sine die* la TDR, dans un projet de loi n'ayant inititialement rien à voir avec le sujet, puisqu'il prévoyait d'anticiper la suppression du taux majoré de la TVA. Ainsi retravaillé, le texte a dû, d'ailleurs, être rebaptisé *« projet de loi portant diverses dispositions d'ordre fiscal »*.

Ulcérés par cette modification sénatoriale, que certains considéraient comme téléguidée par le quai de Bercy, les députés socialistes s'étaient pourtant ralliés, le 30 juin, par 34 voix contre 24, à un compromis proposé par M. Christian Pierret (Vosges), rapporteur de la commission des finances, demandant le report de l'entrée en vigueur de la TDR en janvier 1993 (*le Monde* du 2 juillet). Cependant, une coalition de circonstances a ruiné, vendredi, cette laborieuse tentative de conciliation puisqu'une majorité composée des députés de l'opposition et du PC a rejeté l'« amendement Pierret ». Du coup, on en revenait à la version sénatoriale *« renvoyant aux calendes grecques l'entrée en vigueur de la TDR »*, selon la formule sans détour de M. Fréville.

Il ne restait plus à M. Dosière, dès lors, qu'à annoncer son intention de se démettre de son mandat de délégué national aux finances locales du PS, en signe de protestation contre la *« régression sociale »* que constitue, à ses yeux, l'abandon de la réforme de la taxe d'habitation. Il ne restait plus, également, à M. Alain Richard (Val-d'Oise), autre rocardien, rapporteur général du budget, qu'à fustiger le *« dévoiement des procédures législatives »* et la manière dont *« le gouvernement a traité les membres de sa majorité comme il ne traite pas ses adversaires »*. Plus cruel encore, pour le gouvernement et pour ceux des députés socialistes qui l'ont soutenu dans cette épreuve de force, tel M. Pierret, aura été l'allusion perfide de M. Richard aux *« conservateurs camouflés »*, qui ne se distingueraient plus guère des *« conservateurs avoués ». « Subsisterait-il encore des enjeux qui fondent l'alternative entre la droite et la gauche ? Comment l'électeur pourra-t-il encore exercer son choix entre deux façons de gérer la cité ? »* s'est-il interrogé.

Au cours de la journée de vendredi, l'Assemblée a adopté, en outre, le projet de loi adaptant à des directives *européennes la TVA et les produits* soumis à accises, qui avait fait l'objet d'un accord en commission mixte paritaire (CMP), formée de députés et sénateurs. Les députés ont également adopté la version issue de la CMP du projet de loi adaptant au marché unique la législation applicable en matière d'assurance et de crédit. Ils *ont amendé, en revanche, après échec* de la CMP, la version sénatoriale du projet sur le plan d'épargne en actions (PEA), en rétablissant la mesure alourdissant le taux d'imposition sur les gains nets en cas de retrait du PEA avant l'expiration de la deuxième année, mais en le limitant à 22,5 % au lieu de 25 %. Ils ont, enfin, globale*ment rétabli dans sa version initiale le* projet de loi actualisant le RMI, que le Sénat avait fortement amendé.

FRÉDÉRIC BOBIN

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Les raisons de l'Etat

La philosophie politique est un bon moyen de se distraire de la politique ordinaire lorsque celle-ci déçoit ou ennuie, mais elle est aussi d'un secours précieux pour en suivre le cours quand il devient tumultueux. Ce qu'il est, en ce moment, particuliè*rement en Europe : l'actualité* offre le spectacle d'un empire effondré, qui continue de se défaire ; d'un peuple à nouveau rassemblé, mais inquiet, alors que d'autres se séparent ; d'Etats qui se déchirent tandis que leurs voisins, parmi lesquels la France, resserrent davantage leurs liens. Existe-t-il une grille de lecture commune à des pulsions si contraires ?

Un auteur franco-italien du dix-neuvième siècle, Joseph Ferrari, que, dans « le Monde des livres » du 26 juin, Roger-Pol Droit nous invitait à revisiter, pensait l'avoir trouvée en établissant une théorie de la raison des Etats, laquelle enseigne, écrivait-il *« les distances, les intervalles, les retours qui alternent les gouvernements, le rythme qui les oblige, dans l'espace aussi bien que dans le temps, à se succéder d'une manière déterminée avec tels ou tels chefs… Le jour où je saisis cette idée, la confusion des théories se dissipa devant moi comme par enchantement »* (*Histoire de la raison d'Etat*, Editions Kimé). Au-delà du charme et de l'entrain que possède le style de ce penseur mondialiste, l'enchantement dont il fut saisi s'est dissipé, et il faut chercher ailleurs et dans plus de complexité les raisons qui éclairent l'organisation des sociétés politiques.

Précisément, d'autres savants ouvrages, qui se complètent l'un l'autre car ils procèdent de la même démarche initiale, réactualisent le domaine de la théorie de l'Etat. Cette entreprise collective a produit, sous la direction de Christian Lazzeri et Dominique Reynié, deux livres. Le premier, *le Pouvoir de la raison d'Etat*, traite de l'art de gouverner tel qu'il s'est formé jusqu'à la fin du seizième siècle, époque qui marque un tournant et qui voit émerger l'Etat moderne : les rois guerriers deviennent des souverains dont l'autorité s'appuie sur un appareil administratif. Cependant, souligne Gaines Post, l'un des auteurs de ce collectif, *« les termes et la substance de la doctrine moderne sont essentiellement issus du renouveau du droit public romain aux douzième et treizième siècles »*.

La raison d'Etat se confondait au début avec celle du bien public et commun, et se définissait comme une règle de conduite en période de danger et d'urgence. Avec Machiavel, la théorie de l'Etat se fonde sur la conservation et l'accroissement du pouvoir de l'Etat pour *satisfaire d'abord le* désir de domination du prince. La politique s'autonomise mais reste dépendante de son environnement socioculturel. Christian Lazzeri observe que le problème de la raison d'Etat *« ne se réduit nullement à la simple opposition ouverte entre des actes de pouvoir et des normes éthico-juridiques »*, mais qu'elle recouvre aussi *« l'inscription de ces normes dans le monde social »*.

Jean-François Goni s'emploie à démontrer le caractère fondateur du système du secret : *« Etre souverain, écrit-il, c'est organiser le secret, c'est l'instituer, le divulguer, l'effacer, le retenir, c'est, à la limite, hiérarchiser le monde en fonction de la place de chacun vis-à-vis de ce qui peut devenir un immense système généralisé du secret. »* Toute institution politique *en passe par là, au risque de* dérives extrêmes puisque, selon Hannah Arendt, le totalitarisme fait de l'ensemble de la société une société secrète, même si le secret est vide de contenu.

On ajoutera, pour revenir à la réalité, que nos sociétés démocratiques ne fonctionnent pas différemment. La part du secret y demeure forte et, à certains égards, nécessaire. Elle est, en principe, compensée par des règles de contrôle qui supposent une transparence minimale. C'est l'équilibre réalisé entre l'une et l'*autre nécessité qui détermine la* qualité participative de la démocratie. Les institutions, mais plus encore les usages, peuvent faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. En France, la tradition étatique, centralisatrice et élitiste, surtout quand elle se conjugue avec des pratiques personnalisées de gouvernement, avantage plus le système du secret que le besoin de transparence.

Le second volume, intitulé *la Raison d'Etat : politique et rationalité*, est consacré aux formes de rationalité et aux techniques de gouvernement qui caractérisent l'Etat moderne. Michel Sellenart analyse l'apport des critiques du machiavélisme et Dominique Reynié expose en quoi le recours au savoir statistique dans le domaine social a été *« la pièce centrale de la construction du rationalisme d'Etat »*. Et c'est ainsi, explique Dominique Séglard, que Michel Foucault a pu entreprendre *« une généalogie de l'Etat et de la rationalité politique modernes, à partir de la gouvernementalité comme technique générale de pouvoir »*.

On l'a noté au début : l'actualité de ces études de philosophie politique, c'est l'actualité elle-même. Des Etats craquent, naissent ou renaissent, d'autres cherchent à construire une communauté qui les dépasse, cela ne se fait pas dans le vide, même si les règles du jeu ne sont pas aussi évidentes que le pensait Joseph Ferrari.

► ***Le Pouvoir de la raison d'Etat*, 284 pages, 198 F, et *la Raison d'Etat : politique et rationalité*, 173 pages, 148 F, publiés sous la direction de Christian Lazzeri et Dominique Reynié, PUF.**

Tandis que le trafic reste largement paralysé par les barrages

Les négociations avec les transporteurs et les chauffeurs routiers ont échoué

Après avoir levé quelques barrages, vendredi 3 juillet, les chauffeurs-routiers qui manifestent contre l'application du permis à points, ont durci leur mouvement. Leurs opérations – cent quarante barrages étaient recensés samedi matin – se sont multipliées sur l'ensemble du réseau routier, qui était en partie paralysé samedi 4 juillet, à l'exception de l'extrême Est de la France.

A la demande du premier ministre, des négociations se poursuivaient pour tenter de trouver une solution au conflit. Celles-ci se sont déroulées à trois niveaux. Une réunion paritaire a été ouverte, vendredi 3 juillet, par M. Jean-Louis Bianco, ministre du logement, de l'équipement et des transports. La commission de suivi de l'application du permis à points a été mise en place. Les autorités préfectorales ont poursuivi, sur les différents barrages, leurs contacts avec des délégués des chauffeurs-routiers.

Le gouvernement affirme que les approvisionnements sont assurés. Pour ce qui est des carburants des arrêtés prévoient la réquisition des chauffeurs. Pour les produits alimentaires le marché de Rungis, près de Paris, est protégé par un dispositif de sécurité qui empêche les routiers d'en approcher. Des suspensions de permis de conduire ont été décidés à l'encontre de plusieurs manifestants mais la levée des barrages par la force se heurte à des difficultés techniques pratiquement insurmontables.

La tentative des pouvoirs publics de trouver une issue au conflit des transporteurs routiers en plaçant la négociation sur le terrain des conditions de travail des chauffeurs paraît mal engagée.

Alors que M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports, fait état de la signature de deux accords, les fédérations CFDT, FO, CGT, CFE-CGC et la Fédération nationale des chauffeurs routiers (FNCR) ont refusé de signer le relevé de conclusions rédigé par le président de la commission. Une prochaine rencontre a été fixée au jeudi 9 juillet, au lendemain de celle de la commission du suivi chargée d'analyser les conséquences de l'instauration du permis à points.

Selon M. Bianco, *« les partenaires sociaux sont parvenus à deux accords »* sur *« l'interdiction d'octroyer des primes en fonction des distances parcourues et/ou du volume des marchandises transportées »* et *« l'autorisation pour les conducteurs de s'absenter pour participer aux stages de formation spécifique dans le but de récupérer des points »*. Le ministre estime *« indispensable que les négociations entre les partenaires sociaux se poursuivent avec la volonté d'aboutir rapidement sur les sujets qui restent en négociation »*.

Par contre, FO a dénoncé *« un nouveau leurre monté par le gouvernement »*, alors que la CGT a souligné que *« les patrons n'ont pas de mandat pour négocier »* et que la CFDT déplore que *« le ministère et le patronat n'ont rien proposé »*. Plusieurs syndicats ont explicitement appelé les routiers salariés à élargir le mouvement. *« Une réunion organisée très rapidement, sans possibilité de consultations entre nos différentes organisations, ne pouvait aboutir à un accord sur l'ensemble des points que les syndicats voulaient soulever »*, a estimé de son côté M. Jean Demarne, délégué général de l'Union des fédérations de transports (UFT). Visiblement, les représentants des employeurs n'entendent pas placer la discussion sur le terrain des conditions de travail. Dans un communiqué publié vendredi, la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) *« réaffirme sa solidarité avec les conducteurs routiers dans leurs revendication, sur le permis à points »* et dénonce la *« tentative »* du gouvernement de *« faire dériver la crise vers un conflit social »*.

La première réunion de la commission de suivi de l'application du permis à points mise en place, vendredi 3 juillet, au secrétariat d'Etat aux transports devait être l'occasion d'un débat sur les modalités de la nouvelle réglementation. Les organisations professionnelles de routiers, qui siègent à cette commission avec des représentants des administrations, des associations d'usagers et des organismes agréés pour le recyclage des infractionnistes, ont demandé des aménagements du permis à points. Elles souhaitent principalement que soit institué un *« permis professionnel »* et que le nombre de points attribués soit augmenté.

Comme l'a indiqué, M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports, cette *« commission n'est pas un instrument de gestion de la crise des routiers. Mais à tout moment elles peut faire des propositions »*. Plusieurs groupes de travail doivent maintenant étudier des aménagements à la nouvelle réglementation. M. Jacques Roché, président de la commission de suivi et des membres du cabinet de M. Sarre ont continué, pendant toute la journée du 3 juillet, à recevoir des délégations de chauffeurs routiers recommandées par les préfets qui ont établi des contacts avec les manifestants sur les barrages. Ces négociations avec des représentants improvisés et souvent mal informés peuvent cependant difficilement aboutir à des accords. Et les propositions des pouvoirs publics sont, la plupart du temps, rejetées par les assemblées qui se tiennent sur les barrages.

« Serfs d'aujourd'hui »

En qualifiant jeudi 2 juillet, devant Mme Geneviève Jurgensen, présidente de la Ligue contre la violence routière, les chauffeurs routiers de *« serfs d'aujourd'hui »*, le président de la République a voulu prendre la défense d'une catégorie sociale injustement méprisée.

Il est vrai que les chauffeurs routiers n'ont pas profité des avancées sociales de ces dernières années. Un grand nombre d'entre eux sont obligés de rouler quelquefois 15 000 kilomètres chaque mois. Ils passent ainsi plus de soixante heures par semaine au volant, et beaucoup plus de temps loin de chez eux, pour des salaires médiocres. Les négociations paritaires sur leurs conditions de travail ouvertes au ministère de l'équipement, vendredi 3 juillet, témoignent de la réalité de cette situation.

Le président de la commision de suivi de l'application du permis à points, qui a rencontré ces dernières heures des dizaines de délégués des chauffeurs routiers, s'est dit frappé de n'avoir pratiquement jamais constaté une opposition systématique au principe de la nouvelle réglementation. Une partie des routiers bloqués dans les barrages admettent, souvent, après avoir rencontré leurs collègues des pays étrangers où existe un système similaire, que le permis à points est le seul moyen de mettre un terme à l'hécatombe sur les routes.

Une information trop tardive

Parce qu'il offre aux chauffeurs routiers l'occasion de contester leurs conditions de travail, l'instauration du permis à points gêne les employeurs. Quelques-uns organiseraient, dit-on, le ravitaillement et des relèves sur les barrages. L'accusation est grave. Mais la célérité avec laquelle des organisations professionnelles ont salué le premier recul du gouvernement sur les contrôles de vitesse laisse entendre que des arrière-pensées ne sont pas absentes du débat actuel.

Parmi les aménagements que revendiquent les routiers figure très souvent l'augmentation du nombre de points pour rapprocher le système français des modèles étrangers (12 points en Grande-Bretagne, 14 en Allemagne). Mais c'est oublier que dans ces pays les retraits de points peuvent être encore plus sévères que ceux qui seront pratiqués dans l'Hexagone. En France, l'accumulation de plusieurs délits ne pourra pas entraîner la perte de plus de quatre points sur un capital de départ de six points. De l'autre côté de la Manche, par exemple, un conducteur en état d'ébriété reconnu comme responsable d'un accident mortel se voit retirer 11 points sur 12.

Comme le prouve le grand nombre de conducteurs qui se rendent au guichet des préfectures pour *« retirer leur nouveau permis à points »*, l'information sur la nouvelle réglementation a été été trop tardive et incomplète. Les pouvoirs publics avaient rencontré peu d'opposition pendant le vote sur cette loi à l'Assemblée en 1989, après une année durant laquelle les accidents de la route avait beaucoup augmenté. C'est d'ailleurs pour cela que le nombre des points avait été limité à 6. Mais depuis, il faut le noter, l'insécurité routière et donc la présomption de culpabilité des conducteurs n'ont cessé de diminuer.

C. de C.

Les « inattendus » de Maubeuge

MAUBEUGE

de notre envoyée spéciale

C'est le dernier endroit où l'on s'attendrait à tomber sur un barrage. Maubeuge, trente-huit mille habitants. Même pas une sous-préfecture. Les agriculteurs n'ont fait qu'y passer. Quelques carottes, un feu de camp, puis ils se sont dirigés vers Avesnes et l'hôtel des impôts dont ils ont fait un « hôtel des pots », avant de monter sur Lille, et depuis – ont-ils été engloutis à leur tour par le blocus ? – on ne les a plus revus...

Mais même à Maubeuge ils y sont. Allez savoir pourquoi. *« Je devais vider 24 tonnes de pommes de terre à Liège »*, dit Bernard Heslouin, le Malouin en bermuda. Depuis mardi, à 14 heures, Bernard est resté là, sur la nationale 2, bloqué par un mouvement dont personne ne connaît les organisateurs. Il a rencontré Georges, dit « Solitaire-52 », qui allait de Dijon à Bruxelles avec des plaques de PVC. Et depuis, tous deux sont « chargés de cuisine » sur une portion de barrage dont eux-mêmes ignorent la longueur. Et qui n'occupe, en tout cas, qu'un côté du carrefour où plusieurs centaines de routiers ont pris position, au prix d'ailleurs de quelques dégâts aux panneaux de signalisation. Ils s'efforcent de la consolider, cette position, bien qu'un certain nombre de Belges et de Néerlandais, à l'approche du week-end, aient fait défection.

Au menu de ce vendredi soir, du rosbif, de la salade de pommes de terre et du fromage. La bière et le vin ne sont plus distribués que pendant les repas *« pour limiter la foire »*. Le règlement semble souffrir de quelques dérogations parmi les joueurs de cartes, et, à l'arrière des camions frigorifiques, on aperçoit autant de packs de bière que de pots de rillettes.

Tout va bien, disent les uns, les cheveux trempés. Car il y a de l'orage dans l'air et la pluie est aussi insaisissable que la situation. *« La population nous soutient. »* Les cibistes sont venus en renfort. Des auxiliaires qui tiennent le barrage pendant que quelques locaux sont rentrés dormir à la maison. Aussi zélés, ils expliquent le permis aux jeunes : *« Vous n'aurez que six points jusqu'à soixante-dix ans. »* Ils apportent le café ou emmènent les routiers prendre une douche au stade. Les pompiers de Louvroil, eux aussi, ont prêté leur caserne, *« ils sont venus nous chercher quatre par quatre »*.

« Barberousse » s'est mis en colère

La « cagnotte », installée au milieu de la chaussée, se remplit. Combien ? Les routiers sont aussi unanimes que sur le nombre de points de leur permis idéal.... Cinq mille francs ? Douze mille francs ? De l'argent belge, affirment-ils en tout cas, et 10 dollars offerts par un car de Japonais. Mais l'automobiliste est encore libre de ne pas payer, *« il n'aura pas les pneus crevés »*. Et l'argent qui ne servira ni à l'alimentation des grévistes ni à aider les Roumains et les Polonais du barrage sera reversé, c'est promis, au Papillon blanc par l'intermédiaire du *« retraité qui nous donne de l'eau »*.

« J'ai la voix cassée. On n'a plus rien à se mettre », dit un autre routier, interrompu par un artisan transporteur de la région répondant au surnom de « Barberousse », qui est plutôt sur la ligne « pas de point du tout ». Un barrage filtrant, selon l'expression consacrée. C'est-à-dire soumis aux aléas de la démocratie populaire d'une assemblée cosmopolite de routiers partis sans linge de rechange. On passe. Et tout à coup, on ne passe plus : une jeune automobiliste a frotté de trop près un pare-choc et « Barberousse » s'est mis en colère, *« J'ai mis mon camion en travers. »*

Qui s'y retrouve ? Au commissariat central de Maubeuge, le commissaire divisionnaire a renoncé à partir en vacances et le brigadier de permanence déplace des pions jaunes et rouges sur la carte de la région ; mais à peine annonce-t-il au sous-préfet que le barrage du carrefour d'Aulnoy est en train de se disloquer qu'une voix à la radio dément : *« Négatif, 80 %. Ambiance bon enfant. Brochettes merguez avec les riverains. »*

Alors la police s'efforce surtout d'éviter les accidents : dégager un camion d'oxygène liquide dont la pression monte. Le 1er juillet, un problème sérieux a été évité de peu : une fuite s'est produite dans un camion transportant des fûts d'arsenic à Hautmont ; le chauffeur a dû être hospitalisé.

Quant aux Maubeugeois, ils se faufilent et passent, pour certains, à la station d'essence avec un jerrican. Et pour tout dire, ce vendredi, ils réveillonnaient. Noël, oui, en juillet. C'était le Festival d'été du Théâtre du Manège : « Les inattendus de Maubeuge ». On a mangé de la bûche, chanté *Mon beau sapin* et débouché de nombreuses bouteilles en se promettant des retraits de permis de conduire : *« Ça y est, tu as au moins 12 points de retard ! »*

CORINE LESNES

L'ensemble du réseau touché avant les départs en vacances

Le mouvement de levée de certains barrages, constaté, vendredi 3 juillet, en début de journée, ne s'est pas confirmé par la suite. Le Centre national d'informations routières de Rosny-sous-Bois constatait au contraire une réelle aggravation de la situation dans la matinée du samedi 4 juillet. Les vacanciers semblaient cependant avoir différé leurs départs. Seul, l'extrême est de la France était épargné par le mouvement de protestation des chauffeurs routiers.

● **Dans le Nord**, toutes les autoroutes et les routes nationales étaient bloquées par des barrages. Les villes étaient toutes difficiles d'accès. Seul le réseau secondaire était praticable.

● **Paris** était une des rares villes de l'Hexagone qui ne comptait aucun barrage à ses portes. Les plus proches étaient en place après Roissy et à Melun. Un barrage n'était resté en place que quelques heures, dans la nuit du 3 au 4 juillet, sur l'A 13 au niveau de Mantes.

● **La région lyonnaise** et le couloir rhodanien connaissaient une situation inchangée depuis le 29 juin. L'ensemble du réseau était touché et la circulation était difficile dans la ville même de Lyon, où étaient installés plusieurs barrages.

● **Dans le Sud-Est**, la route vers la Méditerranée était coupée par des manifestants à Orange et Avignon.

● **Toulouse** et sa région, qui avaient connu une amélioration quarante-huit heures auparavant, étaient à nouveau paralysées samedi matin. Les villes de Saint-Gaudens et de Perpignan étaient ceinturées par des barrages. La plupart des barrages avaient cependant été levés à Bordeaux.

● **Dans l'Ouest**, où la situation était restée calme en début de semaine, les barrages s'étaient multipliés vendredi : autour de Rouen et de Caen, sur la rocade de Rennes, sur l'A 11 à Chartres, sur l'A 10 près d'Orléans, à la Ferté-Bernard sur la RN 23 et à Nogent-le-Rotrou.

Les Belges dans la nasse

BRUXELLES

de notre correspondant

Depuis plusieurs jours, les médias belges consacrent une grande place au blocage des routes en France. Une discrète ironie sur la pagaille chez des voisins souvent soupçonnés de complexe de supériorité a fait place à une réelle inquiétude, au moment où des centaines de milliers de Wallons et de Flamands s'apprêtent à partir prendre leurs vacances en France ou en Espagne.

Vendredi 3 juillet, le ministre des affaires étrangères, M. Willy Claes, a demandé à ses compatriotes de s'abstenir de franchir la frontière en ce moment. Le numéro d'appel d'une « cellule de crise » au ministère a été diffusé. Il permet d'obtenir des renseignements sur l'évolution de la situation. Des mesures d'aide d'urgence ont été annoncées en faveur des Belges déjà bloqués dans l'Hexagone, allant jusqu'à des allocations d'argent par les consulats.

J. de La G.

L'opposition demande au gouvernement de dialoguer

Les barrages routiers ont été sévèrement critiqués par M. Pierre Mauroy, maire (PS) de Lille, qui a jugé *« incompréhensible que le permis à points destiné à sauver des vies humaines soit source d'un tel désordre chez nous, alors qu'il est parfaitement admis dans d'autres pays »*. *« Rien ne justifie de prendre les usagers de la route en otage. C'est un abus qui ouvre la réflexion sur l'avenir du transport routier et les risques majeurs du* « tout-camion », a ajouté l'ancien premier ministre.

Pour M. Jean Poperen, maire (PS) de Meyzieu, dans la banlieue de Lyon, et ancien ministre chargé des relations avec le Parlement, *« le gouvernement a raison de se montrer ferme et doit le rester »*. *« Ras-le-bol des camions !*, s'est exclamé M. Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, à l'université d'été des adhérents directs de l'UDF à Brest (Finistère), *Ces transports routiers doivent passer par le rail (...) On ne peut pas accepter le doublement du nombre des poids lourds dans les dix ans à venir. »* M. Alain Madelin, vice-président de l'UDF, député d'Ille-et-Vilaine, présent lui aussi à cette université d'été, a ajouté : *« Il faut mettre les camions sur les trains, si c'est économique. »*

Plus généralement, les responsables de l'opposition dénoncent, comme M. Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, président de la région Rhône-Alpes, *« la totale incapacité du gouvernement à engager des réformes ou à les mener à bien »*. *« Cette incapacité est en train de créer dans le pays une situation dangereuse et à la limite de l'atteinte à la cohésion sociale »*, indique M. Millon, tout en désapprouvant que *la « prise d'otages des milliers de personnes qui n'y sont pour rien »*. *« Sur le principe*, ajoute t-il, *le permis à points est une bonne réforme, mais la France a choisi le système le plus sévère, le plus contraignant »*.

Dans un *« appel solennel »*, M. Robert Pandraud, secrétaire général adjoint du RPR, député de Seine-Saint-Denis, demande au gouvernement de *« rétablir un dialogue constant entre toutes les catégories sociales victimes de sa politique »* et *« d'assurer la continuité des services publics et le rétablissement des libertés essentielles »*. Le maire de Lyon, M. Michel Noir et le maire de Toulouse, M. Dominique Baudis (CDS) invitent pour leur part, dans un communiqué commun, le premier ministre à *« s'engager à réétudier les modalités de la loi »* sur le permis à points. S'ils ne *« contestent pas le principe d'une loi qui a été votée et qui doit concourir à responsabiliser les usagers de la route* (...), ils soulignent que *« l'ampleur et la profondeur des réactions actuelles montrent que les mesures d'application de cette loi n'ont pas été élaborées suffisamment en concertation avec les transporteurs »*.

M. Bérégovoy à l'épreuve du feu

Suite de la première page

Il est clair que les problèmes sociaux propres à cette profession, soumise à la pression de la concurrence européenne, ne peuvent être résolus en vingt-quatre heures.

Comme lors des manifestations paysannes de l'automne dernier, qui empêchaient les ministres de se déplacer, le gouvernement se trouve face à un problème de maintien de l'ordre, donc d'autorité. Devant un mouvement non canalisé, sujet à des manipulations ici ou là, il dispose de quelques atouts, dont le principal est celui du temps. Les pertes occasionnées pour les transporteurs sont de nature à provoquer chez eux la clarification d'une attitude qui est apparue, jusqu'à maintenant, ambiguë : subissant le conflit, les chefs d'entreprise de ce secteur espéraient manifestement que le pouvoir finirait par céder sur la nouvelle législation. Les représentants de l'opposition qui, comme MM. Robert Pandraud, Michel Noir ou Dominique Baudis, mettent en cause la capacité du gouvernement à gérer les affrontements sociaux cherchent eux aussi un profit – politique – dans une situation qui concerne le rôle de l'Etat.

Celui-ci est-il à même de faire prévaloir l'intérêt général sur les rapports de force que peut tenter d'imposer telle ou telle corporation ? La difficulté est comparable à celle que rencontrent les pouvoirs publics lorsqu'ils entreprennent de lutter contre le tabagisme et l'alcoolisme, avec cette différence que l'insécurité sur les routes met directement en danger non seulement les auteurs d'imprudences, mais les autres. Peut-on à la fois regretter l'impuissance de l'Etat devant les « problèmes de société » et ne pas faire bloc avec un gouvernement qui entreprend de faire respecter une loi régulièrement adoptée ? Ceux qui, dans l'opposition, cherchent à exploiter le conflit des routiers contre le pouvoir socialiste prennent le risque d'affaiblir encore la confiance des citoyens en l'Etat et le crédit, déjà gravement entamé, des responsables politiques dans leur ensemble.

PATRICK JARREAU

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le procès des responsables de la transfusion sanguine au tribunal de Paris

Premières divergences entre les docteurs Garretta et Allain

Les docteurs Michel Garretta et *Jean-Pierre Allain se sont* opposés pour la première fois, vendredi 3 juillet, devant la seizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Les négociations particulièrement laborieuses entre le Centre national de la transfusion sanguine (CNTS) et la firme autrichienne Immuno à propos d'un transfert de technologie pour « chauffer » les produits sanguins destinés aux hémophiles étaient au cœur du débat.

Ils ne se tutoient plus. Ils ne sont plus, l'un pour l'autre, que le *« docteur Garretta »* et le *« docteur Allain »*, assis côte à côte, condamnés à transpirer ensemble sur l'étroit banc des prévenus. Leur divorce a été définitivement consommé au cours d'un redoutable échange de questions-réponses inauguré par le président Jean-Louis Mazières.

Et derrière ce divorce anecdotique tremblait, telle une petite flamme vacillante, une partie du terrible enjeu de ce procès : oui ou non le docteur Garretta, pour des raisons mêlant l'amour-propre et la stratégie commerciale du CNTS, a-t-il perdu un semestre au *moment d'acheter la technologie* du « chauffage » des produits sanguins qui aurait permis de sauver bien des hémophiles de la contamination en inactivant le virus du sida ? Oui ou non, le docteur Garretta a-t-il fait l'impasse sur des informations scientifiques l'alertant sur l'intérêt majeur des produits *chauffés* ?

A ce point, la chronologie des faits se révèle impitoyable. Car l'intérêt porté aux produits chauffés par le CNTS, depuis 1983, démontre à l'évidence que l'importance de cette technologie avait été saisie. A cette époque, c'est le professeur Jean-Pierre Soulier, directeur général du CNTS, qui prend des contacts avec la firme Immuno. Mais, dès 1984, il confie ce dossier à son adjoint, le docteur Garretta, pour qu'il approfondisse les négociations en vue de la signature d'un contrat.

« Difficultés relationnelles »

Or les négociations vont tourner court fin juillet, à Munich, lors d'une rencontre entre les docteurs Garretta et Allain d'une part, et le professeur H. Eibl, président d'Immuno. En quelques mots, le président Mazières rappelle, en citant des documents du dossier d'instruction, que la rupture des négociations a été provoquée par des *« difficultés relationnelles »* entre le docteur Garretta, médecin sans réputation scientifique, et le professeur Eibl, légèrement méprisant à son endroit.

Bref, le docteur Garretta, pour des motifs tenant à son orgueil, se serait braqué. *« Il est exact que je n'ai pas gardé un sentiment agréable de cet entretien avec le professeur Eibl,* explique l'inculpé. *Nous n'étions pas d'accord et j'ai quitté la pièce mécontent. Mais il n'y a pas eu suspension des négociations ». « Lorsque quelqu'un se lève brusquement, laisse ses documents et quitte la réunion, j'appelle cela une rupture de négociations »*, rétorque le docteur Allain. Me Xavier Charvet, conseil du docteur Garretta, se dresse furieux : *« Le fait de jeter son cartable, ce n'est pas une rupture de négociations, c'est une interruption de séance ! »*

Une chose est sûre, la rupture entre les deux inculpés est en tout cas scellée. Les deux prévenus ne cesseront plus de se démentir, se passant le micro sans se regarder. *« J'étais catastrophé du résultat de cette réunion »*, résume le docteur Allain, pour une fois parfaitement clair.

Mis en difficulté, le docteur Garretta réfute l'état d'avancement des pourparlers avec la firme Immuno : *« L'objectif de cette réunion était simplement de faire le point sur les renseignements techniques transmis. Immuno était en train de faire évoluer sa technologie, et le professeur Soulier n'était pas convaincu de la supériorité de l'une par rapport à l'autre. De plus, nous nous sommes trouvés en présence de demandes commerciales inacceptables. »*

Les audiences précédentes ont malheureusement souligné le retard pris en France, depuis 1983, en matière de « chauffage » des concentrés destinés aux hémophiles. Le président Mazières insiste : *« De juillet à décembre 1984, n'avez-vous pas laissé courir un délai injustifiable ? – Si j'avais accepté ce contrat, Monsieur le président, le professeur Soulier ne l'aurait pas signé*, répond le docteur Garretta. – *Mais pourquoi avoir suspendu les négociations ? – Ce ne fut pas le cas. Un grand nombre de documents ont été échangés de septembre à novembre 1984 et nous avons pris la décision de signer l'accord en octobre. »*

« Six mois de retard »

Me Georges-Paul Wagner, partie civile, s'adresse au docteur Allain : *« Maintenez-vous que les négociations aient pris six mois de retard ? – Il y a eu un retard, même s'il est difficile de le chiffrer. Et il était extrêmement urgent que le CNTS se munisse d'une technologie d'inactivation des virus des hépatites non-A non-B et du sida. »* Me Wagner se tourne vers le docteur Garretta : *« Le professeur Soulier, qui devait partir en fin d'année, vous avait donné une délégation de signature pour une opération immobilière et pour les comptes postaux et bancaires. Quand votre prise de pouvoir au CNTS a-t-elle été effective ? – A cette époque, je rends compte au professeur Soulier. – Vous ne répondez pas à ma question sur les délégations de signature. – Je ne peux pas vous répondre. Je n'ai pas le document sous les yeux. »*

D'esquives en dérobades, le procès progresse ainsi et se tend à mesure que l'on se rapproche des infractions retenues par la prévention, du 21 mars au 1er octobre 1985. *« Le docteur Garretta avait-il conscience de la nécessité de fournir des produits chauffés ?* interroge Me Pierre Chaigne, partie civile. – *Pour moi, il était important d'avoir accès à une technologie d'inactivation mais pas essentiel de l'obtenir dans l'urgence*, répond l'inculpé. – *Ne disposiez-vous pas des informations nécessaires sur leur utilité ? – Les détenteurs de ces informations, ce sont des spécialistes... »*

Promu directeur général du CNTS le 1er octobre 1984, le docteur Garretta aura probablement bien du mal, au cours des prochaines audiences, à se défausser ainsi de ses responsabilités, même si le président Mazières a invité les avocats des parties civiles à se modérer. *« La procédure accusatoire que j'ai laissé se développer ne doit pas se transformer en une forme raffinée de torture, comme cela a été le cas ces quinze derniers jours »*, a-t-il prévenu, provoquant un tollé chez les avocats des hémophiles.

LAURENT GREILSAMER

L'enquête sur l'assassinat d'un dirigeant de l'OLP à Paris

La police diffuse les portraits-robots des meurtriers d'Atef Bsisou

La police judiciaire parisienne a diffusé, vendredi 3 juillet, les portraits-robots des meurtriers d'Atef Bsisou, le dirigeant palestinien assassiné le 8 juin à Paris (*le Monde* du 9 juin). Conduite sous la direction du juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, l'enquête de la brigade criminelle a permis de reconstituer les circonstances de l'assassinat et l'emploi du temps d'Atef Bsisou. S'agissant des auteurs de l'assassinat, on n'en est encore qu'au stade des hypothèses.

L'information passerait pour anodine s'il n'était question de l'assassinat d'un dirigeant palestinien : les tueurs d'Atef Bsisou n'étaient pas de type « méditerranéen ». L'un d'eux, teint clair et cheveux chatain coupés court au-dessus des oreilles, avait même un aspect franchement « européen ». Le deuxième membre du commando n'est pas, lui, « typé ». Plusieurs témoins des faits – nombreux à déambuler dans le quartier de Montparnasse, ce 8 juin juste après minuit – ont fait la même description des assassins et ont permis la diffusion de leurs portraits-robots.

Le témoignage le plus précieux est celui d'un jeune Français qui sort d'un bowling, à deux pas de l'hôtel devant lequel le responsable de l'OLP va être assassiné. Le jeune homme est intrigué par le manège de deux hommes d'allure sportive, fourrant la main dans leur sac à dos et paraissant aux aguets. Il se trouve très près d'eux quand l'un des hommes le fait déguerpir en braquant un pistolet dans sa direction.

Visiblement bien renseignés, les tueurs ont repéré la voiture qui raccompagne le Palestinien à son hôtel. Dès que Bsisou en descend, il est plaqué contre le véhicule par l'un des hommes du commando. L'autre ouvre le feu. Du travail soigné : trois coups tirés à travers un sac en plastique pour récupérer les douilles, et un sang-froid de professionnels qui ont minutieusement préparé leur itinéraire de fuite. Quelques instants plus tard, un maître-chien employé dans un parking voisin croit repérer l'équipe en compagnie d'un troisième individu. Le trio, qui s'engouffre dans une berline grise immatriculée dans les Hauts-de-Seine, disparaît.

« Menacé par le Mossad »

Faute d'avoir mis la main sur les assassins, les enquêteurs s'en tiennent aux faits établis. Et, comme dans toute affaire criminelle, *a fortiori* quand il s'agit d'un des responsables des services de renseignement de l'OLP, la méthode conduit à reconstituer l'emploi du temps de l'intéressé.

Ce dimanche vers 18 heures, Bsisou arrive à l'improviste dans la capitale. Personne n'a, semble-t-il, été prévenu de son escale à Paris. Le Palestinien vient de passer trois jours en Allemagne et conduit son 4 × 4 tout-terrain qu'il a récupéré dans un garage de Berlin. Bsisou vient souvent dans la capitale et, comme d'autres dirigeants palestiniens, loge dans l'un des hôtels où la délégation générale de l'OLP prend soin de réserver (sous le nom d'un membre peu connu) des chambres. Cette fois, Bsisou descend dans un établissement de Montparnasse.

De sa chambre d'hôtel, le dirigeant de l'OLP appelle aussitôt deux amis libanais, un homme et une femme résidant en France. Ces deux journalistes lui servent habituellement de « contact » avec la DST. Vers 18 h 30, l'un d'eux avertit le service de contre-espionnage que Bsisou souhaite rencontrer rapidement son correspondant à la DST. Un rendez-vous est fixé au lendemain matin. Au téléphone, le journaliste indique que Bsisou se dit *« menacé par le Mossad »*. Mais, commente-t-on aujourd'hui à la DST, sans que le journaliste signale aucun indice de menace précise ou immédiate. Aussi, à l'autre bout du fil, l'inspecteur suggère-t-il simplement que le Palestinien ne passe pas la nuit à l'hôtel. Apparemment, l'alerte ne valait pas la peine de mobiliser une équipe de nuit. Une protection rapprochée sera proposée... pour le lendemain. Mais les tueurs n'attendront pas.

Bsisou est assassiné au moment où ses deux amis le déposent à son hôtel. Montre en main, six heures se sont écoulées depuis son arrivée inopinée à Paris. L'énigme est de taille : quelle organisation dispose en France d'un commando capable de monter une opération techniquement parfaite en si peu de temps ? Comment cette équipe a-t-elle pu être aussi bien renseignée sur les faits et gestes du Palestinien ? N'a-t-il pas été « filé » dès son passage en Allemagne, où – ce n'est qu'une hypothèse policière – il aurait tenté de « retourner » un proche du groupe palestinien dissident d'Abou Nidal ? Mais alors pourquoi choisir Paris quand Bsisou était, il y a peu, à Cuba et qu'il venait de passer une nuit d'hôtel en Allemagne ? Lorsqu'ils auront la réponse à ces questions, les enquêteurs auront progressé d'un grand pas.

Pour l'heure, aucune des « pistes » avancées par les uns ou les autres – le groupe Abou Nidal, selon un communiqué rédigé en son nom (vite démenti par le porte-parole du groupe à Beyrouth, mais considéré comme « authentique » par les services spéciaux français) ; le Mossad israélien, selon l'OLP et une partie de la presse israélienne ; ou encore des dissensions internes à la centrale palestinienne – n'est écartée par les enquêteurs. Même si la première « piste » reste la plus vraisemblable : Bsisou entendait venger l'assassinat d'Abou Iyad, son patron à la tête des services de renseignement de l'OLP, qui avait été tué, en janvier 1991 à Tunis, par les hommes d'Abou Nidal. D'ordinaire, pourtant, ses commandos opèrent au pistolet-mitrailleur et ne laissent pas de témoin vivant.

ERICH INCIYAN

Les suites de l' « affaire Boucheron »

Une nouvelle procédure est engagée à Angoulême

Le procureur de la République d'Angoulême, M. Joël Guitton, a transmis vendredi 3 juillet, une requête auprès de la chambre criminelle de la Cour de cassation, aux fins de désignation d'une juridiction dans le dossier de l'usine d'incinération des ordures ménagères. L'enquête préliminaire a en effet fait apparaître le nom de M. Jean-Michel Boucheron, député (non inscrit), ancien maire socialiste d'Angoulême qui bénéficie, en sa qualité d'élu du privilège de juridiction.

Cette usine d'incinération, dont la construction a été décidée en 1983 par le Syndicat intercommunal du Grand Angoulême (SIGA), alors présidé par M. Boucheron, semble avoir donné lieu à une importante surfac*turation* et à *des détournements* de fonds.

Le dossier de l'usine d'incinération fait également apparaître le nom de M. Michel Gabaude, cet ingénieur commercial gérant de plusieurs sociétés-taxis que l'on retrouve au cœur de la plupart des affaires Boucheron. M. Gabaude fait lui-même l'objet de deux inculpations (*le Monde* des 17 et 26 juin et du 1er juillet).

La procédure lancée sur l'usine d'incinération, attendue depuis plusieurs semaines, intervient quelques heures après l'envoi, par le maire d'Angoulême, M. Georges Chavanes (CDS), président du district, d'une lettre au procureur de la République de la ville, dans laquelle il s'étonnait de l'absence d'ouverture d'une information judiciaire sur ce dossier. *« Malgré nos demandes*, écrivait-il, *nous sommes au regret de constater que, vraisemblablement, vous n'avez pas reçu d'instructions de votre hiérarchie vous permettant de requérir l'ouverture de cette information. »*

Le district d'Angoulême s'est d'autre part porté partie civile dans l'affaire instruite à Bordeaux par Mme Dominique Piot, sur la SEPC, une des sociétés de M. Gabaude.

□ ***La Cour de cassation* rend son dossier au juge Van Ruymbeke.** – La chambre criminelle de la Cour de cassation a désigné une nouvelle fois, jeudi 2 juillet, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes pour instruire le dossier de la SAGES sur le financement occulte des partis politiques dans la Sarthe, dans lequel de nouveaux élus sont *« susceptibles d'être inculpés »*. L'arrêt de la Cour de cassation permet au juge rennais M. Renaud Van Ruymbeke de reprendre son enquête, au cours de laquelle étaient apparus les noms de plusieurs élus socialistes.

CIRCULATION

La Mairie de Paris étudie un projet de périphérique souterrain à péage

En l'an 2000, la capitale pourrait disposer, dans sa partie est et sud, entre la porte de Bagnolet et la porte d'Auteuil, d'une rocade souterraine périphérique à péage. Pour concrétiser ce vieux projet, le Conseil de Paris devrait, lundi 6 juillet, commander, pour le mois de mai 1993, une étude technique et financière à la société Cofiroute. Les édiles parisiens examineraient ensuite ce projet.

Avec plus d'un million de véhicules par jour, le boulevard périphérique est aujourd'hui la voie la plus chargée de l'Hexagone. Pour endiguer cette circulation en surface et diminuer le bruit, les embouteillages et les nuisances aux abords du périphérique, la Mairie envisage de créer une voirie souterraine. Cette nouvelle voie serait aménagée, en priorité, dans le secteur le plus « chargé » qui longe les 12e, 13e, 14e, 15e, 16e et 20e arrondissements.

La construction de cette rocade souterraine, dont le coût est estimé à 8 milliards de francs, serait financée par un péage (de l'ordre de 40 F) que devraient acquitter ses utilisateurs. Elle serait tracée entre le boulevard périphérique et les boulevards des Maréchaux et ses accès seraient peu nombreux (tous les 3 kilomètres), afin de limiter les échanges avec la surface. Enfin elle autoriserait la communication avec les autoroutes A 3 (porte de Bagnolet), A 4 (porte de Bercy), A 6 (porte de Gentilly) et A 13 (porte d'Auteuil). La rocade desservirait aussi les portes de Montreuil, Tolbiac, de Châtillon et d'Issy.

Cette initiative de la Mairie de Paris s'inscrit dans un projet plus vaste d'aménagement de la région parisienne. En effet, 40 % des automobilistes qui empruntent le périphérique effectuent un trajet de banlieue à banlieue. Les maires des communes riveraines et les présidents des conseils généraux de la petite couronne, consultés en mai 1991, se sont prononcés, dans leur grande majorité, en faveur de cette voirie souterraine.

Le président du conseil régional d'Ile-de-France a également émis, en mai 1991, un avis positif *« en souhaitant que ce projet puisse s'intégrer à un éventuel réseau régional souterrain »*. Enfin, le 19 juin 1992, M. Christian Sautter, préfet de la région Ile-de-France, a donné à la Ville de Paris l'accord de l'Etat pour réaliser cette infrastructure routière (*le Monde* du 3 juillet). Il a notamment accepté qu'elle soit inscrite dans le futur schéma d'aménagement régional. Déjà le conseil général des Hauts-de-Seine étudie la possibilité de créer lui aussi une voirie souterraine passant par la Défense qui pourrait, selon M. Chirac, être raccordée, dans les années à venir, à la rocade parisienne.

JEAN PERRIN

DÉFENSE

Les personnels touchés par la baisse des crédits militaires recevront des aides

Le secrétaire d'Etat à la défense, M. Jacques Mellick, doit commencer, lundi 6 juillet, à recevoir les organisations syndicales représentant les personnels qui sont concernés par les restructurations prévues du dispositif militaire français.

A l'heure actuelle, le ministère de la défense occupe 524 000 militaires (cadres, engagés et appelés) et 112 000 civils. Selon ses calculs, entre 15 % et 20 % de ces personnels pourraient être affectés par les restructurations, sous la forme de départs anticipés à la retraite, de mutations ou de nouvelles formations professionnelles pour leur reconversion.

Doté de quelque 300 millions de francs dans un premier temps, un plan est à l'étude pour l'« accompagnement social » de ces diverses décisions. Pour les cadres militaires, il s'agit de mesures d'aide à la mobilité géographique et, pour les personnels civils, de mesures d'aide à la formation, au reclassement, à la mobilité d'emploi et au départ volontaire. Un premier protocole, acquis au niveau interministériel et dénommé « formation et mobilité », prévoit de détacher 1 000 ouvriers par an, pendant trois années, dans des services extérieurs de l'Etat, des collectivités locales ou dans des établissements publics ne relevant pas de la seule défense.

D'autre part, le Fonds pour les restructurations de la défense – institué par le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, pour favoriser la création d'emplois dans des zones menacées de récession par la fermeture de garnisons – sera porté de 80 millions de francs en 1992 à 100 millions en 1993.

Enfin, la délégation générale pour l'armement (DGA) devra mettre des fonds spécialisés, à hauteur de 700 millions de francs, à la disposition des PME ou PMI qui risquent d'être parmi les sociétés les plus atteintes par la baisse programmée des crédits militaires. Les armées font vivre directement ou indirectement pas moins de 5 000 entreprises de cette taille.

Il ne s'agit pas à proprement parler, selon la DGA, de subventions. Il s'agit de fonds bancaires d'investissement, gérés par divers établissements financiers et destinés à permettre aux PME-PMI travaillant pour la défense de renforcer leurs *fonds propres pour innover, exporter* ou se diversifier.

□ **Quatorze militaires français décorés.** – La croix de la valeur militaire vient d'être décernée à quatorze officiers, sous-officiers et soldats français pour leurs actes de bravoure au Cambodge et en Yougoslavie. Les titulaires de cette décoration sont onze hommes de l'armée de terre (dont un appelé volontaire qui a fait partie de l'escorte rapprochée du chef de l'Etat à Sarajevo), deux de l'armée de l'air (membres de l'équipage de l'hélicoptère Dauphin utilisé à Sarajevo par M. Mitterrand) et un sous-officier de la Garde républicaine (au Cambodge). Parmi eux figure – pour avoir évacué des blessés et mené des négociations difficiles avec des milices en Bosnie – un capitaine relevant du 13e régiment de dragons parachutistes (RDP), qui, en octobre 1990, avait été capturé, avec deux subordonnés, par les Irakiens en mission secrète de reconnaissance dans la zone neutre à la frontière avec le Koweït.

□ **M. Jean Lecanuet dénonce « l'attentisme » de la programmation militaire.** – Le président de la commission sénatoriale de la défense et des affaires étrangères, M. Jean Lecanuet, a estimé, jeudi 2 juillet, que la programmation militaire 1992-1994 *« traduit un attentisme »* du gouvernement et *« renvoie à plus tard les choix indispensables »*.

MÉDECINE

Mort du professeur Jean-Louis Lortat-Jacob

Le professeur Jean-Louis Lortat-Jacob, membre de l'Académie de médecine, président du conseil de l'ordre des médecins d'avril 1970 à juin 1981, est mort mercredi 1er juillet.

On retiendra de lui l'image d'un homme intransigeant, controversé, opposant farouche à l'avortement volontaire. Ce fils de médecin, né le 30 août 1908 à Paris, scolarisé à l'école Lacordaire, puis au lycée Janson-de-Sailly, décroche son diplôme de docteur en médecine en 1939. La même année, il devient chef de clinique à la faculté puis, en 1942, prosecteur (préparateur spécialisé dans l'anatomie, particulièrement dans les dissections).

Chirurgien des Hôpitaux de Paris en 1944, professeur agrégé à la faculté de médecine en 1953, chirurgien de l'hôpital Tenon en 1956, puis de l'hôpital Beaujon en 1961, professeur de clinique chirurgicale jusqu'en 1981, élu membre de l'Académie de médecine en novembre 1973, le professeur Jean-Louis Lortat-Jacob est porté à la présidence du conseil national de l'ordre des médecins le 10 avril 1970. Il présidera aux destinées du conseil jusqu'au 25 juin 1981.

En novembre 1976, trois ans après la mort d'un jeune homme après une ablation des amygdales dans une clinique de Neuilly, il est inculpé d'homicide involontaire en tant que « directeur médical » aux côtés de l'anesthésiste, du chirurgien et de l'infirmière. Tous quatre seront relaxés le 28 avril 1982. L'affaire est cependant venue entacher la réputation d'un homme déjà critiqué pour ses prises de position conservatrices, notamment sur la libéralisation de l'avortement, signataire en 1979 d'une déclaration stipulant que la loi de 1975 avait contribué *« à élargir le laxisme des mœurs et à aggraver la dénatalité »*.

L. F.

Le Monde

HEURES LOCALES

Les mécomptes de Briançon

A force d'emprunter pour réaliser des équipements déficitaires ou de prestige cette commune des Hautes-Alpes s'est placée dans une situation budgétaire particulièrement critique

BRIANÇON

de notre envoyé spécial

DEPUIS de nombreux mois, Briançon vit dans une atmosphère de crise financière. La cité construite par Vauban est-elle *« en état de cessation de paiement »*, comme l'affirme le nouveau maire, M. Alain Bayrou (UDF-PR)? Ou celui-ci pratique-t-il *« la politique de la terre brûlée »*, comme le soutient son prédécesseur socialiste, M. Robert de Caumont? Etourdis par les chiffres lancés, ici ou là, les Briançonnais ne savent plus trop quoi penser. Des habitants de la sous-préfecture des Hautes-Alpes ont cependant retiré leur confiance à M. de Caumont à l'occasion de l'élection municipale partielle qui a eu lieu à la fin de l'année 1991 (*le Monde* du 26 novembre et daté 8-9 décembre).

Le scrutin avait été provoqué par la démission collective de treize colistiers du maire sortant et de cinq élus de droite. Ses propres amis reprochaient à M. de Caumont ses méthodes de gestion et réclamaient un assainissement des finances locales. Depuis le changement de majorité, les événements se sont précipités. M. Bayrou a, tout d'abord, suspendu le paiement des annuités de tous les emprunts de la commune, consentis pour l'essentiel par le Crédit local de France (CLF) et la Société lyonnaise de banque (SLB). Puis, le 29 mars, la nouvelle municipalité a voté le budget primitif pour 1992 en déséquilibre de 90 millions de francs (sur un total de dépenses de 242,2 millions de francs). Avant d'adopter, début juin, le compte administratif 1991, en déficit de près de 80 millions de francs.

Dans le même temps, l'une des cinq sociétés d'économie mixte de la commune (SEM), celle du hockey sur glace professionnel, a déposé son bilan. Tandis qu'une menace de cessation d'activités plane sur une autre de ces SEM, la Société de développement des Hautes-Alpes (SEDHA). Selon des chiffres provisoires, l'endettement de la commune atteindrait 450 millions de francs. Il correspondrait, d'après le bilan prévisionnel de 1992, à près de quarante ans d'épargne brute...



Une station sans neige

« Briançon, résume M. Bayrou, *c'est, proportionnellement, cinq fois Angoulême. »* Sa comparaison repose sur le montant de la dette et sur celui, supposé, du déficit de la commune. M. de Caumont l'a contesté tout en soulignant qu'à la différence de l'ancien maire d'Angoulême son intégrité personnelle n'est pas mise en cause.

Après sa victoire aux élections municipales de 1983, cet énarque cofondateur des GAM (Groupes d'action municipale), s'est lancé dans une politique de croissance tous azimuts. Son objectif : faire de Briançon la « capitale touristique » des Alpes du Sud. Point d'orgue de cette politique : la création par la commune de la station de sports d'hiver du Prorel, inaugurée, en février 1989, par le premier ministre, M. Michel Rocard, un ami de toujours de M. de Caumont. Coût de l'investissement : officiellement, 220 millions de francs. C'est-à-dire la moitié de l'endettement de Briançon.

Le concept du Prorel était original : il s'agissait de relier le centre de Briançon (1 250 mètres d'altitude) au réseau de Serre-Chevalier, grâce à un téléphérique de liaison permettant de quitter la ville « skis aux pieds ». Mais, faute d'un d'enneigement suffisant – un risque inhérent à l'emplacement plein sud du téléphérique, – les trois premiers exercices ont laissé un déficit d'exploitation cumulé de 17 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 21 millions. La municipalité avait également réalisé un important programme d'HLM, créé un nouveau centre commercial, construit des ateliers relais, relancé le hockey sur glace professionnel. Des investissements financés par des emprunts auprès de ses bailleurs, des emprunts bien lourds pour une ville de 12 000 habitants.

L'ancien maire assure qu'il maîtrisait « totalement » la situation caractérisée, selon lui, par de simples difficultés « conjoncturelles ». M. Bayrou, qu'il taxe d'« immobilisme », aurait, accuse-t-il, délibérément, *« noirci le tableau (...) pour charger, politiquement, ses prédécesseurs »*, ruinant, du même coup, le crédit de la commune.

« Lorsque nous sommes arrivés, réplique M. Bayrou, *la trésorerie se limitait à 2,6 millions de francs. Sans une avance, par le préfet, des 4/12e de la fiscalité locale, la paie du personnel en janvier (3,6 millions de francs) n'aurait pu être assurée. Nous gérons, depuis, au jour le jour, sans la moindre possibilité d'honorer les engagements de la collectivité à l'égard de ses prêteurs. »* La situation de la commune s'est, en fait, brusquement détériorée à partir de juin 1991. A cette date, la municipalité ne paie plus les annuités d'emprunt.

Selon M. de Caumont, des discussions étaient en cours avec le CLF et la SLB portant sur un prêt de 60 millions de francs pour 1991. *« Ceci traduisait,* assure-t-il curieusement, *une stratégie de négociation financière. »* Selon lui, la commune devait être également autorisée à emprunter 30 millions de francs par an de 1992 à 1995. A la Caisse des dépôts et consignations, on indique que les tractations, interrompues par la crise municipale, *« n'avaient pas abouti »* début décembre. En réalité, la commune ne peut plus, à ce moment, faire face à ses obligations, sinon en contractant de nouveaux emprunts pour rembourser les précédents.

Vente des « bijoux de famille »

La municipalité a eu recours à deux lignes de crédit, de 20 millions chacune, en 1988 et 1990, qu'elle n'a pas davantage pu rembourser à l'échéance. A la même époque, il faudra que la caisse de solidarité de la fédération du BTP des Hautes-Alpes règle, à sa place, sous forme d'avance, les factures dues aux entreprises locales.

A la suite d'une vérification sur les exercices de 1983 à 1987, la chambre régionale des comptes a déjà, tiré la sonnette d'alarme. *« Les politiques d'intervention économique et d'équipements collectifs suivies par la commune ont concouru,* souligne-t-elle dans ses observations définitives, en août 1990, *à déséquilibrer les finances. Quant au volume d'endettement, il constitue une menace sur la capacité de paiement jusqu'aux premières années du siècle prochain. »* Un audit, réalisé à la demande de M. Bayrou, conclut, de la même façon, à une *« situation budgétaire extrêmement et durablement dégradée »*. L'un des principaux constats : *« l'absence presque totale des ressources nécessaires pour faire face convenablement à la charge de la dette dont le montant est élevé et dont le profil, dans l'avenir, est extrêmement inquiétant du fait d'importants différés. La véritable source de difficultés,* mentionne encore l'audit, *est que l'annuité absorbe, globalement, la fiscalité directe communale »*.

M. de Caumont affirme que, s'il était resté au pouvoir le compte administratif de 1991, comme le budget primitif de 1992, aurait été voté en équilibre. Comment? Avec les emprunts déjà prévus au budget primitif 1991 mais toujours « en pointillé » huit mois plus tard. Avec, aussi, la vente de quelques « bijoux de famille ». L'ancien maire affirme, par exemple, que la commune était en passe de céder à la direction de l'équipement des Hautes-Alpes une ancienne usine textile, afin de récupérer 15 millions de francs. Mais, selon les responsables de l'équipement, aucun accord n'était en vue. De plus une estimation des Domaines chiffrait la valeur de l'usine entre 3 et 5 millions de francs.

La relance du hockey professionnel s'est révélée, elle aussi, très onéreuse : 8,7 millions de francs de passif en dix-huit mois d'activité de la SEM si l'on en croit les résultats d'un audit. L'administrateur judiciaire de la société soutient, de surcroît, que celle-ci n'a été que la continuation, sous une autre forme juridique, de l'ancienne association sportive mise, précédemment, en liquidation avec un passif de 7,3 millions de francs. Si sa théorie était admise, les deux passifs seraient cumulés et le « trou » atteindrait, alors, plus de 17 millions de francs.

Saisie par le préfet après le vote en déséquilibre du budget primitif de 1992, la chambre régionale des comptes devrait soumettre à la commune, d'ici la fin de l'été, *« des mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire »* (1). Celles-ci seront la première étape d'un « plan de redressement » de longue haleine qui passera par un réaménagement de la dette. Une réunion, à laquelle participeront tous les partenaires de la commune (Etat, région, département, organismes prêteurs), doit avoir lieu à Marseille, le 15 juillet, pour en jeter les bases. La marge de manœuvre apparaît, cependant, étroite.

M. Bayrou refuse, par avance, un alourdissement de la fiscalité locale, déjà très élevée. Quels actifs pourront être vendus? Que faire du Prorel tant que la station ne tendra pas à un équilibre d'exploitation? Reste à savoir, enfin, si l'État acceptera de verser une subvention d'équilibre exceptionnelle incitant la région et le département à faire, eux aussi, un effort significatif. Quoi qu'il en dise, M. de Caumont a péché par manque de réalisme.

GUY PORTE

(1) La chambre effectue, parallèlement, un examen des comptes et un contrôle de gestion de la commune qui devraient être achevés à l'automne.

Reculade rurale

AU risque de cultiver exagérément le goût du paradoxe, remarquons qu'un « non-événement » récent a trop été passé sous silence. Il s'agit du report *sine die*, décidé par le gouvernement le 18 juin, des Assises du monde rural, prévues le 26 juin dans une dizaine de villes moyennes – de Vervins à Vannes ou Nîmes – symboliques de ce que pourrait devenir un partenariat intelligent entre une civilisation urbaine à dimension humaine et les campagnes des environs.

On comprend les motifs qui ont conduit MM. Pierre Bérégovoy et André Laignel, secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, penauds, à cette reculade : les milieux paysans étaient à ce point ulcérés par l'accord sur la nouvelle politique agricole commune et par le « déficit d'explication » de M. Louis Mermaz sur le sujet que ces réunions risquaient d'avoir lieu dans un climat explosif et sous la protection des CRS. Mais les conséquences de ce faux pas n'en sont pas moins regrettables. Depuis le temps que gouvernements successifs, organisations agricoles, aménageurs du territoire, sociologues au chevet des banlieues déstructurées, disent et répètent que la désertification s'étend des Ardennes aux Pyrénées, que des centaines de villages meurent tandis que les mégalopoles explosent, alors que, au-delà des incantations et du saupoudrage, si rares sont ceux qui font quelque chose pour enrayer le phénomène! Ces assises préparées par la DATAR auraient été l'occasion enfin de lancer une politique énergique, à la fois économique, sociale, fiscale, culturelle, scolaire, agricole et écologique.

Heureusement, sur le terrain, des organismes, collectivités ou associations poursuivent un travail de fourmi. Avec l'aide de la Chambre des métiers, les communes rurales de l'Ain multiplient les chartes de mise en valeur, les contrats de pays et de développement local autour du tourisme ou de l'industrie du bois. Le comité d'expansion du pays de Caux est maître d'œuvre pour l'application d'un programme européen « Stride » (transferts de technologies) et facilite les stages d'enseignants dans des usines. M. Laignel n'est pas en reste. Il vient de signer avec le conseil régional du Centre la première convention d'aide à l'investissement en zone rurale, au bénéfice notamment des communes déshéritées de l'Indre... son département.

FRANÇOIS GROSRICHARD

L'aménagement de l'Ill en question

Annulé par le tribunal administratif de Strasbourg, un projet de protection des terres agricoles sur l'affluent du Rhin, révèle les divergences entre écologistes et agriculteurs alsaciens

STRASBOURG

de notre correspondant

LE tribunal administratif de Strasbourg a annulé, début juin, la déclaration d'utilité publique (DUP) d'un important projet d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ill, entre le Ladhof (au nord de Colmar) et Erstein (Bas-Rhin). Ce projet est discuté depuis de longues années en Alsace et la DUP avait été cosignée par les deux préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le 9 novembre 1989.

Le contrat de plan en avait confié la maîtrise d'ouvrage à la Région. Initialement, les travaux devaient protéger terres agricoles et villages contre les fréquentes inondations estivales de l'Ill. A la suite des critiques et des propositions des écologistes de l'association Alsace-Nature, ce contrat de plan avait été retouché et surtout accompagné d'une « charte de zones inondables ». Le texte prévoyait le maintien et l'extension de surfaces en herbe pour préserver le paysage typique du *ried* alsacien, biotope de prés humides et de forêts inondables, et protéger la nappe phréatique souterraine contre la pollution des nitrates.

Ces deux objectifs étaient-ils conciliables? Le juge du tribunal administratif souligne, en fait, les non-dits. Saisi par Alsace-Nature en juillet 1990, il a estimé que l'étude d'impact qui avait précédé la DUP avait été insuffisante. *« La décision attaquée,* écrit le jugement, *qui a pour objet de réduire les inondations estivales, sera de nature à permettre un accroissement de la surface des terres consacrées à la culture du maïs et à contribuer, en conséquence, à l'augmentation du taux de nitrate dans les eaux de la nappe phréatique. »* Or, l'étude d'impact est laconique sur ce sujet. Conclusion du juge : *« L'insuffisante analyse des effets de l'arrêté attaqué sur l'environnement ne permet pas de déterminer si les inconvénients du projet seront excessifs, eu égard à ses avantages. »*

Cette annulation va obliger les deux préfets à reprendre leur copie. Le président du conseil régional d'Alsace, M. Marcel Rudloff (UDF-CDS), a déjà indiqué qu'il ne renoncerait pas au projet et qu'une nouvelle DUP, après un complément d'étude, pourrait être signée avant la fin de l'année. Il estime que l'essentiel des aménagements n'a pas besoin de cette déclaration d'utilité publique. Mais le juriste qu'il est, puisque membre du Conseil constitutionnel, note que la charte des zones inondables a elle aussi disparu, puisqu'elle avait été rédigée par un comité de pilotage créé par l'arrêté annulé.

Les agriculteurs ont été déçus de constater que les écologistes, qui siégeaient avec eux depuis deux ans dans ce comité de pilotage, menaient parallèlement ce combat juridique. Quelques jours après le jugement, quatre tracteurs ont symboliquement labouré une prairie du *ried* à Sermersheim (Bas-Rhin) tandis que les responsables agricoles dénonçaient *« le double langage des écologistes »*. M. Eugène Schaeffer, président de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin, ne veut plus négocier avec eux, *« ni dans le bassin de l'Ill ni ailleurs »*.

Des conséquences au conseil régional

« Le projet de l'aménagement de l'Ill était une opération exemplaire », estime M. Philippe Richert, conseiller régional (UDF-CDS), qui a présidé la commission de l'environnement du conseil régional jusqu'au printemps. *« Il était devenu multi-objectifs, s'occupant à la fois du développement économique, de l'environnement, du tourisme et des aspects sociaux pour le monde agricole. Tout cela, aujourd'hui, est remis en cause. Nous ne pourrons plus monter de semblables discussions avec une telle démocratie participative... »* Pourtant, il assure que la Région ne pratiquera pas la politique du pire et continuera, par exemple, à subventionner la remise en herbe de certains terrains.

Montrés du doigt, les écologistes d'Alsace dénoncent la confusion entretenue autour de ce projet d'aménagement. La DUP annulée, précise M. Maurice Wintz, secrétaire régional d'Alsace-Nature, *« allait au-delà de ce que nous avons accepté et nous l'avons toujours dit »*. Aucun compromis, souligne-t-il, n'avait été signé entre agriculteurs, élus et écologistes. Si Alsace-Nature a participé activement au comité de pilotage, c'était *« pour faire avancer la politique de maintien et de reconquête du ried »*, d'ailleurs affirmée dans la charte des zones inondables. Mais *« il demeurait une incohérence historique dans ce projet d'aménagement de l'Ill; nous l'avons toujours affirmé »*.

Alsace-Nature ajoute que cette opposition allait de toute façon éclater au grand jour quand le comité de pilotage aborderait des sujets, jusqu'ici prudemment évités, comme les méandres de la rivière ou son calibrage, pour lesquels le projet *« s'appuyait sur une conception particulièrement désastreuse pour les écosystèmes fluviaux »*.

Le conflit qui éclate aujourd'hui entre écologistes et agriculteurs sur l'aménagement de l'Ill pourrait se transposer au conseil régional d'Alsace. Il pourrait modifier les rapports entre les Verts et les élus de Génération Ecologie d'une part et la majorité relative UDF-RPR.

JACQUES FORTIER

Jour de fête à Méru

Une petite commune s'invente une rue imaginaire : une voie vers des projets ambitieux

MÉRU

de notre envoyée spéciale

MAISONS-NUAGES, pattes de lion, tenus à bout de perche, « enfants-sons » à la façon des patineuses de Philippe Découflé, tous avancent en bon ordre. Pour ce défilé-spectacle, 330 enfants de Méru, commune du sud de l'Oise, ont travaillé pendant six mois avec une plasticienne. Cela se voit. Au passage piéton, les percussionnistes arrêtent de jouer. Deux garçons se couchent sous des voitures en carton. Même dans une « rue imaginaire », comme celle mise en scène le samedi 27 juin, il y a des accidents mortels.

Les familles, ni plus ni moins ravies que lors d'une kermesse des écoles, suivent docilement le cortège jusqu'à l'usine désaffectée, où les attend une exposition d'art contemporain. Objectif atteint pour les promoteurs de l'opération, qui souhaitaient attirer les Méruviens dans cette ancienne fabrique de nacre habituellement fréquentée par les artistes et par des Parisiens initiés.

Ainsi en va-t-il de la plupart des manifestations organisées, de mai à juillet, à l'occasion de Quartiers lumière, une opération signée conjointement par le ministère de la culture et par la délégation interministérielle à la ville (DIV). Les cent soixante évènements artistiques, festivals, concerts, rencontres de cette deuxième édition (1) ne constituent, en général, que la partie émergée d'actions de longue haleine.

Prendre en compte les difficultés sociales, favoriser l'insertion, pallier les dérives de l'urbanisme, préparer l'avenir, telles sont les ambitions des acteurs de terrain, dans ces quartiers qui ont droit au qualificatif de « lumière » quelques semaines par an. M. Guy Vadepied (PS), maire de Méru, le formule à sa façon : *« Des initiatives comme celles d'aujourd'hui doivent donner à tous les habitants, et surtout aux jeunes, l'occasion de penser leur ville afin d'en devenir citoyens. »*

Ici, par exemple, la « rue imaginaire » n'est qu'une des voies retenues pour accompagner la mutation de la ville. Première étape : la transformation de 8 000 mètres carrés de friches industrielles en un centre culturel où devraient se mêler art contemporain et musique.

MARTINE VALO

Lire la suite page 12

(1) Renseignements concernant l'ensemble des manifestations Quartiers lumière : 16 (1) 40-03-94-70.

REPÈRES

AQUITAINE

Les modifications de tracé retardent le métro de Bordeaux

OUVERT depuis six ans, le dossier du métro bordelais poursuit sa lente progression. Dès 1986, le système VAL a été choisi par la communauté urbaine (CUB) et l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été terminée en 1991, mais ce bel édifice peut être remis en cause. M. Jacques Chaban-Delmas, qui préside la CUB, avait prévu d'annoncer, fin juin, une modification du tracé et une extension de la ligne est-ouest en direction du campus universitaire, au détriment de la ligne nord-sud qui, au lieu de relier la gare SNCF au quartier d'affaires du Lac, s'arrêterait au centre.

Mais la décision a été repoussée au mois d'octobre, les élus socialistes qui cogèrent la CUB s'opposant à cette révision sans concertation. Un plan global de déplacement urbain devrait être élaboré au cours de l'été. Il prendrait en compte toutes les solutions aux problèmes de transport et de circulation, des bus au métro. « *On a employé jusqu'alors une méthode politique pour faire plaisir à tel ou tel élu, sans chercher à déterminer rationnellement des solutions pour résoudre le problème des transports* », remarque M. Pierre Brana (PS), maire d'Eysines.

Cette position rejoint celle des associations opposées au métro, qui regroupent des écologistes et des chefs d'entreprise. Un calendrier de réalisations tenant compte des possibilités de financement de la CUB devrait également être présenté en octobre, à un moment où la communauté affronte un contexte économique difficile. « *On discute ferme depuis des années, il faut conclure* », a promis M. Jacques Chaban-Delmas.

BOURGOGNE

Chenôve détruit sa « barre »

COMMUNE de 22 000 habitants dans la banlieue de Dijon: Chenôve possédait une plaie : la barre des Narcisses. Un immeuble de 300 mètres de long, qui abritait 131 familles sur quatre étages. Grâce à une opération Développement social des quartiers (DSQ), place nette vient d'être faite au cœur d'une ZUP où les familles d'origine étrangère sont nombreuses. Le relogement par l'organisme local des HLM a duré dix-huit mois. Plus de la moitié des habitants ont retrouvé un domicile sur le territoire de la commune.

Une pelouse occupera provisoirement l'emplacement de l'immeuble, le temps pour l'agence d'urbanisme du district de l'agglomération dijonnaise de préparer un projet de désenclavement du quartier en ouvrant deux voies sur le boulevard principal de la ville. Un espace mixte d'habitat (25 logements HLM) et de services, notamment un service emploi-formation, sera construit autour d'une place. Ce chantier est la première opération importante du programme DSQ qui depuis 1990 était consacré à la rénovation des bâtiments et aux activités de loisirs pour les jeunes.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants : Chris Maiziat (Dijon) et Ginette de Matha (Bordeaux).

Jeu de rôle du préfet et des élus

Coup d'envoi de la coopération intercommunale, dans l'Oise, où le représentant de l'Etat et les maires ont entamé une délicate collaboration

BEAUVAIS

de notre envoyée spéciale

FALLAIT-IL y voir un symbole ? C'est dans le petit hémicycle de la préfecture de Beauvais que se sont réunis, mardi 30 juin, une quarantaine d'élus locaux et le représentant de l'Etat pour lancer la coopération intercommunale. Dans ce vieil amphithéâtre, tapissé de velours vert mais traversé par les puissants effluves d'une usine d'éponges ménagères voisine, le préfet a procédé à l'installation de la commission chargée de préparer un schéma de coopération pour les communes du département. Autour de lui, les sièges étaient occupés par une quarantaine d'élus : maires, présidents de syndicat, représentants du conseil général et du conseil régional.

Ces élus attendaient avec curiosité une séance administrative pas comme les autres, imposée par la loi (*le Monde* daté 17-18 mai) et dirigée par un préfet sans pouvoirs électifs, dont ils pourraient enfin apprécier s'il se conduirait « *en gendarme ou en notaire* ». « *Pourvu qu'il ne nous relise pas le* Journal officiel, *ça augurerait mal de nos relations futures !* », prévenait, la veille, l'un des édiles appelés à siéger.

Comment, de leur côté, les élus désignés, la semaine précédente, par leurs pairs, allaient-ils se comporter ? Certains, candidats par devoir plus que par plaisir, tièdes partisans de la coopération, participent à la commission pour y faire de la résistance, le moment venu. D'autres, favorables à l'intercommunalité qu'ils n'arrivent pas à mettre en œuvre dans leurs cantons, espèrent glisser leur projet dans le schéma départemental que la commission élaborera tout au long des prochains mois. Face aux élus soucieux de lui rappeler leurs prérogatives, le préfet, M. Philippe Massoni, s'est employé à jouer le rôle d'un représentant de l'Etat antijacobin, mais tout de même incitatif.

Après avoir vanté les mérites de l'intercommunalité, il s'est voulu porteur d'une bonne nouvelle : les commissions pourraient, si elles le voulaient, recevoir les propositions des communes après la date du 8 août, prévue par la loi. Un certain nombre de maires avaient en effet protesté contre la brièveté du délai qui leur était imposé pour s'adresser à la commission. Pour M. Alain Vasselle (RPR), infatigable jouteur de la politique locale, président de l'Union des maires de l'Oise, et candidat au fauteuil de sénateur, il n'y avait aucune raison de se réjouir, tant qu'un amendement n'aurait pas été voté. « *On sait bien qu'en cas de litige c'est la date légale qui est prise en compte* », a-t-il fait remarquer.

Panachage géographico-politique

Faisant preuve d'une imperturbable volonté de conciliation, le préfet a résisté aux assauts de cet élu, maire d'Ourcel-Maison (185 habitants), qui se plaignait de voir ses ambitions intercommunales contrariées par une administration d'Etat « *tatillonne* » et « *dirigiste* ». Devant une assemblée d'élus ruraux qui semblaient, au départ, compter les points, le représentant de l'Etat s'est voulu rassurant, promettant de travailler dans la « *souplesse* », l'« *harmonie* », et l'« *entente cordiale* ».

La commission a ensuite procédé à l'élection de ses deux assesseurs et de son rapporteur. Les élus ont confirmé le choix qui avait été fait, la veille, par l'Union des maires de l'Oise, après un subtil panachage géographico-politique. L'un des assesseurs serait un élu rural PS du nord-est du département, l'autre serait le premier magistrat CDS de Chantilly, petite ville du sud. Le choix du rapporteur, en revanche, s'imposait. M. Pierre Guyard est une personnalité estimée par l'ensemble de ses collègues pour son expérience en matière d'intercommunalité.

Ce maire sans étiquette d'une commune de 245 habitants, Saint-Martin-au-Bois, est président d'une structure intercommunale qui fédère 51 communes rurales du nord de l'Oise, le District du plateau picard. Depuis une dizaine d'années, il a multiplié les démarches pour cimenter ce qu'il considère comme un « *bassin de vie* » et enrayer sa désertification, n'hésitant pas à travailler en bonne intelligence avec les services de l'Etat. L'intérêt du district s'est manifesté après une vaste opération de réhabilitation de l'habitat, et une série d'actions sociales (livraison de repas à domicile, insertion professionnelle, rénovation des écoles).

Depuis peu, les 51 communes ont préparé un schéma directeur, définissant en commun l'implantation des grands équipements, le tracé des transports en commun ou les sites à protéger. « *Pour réussir l'intercommunalité, il faut avoir un projet. Après, on parle de l'épicerie et de la taxe professionnelle* », affirme ce professeur de mathématiques qui sait, pourtant, quand il le faut, calculer les avantages fiscaux des textes de loi.

Pour se faire écouter de ses collègues, M. Guyard dispose d'un autre atout : il n'affiche aucune ambition politique, bien qu'il soit devenu le conseiller technique de M. Charles Baur (UDF), président de la région Picardie. Assis à la droite du préfet, il a rappelé, devant une assemblée attentive, que la coopération était une « *ardente obligation. La question n'est pas de savoir si on la fait, mais avec qui, comment, et à quel rythme.* » Il a précisé que la première tâche de la commission serait de dresser un état des lieux.

Après avoir examiné le règlement intérieur de la commission, les élus ont évoqué la périodicité de leurs rendez-vous et adopté la date du mercredi, jour de permanence des instituteurs-secrétaires de mairie. Les retrouvailles ont été fixées au début de septembre. Pareille épreuve méritait bien, en effet, deux mois de repos.

RAFAËLE RIVAIS

La RATP déménage

En s'installant aux portes de Bercy, la Régie invente la notion de « cité des transports »

EN quittant le sixième arrondissement pour le deuxième, la RATP entame une traversée de Paris. Beaucoup plus qu'un simple changement de site, il s'agit, selon les responsables de la Régie, « *de donner une image forte et moderne de l'entreprise qui fait vivre l'Ile-de-France* ». Elle marque aussi le début d'une vaste restructuration de ses services, qui doit s'achever en 1995.

Le projet de la Régie est ambitieux. Pour une fois, un service public engage une opération d'urbanisme au service de ses agents mais aussi du public. Ses promoteurs gomment la vieille notion de « *siège social* », impersonnelle et froide, pour créer, entre la gare de Lyon et la Seine, « *une maison de la RATP et des transports urbains* ». Deux bâtiments de neuf étages élevés sur une dalle sous laquelle trouveront place un parc de stationnement et une « *cité des transports* » avec musée, médiathèque, collection d'archives, salles d'expositions et brasserie. Au total, 80 000 mètres carrés pour accueillir 1 700 agents et les bureaux de la direction générale, des activités internationales de la régie, des services de formation du personnel et d'exploitation du réseau mais aussi un centre de conférences, un restaurant, des espaces sociaux et les locaux destinés aux animations culturelles.

Exposition de véhicules anciens

A la demande de la ville, une voie piétonne, ouverte au public et dessinée sur les emprises aménagées par la RATP, reliera le quai de la Rapée et la rue de Bercy. Elle circulera à l'intérieur de la maison, dont chaque extrémité sera flanquée d'un « *grand signal* » en verre indiquant les entrées et les activités de l'entreprise publique. Cette voie aura une liaison directe avec la salle des échanges de la gare de Lyon, lieu de passage des voyageurs du métro, du RER et de Météor ainsi que des trains. Enfin, cette rue intérieure possédera de nombreux accès qui conduiront à tous les services installés dans les nouveaux bâtiments de la Régie.

La grande attraction de cette maison de la RATP, dont le dossier de permis de construire est étudié lundi 6 juillet par le Conseil de Paris, doit être le musée. Il s'étendra sur 9 700 mètres carrés, grâce à un jeu de verrières, de façades vitrées et de balcons. Il sera visible du quai de la Rapée et de la rue de Bercy, mais aussi de la voie piétonne. Outre l'exposition de modèles anciens, il fera appel à toutes les technologies modernes pour présenter les hommes et leurs outils.

Le Musée possédera de grandes ouvertures sur l'avenir avec ses maquettes géantes de rames (4 mètres de long) du RER, ses vidéos qui raconteront l'évolution du métro parisien et une baie vitrée permettant aux 400 000 visiteurs attendus chaque année d'avoir une vue plongeante sur la station de la ligne Météor et de suivre le va-et-vient des rames de l'an 2 000.

Une opération d'un milliard de francs

Ni tour insolente ni cube glacé, cette maison de la RATP, à la façade courbe, simple et monumentale doit assurer une liaison « douce » entre la grosse barre du ministère des finances et les immeubles de grande hauteur du quartier de la gare de Lyon. Située à deux pas de Bercy, avec son futur centre viti-vinicole, le premier d'Europe, et son parc de 12 hectares étiré le long de la Seine, côtoyant la rénovation de l'îlot Chalon, qui sera l'une des portes de Paris pour les voyageurs du TGV, élevée au débouché du pont Charles-de-Gaulle, dont la construction lui permettra d'être reliée directement à la bibliothèque de France et au nouveau secteur Tolbiac-Masséna-Austerlitz, cette maison est un des éléments majeurs de la mise en valeur de l'est de la capitale, décidée par la mairie de Paris. Elle traduit l'osmose qui existe entre un service public et une municipalité pour équiper ces quartiers trop longtemps laissés sur le bas-côté. Le premier coup de pioche de cette opération de 1 milliard de francs doit être donné à la fin de l'année, la fin des travaux étant prévue en 1994.

Cette nouvelle politique d'aménagement de la RATP participe à la modernisation des conditions de travail du secteur tertiaire de l'entreprise, décidée en 1990 par le conseil d'administration. La mise en œuvre d'un tel projet intéresse plus de 6 000 agents, répartis actuellement sur trente-deux sites. Il est donc proposé, à l'horizon 1995, de regrouper l'ensemble des bureaux de la Régie autour de cinq pôles. Hormis « Lyon-Bercy », il s'agit de « Championnet » (16 210 m²), « Charonne-Bourdon » (23 075 m²), « Denfert-Montsouris » (27 740 m²) et « Noisy-le-Grand-Neuilly-Plaisance » (16 980m²).

JEAN PERRIN

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Projets de villes.** – L'association Partners for Livable Places organise un colloque à Lyon, du 5 au 8 juillet, sur le thème « Grands projets pour de grandes villes ». Cette association réunit des architectes et des urbanistes du monde entier, préoccupés par la réhabilitation des centres urbains. L'antenne européenne est dirigée par M. Michel Rivoire, ancien conseiller en urbanisme du maire de Lyon, M. Michel Noir.

► **Renseignements au (16) 78-30-88-88 ou 72-40-56-26.**

NOMINATIONS

□ **M. Alain Nallet directeur du cabinet du président du conseil général de Gironde.** – M. Alain Nallet est nommé, à compter du 14 juillet, directeur du cabinet de M. Philippe Madrelle (PS), président du conseil général de la Gironde. M. Nallet remplace à ce poste M. Gilles Savary.

Né le 23 mai 1947 à Bergerac, M. Nallet est titulaire d'une maîtrise de droit public. Il a d'abord exercé des activités d'expert en assurances à Bergerac et d'enseignant à Lille. En 1985, il devient chargé de mission à la direction des affaires économiques du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, avant de suivre les questions d'éducation. En décembre 1988, il entre au cabinet du président du conseil général de la Gironde en charge des affaires agricoles et du développement local. Depuis octobre 1990, M. Nallet était directeur adjoint du cabinet du président.

PUBLICATIONS

□ **Un atlas agroclimatique Rhône-Alpes.** – La chambre régionale d'agriculture et les services lyonnais de Météo-France viennent de réaliser un atlas agroclimatique, compilation de plus de dix millions de données, relevées au jour le jour par deux cents correspondants bénévoles. Il décrit vingt-quatre zones climatiques de la région, afin de contribuer à la conduite des cultures, des choix de production, et d'organisation du travail, des agriculteurs.

► **Atlas agro-climatique Rhône-Alpes-Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes, 5, rue Hermann-Frenkel, 69364 Lyon Cedex 07.**

□ **Les collectivités locales en chiffres.** – La direction générale des collectivités locales (DGCL) vient de faire paraître l'édition 1992 de son guide : Collectivités locales en chiffres. Leur dénombrement reprend, pour l'essentiel, les données du recensement de 1990, déjà publiées l'an dernier. A cette date, on comptait 36 763 communes, 100 départements, 26 régions (dont 4 dans les départements d'outre-mer), 9 communautés urbaines, 214 districts. Au 1er septembre 1991, il y avait 18 058 syndicats, dont 14 596 à vocation unique (SIVU) et 2 478 à vocation multiple (SIVOM). Le guide donne des indications sur la population, les finances et le personnel des collectivités.

► **96 pages, 110 francs. La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07.**

□ **Finances régionales 1990.** – La Direction générale des collectivités locales (DGCL) analyse dans un recueil de statistiques sur les finances régionales en 1990. Les dépenses des régions ont atteint, cette année-là, 46,5 milliards de francs. Leur progression, en hausse de 17 % par rapport à 1989, est moins élevée que les années précédentes, en raison d'une certaine maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un relatif essoufflement des dépenses d'investissement. L'ouvrage de la DGCL présente une analyse détaillée des recettes, de la trésorerie et de l'endettement de ces collectivités territoriales, ainsi qu'une rétrospective 1984-1990.

► **DGCL, 2, place des Saussaies, 75008 Paris. Tél. : (16-1) 40-07-25-24.**

TEXTES

□ **Le Conseil de l'Europe et l'emprunt local.** – Le Conseil de l'Europe a adopté une recommandation relative aux « possibilités d'emprunt des collectivités locales et régionales ». Il invite les collectivités à ne recourir à l'emprunt que pour financer des dépenses d'investissement, et à s'assurer que le remboursement de leurs dettes est couvert par des recettes courantes. Le Conseil souhaite que les Etats membres respectent scrupuleusement les échéances prévues pour le versement des transferts financiers à destination du secteur public local.

Il demande que soient précisées les conditions d'une assistance éventuelle de l'Etat, en cas d'insolvabilité des collectivités. Les gouvernements devraient, selon l'Assemblée de Strasbourg, mettre à la disposition des collectivités un service de spécialistes de la gestion de la dette, et publier périodiquement la situation de l'endettement du secteur public local.

DÉBAT

Pas d'hovercraft au Mont-Saint-Michel

par Jacqueline Nebout

SI la défense de l'environnement a un sens, s'il s'agit vraiment d'une volonté politique, il faut interdire à tout prix le projet aberrant qui menace le Mont-Saint-Michel et sa baie, site classé d'importance mondiale par l'UNESCO.

Il s'agit de l'autorisation, accordée par le préfet de la Manche, à une société commerciale de Lorient, Trans Inter Océan, de faire traverser cinquante fois par jour la baie du Mont-Saint-Michel par un hovercraft (aéroglisseur bruyant) dans un but de tourisme commercial.

Déjà, le député Roselyne Bachelot et huit associations importantes de défense de la nature, en tête desquelles l'Association des riverains de la baie du Mont-Saint-Michel, ont élevé des protestations indignées reposant sur de multiples arguments scientifiques, en raison notamment des dangers de nuisances sonores, de pollution, de bouleversement de la faune ornithologique, voire sur la sécurité des piétons qui circulent à marée basse.

L'engin en question devrait, si l'autorisation n'était pas annulée, entrer en service en 1993. Et son promoteur a eu l'idée de demander une étude d'impact préalable à l'université Rennes-I. Il a promis l'installation future d'un laboratoire qui serait situé en un point de la baie, le centre des Herbus.

Cinquante mille passagers par an

Les universitaires n'y ont pas vu malice car l'opération leur a été présentée comme « *une première expérience concrète et permanente d'association de scientifiques et d'usagers de la baie pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée des écosystèmes littoraux* ».

Derrière ce prétexte ronflant, que découvre-t-on ? La création d'un fuseau de circulation de 800 mètres de large, emprunté au rythme de cinquante fois par jour par un hovercraft à moteur Diesel, au départ du lieu-dit la Caserne, à Arvedon. Prévisions : cinquante mille passagers par an et mille sorties de l'engin avec tous ses bruits de démarrage et de survol.

Un chenal serait délimité par cinq mâts surmontés de réflecteurs radars. Et une grosse bouée, avec des balises, interdirait de fait aux pêcheurs, pour leur sécurité, de fréquenter la zone en question, d'où ils se trouveraient bannis. Enfin, plusieurs secteurs où nichent actuellement de nombreuses espèces d'oiseaux protégées devraient être définitivement désertés par eux.

Or, en l'espèce, on remarquera qu'il ne s'agit même pas de perpétuer une pollution ancienne, provoquée par des intérêts économiques liés à des problèmes d'emplois locaux. Mais, cyniquement, de fabriquer une tentation touristique nouvelle au profit d'une société commerciale, au détriment considérable de la qualité de la vie des habitants permanents, et dans un site mondialement classé, devant rester hautement protégé.

L'autorisation du préfet de la Manche doit donc être purement et simplement annulée par l'autorité supérieure. D'autant plus qu'il aura fallu une campagne de plusieurs années pour obtenir le sauvetage de la baie du Mont-Saint-Michel en matière d'ensablement et de pollution des eaux.

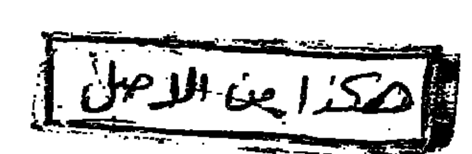
Un équilibre écologique fragile

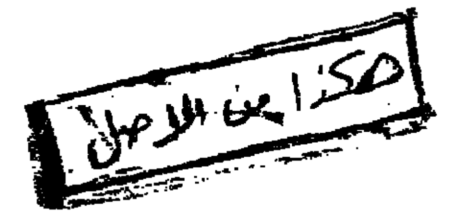
Un accord récent a été nécessaire entre l'agence de bassin Seine-Normandie, le conseil régional de Basse-Normandie, le conseil général de la Manche et les communes intéressées pour que soit bientôt assurée la collecte et l'épuration des eaux usées, jusque-là rejetées en mer. Cela au prix d'importants engagement financiers qui se traduiront, comme partout, par une hausse du prix de l'eau potable. Mais enfin, c'est là un succès concret, significatif en matière de progrès de l'environnement.

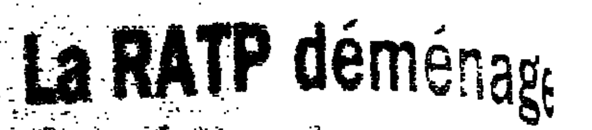
A l'inverse, qui donc oserait, alors qu'aucun besoin de la population n'est invoqué, prétendre qu'il faut, de toutes pièces, créer une importante pollution nouvelle et bouleverser des équilibres écologiques fragiles, malgré l'opposition de nombreux élus et des associations.

Qu'on en finisse avec cette idée mercantile d'un hovercraft, que n'a jamais demandé aucun résident et qui vaudrait, en outre, à la France, le blâme mérité des milieux internationaux pour lesquels le Mont-Saint-Michel fait partie des trésors de la planète.

► **Jacqueline Nebout est adjointe au maire de Paris et présidente de l'Association nationale des élus de l'environnement.**







COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Actionnaires, conservez le moral, cela marche bien !

Extraits de l'exposé du Président Guy Dejouany à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le vendredi 26 juin 1992 a notamment approuvé les comptes de l'exercice 1991. Dans son allocution, Monsieur Dejouany a indiqué :

ANNÉE 1991

Cette fois encore, malgré quelques difficultés ponctuelles liées à l'affaiblissement de la conjoncture ou au lancement de certaines opérations nouvelles, notre résultat est supérieur aux prévisions. L'exercice 1991, avec son chiffre d'affaires consolidé de 135 milliards de francs, son résultat un peu supérieur à 2,6 milliards de francs et une capacité d'autofinancement de 8,5 milliards de francs, est, par la dimension propre de ces nombres et par leur progression, un exercice satisfaisant. Il l'est, dans un paysage où les évolutions favorables n'ont pas été les plus nombreuses.

La constatation de ce dosage finalement heureux de nos succès et de nos difficultés en France et à l'étranger, dans un climat de demi-crise économique, ne doit pas nous écarter des éléments de modestie qui sont depuis toujours la vertu cardinale du Groupe. Mais elle souligne la bonne efficacité de nos équipes, efficacité qui est due au professionnalisme développé par celles-ci dans la quasi-totalité de nos métiers et de nos fonctions ; c'est ce professionnalisme qui a permis d'anticiper utilement la plupart des évolutions actuelles, particulièrement dans les métiers de l'environnement.

Ces équipes sont maintenant bien nombreuses : 198 000 personnes dans le Groupe à la fin de 1991, qui se comparent aux 87 000 d'il y a quatre ans (37 500 en 1980 - 52 000 en 1981) et c'est un niveau que je ne contemple pas sans un certain étonnement. Il est plus difficile à gérer, mais la grande satisfaction est la qualité de ces hommes et femmes et aussi leur sentiment d'appartenir à un ensemble toujours homogène et cohérent, dont le développement ne brouille pas l'image.

Un autre trait essentiel de cette année 1991 est qu'elle a mis très clairement en évidence l'importance du développement de nos métiers de services et le rôle direct de ceux-ci (eau, énergie, propreté) dans la protection de l'environnement. Une collaboration plus étroite s'est donc développée entre les diverses équipes chargées de lutter contre la pollution de l'eau, d'utiliser, d'économiser et même de produire l'énergie, de collecter et de gérer les déchets.

Revenons donc sur nos chiffres principaux et d'abord sur ceux qui intéressent directement nos actionnaires :
- le profit net par action, dont je vous disais l'an dernier qu'il avait doublé en quatre ans, a progressé de 12,5 % en 1991 ; il atteint maintenant 116,7 francs par titre ;
- le dividende qui vous est proposé est de 41 francs par action. La masse distribuée atteindrait ainsi 918 millions de francs, elle était de 307 millions de francs il y a cinq ans.

Plus globalement, les éléments de satisfaction marquants sont, outre le bon développement du chiffre d'affaires (multiplié par 2,5 en quatre ans) :
- l'évolution satisfaisante du résultat d'exploitation (+25 %) ; il représente plus de 4 % du chiffre d'affaires (contre 2 % en 1987) ;
- la bonne progression du résultat de l'ensemble des sociétés intégrées : le ratio de ce résultat par rapport au chiffre d'affaires est en progression (1,55 % en 1991) ;
- le maintien, à un niveau satisfaisant, de notre autofinancement dont la qualité reste un élément caractéristique des comptes de notre Groupe ; depuis quelques années, la capacité d'autofinancement a toujours représenté entre 6 et 7 % du chiffre d'affaires consolidé ; ce ratio est cette année de 6,3 %.

Rythme élevé des investissements

Le rythme de nos investissements s'est un peu ralenti en 1991, avec un montant total de 20 milliards de francs contre 21,4 en 1990, mais il est resté élevé. Les investissements industriels ont continué leur croissance (11,5 milliards de francs), particulièrement dans le domaine de l'eau, avec un effort particulier en Grande-Bretagne ; les investissements financiers ont assez sensiblement diminué (8,5 milliards de francs contre plus de 11 milliards) malgré l'arrivée du groupe Blanzy Ouest-Esys qui a été l'élément de croissance externe le plus significatif de l'année. Le montant de notre autofinancement, malgré son bon niveau, est inférieur à ces 20 milliards de francs ; l'année, qui a enregistré une sensible augmentation des besoins en fonds de roulement (mais ceux-ci restent voisins d'un mois de chiffre d'affaires), est marquée par une diminution sensible du fonds de roulement (il avait augmenté de 650 millions de francs en 1990) et par une certaine dégradation de la trésorerie ; il n'y a pas eu d'apport important de fonds propres en 1991.

C'est en fait sur plusieurs années qu'il faut analyser le phénomène des investissements et de l'endettement : nous avons investi la somme très importante de 72,6 milliards de francs au cours des quatre dernières années (à peu près également répartie entre investissements industriels et investissements financiers).

Une moitié environ (54 %) de ces 72,6 milliards de francs d'investissements a été couverte par la capacité d'autofinancement du Groupe et diverses augmentations de capitaux propres (un grand merci à nos actionnaires !) ; une autre fraction, de l'ordre du quart (23,4 %), soit une somme voisine de 17 milliards de francs, a été financée par cession d'éléments d'actifs.

Le solde (22 %) a été couvert par un accroissement d'environ 16 milliards de francs de l'endettement financier à long terme qui atteint 24 milliards à la fin de 1991. Cet accroissement est certes important, mais pendant la même période :
- nos capitaux propres, passés de 6 à 18 milliards de francs, ont triplé ;
- nos actifs immobilisés ont presque quadruplé, à 70,5 milliards de francs ;
- les provisions du bilan se sont largement accrues de près de 12 milliards de francs ;
- et notre chiffre d'affaires a augmenté de 80 milliards de francs.

Bonne situation des principaux ratios du bilan

Dans cette période qui est pour nous d'assez vive croissance, et après plusieurs années d'investissements lourds, nous constatons encore une bonne situation des principaux ratios du bilan.

Les capitaux permanents, grâce notamment à l'augmentation assez sensible des fonds propres, se hissent à près de 72 milliards de francs (en progression de près de 20 %). Ils couvrent les actifs immobilisés à hauteur de plus de 100 %, comme les années précédentes.

L'endettement financier à moyen et long terme ne représente que deux années et demie d'autofinancement et 34 % des capitaux permanents, soit un tiers de ceux-ci.

Epanouissement de notre action en Europe

L'année 1991 a marqué une nouvelle et importante phase de développement à l'étranger, développement qui a franchi les frontières de la notoriété : le chiffre d'affaires réalisé hors de France a représenté l'an dernier 36,5 milliards de francs et 27 % du total de notre activité ; nous avons investi à l'étranger près de 6 milliards de francs.

La tendance principale a été bien sûr l'épanouissement de notre action en Europe (hors de France) avec 25 milliards de francs de chiffre d'affaires (soit 18,55 % de notre activité totale) et 68 495 agents :
- une présence de plus en plus large en Grande-Bretagne (où nous avons construit en 4 ou 5 ans une seconde "Générale des Eaux") qui se manifeste dans à peu près tous nos métiers français avec globalement 11 milliards de francs ;
- l'émergence de plus en plus vigoureuse de nos activités en Allemagne à travers les implantations nouvelles de la Société Générale d'Entreprises (SGE) dans les Länder de l'ex-Allemagne de l'Est : un chiffre d'affaires global de 7 milliards de francs en 1991, 8 milliards en 1992 ;
- le maintien d'une présence appuyée dans le Bénélux (2,2 milliards de francs) et en Espagne (2 milliards de francs) ;
- mais aussi, une véritable présence dans certains autres pays comme le Danemark (plus de 700 millions de francs), la Tchécoslovaquie (plus de 700 millions de francs), etc.



PRÉVISIONS 1992

Malgré la relative mollesse de la situation économique, et malgré la crise réelle du secteur du B.T.P., de l'aménagement et de l'immobilier, je puis dire que la visibilité ne me semble pas plus mauvaise pour nous qu'au cours des années précédentes.

Je puis donc indiquer que 1992 sera pour nous une année de croissance assez modérée pour laquelle nous ne prévoyons actuellement qu'une augmentation de l'ordre de 8 % de notre chiffre d'affaires qui pourrait ainsi se situer autour de 146/147 milliards de francs : aucune opération nouvelle de grande envergure n'a été réalisée depuis le début de l'année ou n'est actuellement envisagée (mais il reste six mois !). Peu ou pas de croissance externe en principe, donc.

Du point de vue des résultats, je prévois une progression raisonnable, susceptible de porter notre "consolidé part du Groupe" à 2.900 millions de francs (et probablement un peu au delà), soit une progression de l'ordre de 11 à 12 % ; il est possible d'espérer un peu mieux si certains événements favorables se réalisent, mais il s'agit là d'une bonne performance compte tenu de la conjoncture généralement maussade et des difficultés de certains secteurs. Mon pronostic personnel et mon espérance sont que nous atteindrons les 3 milliards de francs.

De son côté, l'autofinancement pourrait reprendre sa progresssion après le ralentissement de celui-ci constaté en 1991, principalement du côté de la Société Générale d'Entreprises (SGE) et de l'immobilier.

En ce qui concerne les investissements, je prévois une année plus calme avec un retrait assez sensible sur les années précédentes, aux environs de 15 à 16 milliards de francs ; la persistance d'un niveau de 10 à 11 milliards de francs d'investissements industriels, confirme le caractère de plus en plus capitalistique de nos métiers.

L'année est marquée par ailleurs, en ce moment même, par la souscription d'actions nouvelles (liées aux bons que nous avons émis en 1989) ; d'après les cours actuels de notre action en Bourse, cette souscription devrait être un bon succès et nous procurer un peu plus de 3 500 millions de francs d'argent frais.

Dans de telles conditions, l'année verrait probablement :
- une nouvelle progression, de l'ordre de 10 milliards de francs, ou d'un peu plus, de nos capitaux permanents ;
- la stabilisation ou un léger recul de notre ratio d'endettement financier à long terme (il est de 34 % environ). Cet endettement, vous le savez, doit être mis en regard du potentiel et de la richesse de nos actifs et du vif accroissement de nos activités ;
- une certaine amélioration de la trésorerie (amélioration dont le niveau serait fonction de l'évolution du besoin en fonds de roulement).

PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ESPÈCES OU EN ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de verser un dividende net de 41 francs par action. Chaque actionnaire peut opter soit pour le paiement en espèces de ce coupon, soit pour le paiement en actions. Dans le cas du paiement en actions, les actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 2031 francs.

Les actionnaires devront exercer leur option entre le 6 juillet et le 31 juillet 1992 inclus.



MAINTENIR LES GRANDS ÉQUILIBRES

Ma conclusion sera en forme de remarques.

Investissements : aux bons moments et aux bons endroits

La première est que le gros effort d'investissements (72 milliards de francs en 4 ans), qui a été accompli et qui se prolonge pour l'investissement industriel, l'a été au bon moment et, je le pense, aux bons endroits.

Il a permis l'ouverture de nouveaux métiers au moment où ils devenaient possibles : après la communication, c'est le tour de la production d'électricité, de la santé, des transports, du stationnement...

Il a permis aussi l'établissement de solides implantations à l'étranger :
- principalement en Europe, où nous avons, je le répete, en Grande-Bretagne une autre Générale des Eaux, de 11 milliards de francs de chiffre d'affaires et au résultat assez nettement positif, malgré la crise de la construction ; nous essayons de le faire dans d'autres pays et d'abord en Allemagne ;
- mais aussi, ailleurs : notre présence aux Etats-Unis a changé de nature et d'échelle depuis deux ans et nous venons d'établir une tête de pont en Australie.

Au cours des quatre dernières années, les investissements à l'étranger ont représenté le tiers de nos investissements totaux.

Enorme potentialité de nos métiers de base

En second lieu, l'énorme potentialité de nos métiers de base (eau et assainissement, énergie, propreté), évidente pour nous depuis toujours, apparaît maintenant de manière éclatante. Elle est, notamment, l'effet de deux grandes tendances :
- celle qui conduit à une spécialisation croissante au niveau de la gestion des collectivités et des industries ;
- l'évolution générale vers la dérégulation.

Elle demande :
- des yeux ouverts vers l'avenir ; nous sommes là dans le domaine du long terme ;
- un vrai professionnalisme capable de se renouveler : tous nos métiers concernés doivent maintenant s'épauler mutuellement ;
- des investissements lourds. Par développement très accentué des tendances concessives, devenues très fortes, mais aussi parce que la croissance s'appuie souvent sur la reprise de fonds de commerce existants, ces métiers sont devenus gourmands en investissements.

S'intéresser aux grands aménagements urbains

Dans cet univers où tout bouge (et qu'il faut scruter à chaque instant pour voir ce qui peut bouger "utilement"), une certaine polyvalence n'est ni un défaut, ni une faiblesse. Le développement du Groupe dans plusieurs directions (dont certaines nouvelles) conserve toute sa cohérence même si une certaine diversité-complexité est un caractère, depuis longtemps, de sa palette d'activités.

Pour ne prendre qu'un exemple, mais il est important et significatif, j'ai toujours été passionné par tout ce qui concerne le développement des villes et des besoins nouveaux qu'il fait apparaître. Un groupe comme le nôtre manquerait à sa vocation en restant immobile, en oubliant de s'intéresser aux grands aménagements et à la mise en œuvre de tous les grands équipements urbains. Intervenir dans la conception, dans la réalisation, dans la maintenance, tel est notre métier profond.

Dans la conduite d'une telle politique, volontariste et complexe, j'ai plus que jamais le souci de maintenir et de préserver les grands équilibres du Groupe. Il est inévitable que l'émergence de certains métiers nouveaux soit très progressive. Mais elle s'accomplit : je me rappelle les débuts fort difficiles (il y a si longtemps !) de nos sociétés de traitement des eaux (et de fabrication de tuyaux et tubes en matière plastique), de l'acte d'audace qu'a constitué, en 1975, la création du premier centre de traitement des déchets industriels à Limay ; je me rappelle aussi les premiers mois si hésitants de Canal Plus : je constate aussi notre satisfaction actuelle de voir notre radiotéléphone atteindre déjà son point d'équilibre.



Diversité foisonnante et maîtrisée

Quelques derniers mots.

Ce qui caractérise le mieux notre Groupe, c'est la diversité foisonnante, foisonnante et maîtrisée ; diversité des métiers, diversité des implantations, diversité des hommes.

Famille nombreuse et large donc. Faut-il rappeler à ce propos qu'une famille est riche de tous ses membres. Petits ou grands, glorieux ou en situation difficile, français ou étrangers, conformes ou atypiques, tous sont membres du même organisme qui a grandi et qui continue de se développer. Nous devons manifester la même considération à chacun.

Actionnaires et amis de la Générale des Eaux, conservez le moral, cela marche et marche bien !

Sous la terrasse, l'autoroute...

Présentée comme la première liaison urbaine à péage, l'A 14 devrait être mise en service à la fin de l'année 1995, si aucune nouvelle péripétie ne lui fait barrage

IL y a vingt-cinq ans que la première déclaration d'utilité publique de l'axe de 19 kilomètres, reliant la Défense à Orgeval, a été rendue. Depuis cette date, le projet a été mis en sommeil, réveillé, abandonné, réactivé, condamné à mort, ressuscité et, finalement, très largement modifié. Si la trajectoire de cette autoroute est restée la même, sa physionomie a été bouleversée sous la double contrainte de la protection d'un habitat dense et de sites exceptionnels.

A l'origine, l'A 14 était l'exemple de ce que ne devait pas être une autoroute en banlieue parisienne. Elle risque de rester dans les archives du ministère de l'équipement comme une sorte de brouillon des autoroutes urbaines du vingt et unième siècle. Jamais un projet n'aura été autant contesté, jusqu'à faire l'objet d'un arbitrage personnel du président de la République.

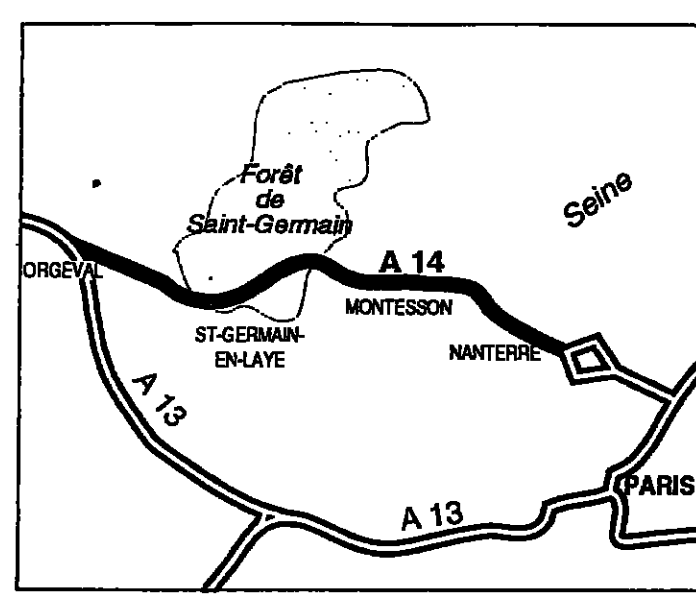
Pas d'opposition au principe du péage

En mai 1990, M. François Mitterrand a décidé la suppression d'un échangeur en forêt de Saint-Germain-en-Laye. Décision qui avait pu être interprétée comme une condamnation à mort du projet dont l'équilibre financier était bouleversé. Mais cet axe répondait à de réels besoins de communication à l'ouest de Paris. Il a donc continué à faire l'objet de projets jusqu'à la version actuelle : 2 400 mètres de tranchées couvertes dans les zones habitées, un tunnel de 2 510 mètres sous la forêt, un viaduc de 500 mètres pour franchir la Seine au Mesnil-le-Roi, un autre de 988 mètres à Carrières-sur-Seine et enfin une barrière de péage enfoncée de 6 mètres dans le sol et donc invisible de la Terrasse de Saint-Germain.

Entre 1988, date à laquelle la Société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN) a obtenu la concession de la construction et de l'exploitation de l'A 14, et les choix exprimés par le ministre de l'équipement, M. Jean-Louis Bianco, le 4 juin, le coût de construction a plus que doublé, passant de 1,4 milliard de francs à 2,9 milliards. Des chiffres qui représentent le prix de l'intégration au site, de la protection à la fois de la forêt et des habitants des sept communes traversées.

A l'origine, le principe d'une liaison entre la Défense et Orgeval n'était pas contesté. L'objectif était de soulager la circulation sur l'A 13, l' « autoroute de l'Ouest », en particulier entre le triangle de Rocquencourt, au débouché de l'A 12, et le tunnel de Saint-Cloud. Il s'agissait aussi de compléter le maillage de l'Ouest parisien par un raccordement aux grands axes autoroutiers : l'autoroute de Normandie (A 13) à Orgeval et l'axe reliant Cergy-Pontoise à Saint-Germain-en-Laye (A 184).

Même le principe du péage, adopté par M. Méhaignerie, ministre de l'équipement dans le gouvernement de la cohabitation, n'a pas suscité trop d'opposition. Les déclarations politiques ont été effacées par l'argument d'urgence : l'Etat décidait de recourir à des capitaux privés pour ne pas différer plus longtemps un projet victime de la crise économique des années 70.



La première bataille gagnée par les élus locaux et les associations de défense, nées au fil du tracé, est celle de l'échangeur de Saint-Germain. Prévu en forêt, il devait drainer à lui seul 13 % du trafic de l'A 14, soit 5 000 véhicules par jour. Un aménagement qui menaçait 6 hectares de bois, déjà victime du grignotage de l'urbanisation. Sur l'invitation de M. Michel Péricard (RPR), maire de Saint-Germain-en-Laye, M. François Mitterrand a donc décidé, après une visite sur place, la suppression de l'échangeur, dont l'existence empêchait une traversée totale de la forêt en souterrain. Les opposants à l'autoroute ont alors cru à un arrêt des travaux lié au bouleversement de l'équilibre financier du projet difficilement surmontable par la SAPN. Au manque à gagner, s'ajoutaient 200 millions de francs de travaux, prix des 670 mètres de couverture supplémentaire.

Mais la société concessionnaire a refait ses calculs et obtenu une renégociation de son contrat. La perte de recettes a été prise en compte dans la durée de contrat qui, au lieu de prendre fin en 2003, a été prolongé de dix ans.

Au mois de mars 1991, une enquête modificative à la déclaration d'utilité publique, portant uniquement sur la suppression de l'échangeur, était ordonnée, et les travaux pouvaient commencer. Une occasion, pour les « laissés-pour-compte » de l'enquête publique, de revenir à la charge.

Tunnel ou pont sur la Seine ?

Car un autre obstacle attendait la SAPN et les ingénieurs du ministère de l'équipement : le franchissement de la Seine dans la perspective prestigieuse de la Terrasse de Saint-Germain-en-Laye. Dès l'origine, plusieurs associations locales réclamaient un tunnel au lieu du viaduc de 500 mètres prévu au Mesnil-le-Roi.

De pétitions en recours juridiques, l'opposition des élus et des riverains s'est renforcée. Le 29 mars, des milliers de promeneurs ont arpenté ce site, classé monument historique, à l'appel de M. Michel Péricard, pour obtenir une nouvelle fois l'arbitrage du président de la République. Quelques jours plus tard, le ministre de l'environnement se rendait sur le site et annonçait la nomination d'un expert, M. Philippe Essig, ingénieur général des ponts et chaussées. Il avait pour mission de *« valider les données techniques et financières »* avancées par la SAPN et par les élus locaux. Les premiers estimaient à 1 milliard de francs le coût d'un tunnel sous le fleuve, que les partisans chiffraient seulement à 300 millions. Les conclusions de M. Philippe Essig, communiquées aux ministères de l'équipement et de l'environnement fin avril, ont confirmé l'évaluation de la SAPN. Le tunnel s'avère trop cher. Mais le viaduc peut être amélioré et la perspective de la Terrasse mieux protégée. L'expert propose le prolongement du tunnel, au débouché de la Terrasse, de 300 mètres. Il préconise aussi le rétrécissement de la barrière de péage de Montesson et son recul de 2 kilomètres par rapport à l'emplacement prévu. A 6 mètres de profondeur, elle ne brisera pas la perspective sur la plaine de Montesson et Paris.

M. Jean-Louis Bianco retiendra intégralement les suggestions de Philippe Essig quant à la barrière de péage. Pour le reste, les propositions de cet expert, reconnu par les élus locaux, ont été révisées à la baisse. Seulement 150 mètres de couverture au débouché de la Terrasse sont prévus, ce qui fera surgir l'autoroute dans l'axe d'un groupe d'habitations, la résidence du Belloy.

Dans ce contexte, l'isolation phonique du stade des Loges à Saint-Germain, au lieu de la couverture demandée par les élus, et l'aménagement paysager de l'autoroute sont perçus comme des *« miettes »* accordées par le ministre de l'équipement. Des miettes qui augmentent de 300 millions de francs le coût de l'A 14.

Cette révision à la baisse des propositions de l'expert donne à M. Michel Péricard l'occasion d'une troisième bataille. En apprenant, le 4 juin, les choix définitifs du ministre de l'équipement, il déclarait : *« C'est le plan Essig ou la guerre. »* Un moindre mal, acceptable à condition d'être intégralement retenu. A défaut, M. Michel Péricard tentera d'enterrer le projet à sa manière. *« Je ne voulais pas politiser cette affaire. Eh bien, nous allons tout faire pour gagner neuf mois et la SAPN ne s'y retrouvera pas. »* Les recours juridiques vont se multiplier ces prochains mois, dans l'attente d'une victoire de l'opposition aux élections législatives.

Quelle que soit l'issue de cette stratégie, le laborieux cheminement de l'autoroute A 14 préfigure une nouvelle conception de l'autoroute urbaine, celle de l'enfouissement. Vieux de trente ans, le projet initial aurait dû être entièrement repensé lorsque la construction a été décidée il y a cinq ans. Les plans prévoyaient un passage à niveau en plaine de Montesson et une tranchée découverte en forêt de Saint-Germain. Or si l'A 14 passe en 1995, ce sera en tranchée dans la plaine et en tunnel à travers la forêt. La SAPN évalue à plus de 1 milliard de francs les dépenses liées à la protection de l'environnement sur un coût final qui a plus que doublé pour approcher les 3 milliards.

PASCALE SAUVAGE

Un projet vieux d'un demi-siècle

L'AUTOROUTE A14 est sans doute l'un des plus anciens projets autoroutiers français. On en parle depuis 1939, date à laquelle fut imaginé le plan d'aménagement de la région de Paris. Laissé de côté pendant deux décennies, le principe de cette liaison, entre le pont de Neuilly et Orgeval, devait être repris en 1960, pour être confirmé en 1965, dans le plan masse du quartier de la Défense. Deux ans plus tard, le projet était déclaré d'utilité publique... mais remisé une fois encore, faute de financements.

Il réapparaît dans le schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne élaboré en 1976, jusqu'à ce que l'Etat décide de lui accorder la priorité, afin de soulager l'A13 asphyxiée entre le triangle de Rocquencourt et le tunnel de Saint-Cloud.

L'intervention de François Mitterrand

En mars 1987, le projet conçu par la direction régionale de l'équipement est proposé aux élus et aux responsables d'associations concernés par le tracé. Un an plus tard, trois sociétés d'autoroutes présentent leur projet. A la suite de l'enquête d'utilité publique, le projet retenu est celui de la Société des autoroutes Paris-Normandie, sur lequel les élus locaux, en particulier à Saint-Germain, émettent des réserves.

En 1989, l'échangeur prévu en forêt de Saint-Germain fait l'objet de vives contestations, parce qu'il porte atteinte à la forêt mais aussi à cause de ses conséquences sur un trafic routier local déjà saturé.

Le décret déclarant « d'utilité publique et urgents » les travaux de l'A14 est pris le 22 décembre 1989. Mais le 2 mai suivant, M. François Mitterrand se prononce pour la suppression de l'échangeur de Saint-Germain.

Du 18 mars au 20 avril 1991 a lieu l'enquête publique modificative sur la seule question de la suppression de l'échangeur. Dans le même temps, fin mars, débutent les travaux préparatoires.

Le 29 janvier 1992, le Conseil d'Etat rejette la requête de la ville de Saint-Germain demandant le sursis à exécution des travaux dans l'attente d'une décision de fonds sur le recours en annulation du décret d'utilité publique. Au mois de mars, des milliers de personnes manifestent contre le viaduc du Mesnil-le-Roi et le « massacre » de la Terrasse.

Le 13 avril, Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, fait de l'autoroute A14 un problème exemplaire en venant à Versailles où elle déclare : *« Les concessionnaires ne font pas toujours l'effort de remettre en cause leurs choix techniques et leurs calculs financiers. »* Elle évoque l'élaboration d'un *« code de bonne conduite »* qui s'imposerait aux sociétés d'autoroutes.

Le lendemain intervient la nomination de Philippe Essig, expert chargé d'évaluer les implications techniques et financières des améliorations réclamées par les élus et les riverains, en particulier le tunnel sous-fluvial.

Le 4 juin, la direction des routes du ministère de l'équipement présente aux élus les choix arrêtés par M. Jean-Louis Bianco.

P. S.

Jour de fête à Méru

Suite de la page 9

Dès lors, cet axe culturel devrait à son tour permettre de structurer et d'étendre le centre-ville. Les élus municipaux ressentent le besoin de renforcer l'identité de leur commune. Non seulement parce qu'ils souhaitent voir leurs administrés mieux se l'approprier, mais aussi parce que cette ville de douze mille habitants est, selon eux, vouée à un développement inéluctable, qu'ils espèrent maîtriser.

Située à 45 kilomètres de Paris, Méru se vit comme une future banlieue. Elle en a déjà certaines caractéristiques avec ses HLM plantées dans les champs et une population particulièrement jeune (33 % de ses habitants ont moins de dix-neuf ans). L'ancienne capitale de la nacre a perdu son titre dans les années 50, mais a gardé des traces de son passé industriel, avec sa ZUP et... son lot de chômeurs.

De la prévention de la délinquance aux dispositifs d'insertion sociale ou économique, en passant par une convention de développement culturel (*le Monde* daté 28-29 juin), la commune a, depuis longtemps, recours aux dispositifs mis en place par l'Etat. Elle est sur le point de signer une convention ville-habitat, qui prolonge l'ensemble de ces initiatives. La situation de Méru illustre la politique nationale de la ville, modèle de coopération pour les spécialistes, nébuleuse opaque pour les autres.

La recherche de financements

Ainsi, dans l'opération Quartiers lumière, *« bien malin celui qui parviendrait à identifier l'origine des financements »*, estime Mme Claude Renard. Cette dernière paraît pourtant la mieux placée pour cela, puisqu'elle travaille sur ce dossier, à la fois pour le ministère de la culture et pour la délégation interministérielle à la ville. En fait, la première administration a versé 4,5 millions de francs pour soutenir quelques-unes des manifestations prévues aux pieds des grands ensembles, la seconde 3 millions. Mais ce sont les crédits déconcentrés gérés par les préfets qui ont pris le relais dans bien des cas. *« Il s'agit d'un coup de projecteur sur la créativité des banlieues,* tente de résumer Mme Renard. *D'un coup de chapeau aussi au travail mené tout au long de l'année. »*

Quartiers lumière est un label, comme Banlieues 89. Seulement le second, en voie d'extinction, ouvre la vanne du fonds social urbain. Le maire de Méru compte d'ailleurs sur cette filière pour financer en bonne partie son futur centre culturel. Pour la « rue imaginaire », faute d'aide estampillée, il s'est simplement adressé à ses partenaires habituels. En ce samedi de fête, quelques observateurs attentifs se sont glissés parmi les badauds. Des représentants de l'éducation nationale, du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés, de la préfecture de Picardie, du conseil général, de la délégation à la ville et de la direction régionale des affaires culturelles, tous partie prenante de l'opération, sont venus assister au défilé-spectacle des tribus imaginaires de Méru.

Justement arrivent deux gros yeux en carton, un nez-bouteille, deux arcs menaçants en guise de bouche : *« C'est un méchant »*, expliquent les petits. Derrière, des plus grands se sont placés sous le signe du serpent *« pour faire peur aux gens »*. Les enfants ont laissé libre cours à leur créativité, pas à la mièvrerie. Un label du ministère de la culture se mérite.

MARTINE VALO

La décentralisation à l'épreuve du temps

Les conseils généraux vont devoir augmenter leur participation au financement de l'action sociale

LES conseils généraux ont connu des années fastes dans la gestion de leur budget d'action sociale. Mais, depuis 1989, ils sont entrés dans une période de tension. Ils ont même grignoté le bas de laine qu'ils s'étaient constitué dans les premières années de la décentralisation. A tel point que, selon l'Observatoire, national de l'action sociale décentralisée (ODAS), toute charge supplémentaire dans ce domaine obligerait les conseils à trouver un mode spécifique de financement. L'Observatoire qui vient de réaliser une étude sur le financement de l'action sociale entre 1984 et 1992 à partir d'un échantillon représentatif de vingt et un départements, fait nettement apparaître cette évolution (1).

Ce n'est pas un facteur, mais une convergence de phénomènes jouant sur les recettes et sur les dépenses qui a permis aux conseils généraux de dégager de l'épargne entre 1984 et 1989. Côté recettes, des rentrées imprévues ont grossi les budgets.

Lors du transfert des compétences de l'Etat aux départements, des ressources ont été transférées pour compenser les nouvelles charges. L'Etat a abandonné aux départements le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur (la vignette), ainsi que les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière portant sur les mutations à tire onéreux. Il verse également une dotation générale de décentralisation (DGD), une somme qui couvre les charges non compensées par le transfert des ressources fiscales.

1989 l'année charnière

Le calcul de rendement de la fiscalité transférée s'est opéré, en 1983, sur des prévisions qui se sont révélées pessimistes. Le marché automobile tout comme celui de l'immobilier ont montré plus de vigueur que prévu et ont représenté une mâne providentielle. A titre d'exemple, les droits de mutation calculés par habitants ont été multipliés par trois entre 1984 et 1989.

Pendant cette même période, les dépenses ont été maîtrisées, voire freinées. Là encore, les origines sont multiples. L'ODAS souligne les efforts de gestion des conseillers généraux qui se sont entourés de spécialistes : *« Dans un mouvement quasi unanime, ils ont souhaité engager sans retard des politiques d'efficacité économique. »* Cette préoccupation s'est traduite par une revalorisation de la tarification des prestations et par une meilleure récupération des dépenses afférentes aux personnes âgées, tant auprès des bénéficiaires eux-mêmes que par tiers payants ou des successions. La nouvelle orientation nationale favorisant les placements familiaux pour les enfants (plutôt que le placement en institution) et celle du maintien à domicile des personnes âgées ont, elles aussi, allégé les charges.

D'autres mesures ont financièrement soulagé les départements. La désindexation des salaires, qui s'est traduite par une diminution des frais de personnel ou la prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement des centres d'aide par le travail pour les handicapés (CAT), comme la médicalisation accrue des maisons de retraite, transférant une partie des charges sur la Sécurité sociale, ont permis ces économies.

Alors qu'avant la décentralisation le taux annuel moyen de croissance des dépenses nettes d'action sociale par habitants, en francs constants, oscillait autour de 2,5 %, entre 1984 et 1989, la tendance s'est située aux alentours de 1 %. *« Dans le même temps, les dépenses d'exploitation ont progressé régulièrement au rythme annuel de 2 % tandis que l'épargne, en baisse de 1 à 2 % par an avant la décentralisation, croît de 12 à 13 % par an »*, notent les rapporteurs.

L'année 1989 représente un tournant. Pour les dépenses comme, une nouvelle fois, pour les recettes. L'examen des charges par secteurs permet de mieux comprendre l'évolution. L'aide sociale à l'enfance, celle aux personnes âgées et celle aux personnes handicapées représentent près de 70 % des dépenses sociales nettes des départements. L'aide sociale à l'enfance reste en première position, même si sa part dans le budget total de l'action sociale est passée de 41 % en 1986 à 35 % en 1991. Mais sa tendance, ces trois dernières années, est à la hausse. A cause de l'augmentation du prix de journée (due à la rénovation des structures et à la revalorisation anticipée du statut des assistantes maternelles), et de la durée moyenne de séjour des enfants.

De même, pour les personnes âgées, l'augmentation du prix de journée, provoquée par l'humanisation des établissements et la diminution du taux d'occupation, entraîne une progression des dépenses de 5 % par an.

Le niveau des retraites

Mais c'est principalement l'aide aux personnes handicapées qui montre la plus grande inflation. Les dépenses d'hébergement augmentent en francs courants de 11,5 % par an. A cause, là encore, de l'humanisation des établissements, mais aussi du nombre croissant des bénéficiaires qui, grâce aux progrès de la médecine, vivent plus vieux. Les dépenses d'allocation compensatrice, allocation dont peuvent bénéficier les personnes agées dépendantes, qui progressaient de 6 % par an jusqu'en 1989, accusent un rythme de 9 % depuis cette date.

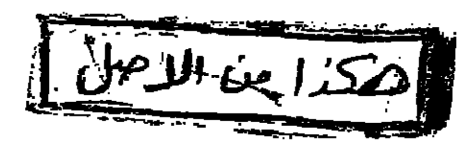
En même temps, l'aide liée aux phénomènes de pauvreté s'est alourdie. La part de l'aide médicale dans les dépenses nettes d'action sociale des départements est passér de 6,5 % en 1989 à 8,5 % en 1991 Celle du revenu minimum d'insertion (RMI) se stabilise à 4,5 %. Le coût de la protection maternelle et infantile (18 % des dépenses nettes d'action sociale) paraît, en revanche, très peu fluctuer.

Sur vingt et un départements étudiés, 16 voient leurs dépenses croître de plus de 7 % par an. Une situation qui ne serait pas particulièrement grave si, parallèlement, les recettes s'étaient maintenues à leur niveau. Malheureusement, le marché de l'automobile comme celui de l'immobilier connaissent une certaine morosité. Le vieillissement de la population risque d'ajouter aux tensions. L'ODAS souligne à juste titre que, l'action sociale s'adressant aux plus démunis, l'évolution du niveau des retraites jouera un rôle décisif dans l'implication des départements. De même, la progression de l'espérance de vie n'implique pas forcément une augmentation proportionnelle du nombre de personnes dépendantes.

Quelle que soit l'évolution économique des cinq prochaines années, il est difficilement envisageable de réduire les efforts engagés en matière d'insertion et d'accompagnement social. Les conseils généraux, qui ne disposent plus de marge de manœuvre, devront faire preuve d'imagination.

CHRISTIANE CHOMBEAU

(1) ODAS : 13, boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS. Tél. : (1) 44-07-02-52



SPORTS

Un entretien avec le président de l'Union cycliste internationale

« Le Tour de France n'est plus seul... », nous déclare M. Hein Verbruggen

Président de la Fédération internationale du cyclisme professionnel (FICP) de 1984 à 1991, puis élu président de l'Union cycliste internationale (UCI) au début de l'année, M. Hein Verbruggen, un Néerlandais de quarante-neuf ans, est aujourd'hui l'homme fort du cyclisme mondial. Il expose ses projets au moment où commence le Tour de France.

« Certains affirment que le prestige du Tour écrase tout le calendrier. Vous semble-t-il souhaitable qu'un sport centenaire s'articule ainsi autour d'une compétition?

– En fait, le Tour n'est plus seul depuis 1989, date à laquelle nous avons créé la Coupe du monde. Il n'est plus seul, et il ne le sera jamais plus, car nous allons, dans un très proche avenir, réformer l'ensemble du calendrier. Par exemple, il a déjà été décidé que le Tour d'Espagne, qui se déroulait jusqu'ici au mois de mai, se disputera en septembre. De même, le championnat du monde sera repoussé de quatre semaines, et les classiques d'automne, elles, seront mieux placées.

– Qu'attendez-vous de ces mesures?

– D'abord, sur le plan sportif, il n'était plus pensable de maintenir les trois grands tours (Espagne, Italie, France) sur le créneau mai, juin, juillet. D'un point de vue physique, c'était trop demander aux coureurs; au niveau de l'organisation, trop demander aux équipes. Ensuite, sur le plan médiatique, il faut admettre que le Tour de France ne peut plus porter à lui seul le cyclisme. Pour répondre à la concurrence des autres disciplines, nous avons besoin d'événements bien distincts. Nous devons intéresser les médias et tenir le public en haleine. Nous devons faire comprendre qu'une saison cycliste dure de février à octobre, et qu'il existe, par-delà le maillot jaune, d'autres compétitions aussi passionnantes. Je pense d'ailleurs que la Coupe du monde, malgré quelques erreurs de jeunesse, a permis de mieux cerner les enjeux.

– Cette Coupe, qui s'appuie sur les principales classiques du calendrier, est votre création. Trois ans après sa mise en place, comment la jugez-vous?

– Comme une grande chance pour le sport cycliste! Est-ce une réussite? Je le crois sincèrement, parce que tous les directeurs sportifs ne cachent pas l'intérêt qu'ils lui portent et parce que trois champions – Kelly, Fondriest, Bugno – figurent déjà à son palmarès. Je le crois aussi parce que toutes les fédérations nationales me demandent aujourd'hui une épreuve de Coupe du monde.

» Cette coupe est un concept qui sert à mondialiser notre sport. Aujourd'hui, les nations traditionnelles du cyclisme en disposent puisque Paris-Roubaix, Liège-Bastogne-Liège et Milan-San-Remo font partie de la Coupe du Monde. En Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, pour suivre la Wincanton Classic et l'Amstel Gold Race, 200 000 spectateurs se pressent chaque année. C'est parfait! Mais combien sont-ils à Montréal, dans un pays qui n'avait pratiquement jamais entendu parler de cyclisme avant l'arrivée de la Coupe du monde? 250 000 l'an passé, et peut-être seront-ils 300 000 en septembre. Voilà comment se résume la Coupe : un événement ponctuel, reconduit douze fois l'an et retransmis par toutes les télévisions, pour nous permettre de mieux asseoir le cyclisme dans le monde.

– Si les directeurs sportifs vous suivent sur ce terrain, des journalistes et des coureurs, eux, sont moins optimistes.

– Si nous ne le modernisons pas maintenant, le cyclisme va disparaître des écrans. Et, sans télévision, aucun sport ne peut vivre aujourd'hui. C'est pourquoi il nous faut moderniser nos structures et parier sur la Coupe du monde au même titre que le cyclisme parie sur le Tour de France.

» Un sport moderne est un sport universel. Aussi puis-je vous certifier que la Coupe du monde cycliste, à l'instar de la Coupe du monde de football, concernera toutes les populations du globe. Elle ira sur le place Rouge, à Berlin, à Tokyo et – pourquoi pas – sur les principales artères parisiennes comme le fait déjà le Tour. Elle ira prochainement aux Etats-Unis, puisque nous avons déjà reçu plusieurs candidatures de grandes villes américaines.

– Le cyclisme souffre toujours du dopage, mal qu'aucune fédération n'a jamais su éradiquer. Douze mois après la tristement célèbre « affaire PDM » (1), que proposez-vous pour combattre ce fléau?

– Notre panoplie n'a pas évolué. Cette année encore, les coureurs du Tour, comme n'importe quels coureurs, seront soumis aux contrôles antidopage. Et cette année encore, comme toutes les années, les fraudeurs seront sévèrement sanctionnés. Mais, de même que je ne crois guère au pouvoir dissuasif des radars, je ne crois pas en l'efficacité de nos sanctions. La preuve : malgré vingt années de contrôles, le dopage n'a jamais disparu. J'en déduis qu'il faut maintenant fournir un effort de prévention, de formation. Il faut rappeler ce qu'est l'éthique en matière sportive, et démontrer aux coureurs qu'ils ne gagnent rien à faire des concessions avec leur propre conscience. Il faut travailler à long terme.

» Un jour, Juan Antonio Samaranch, le président du Comité olympique international, a comparé l'UCI aux fédérations de boxe. Inutile d'ajouter qu'il ne s'agissait pas d'un compliment! Lorsqu'il sera revenu sur ses propos, lorsqu'il nous considérera comme une discipline majeure au sein du mouvement olympique, je partirai sans regrets. J'aurai fait mon œuvre ».

Propos recueillis par
CHRISTOPHE PENOT

(1) L'équipe néerlandaise PDM avait dû quitter le Tour de France, quatre de ses coureurs renonçant à prendre le départ à Quimper, le 16 juillet, après l'abandon, la veille, de cinq autres. Atteints d'une forte fièvre et ressentant des douleurs musculaires et articulaires, les uns et les autres semblaient victimes d'un « mal mystérieux » (*le Monde* du 17 juillet 1991).

A la veille du départ du Tour

Attentat à l'explosif et voitures incendiées à Saint-Sébastien

Deux véhicules, dont l'un appartenant à la chaîne de télévision française Antenne 2, ont été détruits par un engin explosif, vendredi 3 juillet après-midi, dans un parking souterrain du centre-ville de Saint-Sébastien (Pays basque espagnol). Pompiers et policiers ont empêché la propagation de l'incendie à l'étage supérieur du parking, situé en face de l'Hôtel Maria Christina, à 200 mètres environ du lieu de départ du Tour de France cycliste. Grièvement brûlé par l'explosion, l'un des auteurs de l'attentat a été arrêté.

« Il s'agit d'un acte isolé que les institutions basques condamnent », a déclaré le maire de la ville, M. Odon Elorza.

Pendant la nuit de vendredi à samedi, trois véhicules de la chaîne britannique de télévision Channel-4 et quatre autres voitures ont été incendiées à Fonterrabie non loin de Saint-Sébastien. Les trois voitures de télévision immatriculées en France étaient garées sur le parking d'un hôtel. Aucun blessé n'a été signalé. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **FOOTBALL : l'Afrique du Sud réintégrée au sein de la FIFA.** – L'Afrique du Sud, suspendue en 1964 puis exclue en 1976 en raison des problèmes d'apartheid, a été réintégrée officiellement au sein de la Fédération internationale de football (FIFA), vendredi 3 juillet, à Zurich. Le football sud-africain a été réadmis à l'unanimité par le congrès ordinaire de la FIFA. Cette réintégration lui permettra de participer aux éliminatoires (zone Afrique) de la Coupe du monde 1994. Le Congrès a également accepté l'affiliation définitive ou la réaffiliation de quatorze autres associations nationales : notamment celles des trois pays baltes, de l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Croatie, la Géorgie, l'Union russe, la Slovénie et l'Ukraine.

TENNIS : les championnats de Wimbledon

Avec les compliments du préretraité

Partie remise pour les Américains John McEnroe, Andre Agassi, Pete Sampras et le Croate Goran Ivanisevic, qui ont eu droit à une journée de repos supplémentaire, vendredi 3 juillet. La pluie a en effet empêché le déroulement des demi-finales messieurs des championnats de Grande-Bretagne. En attendant le retour du beau temps, McEnroe croit au miracle : remporter Wimbledon huit ans après son dernier triomphe sur le gazon britannique.

LONDRES

de notre envoyée spéciale

Quatre anciens champions de Wimbledon défendaient cette année leur couronne en quarts de finale. Trois d'entre eux, les numéro deux trois et quatre mondiaux – le Suédois Stefan Edberg, les Allemands Michael Stich, tenant du titre, et Boris Becker – ont été battus par la jeune garde : le Croate Goran Ivanisevic (n° 8), les Américains Pete Sampras (n° 5) et Andre Agassi (n° 12). Un seul a donc fait de la résistance, John McEnroe – le vétéran, vainqueur de Guy Forget (n° 9). John McEnroe, invité-surprise des demi-finales, dernier américain à avoir triomphé sur le gazon de Wimbledon en 1984 après l'avoir emporté en 1981 et 1983. Quel joli pied de nez au destin! Quelle bonne blague de ce pré-retraité toujours en rogne qui a décidé de raccrocher à la fin de la saison...

« Je n'ai que trente-trois ans et j'aurais aimé pouvoir continuer à jouer quelques tournois. Mais pas pour faire le pitre, non, à condition d'avoir vraiment un niveau de jeu acceptable », a-t-il écrit dans une lettre-testament publiée aux Etats-Unis en avril. Numéro un mondial en 1981, le plus jeune de l'histoire du tennis, l'Américain s'est retrouvé 31e mondial au début de l'année, lorsqu'il a été éliminé en quarts de finale des Internationaux d'Australie par le Sud-Africain Wayne Ferreira. Il n'est plus parvenu à se hisser en finale des huit autres tournois qu'il a disputés en 1992.

McEnroe a préféré couper court à la décadence. Le public ne comptera plus les cheveux blancs dans sa tignasse bouclée en pétard ou n'observera plus le terrain gagné par sa calvitie. Laisser à tout prix le souvenir de sa silhouette hargneuse et de son regard d'eau toujours tendu pas celui d'un perdant. McEnroe en a marre aussi du tennis. Marre de hurler, de gesticuler sur un court. Marre d'entendre les jeunes prétendre qu'ils sont honorés de jouer contre un mythe, *« quand ils ont juste envie de me botter le cul »*, dit-il. Marre d'obliger Tatum O'Neal, sa femme, et leur trois enfants, à trimballer avec lui une existence de saltimbanque.

S'apaiser. Vivre en famille. Devenir commentateur pour la télévision, organiser des opérations caritatives ou prendre les galons de capitaine de l'équipe américaine de Coupe Davis, si on le lui demande... La tête dans sa retraite – il avoue détester le mot, mais n'en trouve pas d'autres, – John McEnroe était venu à Wimbledon pour dire adieu à son public, comme il avait fait un dernier voyage à Paris, avant de saluer Flushing-Meadow, où il aura brillé quatre fois, de 1979 à 1981 et en 1984. A Londres, il a donc fait durer le plaisir et, par sa ténacité, arraché le droit de disputer une nouvelle demi-finale d'un tournoi du grand chelem.

Une joyeuse mauvaise humeur

A l'origine de cette « renaissance » : le match du deuxième tour contre l'Australien Pat Cash, jeudi 25 juin. Disputée en cinq sets exaltants, cette rencontre explosive a distillé suffisamment d'adrénaline dans ses veines pour lui permettre de retrouver son impeccable service-volée. Adrénaline constamment renouvelée par une joyeuse mauvaise humeur. *« Pour tenir le coup, j'ai joué chaque point, très dur, à la limite de mes forces »*, explique McEnroe. Jamais fatigué, il a même continué à aiguiser ses réflexes en double, aux côtés de Michael Stich. Les deux hommes sont toujours en course et devaient rencontrer, samedi 4 juillet, la paire Guy Forget-Jakob Hlasek en demi-finales. McEnroe se dit prêt à rafler deux titres à la fois. Tant qu'à faire.

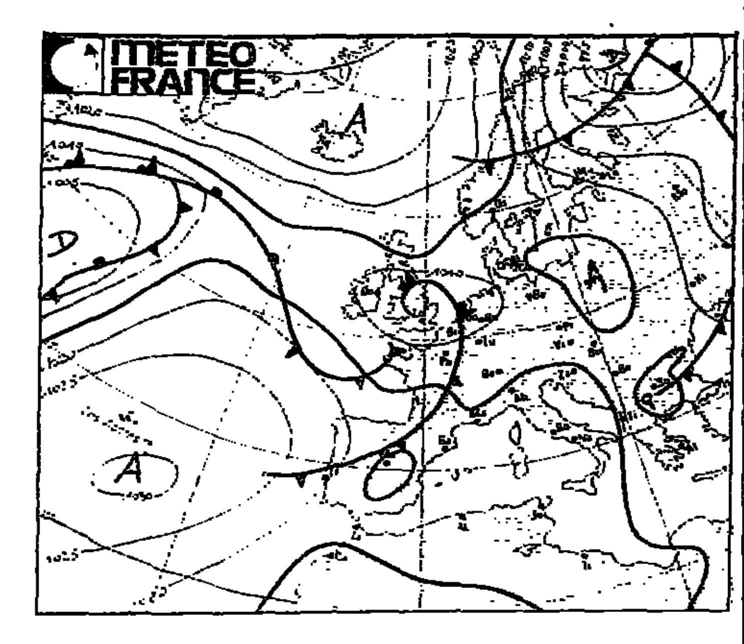
« Si quelques têtes de série tombent, tout peut arriver à un outsider *comme moi »*, disait-il. Grâce au Russe Andreï Olhovskiy, tombeur de Jim Courier, John McEnroe a ainsi esquivé une rencontre risquée avec le numéro un mondial au troisième tour : *« C'est comme ça. Il y a des moments, dans l'existence, où tout se conjugue avec bonheur. Si par hasard j'arrive en finale, si par miracle je remporte à nouveau Wimbledon, j'en parlerai des jours et des nuits, toute ma vie durant. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

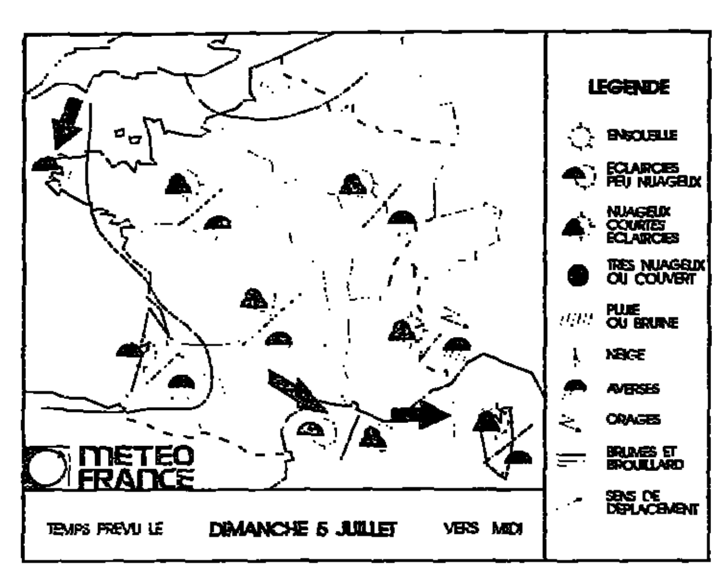
□ **ATHLÉTISME : Katrin Krabbe renoncerait à participer aux Jeux olympiques.** – La sprinteuse allemande Katrin Krabbe, blanchie dimanche dernier par la Fédération internationale d'athlétisme après une accusation de dopage, ne participera probablement pas aux prochains Jeux olympiques. Selon son manager, M. Jos Hermens, interrogé vendredi 3 juillet, la championne, très éprouvée par sa longue bataille de réhabilitation (la Fédération allemande d'athlétisme l'avait suspendue en février) n'a pu s'entraîner convenablement. *« Je n'irai pas à Barcelone pour me ridiculiser »*, déclarait, il y a quelques jours la jeune athlète, qui se plaint d'un manque de motivation et de problèmes nerveux. Championne du monde du 100 mètres et du 200 mètres à Tokyo en 1991, Katrin Krabbe devrait faire connaître sa décision définitive la semaine prochaine. – *(AFP, Reuter.)*

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC

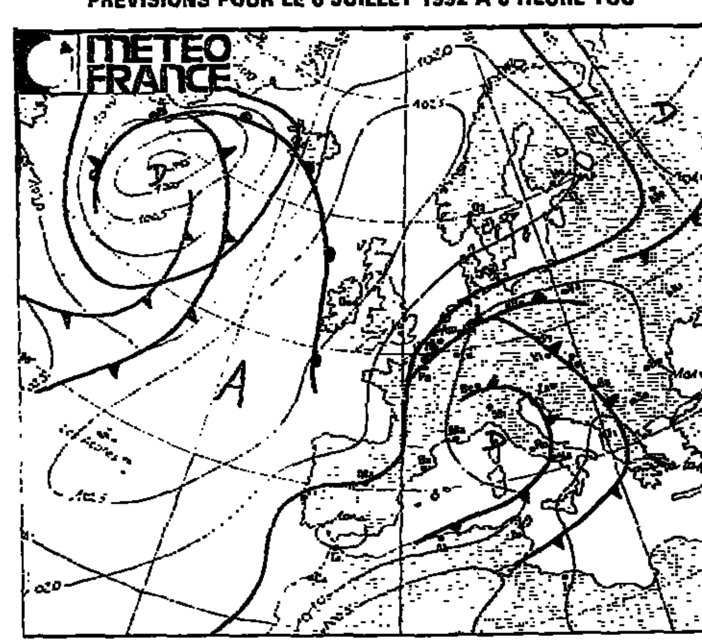


PRÉVISIONS POUR LE 5 JUILLET 1992



Dimanche : frais, couvert et pluvieux. – Le matin, le ciel sera très nuageux ou couvert sur l'ensemble du pays. Seul le pourtour méditerranéen bénéficiera du soleil, car le mistral et la *tramontane, soufflant à 60 kilomètres/*heure, chasseront les nuages. Des bruines éparses se produiront un peu *partout, plus marquées sur l'extrême* nord et sur les Alpes du Nord. L'après-midi, il fera toujours beau sur le pour*tour méditerranéen avec mistral et tra*montane assez forts. Sur le reste du pays, les nuages resteront abondants avec des averses. Des orages sont possibles sur le Sud-Est et la Corse. Le soleil fera de belles apparitions sur les côtes atlantiques en cours d'après-midi, de la pointe Bretagne aux côtes landaises. Il fera frais pour la saison, *avec des températures maximales avoi*sinant 18 à 22 degrés au nord et 22 à 24 degrés au sud. Le vent de nord *soufflera modérément sur le pays.*

PRÉVISIONS POUR LE 6 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 4-7-92
Valeurs extrêmes relevées entre le 3-7-1992 à 18 heures TUC et le 4-7-1992 à 6 heures TUC

FRANCE											
AJACCIO	24	16	D	TOULOUSE	29	16	C	LUXEMBOURG	23	14	C
BIARRITZ	23	17	C	TOURS	25	15	C	MADRID	34	17	D
BORDEAUX	27	16	N	POINTE-A-PITRE	33	25	N	MARRAKECH	38	21	D
BOURGES	26	14	C	**ÉTRANGER**				MEXICO	22	13	D
BREST	17	14	A	ALGER	28	16	D	MILAN	27	13	N
CAEN	20	14	C	AMSTERDAM	22	16	C	MONTRÉAL	21	12	A
CHERBOURG	18	14	P	ATHÈNES	28	20	D	MOSCOU	27	8	D
CLERMONT-FER.	27	14	N	BANGKOK	35	28	N	NAIROBI	21	14	N
DIJON	26	16	C	BARCELONE	24	16	N	NEW-YORK	23	17	A
GRENOBLE	29	16	P	BELGRADE	29	17	D	OSLO	–	–	–
LILLE	24	16	C	BERLIN	26	18	C	PALMA-DE-MAJ.	26	14	D
LIMOGES	24	13	C	BRUXELLES	21	15	N	PÉKIN	34	22	D
LYON	28	16	C	LE CAIRE	32	21	D	RIO-DE-JANEIRO	26	18	–
MARSEILLE	28	18	C	COPENHAGUE	23	16	N	ROME	26	15	D
NANCY	27	15	C	DAKAR	29	24	N	SÉVILLE	37	19	D
NANTES	22	14	P	DELHI	38	27	C	SINGAPOUR	32	26	C
NICE	24	17	N	GENEVE	27	15	A	STOCKHOLM	18	8	D
PARIS-MONTS	26	15	C	HONGKONG	32	27	N	SYDNEY	20	11	N
PAU	27	16	C	ISTANBUL	24	19	C	TOKYO	24	21	C
PERPIGNAN	26	18	P	JÉRUSALEM	27	17	D	TUNIS	28	16	D
RENNES	20	15	C	LISBONNE	27	17	D	VARSOVIE	26	13	D
ST-ETIENNE	27	15	C	LONDRES	18	14	C	VENISE	28	18	D
STRASBOURG	27	15	P	LOS ANGELES	21	17	D	VIENNE	28	17	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 4 juillet

TF 1

20.50 Divertissement : Juste pour rire.
22.30 Feuilleton : Le Secret du Sahara. D'Alberto Negrin (1er épisode).
0.05 F1 Magazine. Spécial Grand Prix de France de formule 1 à Magny-Cours.

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.45 Magazine : Double jeu.
23.55 Journal et Météo.
0.10 Sport : Rugby. Test-match international : Argentine-*France.*

FR 3

20.45 Série : Le Petit Docteur. Le Flair du petit docteur, de Marc Simenon, d'après le roman de Georges Simenon.
21.40 Traverses. Les Crocodiles, les dragons d'aujourd'hui, documentaire de Victoria Stone, Mark Debble et Alan Root.
22.35 Journal et Météo.
22.55 Magazine : Aléas. Sire ; Coup de cœur ; Terre de scène ; Le Barbier de Tourcoing ; Chiens courants.
23.50 Magazine : *L'Heure du golf.*

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Démons intérieurs. De Lamont Johnson.
22.15 Pétanque 92. Qualifications et quarts de finale du Tournoi de Canal Plus.
23.10 Flash d'informations.
23.20 Documentaire : Les Allumés... *La femme aux serpents*, de Jean-Paul Cornu.
0.00 Cinéma : *Nuits chaudes à L.A.* Film américain classé X, de John Stagliano (1989).

M 6

***20.40 Téléfilm :* Permission de minuit.** D'Anson Williams. *Les mésaventures d'un père jaloux de sa fille.*
22.20 Téléfilm : Rock Hudson, la double vie d'une star. De John Nicolella. *D'après le livre de sa femme, Phillis Gates.*
0.00 Série : Médecins de nuit.

ARTE

20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : A la mémoire d'un monstre. De Rolf Schübel.
22.30 Cinéma d'animation : Constructions spirituelles. D'Oska Fischingerr.
22.35 Cinéma d'animation : *Motion Pictures Painting.* D'Oskar Finschinger, musique de Bach.
***22.50 European* Jazz Masters.** En direct des Rencontres de jazz de Stuttgart. Avec Jan Garbarek, John McLaughlin, le Albert Mangelsdorf Quartet.

Dimanche 5 juillet

TF 1

20.40 Cinéma : La Carapate. ■ Film français de Gérard Oury (1978).
22.25 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 ► *Téléfilm :* La Femme et le Pantin. De Mario Camus.
0.10 Journal et Météo.

A 2

20.50 Série : Taggart. Coup de folie.
22.40 Magazine : Etoiles. Vivien Leigh.
23.45 Journal et Météo.
***0.05 Documentaire :* Hommage à Serge Daney.** *Itinéraire d'un ciné-fils*, de Régis Debray, Pierre-André Boutang et Dominique Rabourdin (dernière partie).

FR 3

20.45 Spectacle : Les Beaux Moments du cirque.
21.55 Magazine : Le Divan. Invité : James Edward Olmos, *acteur hollywoodien* et défenseur de l'identité hispanique à Los Angeles.
22.20 Journal et Météo.
22.40 Cinéma : L'Homme de nulle part. ■■ Film français de Pierre Chenal (1936).
0.10 Court métrage : Le hasard mène le jeu. ■ De Pierre Chenal (1985).

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Toto le héros. ■■ Film germano-franco-belge de Jaco Van Dormael (1990).
21.55 Flash d'informations.
22.05 Corridas. L'alternative de Chamaco, suivie de la corrida de Fernando Cepeda à la Feria de Nîmes.
23.25 Sport : Basket-ball. *Finale du Tournoi préolympique des Amériques.*
1.25 Cinéma : Le Repaire *du ver blanc.* □ Film américano-britannique de Ken Russel (1988).

M 6

20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Sport 6.
20.38 Météo des plages.
20.40 Magazine : E= M 6 . Mauvais temps sur la planète.
22.20 Magazine : *Culture pub.* Les griffes de la pub.
22.50 Cinéma : Carole et ses démons. □ Film français de Max Pécas (1970).
0.35 Six minutes d'informations.

ARTE

20.25 Documentaire : La Fin de l'utopie. *D'Ernst-August Zurborn. Que sont devenus les adeptes de la vie en communauté à la campagne des années 70?*
21.45 Cinéma d'animation : The Hill Farm. De Mark Baker.
***22.05 Moyen métrage :* Le boulot, c'est bien beau, mais...** De Detlev Buck.
22.50 Documentaire : *Blé de septembre.* De Peter Krieg. *Un document pédagogique et passionnant qui montre le pervertissement d'un système économique.*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5816

HORIZONTALEMENT

I. Pâture pour le mulet. Est retenue par des clous. – II. Une qui n'a pas été oubliée. Change la peau des mocassins. – III. Ne pas laisser échapper. Marque apparente. – IV. Mourut au cours d'une opération à la « gorge ». Symbole. Militaire. – V. Sorte de zinc. Qui ne peut être « entretenu ». – VI. Points. *Fait parfois la sourde* oreille. Abréviation. – VII. Eau. Grande botte. *Surplus mili*taire. – VIII. Pierre de taille. Préfixe. Qui ont tout quitté. Dans la gueule du loup. – IX. Apodes très voraces. Fait cracher ses victimes. – X. Prénom étranger. Tombe avant d'être noire. Demi-poire. *Reçoit une balle qui* n'est pas encore partie. – XI. Sa « veste » *de sport ne lui plaît* pas (deux mots). – XII. Sympathique, elle est très discrète. Il gagne sa vie aux courses. – *XIII.* Ses os ne sont pas apparents. N'est souvent qu'une grimace. Devises. – XIV. Élément d'une paire. Arbre à pignons. Prend à la gorge. – XV. Des pommes, des olives et des glands. N'a jamais pu se passer de commentaires.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I						■									
II												■			
III					■		■								
IV									■			■			■
V										■					
VI		■			■								■		
VII			■							■				■	
VIII				■			■				■				
IX								■							■
X				■								■			
XI														■	
XII						■						■			
XIII	■							■			■				
XIV					■		■				■				
XV										■					

VERTICALEMENT

1. Transforme une jeune fille en *maîtresse (deux mots). Direction.* – 2. Abritent certains mammifères. Il travaille à la baguette. – 3. Leurs *truffes ne sont pas grandes.* La corde y est un instrument de supplice. – 4. Un véritable drame. *Quelque chose de royal.* – 5. Désinence verbale. Crimes... dans le milieu. Qui ont reçu la pâtée. – *6. Livre d'heures. Fait eau.* – 7. Ne voit rien dans le ciel (épelé). Anneau. Prend l'air en faisant des *efforts pour rendre.* – 8. *A un appé*tit d'oiseau. Se lit quelquefois dans la rue. En pente. – 9. Coule en France. Il frappe et encaisse. Sont souvent offerts avec le jus. – 10. Tête couronnée. Singe ou cochon. – 11. Chassait le naturel. Le dernier cri. – 12. Ne saurait retenir l'attention du gastronome. Partie de l'ongle. Pronom. – 13. Insecte. Sans quoi des combinaisons tomberaient par terre. – 14. Gratte et râpe. Coupe. Montagne. – 15. Reçue dans la société. Mauvaise tête. Le mot de l'énigme.

Solution du problème n° 5815

Horizontalement

I. Opérateur. – II. Roussette. – III. DO. Stars. – IV. Ops. Ie. IT. – V. Notes. Ica. – VI. NNE. Ecru. – VII. An. Asa. La. – VIII. Niel. Réer. – IX. Cène. Pise. – X. Ere. *Ver.* – XI. Sées. Sève.

Verticalement

1. Ordonnances. – 2. Pouponnière. – 3. Eu. Ste. Enée. – 4. RS. Ale. – 5. Assises. – 6. *Tête.* Carpes. – 7. Eta. Ir. Eire. – 8. Utricules. – 9. Resta. Arène.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Mariages

– **M. Daniel DRUON et Mme, née *Catherine Tandeau de Marsac.***

M. et Mme Michel DELAVALLÉE.

M. Alain CHEVALIER et Mme, née Martine Bosvieux,

ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Céline et Eric,

le samedi 11 juillet 1992, à Lourmarin (Vaucluse).

Décès

– *La douce lumière de*

***Marie-France* DAILLET, née Wiedemann-Goiran,**

s'est éteinte en ce monde le 1er juillet 1992, en sa soixante-deuxième année, au terme d'une maladie saintement vécue et d'une vie entièrement offerte aux autres.

Son sourire ne nous quittera jamais.

Jean-Marie Daillet,
son époux,
député de la *Manche,*

Emmanuel, Etienne, Dominique et *Patricia, Marie et Olivier,* Rémy et Cécile, Hélène, Michel, Thérèse,
ses enfants,

Clément et Marion,
ses petits-enfants,

*Pierre et Régine Wiedemann-*Goiran,
Pierre et Béatrice Néraud Le Mouton de Boisdeffre,
Jacques et Véronique Wiedemann-Goiran,
Jean Wiedemann-Goiran,
ses frères et sœurs,

Marie-Hélène Fermé,
sa tante,

Les familles Fermé, Plénel, Fallon, Poulet, Aucher, Lourdais,

Et toute la famille,

vous invitent à la messe de funérailles célébrée en l'église Saint-Romain, avenue de l'Europe, à Sèvres (*Hauts*-de-Seine), le lundi 6 juillet, à 10 h 45,

ou *à l'absoute qui précédera l'inhuma*tion, en la cathédrale de Vaison-la-Romaine (Vaucluse), le mardi 7 juillet, *à 15 heures.*

Une messe sera également célébrée *en l'église Sainte-Croix* de Saint-Lô (Manche), le vendredi 10 juillet, à 18 h 15.

9, avenue de Brimborion,
92310 Sèvres.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence

– *Pierre et Marie-Claude Decamps,*
Lorraine, Bérangère, Martine et Michel,
Maud Prouvèze-Chinchilla,
Sophie Béryl et Anna Raynaud,
Philippe, Pascal, Didier et Valérie Chinchilla,
Les familles de Soulage, Pena et Ronza de Paziols,
ont la très grande tristesse de faire part de la mort de

M. Robert DECAMPS,

survenue le 2 juillet 1992.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 6 juillet, à 15 h 30, en l'église Saint-Paul-Serge, à Narbonne.

66, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.
62, rue Blanche,
45450 Donnery.

– La Loge nationale française
Et le Grand Prieuré de *Neustrie,*
ont la douleur de faire part du décès de

***M. René* DESAGULIERS,**
Renatus eques a Latomia Universa,

survenu le jeudi 11 juin 1992, dans sa soixante et onzième année.

Les *obsèques* ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– L'association Goldoni Européen a la tristesse de faire part du décès brutal de

Jacques JOLY,
membre
de son *conseil d'administration*
et ami.

Goldoni Européen,
11, rue Gît-le-Cœur,
75006 Paris.

– Mme Maurice Le Lannou,
Mme et M. André Venga-Le Lannou,
M. et Mme Yves Le Lannou,
M. Marc Venga,
Mlle Marie-Anne Le Lannou,
ont *la grande douleur de faire part* du décès de

M. Maurice LE LANNOU,
professeur honoraire
au *Collège* de France,
membre de l'*Institut,*
grand officier de la Légion d'honneur,

survenu le 3 juillet 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le lundi 6 juillet,* à 16 heures, en l'église de Plouha (Côtes-d'Armor).

(Le Monde *du 4 juillet et lire page 16.*)

– Ses anciens étudiants,
Et collaborateurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice LE LANNOU,
professeur honoraire
au Collège de France,
ancien directeur
des Instituts de géographie de Lyon
et des études rhodaniennes,
ancien directeur
de la *Revue de géographie* de Lyon.

Anniversaires

– En ce dixième anniversaire de la mort de

Edouard LABIN,

nous le rappelons au souvenir de ceux qui l'ont connu, joignant à sa mémoire celle de ses deux frères,

Armand LABIN,

décédé le 4 juillet 1956,

Emile LABIN,

décédé le 2 mars 1974,

et celle de leurs parents,

Saniel et Charlotte LABIN,

disparus le 13 septembre 1953 et le 18 novembre 1957.

– Il y a deux ans, le 30 juin 1990,

René MAGNIN

nous quittait.

Madeleine Néna, sa compagne,
se *souvient et rappelle son souvenir* à ceux qui l'ont connu.

– Il y *a un an,* le *5 juillet 1991,*

Gilbert SARAMITE

nous quittait.

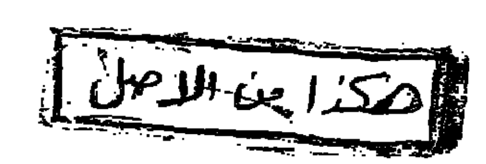
Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée et une prière pour lui.

Marie-Claire Saramite,
via Della Lungara 3.14,
Roma 00165, Italie.

– Depuis deux ans, le 5 juillet 1990,

Jean-Pierre THIECK

n'est plus parmi nous : pourtant, à chaque instant, pour chacun de nous, il est *tout proche, dialogue et échanges n'ont* pas cessé.



CULTURE

CINÉMA

Caucase : écrans en état de guerre

Si le 7e art reste vivace malgré la violence en Géorgie, il est au bord de l'asphyxie en Arménie

Après un premier volet consacré à la difficile reconstruction du cinéma en Russie (*le Monde* du 4 juillet), nous publions la suite d'une enquête sur les cinématographies de l'ex-URSS, à propos de la situation en Géorgie et en Arménie.

TBILISSI-EREVAN

de notre envoyé spécial

Une salle pleine, pour la troisième fois de la journée, assistant à une projection de *Prénom Carmen* de Jean-Luc Godard *(lire l'encadré)*, c'est à la fois réjouissant et un peu incongru. A quelques mètres de là, sur l'avenue Roustavéli, artère principale de Tbilissi, les ruines des bâtiments officiels détruits lors de l'insurrection de décembre-janvier derniers qui a chassé le président Gamsakhourdia témoignent de l'atmosphère qui règne en ce moment en Géorgie.

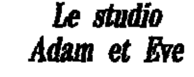
Venir ici, où sous les auspices d'Abouladze, d'Iosseliani, de Kvirikadzé ou de Nana Djordjazé a fleuri l'une des cinématographies les plus talentueuses et les plus originales de l'ex-URSS, parler de cinéma ne serait-il pas devenu un tantinet déplacé ? « Non », répondent à l'unisson les responsables rencontrés. Pourtant, les amis ajoutent : « *Tu te souviens, avant, ici, on passait les soirées à raconter des blagues et à discuter des films, maintenant on ne parle plus que de politique.* »

De fait, pour qui a connu Tbilissi il y a quelques années, sorte de pays de cocagne ensoleillé et gastronomique – en comparaison avec la Russie – l'ambiance a bien changé. La viande a pratiquement disparu, le couvre-feu interrompt prématurément les soirées si l'hospitalité est demeurée aussi chaleureuse, et on voit par les rues des gens en armes qui, à l'occasion, s'en servent. Le conflit en Ossétie, les risques d'embrasement dans d'autres régions, et les menées du président déchu pour reconquérir le pouvoir, sont dans tous les esprits.

En Géorgie, comme ailleurs dans l'ex-URSS, les cinéastes avaient été parmi les plus actifs contestataires de l'ordre soviétique. L'an dernier, ils ont lâché leurs caméras pour descendre directement dans l'arène politique contre Gamsakhourdia, qui, entre autres, avait eu le tort de prétendre les mettre au pas. Aujourd'hui, trois d'entre eux parmi les plus importants, Rezo Tchkheidze (également directeur du cinéma géorgien), Eldar Chenguelaïa et Lana Gogoberidzé, siègent au Conseil d'Etat, l'organe de pouvoir provisoire issu de l'insurrection, et que dirige Edouard Chevardnadze depuis son retour de Moscou au mois de mars.

Quelles que soient les circonstances, Chevardnadze a toujours prêté attention à ce secteur : il fut, avant même le début de la perestroïka et alors qu'il était premier secrétaire du Parti communiste géorgien, le protecteur des cinéastes contestataires, apportant notamment son soutien à *Repentir* de Tenguiz Abouladze, l'un des premiers manifestes cinématographiques explicitement antistalinien.

Et, alors que le Conseil d'Etat est réuni pour débattre de la création du service militaire (clé de voûte de la substitution d'une armée nationale aux troupes russes toujours présentes), il prend le temps d'étudier soigneusement la nomination d'un nouveau ministre de la culture (un écrivain et journaliste de trente ans, David Magradze), de discuter le projet d'un Festival international à Tbilissi pour l'automne 1993. Jusqu'à ce que la séance soit perturbée par l'annonce d'un attentat meurtrier (une dizaine de morts) visant le numéro deux du régime.



Le studio Adam et Eve

« *Après le ministre du cinéma mis en place par Gamsakhourdia et qui a failli tuer toute activité, aujourd'hui, le gouvernement d'Edouard Chevardnadze nous soutient*, explique Rezo Tchkheidze, qui gère une subvention confortable, au regard des difficultés générales. *Et nous travaillons à un système de fonds d'aide alimenté par des taxes sur les billets, inspiré du modèle français* [Dominique Wallon, directeur du Centre national du cinéma, s'est rendu en Géorgie en avril dernier]. *Mais les événements récents ont modifié le ton même des films géorgiens, ils sont devenus plus sombres, plus durs, alors qu'avant ils évoquaient la réalité sur un mode plus humoristique et sentimental.* »

Le propos est illustré à la perfection par le meilleur film géorgien de l'année, *le Soleil des éveillés* de Temour Bablouani, « jeune cinéaste » de quarante-quatre ans repéré il y a six ans grâce à l'excellent *Migration des moineaux*, son premier film. Avec une sombre et flamboyante énergie, il mêle la chronique et la parabole, montrant du même élan rageur la vie aux marges de la légalité d'un adolescent et l'histoire d'un vieux médecin excentrique, empêché par le conformisme et la bureaucratie de faire partager au monde la découverte d'un médicament contre le cancer.

Selon un schéma qui tend à se généraliser, *le Soleil des éveillés* a été financé « *grâce à l'argent public, mais produit par mon propre studio, Adam et Eve* », explique Bablouani. Le même studio est également à l'origine du très intéressant film de Levan Zakareichvili, *Eux*, présenté à Cannes par la Quinzaine des réalisateurs cette année, et d'*Elu* de Michel Kalatozichvili, petit-fils du réalisateur de *Quand passent les cigognes*.

« *Malgré les difficultés actuelles, on tourne plus que jamais à Tbilissi* », constate l'auteur des *Montagnes bleues*, Eldar Chenguelaïa, assis dans un coin de son appartement qui ne possède plus de fenêtres depuis l'attentat de la veille. Lui-même, dans le cadre d'un studio indépendant né d'une joint-venture avec des Américains, vient de réaliser *Information Express*, « *fable-pamphlet sur la situation actuelle* ». Un programme de choix pour la chaîne de télévision qu'envisagent de créer les cinéastes afin de diffuser leurs films, et « *maintenir ainsi nos images dans l'esprit des gens* » face à l'invasion redoutée des produits hollywoodiens.

Sa consœur Lana Gogoberidze, auteur de *Quelques interviews sur des questions personnelles* (1978), réalisé « *grâce à Chevardnadze* » et du *Jour plus long que la nuit*, raconte comment elle a été obligée de se cacher durant l'insurrection de l'hiver dernier, pour échapper à la police de Gamsakhourdia. Elle dormait chez des amis, mais, le jour, elle tournait *Une valse sur la Petchora*, sorte de *Silence de la mer* de l'ère stalinienne, inspiré d'événements autobiographiques. Le film sera un probable candidat au prochain Festival de Venise. Dans ce cas, sa réalisatrice aurait à revenir précipitamment de la Mostra, pour les élections prévues pour le 11 octobre, et auxquelles elle envisage de se présenter. La politique n'est jamais loin.

Zakoyan, récupérateur d'images « exilées »

Et à Erevan, est-ce incongru de parler de cinéma ? Si le train longe un convoi de tanks comme pour imiter parfaitement la première séquence du *Silence* de Bergman, la guerre n'est visible qu'à la télévision. Mais le Karabakh obsède l'esprit de chacun. Il règne dans la ville un calme funèbre, et une pénurie qui fait regretter Tbilissi. L'hôtel géorgien n'avait pas d'eau chaude ? Celui d'Arménie n'a pas d'eau du tout. L'essence est une denrée rare, le gaz, donc le chauffage, est coupé depuis octobre dernier – un hiver particulièrement rigoureux a sapé le moral des habitants, également confrontés à des difficultés quotidiennes de nourriture.

Et l'électricité est devenue une fée capricieuse, qui disparaît sans prévenir. Les entreprises tournent au ralenti ou sont fermées. Alors les plateaux de tournage et les laboratoires... On ne filme pratiquement plus à Erevan depuis le début de l'année. Pour les projections, il faut attendre la bonne volonté de la centrale électrique, sans l'assurance qu'il se maintienne jusqu'à la fin de la séance. Pourtant, voici un film de cette année, intitulé *Sept jours avant la fin du monde*. C'est une production privée. Avec quel financement ? Le producteur répond d'un énigmatique : « *Commerce secret !* », et disparaît. Personne n'en dira plus.

Ce qui n'est pas secret, en tout cas, c'est l'inspirateur esthétique de ce film. Sergueï Paradjanov (né à Tbilissi, mais Paradjanian de son vrai nom) est devenu une gloire nationale en Arménie, il joue apparemment les mêmes fonctions de maître à filmer pour les jeunes réalisateurs du cru que Tarkovski pour leurs homologues russes. Mais il suffit de découvrir, grâce à un retour inopiné de l'électricité, les quelques plans tournés par l'auteur des *Chevaux de feu* en vue d'un film jadis interdit en pleine réalisation, *les Fresques de Kiev* – vingt minutes d'images somptueuses, – pour voir l'écart qui sépare le géant mort en 1990 de ses épigones.



Collage autoportrait du réalisateur Sergueï Paradjanov

Rendez-vous avec Paradjanov, à nouveau, au musée récemment ouvert qui lui est consacré, où éclate son génie de plasticien, de coloriste, adepte des collages loufoques et de la transformation des objets les plus triviaux en objets d'art ludiques. Et Paradjanov toujours, dans les documentaires consacrés à sa vie et à son œuvre, est en passe de constituer un genre cinématographique à part entière.

Parmi eux, celui, très émouvant, réalisé par le directeur de la toute jeune Cinémathèque d'Arménie, Gareguim Zakoyan. Il se bagarre aujourd'hui pour récupérer les ultimes images tournées par le réalisateur disparu, images bloquées dans un laboratoire de Pétersbourg. La récupération des films « exilés », en général à la Cinémathèque centrale de Moscou, le Gosfilmofond, qui conservait toutes les copies de l'URSS et ne tient pas à laisser filer ses trésors vers les Républiques désormais indépendantes, est devenu le principal combat de Zakoyan. Il s'active par ailleurs à organiser la coproduction avec la Cinémathèque française d'un film-hommage à Paradjanov.

Mais, dans la pénombre (le courant est reparti) du petit bureau qu'il partage avec une poignée de collaborateurs aussi enthousiastes et chaleureux que démunis, il se consacre surtout, faute de films, à l'édition. Des ouvrages sur Paradjanov, bien sûr, mais aussi un catalogue Godard spécialement réalisé sur place pour accueillir la série de films en vadrouille à travers l'ex-URSS, et le livre-somme de la rétrospective « historique » du cinéma arménien qui vient d'être présentée au Festival de La Rochelle (avant de débarquer au Centre Pompidou l'hiver prochain). Tourner des films ? « *Le gouvernement a dégagé une subvention de 2 millions de roubles, tout juste assez pour réaliser un long-métrage... qu'on ne peut pas faire.* »

Alors que dans les dernières années de la période Gorbatchev, le cinéma arménien avait connu un regain d'activité et de liberté d'esprit. En témoigne la réjouissante découverte d'un long-métrage d'animation, *la Leçon* de Robert Saakiants, qui mêle anticipation et humour, critique sociale et morale – et la rétrospective de Beaubourg en compterait une demi-douzaine de la même eau. Mais la seule rencontre avec un cinéaste en activité aura été celle du documentariste Ruben Guevorkiantz, qui partait le lendemain filmer les combats au Karabakh. « *Filmer, et me battre !* », répondait-il dans un mouvement guerrier de son imposante barbe noire.

Le 9 juillet doit pourtant arriver à Erevan Atom Egoyan (*l'Ajusteur*), qui vit à Toronto, pour réaliser la première coproduction arméno-canadienne. Ensuite devrait commencer la coproduction franco-arménienne que cherche depuis des années à mettre sur pied Arthur Pelechian, dont on a découvert le passionnant travail au Jeu de paume à Paris, le printemps dernier. Voilà qui remettra peut-être un peu d'animation dans la Maison des cinéastes désertée.

JEAN-MICHEL FRODON

Le tour de la CEI de Jean-Luc Godard

De l'Oural à l'Ukraine, des pays baltes aux steppes d'Asie sans oublier les stations balnéaires de la mer Noire, c'est une étrange odyssée que vivent les films de Jean-Luc Godard, par les routes d'un Empire qui n'existe plus, dans des villes (une centaine au total) souvent en proie à la pénurie, à l'incertitude politique sinon à la guerre. Quinze films choisis par le cinéaste, de *A bout de souffle* à *Allemagne année 90 neuf zéro*, et qui déclenchent lors des projections l'affluence d'un public qu'on aurait craint obnubilé par des préoccupations plus terre à terre.

Organisée par les services culturels du Quai d'Orsay et de l'ambassade de France à Moscou, l'opération a été conçue de longue date. Dire que ce fut compliqué est une litote. Pourtant, pour l'ouverture à Moscou le 9 février, les films étaient là, et le réalisateur aussi. Conférence de presse archicomble, dizaines d'articles dans la presse moscovite, émissions spéciales à la télévision : Godard, retranché derrière son cigare, semblait le premier surpris de la dimension que prenait l'événement.

Il avait pourtant bien fait les choses, exigeant qu'une salle du Musée du cinéma que dirige Naoum Kleiman, mémoire vivante du cinéma soviétique, soit équipée en Dolby. Ce sont les Suisses qui ont payé l'installation (sur un budget consacré au septième centenaire de la Confédération), supervisée par les techniciens dépêchés sur place par le cinéaste. Pour faire bonne mesure, Godard est arrivé à Moscou accompagné d'un camion rempli de son matériel vidéo, dont il a fait cadeau à Kleiman et aux cinéphiles habitués de ses salles.

Contrairement à la quasi-totalité des films étrangers distribués en Russie, ceux de Godard étaient projetés avec des sous-titres, établis sous la houlette de l'auteur avec le soin qu'il porte à ce genre de « détails ». Un seul, *Allemagne 90*, reprenait le procédé, habituel en ex-URSS, de la voix off. Mais alors qu'il s'agit ordinairement d'une approximative traduction des dialogues récitée d'un ton monocorde, Godard avait spécialement conçu ce nouvel élément du patchwork qui constitue la bande sonore du film, et demandé à son confrère Arthur Péléchian de l'interpréter.

A Moscou, Godard a déclaré avoir conçu le sujet d'un nouveau film, qu'il tournerait après *Hélas pour moi* dont la production démarre début juillet. Il s'agirait de conter la réunion, dans un aéroport suisse, d'un cinéaste (lui-même) et de quelques éléments-clés de la littérature russe (*la Mouette, Anna Karenine, l'Idiot, Raskolnikov*), à l'instigation d'un producteur américain, attendant le départ du dernier vol de l'Aeroflot vers Moscou.

Jean-Luc Godard est depuis longtemps rentré en Suisse. Mais à Minsk ou à Novossibirsk, où nul ne s'était jamais soucié d'organiser un festival de cinéma, les films ouvrent des fenêtres inattendues. A Tbilissi, la télévision locale guette le visiteur réputé connaisseur pour lui faire dévoiler les sens cachés de *Pierrot le Fou* et de *Soigne ta droite*. Et à Erevan, perturbé par des coupures de courant, le gouvernement aurait dégagé un contingent spécial d'énergie pour que les projections du *Mépris* ou d'*Ici et ailleurs* se déroulent sans encombre.

J.-M. F.

CULTURE

PHOTOGRAPHIE

L'intrusion du fantastique

Rétrospective d'un auteur inclassable

SANDY SKOGLUND
au nouveau Forum des Halles

La rétrospective de Sandy Skoglund à l'Espace photo de la Ville de Paris s'ouvre sur les *Radioactive Cats* (1980) et ce n'est que justice. Il faut se rappeler le choc produit lorsque cette image a été montrée pour la première fois en France. C'était en 1983, au Centre Pompidou : une vingtaine de chats en plâtre, d'une couleur verte écœurante, rodaient dans une cuisine grisâtre occupée par un couple (réel) de personnes âgées dont l'élément féminin était plongé dans le réfrigérateur...

Etrange scène, aussi drôle qu'inquiétante. On pense aux *Oiseaux*, de Hitchcock, mais aussi, syndrome du vert nauséabond, aux films de type « gore » quand le héros a juste le temps de se réveiller pour se rendre compte qu'il se fait dévorer par la vermine. Depuis, Sandy Skoglund a enfoncé le clou et décliné le genre. Ses photos proposent toujours le même argument : d'un côté des personnages anonymes pris dans des attitudes de la vie quotidienne (boire le thé, regarder la télévision, dormir ou se lever); de l'autre, des accumulations-invasions étranges de fougères, chaussettes, cuillers et animaux variés (chiens, chats, poissons rouges, renards, écureuils).

Banalité et cauchemar

On a déjà beaucoup glosé sur ces antagonismes entre la vie quotidienne et le fantastique, le gris moribond et les couleurs pétaradantes, l'horreur et la jubilation, la réalité et la fiction. Tout a été dit sur les figurines en plâtre qui ont l'air plus vivantes que les personnages de chair et d'os, joués par des voisins ou des amis de la photographe. Sur la banalité qui peut vite se transformer en cauchemar, sur le réel parfois trompeur, sur ces attitudes normalisées qui n'ont plus grand-chose à voir avec la vie. Les invasions d'objets ou d'animaux ont été asssimilées à des allégories : rêves d'une vie meilleure, absurdités de la consommation effrénée, références à l'avortement, au nucléaire, à l'écologie, au souvenir. Et pourquoi pas la fin du monde annoncée par ces quelques corbeaux qui apparaissent, parmi une multitude d'écureils, dans sa dernière œuvre, *Gathering Paradise* (1991).

Le principe de la rétrospective implique de « tout » montrer. C'était le cas à Barcelone où l'exposition à été présentée dans le cadre de *Primavera Fotografica*, en mai dernier. Le propos est plus sélectif à Paris où Jean-Luc Monterrosso a préféré, on le comprend, écarter les travaux de l'auteur sur la nourriture (*Food Still Lifes*, 1978) que Sandy Skoglund elle-même trouvait « *trop expérimentaux* ».

Patchwork de références

Mais d'autres aspects sont également décevants. Ses façades répétitives de *Motels* (1975) sont un patchwork de références qui vont de Walker Evans aux conceptuels américains des années 70. Quant à la série de vingt images et photomontages aux couleurs électroniques (*True Fiction*, 1986), elle est aussi « fabriquée » que son procédé ces superpositions de scènes consuméristes ne débouchent sur rien.

En revanche, grace à ses installations, Sandy Skoglund opère une liaison subtile avec les arts plastiques – *chaque objet, chaque animal* en plâtre, chaque élément du décor, chaque détail vestimentaire est conçu, moulé, fabriqué par l'artiste – tout en s'affirmant résolument dans une photographie figurative et anticonceptuelle. Ce sont ces travaux qui lui ont apporté la notoriété et ont séduit Leo Castelli qui les a exposés – et vendus – à New-York en 1981.

MICHEL GUERRIN

► Espace photographique de la ville de Paris. Nouveau Forum des Halles. 4-8, Grande-Galerie, place Carrée, 75001. Tél. : 40-26-87-12. Jusqu'au 2 août.

Les malheurs d'un conservateur de musée tchèque

Comment et à qui restituer les œuvres confisquées par l'ancien régime ?

PRAGUE
correspondance

Les tribulations de Lubomir Slavicek, directeur de la Galerie nationale de Prague, ont commencé il y a tout juste un an : rentré d'un voyage à Paris, il découvre avec stupéfaction que le musée vient d'être cambriolé ; les voleurs ont emporté trois Picasso ; certes pas les meilleurs mais tout de même des Picasso ! Fort heureusement les malfrats sont des amateurs. Ils se feront prendre deux mois après en essayant d'écouler leur butin en Allemagne. A peine notre directeur s'est-il remis de ses émotions qu'on lui réclame, entre autres, seize Picasso et, cette fois-ci, le plus légalement du monde. En effet, selon la loi de restitution votée par le Parlement en 1990, les personnes dont les biens ont été confisqués par les communistes après leur prise de pouvoir en 1948 ont le droit de les récupérer.

Les héritiers de Vincent Kramar réclament à ce titre la restitution de l'imposante collection de leur frère et grand-père. Historien d'art sous la Ire République (de 1920 à 1939), cet esthète a accumulé quelques belles pièces : seize Picasso, deux Braque, deux Derain et une douzaine de cubistes tchèques. Des œuvres dont il fera don au musée en 1959 – sous le régime communiste – trois mois avant sa mort. C'est aujourd'hui ce « don » que les héritiers Kramar contestent. Ils font valoir que ces œuvres n'ont pas été offertes mais extorquées, comme ce fut souvent le cas, par le régime communiste. Mais la Galerie nationale s'appuyant sur une lettre écrite par Vincent Kramar au ministre de la culture de l'époque, insiste, au contraire, sur le caractère volontaire de son geste généreux.

« *Kramar fut, c'est bien connu, un communiste convaincu, et cela dès 1946*, constate Lubomir Slavicek. *Le régime communiste lui décerna même, en 1957, un Prix du travail. C'est donc de son plein gré qu'il fit don de sa collection à la Galerie nationale.* » Autre illustration de ses bons rapports avec le parti, Vincent Kramar ne sera jamais, comme d'autres collectionneurs, envoyé en prison ou privé de ses tableaux, qui resteront accrochés, jusqu'à son décès, dans son appartement.

Cette affaire Kramar n'est que la partie visible de l'iceberg. A la fin de l'année dernière, Lubomir Slavicek avait reçu cent cinquante demandes de restitution ; aujourd'hui il en reçoit une nouvelle presque tous les jours. Parmi les centaines d'œuvres majeures ainsi « *menacées de restitution* », la collection du marchand d'art Josef Borovicka qui couvre toute la période de la peinture moderne tchèque, de 1920 à 1940 : Cerny, Sima, Kubista, Zrzavy, Prochazka. En 1959, accusé de n'être qu'un « *cochon de capitaliste* », il sera spolié de tous ses biens et incarcéré pendant quelques années avant de s'exiler en Allemagne de l'Ouest.

La perte d'une collection

La demande de M. Borovicka – aujourd'hui âgé de quatre-vingts ans – qui souhaite recouvrer l'ensemble de ses toiles (une centaine) est donc, reconnaît Lubomir Slavicek, tout à fait légitime : « *Si nous voulons*, indique ce dernier, *devenir un jour un Etat de droit, nous nous devons de nous plier à la loi. Mais si nous devons rendre ces tableaux nous perdrons d'un coup toute notre collection cubiste et, de plus, rien ne garantit que ces tableaux resteront sur notre territoire.* » Bien que théoriquement les œuvres d'art inscrites sur la liste du patrimoine national ne puissent être vendues hors de Tchécoslovaquie.

La demande de Josef Borovicka sera examinée par les tribunaux. Lubomir Slavicek, lui, aimerait obtenir un compromis acceptable pour tous. Comme celui qui a été passé avec la famille Lobkowicz. Avant le « coup de Prague » de 1948, cette riche famille aristocratique possédait, en plus de ses portraits de famille souvent signés de grands noms, des toiles de Rubens, Breughel ou Canaletto. Au moment de l'invasion hitlérienne, leur résidence de Roudnice fut dévalisée. Les œuvres pillées seront retrouvées en Autriche par l'armée américaine, à la Libération et restituées à leur propriétaire. Le prince Max Lobkowicz, ambassadeur du gouvernement tchécoslovaque en exil en Grande-Bretagne, décide à son retour, en 1946, de les prêter à la Galerie nationale. En 1948, il reprend le chemin de l'exil et tous ses biens – tableaux compris – sont confisqués.

Son petit-fils, l'Américain William Lobkowicz, sera, en 1990, le premier à faire valoir ses droits auprès de la Galerie nationale. Mais il acceptera de laisser au Musée national les huit œuvres majeures de la collection Lobkowicz. En échange, le directeur du musée indique généreusement sur les cartels de chacun de ces tableaux : « *Avec la courtoisie de William Lobkowicz* ». Une formule sans doute insuffisante pour susciter une avalanche de dons : « *Mais pour l'instant nous n'avons pas de loi régissant les droits de succession* », remarque Lubomir Slavicek, que le régime français des dations fait rêver.

CATHERINE MONROY

MUSIQUES

Inquiétude pour l'Olympia

Pris dans une opération immobilière le music-hall risque une fermeture prolongée

L'Olympia est le dernier music-hall parisien des grands boulevards. Ce qui en fait le voisin des banques et, plus particulièrement de la Société générale, qui possède un grand nombre d'immeubles boulevard des Capucines et rue Caumartin, dont celui qui abrite l'Olympia. Or la Société générale quittera l'Opéra pour la Défense en 1995. A cette date, la banque libèrera les 50 adresses qu'elle occupe dans le quartier de l'Opéra. Et l'Olympia pourrait être pris dans l'opération immobilière qui suivra le déménagement.

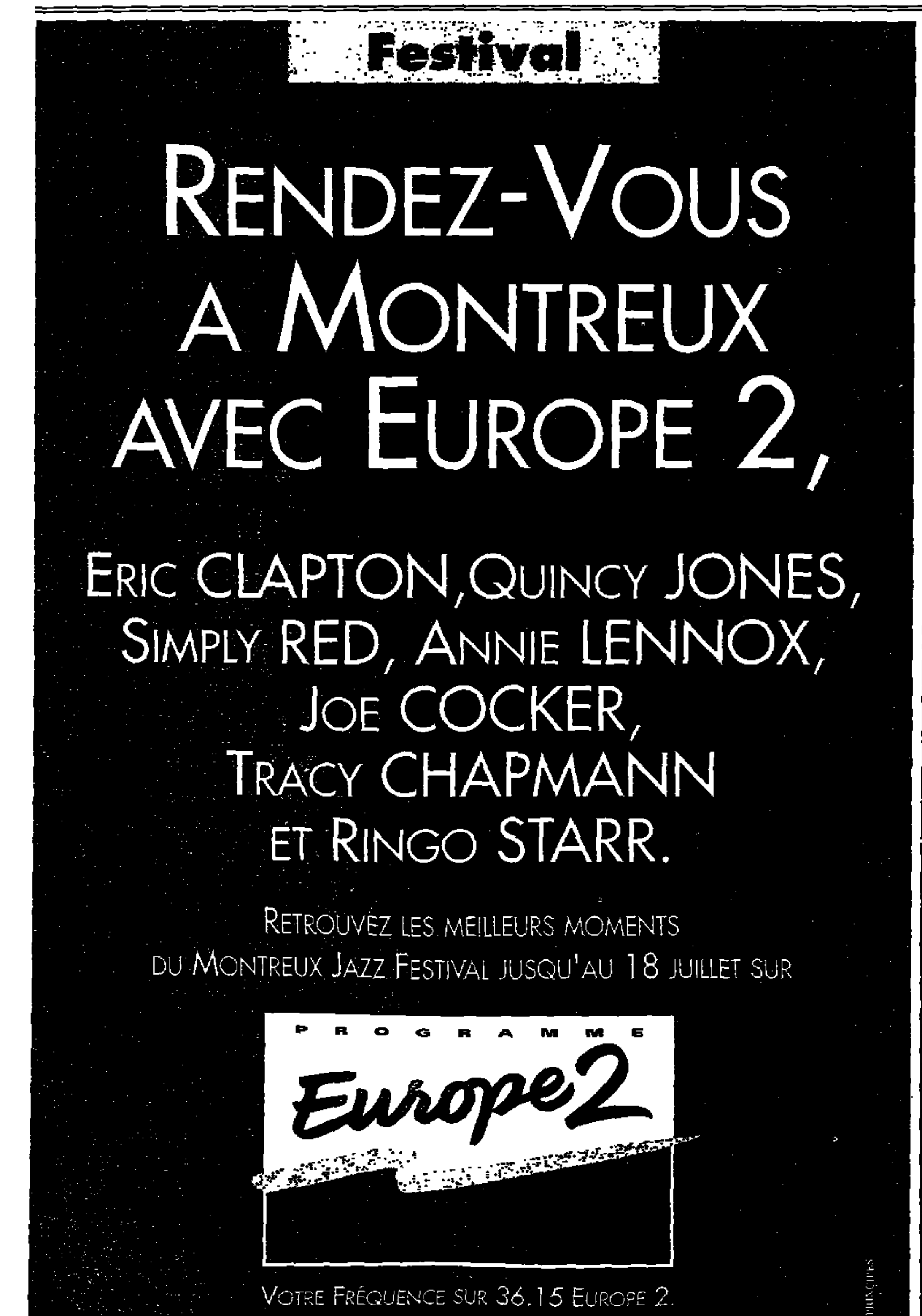
Fermeture définitive ou provisoire, démolition puis reconstruction ou aménagement de la salle, les rumeurs les plus contradictoires ont couru autour du sort de l'Olympia. Au point que le Fonds de soutien des variétés, qui réunit les producteurs de spectacles français a publié un communiqué dans lequel il s'inquiète de l'avenir de la salle, inquiétude accrue par « *les difficultés rencontrées par les entrepreneurs de spectacles pour réserver la salle après 1993* ». Evoquant « *le mauvais coup de Bobino* » (dans des circonstances assez similaires, le music-hall de la rue de la Gaîté avait disparu, malgré des promesses de réouverture après réaménagement), le Fonds de soutien prévient qu'il s'opposera « *à la fermeture provisoire de la salle ou à sa disparition (...) par tous les moyens, ayant déjà acquis le soutien de tous les professionnels du spectacle...* »

Pour l'instant, le bail, détenu par les héritières de Bruno Coquatrix, a été prolongé jusqu'en 1994. A la Société générale, on déclare être en négociation avec Paulette et Patricia Coquatrix « *dans un bon climat, afin de réaliser les travaux indispensables à la rénovation d'une salle vétuste* » sans préciser combien de temps dureraient les travaux et en reconnaissant qu'ils seraient inclus dans l'opération immobilière prévue dans le quartier.

Jean-Michel Boris, directeur de l'Olympia, se refuse à prendre position publiquement. Alors qu'il est directeur du Fonds de soutien, il n'a pas voté la motion rendue publique. Son souci est que « *l'Olympia continue à exister* ». Depuis qu'il dirige la salle, il a fait exécuter d'importants travaux, notamment en dotant le parterre de fauteuils amovibles, ce qui permet de porter la capacité de la salle à près de 3000 spectateurs pour les concerts de rock. Jean-Michel Boris refuse d'appliquer le terme « vétuste » à l'Olympia tout en admettant qu'il faudrait peut-être trois ou quatre mois pour réaménager la scène afin qu'elle puisse accueillir certaines grosses productions.

Par sa taille, sa situation, son histoire aussi, l'Olympia est une salle unique à Paris. Elle a, bien sûr, accueilli tous les grands du music-hall, de Bécaud à Claude François, mais c'est aussi boulevard des Capucines que la Mano Negra, Pigalle ou Noir Désir ont triomphé ces derniers temps. Une fermeture prolongée au-delà d'une intersaison mettrait une touche finale à la désertification du centre de Paris et compromettrait sans doute irrémédiablement le statut de cette étape obligée des grands de la chanson et du rock.

THOMAS SOTINEL



La mort de Maurice Le Lannou

Les rêveries d'un géographe dérangeant

Maurice Le Lannou, professeur honoraire au Collège de France, qui a longtemps tenu une chronique de géographie dans les colonnes du *Monde*, est mort en Bretagne jeudi 2 juillet, à l'âge de quatre-vingt-six ans (*le Monde* du 4 juillet). Le géographe Armand Frémont rend hommage à ce *« solitaire caustique »*.

Maurice Le Lannou a traversé le siècle en géographe solitaire, pourfendeur caustique des nouvelles écoles, critique acerbe du « *déménagement du territoire* », analyste nostalgique de « *l'homme-habitant* ». Il nous irritait, particulièrement dans les décennies 60 et 70, alors que, jeunes géographes, nous découvrions avec raison l'espace économique, les réseaux urbains, la quantification des hommes et des choses, les structures et les systèmes comme ordre du territoire. Il nous raillait. Nous ne nous comprenions guère.

Il avait alors cependant, aux yeux de ceux qui étaient ou avaient été ses élèves, une grâce supérieure et assez étrange, celle de l'écriture, aussi limpide que nos jargons pouvaient être obscurs, aussi juste par le trait singulier que nos généralités étaient gênantes, aussi intelligente par le seul fait des mots – au moins le pensions-nous – que nous prétendions l'être autrement. Il nous dérangeait profondément. En sus, il était chroniqueur au *Monde* et professeur au Collège de France, avant d'être élu à l'Académie des sciences morales et politiques.

Elève de l'Ecole normale supérieure de 1928 à 1932, Maurice Le Lannou avait fait ses classes de géographe en bon disciple de Paul Vidal de La Blache, d'Albert Demangeon, d'Emmanuel de Martonne, dont il se réclamait. C'était un adepte de ce que l'on a pu appeler l'Ecole française de géographie – à son zénith entre les deux guerres, – particulièrement de la géographie régionale. Ainsi voyait-il dans la géographie l'art d'une discipline qui devait associer l'histoire et les sciences naturelles, auxquelles il ajoutait volontiers la science politique et la préhistoire. C'était un classique.

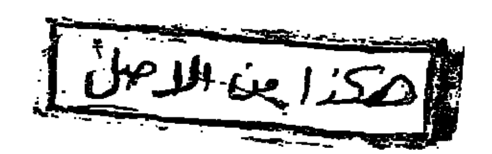
Il rédigea une belle thèse sur une île alors étrange autant que singulière : *Pâtres et paysans de Sardaigne* (1941). Il écrivit surtout sur la Bretagne où il était né, fils d'instituteur du Trégor. Plusieurs livres, certains liés à sa propre vie (*Un bleu de Bretagne* (1979), *Saint-Brieuc* (éd. Champ Vallon, 1987) mais surtout un maître-livre, véritable modèle du genre : *Géographie de la Bretagne* (1950). Il élargit enfin son champ à d'autres horizons, mais toujours dans la même veine : *le Brésil* (1955), où il avait enseigné temporairement, *la France*, l'Europe qu'il caressait comme une *Terre promise* (Seuil, 1977) et dont il fit le titre de sa chaire au Collège de France (1969).

Cet excellent géographe de la région aurait pu rester ordinaire, parmi beaucoup d'autres, s'il n'avait été précisément un révolté bougon, un têtu de l'ordinaire. Il fait carrière à Lyon et non à Paris avant son passage au Collège de France. Ses disciples, ses admirateurs les plus fervents, se trouvent encore parmi ses élèves de l'époque, se singularisant au sein des géographes français par une touche d'humanisme. Immédiatement après la guerre, il se frotte à des problèmes que peu de géographes ont alors abordés, en étant expert de la Commission française pour la délimitation des frontières entre l'Italie et la Yougoslavie, puis membre de la délégation française de la Conférence de Paris. Auparavant il avait pratiqué d'autres classes en étant capitaine de FFI.

Plus tard, avec ses chroniques du *Monde*, il associe la critique d'ouvrages divers à des réflexions sur le monde, la ville, les régions, l'homme-habitant, en une sorte de géographie de la vie quotidienne, très éloignée des méthodes de la géographie scientifique alors en formation. Surtout, il rassemble les meilleurs de ses articles dans *le Déménagement du territoire, rêveries d'un géographe* (Seuil, 1967). Il y découvre peut-être la mort de la géographie par la fin de l'homme-habitant, la fin de cette intimité qu'il avait aimée entre les hommes et les lieux de leur vie.

Nous devons maintenant redécouvrir Le Lannou. Certes, il a été parfois trop complaisamment, malgré la tonicité du verbe, le géographe nostalgique d'un passé qui s'effaçait, homme rural et paysan malgré lui comme beaucoup de fils d'instituteurs poussés du village à la ville, le chantre quelque peu réactionnaire du singulier exalté contre toute raison. Mais il nous a aussi inlassablement parlé, alors que nous effacions ces mots, de liberté, d'humanisme, d'habitat, d'environnement, de paysages, de villages et de villes, d'intimité et de quotidien, très simplement, très savamment. Il était né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1906. Il est mort à Plouha...

ARMAND FRÉMONT



AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Courteline... Guitry! : 16 h et 20 h 30. Le Journal intime de Sally Mara : 19 h. L'amour est aveugle : 22 h 15.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Fille sur la banquette arrière : 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Le Poisson volant : 20 h 30, dim. 15 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 18 h et 21 h.
ATALANTE (46-06-11-90). Le Venin du théâtre : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). Personne d'autre : 21 h.
BERRY (43-57-51-55). Les Couleurs de la pluie : 20 h 30.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOBINO (43-27-75-75). Télé-folies : 21 h, dim. 15 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Sans mentir : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). La Cerisaie : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h. Le Graphique de Boscop : 22 h.Dim. Festival d'expression artistique : 17h, 20h.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pétaouchnok : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h.
COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). La Folle Journée ou le Mariage de Figaro : 20 h 30.Dim. Le Malade imaginaire : 14h. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 20h30.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Livre d'heures : 16 h 30. Le Roi Lear : 18 h 15, dim. 17 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 17 h 30. La Mouette : 20 h, dim. 19 h 30.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). A la rencontre de Marcel Proust : 17 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Qui va à la chasse... : 20 h 15. Eric Thomas dans son nouveau spectacle : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Un pour la route : 19 h. Victor ou les Enfants au pouvoir : 20 h 15. Epreuves du temps : 22 h 15.
HÉBERTOT (43-87-23-23). La Vérité sur maman : 21 h.
HOTEL DES MONNAIES (46-33-39-55). Saint Christophe Colomb : 20 h 30, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Gladys : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Hortense a dit Je m'en fous : 21 h. Angèle : 22 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Adieu monsieur Tchékhov : 20 h. Le Rire de Tchékhov : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h 15. Feu la mère de Madame! : 20 h. Silence, on bouge! : 21 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). Michaux, le grand secret : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Snow White and the Three Frenchmen (spect. en anglais) : 16 h. My Dinner with Andre (spect. en anglais) : 19 h 30. Savage Love : 21 h 15.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Madame de La Carlière : 21 h, dim. 16 h.
PRÉ-CATALAN (JARDIN SHAKESPEARE) (43-71-14-26). Mangeront-ils? : 15 h et 19 h 30, dim. 17 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Exercices de style : 20 h 30, dim. 17 h. La Troisième Ligne : 22 h, dim. 20 h 30.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 17 h et 21 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La mort viendra et elle aura tes yeux : 21 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Christian Briand dans Tout est show-baise : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Une petite douleur : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Gérard David : 20 h 30. Le Démagogue : 22 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Ubu roi : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Greek (A la grecque) : 20 h 30. Petite salle. Kvetch : 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Bufaplanètes : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). The Farmers' Daughters : 20 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). L'Homme sur le parapet du pont : 19 h. Feu la mère de Madame : 20 h 30, dim. 15 h.
TRÉTAUX DE L'ARSENAL (42-77-47-54). Le Professeur Froeppel : 20 h 30.

RÉGION PARISIENNE

MEAUX (60-23-40-00). Meaux en marche vers l'Europe : 22 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE) (47-45-75-80). Rhinocéros : 20 h 30.
RUEIL-MALMAISON (CENTRE EDMOND-ROSTAND) (47-51-85-45). Dim. L'Atelier : 17h30.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24-)

SAMEDI

Une histoire du film policier français : Abus de confiance (1936), d'Henri Decoin, 16 h 30 ; la Tête d'un homme (1932), de Julien Duvivier, 18 h 30 ; le Dernier Tournant (1939), de Pierre Chenal, 21 h.

DIMANCHE

Une histoire du film policier français : le Crime de lord Arthur Savile (1921), de René Hervil, 16 h 30 ; le Furet (1949), de Raymond Leboursier, 18 h 30 ; Quai des Orfèvres (1947), de Henri- Georges Clouzot, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma polonais : le Hasard (1982, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 14 h 30 ; 1901 - Enfants en grève (1981, v.o. s.t.f.), de Filip Bajon, 17 h 30 ; le Bois de bouleaux (1970, v.o. s.t.f.), de Andrzej Wajda, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma polonais : Camouflage (1979, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Zanussi, 14 h 30 ; la Troisième Partie de la nuit (1971, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Zulawski, 17 h 30 ; De la veine à revendre (1960, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Munk, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Polars en Seine : Détectives privés : les Petits Porteurs (1989) de Jean-Luc Gaget, les Détectives à l'école (1968) de Jean-Pierre Mirouze, les Cadavres de la plaine Monceau (1991) de Claude Grinberg, 14 h 30 ; Détectives privés : Bande annonce : Trois hommes à abattre (1980) de Jacques Deray, Polar (1982) de Jacques Bral, 16 h 30 ; Chantage : Bande annonce : Au-delà de la peur (1974) de Yannick Andréi, la Maison sous les arbres (1971) de René Clément, 18 h 30 ; Courses poursuites : Bande annonce : Pierrot le fou (1965) de Jean-Luc Godard, A bout de souffle (1959) de Jean-Luc Godard, 20 h 30.

DIMANCHE

Polars en Seine : Polars politiques : Romain Goupil le moraliste (1986) de Paule Zajdermann, la Java des ombres (1983) de R. Goupil, 14 h 30 ; Stups : Actualités Gaumont, Tchao Pantin (1983) de Claude Berri, 16 h 30 ; le Milieu : Bande annonce : Bob le flambeur (1956) de Jean-Pierre Melville, le Doulos (1962) de Jean-Pierre Melville, 18 h 30 ; Chantage : Bande annonce : Dernier Domicile connu (1969) de José Giovanni, Au-delà de la peur (1974) de Yannick Andréi, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A BRIGHTER SUMMER DAY (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
APRÈS L'AMOUR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES FILMS NOUVEAUX

DEVENIR COLETTE. Film américain de Danny Huston, v.o. : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

ARRÊTE OU MA MÈRE VA TIRER! (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
AU PAYS DES JULIETS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
AUX COEURS DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BEETHOVEN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BEZNESS (Fr.-Tun.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BORDER LINE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
CARNE (**) (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
CÉLINE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CINQ FILLES ET UNE CORDE (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DOC HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
FACE A FACE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FACES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FAUTE DE PREUVES (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
HOOK (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
I WAS ON MARS (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LES IMPOSTEURS (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
INDOCHINE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
IP5 (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).
JERSEY GIRLS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
JFK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LATINO BAR (Esp.-Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES MAMBO KINGS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
MEDICINE MAN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
MY GIRL (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE PÈRE DE LA MARIÉE (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA PUTAIN (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
LE RETOUR DE CASANOVA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ROCK-O-RICO (A., v.f.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
ROOM SERVICE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
LA SENTINELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
SUVARNAREKHA (Ind., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TRUST ME (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LE VENT SOMBRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).
VIDÉOKID (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).
LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE ZÈBRE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A TOUTES VITESSES () : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.
BOYZ'N THE HOOD (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 17 h 40.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.
588, RUE PARADIS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h.
LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
DOUZE HOMMES EN COLÈRE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.
EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 0 h 10.
ECHOS D'UN SOMBRE EMPIRE (Fr.-All., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.
LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
FANTASIA (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h 15.
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 35.
IN BED WITH MADONNA (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h 20 ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h 20.
MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 30.
PETER LE CHAT (Su., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 17 h 45.
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
LA PREMIÈRE FOLIE DE WOODY ALLEN (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 18 h 45.
LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 20 h.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 21 h 50.
ROUTE ONE-USA (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 20 h, 22 h 15.
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 19 h.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10 ; Accatone, 5e (46-33-86-86) 21 h 50.
SARRAOUNIA (Fr.-MAURITANIEN, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 45.
TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 15.
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 19 h 15.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.
TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 45.
TRULY, MADLY, DEEPLY (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h 15.
LES VALSEUSES (*) (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
LA VIE DES MORTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h.
20.000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.
WOODSTOCK (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h 15.
YELLOW SUBMARINE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 23 h 50.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 10.

LES GRANDES REPRISES

A DOUBLE TOUR (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LES AMANTS DE LA NUIT (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE BUNKER DE LA DERNIÈRE RAFALE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
CÉRÉMONIE SECRÈTE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).
LES DUELLISTES (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
E.T. L'EXTRATERRESTRE (A., v.o.) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
L'EQUIPÉE SAUVAGE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
ETOILE CACHÉE (Ind., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LA GRANDE FARANDOLE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).
HAIR (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
HANNAH ET SES SURS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).
HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
INDIA SONG (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
JU DOU (Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LOVE STREAMS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).
SEULS SONT LES INDOMPTÉS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
SHADOWS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
TOO LATE BLUES (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
UNE VIERGE SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

PARIS EN VISITES

LUNDI 6 JUILLET

« Mouffetard et ses secrets », 11 heures, 15 heures et 17 h 15, sortie métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les salons de l'Hôtel de Ville : histoire de la Ville de Paris d'Etienne Marcel à la Commune », 14 h 15, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (P.-Y. Jaslet).

« La Grande Arche de la Défense et son nouveau quartier », 14 h 30, station RER Défense, sous le panneau sortie F Grande Arche (Europ explo).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Du passage du Grand-Cerf restauré au passage Brady à restaurer », 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« La Cité universitaire : un laboratoire d'architecture moderne », 14 h 30, sortie métro Cité-Universitaire (ARS conférences).

« Hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 14 h 30, métro Assemblée-Nationale, sortie rue de Lille (C. Merle).

« Les bosquets du parc du château de Versailles », 14 h 30, devant statue Louis XIV, dans la cour d'honneur (Office de tourisme de Versailles).

« L'hôtel de Lassay, demeure du président de l'Assemblée nationale » (carte d'identité), 14 h 45, sortie métro Assemblée-Nationale (I. Hauller).

« Tout le Marais », 14 h 45, métro Bastille, sortie rue Saint-Antoine (Conférences M. Banassat).

« Les logis de Delacroix, Sand, Chopin, Mme Mars, Talma, Thiers... le quartier des romantiques », 15 heures, place Saint-Georges (M. Hager).

« Promenade : jardins en fleurs à l'ombre des rues commercantes du sixième arrondissement », 15 heures, métro Sèvres-Babylone, sortie square Boucicaut (Paris et son histoire).

« A Saint-Denis : le Musée du carmel de Louise de France », 15 heures, 22 bis, rue Gabriel-Péri (Paris et son histoire).

« Chemins inconnus et jardins secrets de la butte Montmartre », 15 heures, métro Place-de-Clichy, sortie Caulaincourt (C.-A. Messer).

« Promenade de la place des Vosges à la maison parisienne de Jacques Cœur », 15 heures, métro Saint-Paul-Le Marais (Lutèce visites).

Exposition : « Les Vikings », 16 heures, Grand Palais, porte Clemenceau (Tourisme culturel).

« Les hôtels célèbres du Marais illuminés », 21 heures, métro Saint-Paul-Le Marais (Lutèce visites).

CONFÉRENCES

35, rue des Francs-Bourgeois, 18 h 30 : « L'Autriche aujourd'hui », avec Thomas Guzmann (Maison de l'Europe de Paris).

ÉCONOMIE

BILLET

En attendant Maastricht

M. Pierre Bérégovoy a l'art de pratiquer un réformisme tranquille. Lors de son discours de politique générale, il y a trois mois, le premier ministre s'était déclaré résolu à *« apaiser les passions »*. Aujourd'hui, il se montre désireux de ne pas *« brusquer les choses »* afin que *« rien ne vienne perturber la campagne du référendum »*. Tout l'effort du gouvernement est donc concentré sur la réussite du référendum du 20 septembre. Dès lors, la maison France doit être bien gardée, bien gérée et la ligne est d'éviter à tout prix les tempêtes inutiles.

De cette attitude prudente découle toute une série de décisions qui ont été perçues comme des reculs ou des dérobades de la part du gouvernement. Pour ne pas mécontenter les professions de santé – et écarter la menace d'une motion de censure, – le projet de loi sur la maîtrise des dépenses de santé a été renvoyé à l'automne, sous réserve de nouvelles négociations. Pour ne pas inquiéter les cadres, la réforme de la taxe d'habitation – prévoyant l'institution d'une taxe départementale sur le revenu, assise sur la totalité des revenus, pour remplacer la part départementale de l'actuelle taxe d'habitation – est enterrée (*le Monde* du 4 juillet), M. Bérégovoy estimant qu'elle devait s'inscrire dans *« une réforme fiscale d'envergure » qu'il laisse à... son successeur.* Pour ne pas irriter les écologistes, la décision concernant l'éventuel redémarrage de Superphénix a été repoussée.

Reports ou renvois qui n'empêchent pas M. Bérégovoy de juger *« injuste »* l'accusation d'immobilisme. Même si déjà le débat sur l'ouverture des magasins le dimanche a accouché d'une souris et si le dossier du financement des retraites a toutes les chances de rester gelé, en attendant des jours meilleurs. Pourtant, sur certains sujets, M. Bérégovoy transige peu, quitte même à afficher sa fermeté. Il en a été ainsi hier de la réforme du statut des dockers, aujourd'hui de la réforme de la politique agricole commune, maintenue malgré la « jacquerie » paysanne, ou encore du refus de revenir sur le système du permis à points malgré la fronde, à effets très paralysants, des routiers.

Le premier ministre maintient ainsi le cap là où il s'agit de faire progresser l'harmonisation européenne, avant le marché unique puis Maastricht. Ce faisant, il court un double risque. A l'automne, après le référendum, la période, de nouveau préélectorale, ne sera guère propice aux réformes, le gouvernement devant alors aussi se prémunir de la tentation électoraliste. Plus globalement, la volonté de ne pas *« brusquer les choses »* risque d'accréditer l'idée que le gouvernement a déjà une faible marge de manœuvre nationale au niveau de sa politique économique. Avant même l'ère de Maastricht.

MICHEL NOBLECOURT

□ **Continental : Pirelli envisage un recours devant les tribunaux.** – Le fabricant de pneumatiques italien Pirelli a annoncé, vendredi 3 juillet, son intention de saisir les tribunaux devant le refus opposé par la direction du groupe allemand Continental de lier les droits de vote au capital détenu. Pirelli, qui détient 5 % de son concurrent allemand auxquels s'ajoutent des options sur 33,4 % du capital, souhaitait obtenir que ses droits de vote ne soient plus limités à 5 %. Mais l'assemblée des actionnaires de Continental, le 3 juillet à Hanovre, a refusé cette demande de suppression du plafond qui limite à 5 % du capital-actions la proportion de droits de votes dont peut disposer un actionnaire individuel.

Vers une cotisation temporaire

Les contours d'un accord à l'UNEDIC se précisent

Une nouvelle séance, qui devrait être la dernière, a été prévue lors de la réunion du *vendredi 3 juillet pour négocier* l'avenir de l'assurance-chômage. Fixée au 17 juillet, cette ultime rencontre devrait permettre d'aboutir à un accord instaurant une cotisation temporaire. La CFDT et la CFE-CGC paraissent les mieux disposées, FO comme la CFTC sont plus réticentes et la CGT reste résolument hostile.

Vendredi 3 juillet, quelque chose d'essentiel a changé. Non pas au cours de la longue journée de confrontation à huis clos, entre syndicats et patronat, mais à l'issue de celle-ci. C'est en effet devant les journalistes, une fois la séance levée, que M. Pierre Gilson (CGPME) a levé un coin du voile, et annoncé, enfin, ce qui pourrait préfigurer la base d'un compromis.

Alors que les syndicalistes attendaient une telle déclaration depuis le 23 juin (*le Monde* du 4 juillet), il a expliqué qu'il n'était pas opposé, sur le principe, *« à une cotisation temporaire »* répartie à 50 % entre les salariés et les employeurs, afin de résoudre les difficultés de trésorerie de l'UNEDIC. Brisant le premier un tabou qui avait pesé sur les précédentes discussions, il a cependant précisé que la négociation devrait au préalable assurer, par des économies, l'équilibre du régime d'assurance-chômage.

Un peu plus tard, toujours hors réunion, M. Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF, devait faire à son tour une ouverture du même genre, mais un peu plus alambiquée. *« Une fois »* acquise la question de *« l'équilibrage structurel »* et donc résolue celle du déficit financier par des mesures nouvelles, il a annoncé qu'*« il y a peut-être quelque chose à trouver du côté des entreprises et des salariés »*, qui serait *« à aborder en son temps »*, y compris *« avec l'Etat »*. Dès lors, se dessinait le compromis qu'imaginait la CFDT pendant la séance, et auquel semblaient se rallier la CFE-CGC, la CFTC – à certaines conditions – et Force ouvrière, quoique en retrait.

Propositions jugées inacceptables

Evaluées à 15 milliards de francs en année pleine, les dispositions envisagées par le patronat ne répondent pas dans l'immédiat à l'ampleur du trou qui s'est creusé, ni à l'urgence des besoins de trésorerie. Pourquoi ne pas imaginer, dans ces conditions, une hausse de la cotisation qui pourrait être temporaire ou dégressive, pour s'aligner sur la montée en charge des recettes et des économies nouvelles ?

Mais, si le schéma final se clarifie, bien des obstacles demeurent. En l'état, tous les syndicats jugent inacceptables les propositions *d'économies du CNPF. Celui-ci* propose toujours de porter de trois à sept jours (1 milliard d'économies) le délai de différé d'indemnisation *et entend ne plus accepter la* prise en charge des chômeurs ayant démissionné. Il préconise la suppression de l'allocation de base *exceptionnelle* (ABE), *servie aux* chômeurs (jeunes, contrats à durée déterminée, intérim) dont les durées d'affiliation sont les plus courtes (178 000 en 1991).

De même, l'alignement du temps de cotisation sur celui de l'indemnisation devrait entraîner l'exclusion de 112 000 chômeurs que l'Etat devra récupérer dans son propre dispositif. Comme le note FO, une allocation unique dégressive privilégierait les cadres qui percevraient, dans la durée, une indemnité supérieure à celle qu'ils touchent actuellement. D'autre part, la forme de la nouvelle contribution des employeurs lors du licenciement d'un salarié âgé de plus de cinquante ans ne satisfait pas tout le monde et la création d'une franchise générale pour les deux premières ruptures de travail pourrait ne pas être limitée aux seules très petites entreprises. Pour être esquissée, la voie de sortie demeure donc étroite.

ALAIN LEBAUBE

Pour protester contre la mévente des légumes

Trois mille agriculteurs ont manifesté dans le calme à Saint-Brieuc

SAINT-BRIEUC

de notre correspondant

Une grande partie des « forces vives » de la production légumière était rassemblée, jeudi 2 juillet à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), pour une manifestation de trois mille agriculteurs à laquelle s'étaient jointes des délégations de Loire-Atlantique et de Normandie. Ce rassemblement, faisant suite à des blocages des voies de communication du nord de la Bretagne le 24 juin, s'est déroulé dans le plus grand calme. Le préfet des Côtes-d'Armor n'avait pas lésiné sur les moyens. Cinq compagnies de CRS, un escadron de gendarmerie, un hélicoptère, étaient mobilisés pour le cas où...

Mais les agriculteurs n'ont pas cherché l'affrontement. Les légumiers bretons, touchés par la mévente de leurs produits, ont sollicité des pouvoirs publics français et des instances communautaire *« la mise en place d'un calendrier d'importations en provenance des pays tiers* [surtout le Maroc] *et la compensation intégrale des prix pour les fruits et légumes victimes de la réforme de la PAC »*.

PATRICK LE NEN

□ **Fin de la guerre « Leclerc contre Leclerc ».** – La chambre commerciale de la Cour de cassation vient de mettre fin à la guerre qui oppose depuis des années M. Edouard Leclerc à son frère Michel, au sujet de l'utilisation de leur nom dans leurs activités commerciales respectives, en donnant raison à M. Édouard Leclerc. La Cour a rejeté un pourvoi formé par M. Michel Leclerc contre un arrêt de la cour d'appel de Paris qui lui avait interdit, le 22 mars 1990, d'utiliser les enseignes *« Pompes funèbres Michel Leclerc »* ou *« Groupe Michel Leclerc »*. La cour avait jugé qu'il s'agissait de contrefaçons de la marque Leclerc, déposée en 1964 par M. Edouard Leclerc. Un précédent arrêt rendu par la cour d'appel de Paris, le 28 mars 1985, avait prononcé la nullité de la marque *« Leclerc Service »*, déposée par M. Michel Leclerc, et avait interdit à ce dernier d'utiliser son nom à titre de marque, sous quelque forme que ce soit.

Premier accord de mensualisation des dockers à Dieppe

Le premier accord de mensualisation de dockers (conformément à la loi du 9 juin réformant leur statut) a été signé, vendredi 3 juillet à Dieppe, par MM. André Bodel, président des usagers du port, René Roosel, secrétaire du syndicat CGT, et Jean-Paul Lalitte, président de la chambre de commerce et d'industrie.

Il prévoit la mensualisation de 65 des 162 dockers actuels ; 57 autres font l'objet de mesures d'âge, alors que 30 partiront en congés-conversion et que 10 toucheront des pensions d'invalidité.

L'accord prévoit aussi les modalités du plan social, qui seront rendues publiques après l'agrément du secrétaire d'Etat.

Le président de la chambre de commerce, gestionnaire du port, s'est réjoui de cet accord. La date butoir prévue pour la signature d'accords locaux de mensualisation dans les ports français, pour bénéficier du soutien financier des pouvoirs publics, est le 15 juillet.

«Libération» augmente son prix de vente et s'interroge sur le sort de sa filiale lyonnaise

Libération cherche à augmenter ses recettes et va procéder à des économies, afin de résister à la crise qui touche la presse écrite. Le quotidien augmentera son prix de vente de 50 centimes, lundi 6 juillet, et passera ainsi de 5,50 à 6 francs, rejoignant le prix du *Figaro* et du *Quotidien de Paris*. La dernière augmentation de prix avait été décidée au printemps 1991. Cette mesure prise par la direction est destinée à pallier l'érosion des recettes publicitaires du journal – elles représentaient 36 % des recettes nettes en 1991 et avoisinent actuellement 34 % – et la stagnation de la diffusion.

Côté économies, la direction envisage de *« prendre prochainement une décision sur l'avenir de* [notre] *activité à Lyon »*. *Lyon-Libération* est sur la sellette. Lancé en 1986, après que le groupe Hersant eut repris *le Progrès* de Lyon et que *le Monde* eut créé une édition Rhône-Alpes, *Lyon-Libération* enregistre un déficit structurel. La dernière augmentation de capital de ce *« journal de ville »*, qui aurait dû essaimer ensuite à Toulouse et à Marseille, devait atteindre 3,5 millions de francs. Mais elle n'a pu être bouclée fin juin comme prévu, et le délai a été repoussé à la mi-juillet. Les difficultés financières du titre – déjà vendu 6 francs depuis janvier – et le fait qu'il n'ait pu dépasser les 5 500 exemplaires diffusés en moyenne sur Lyon incitent plusieurs journalistes à penser que l'arrêt de *Lyon-Libération* sera décidé cet été. Une réunion du personnel (24 salariés, dont 15 journalistes) a lieu à Lyon lundi 6 juillet.

Libération vient toutefois de boucler son augmentation de capital, lui permettant de financer son développement, et notamment la nouvelle maquette du quotidien, et le lancement d'une formule de fin de semaine d'une centaine de pages, dont la parution est programmée à l'automne par la direction, mais plus sûrement début 1993 selon la rédaction : 30 millions de francs ont été *souscrits par certains actionnaires* extérieurs (Communication et participation, groupe Chargeurs, BSN). Un accroissement du poids de ceux-ci, qui devrait, à terme, faire passer la participation du personnel au capital de 61% à 55,4%. Ce plan de financement avait été approuvé par un vote des salariés en début d'année (*le Monde* du 29 février). Enfin, la direction du quotidien et les syndicats ont signé le 2 juillet un accord salarial qui crée une grille propre à *Libération* et réajuste les salaires de l'ensemble des catégories.

Y.-M. L.

La cour d'appel de Paris absout les câblo-opérateurs

Dans un arrêt rendu le 17 juin, la première chambre de la cour d'appel de Paris réforme largement une *décision du Conseil de la concurrence*, qui mettait les câblo-opérateurs sous *« surveillance »* pour deux ans et infligeait une amende de *1 million* de francs au principal d'entre eux, la Compagnie générale de vidéocommunications (CGV, du groupe Générale des eaux) (*le Monde* du 12 décembre 1991).

Le Conseil de la concurrence fondait sa décision sur l'analyse du marché des chaînes thématiques francophones distribuées par les réseaux câblés. La plupart de ces chaînes sont détenues par les groupes qui exploitent les principaux réseaux. Le conseil avait été saisi d'une plainte de la société TV Mondes, un éditeur qui s'estimait injustement écarté de ce marché par un oligopole des câblo-opérateurs (*le Monde* du 15 septembre 1989). TV Mondes, seul indépendant à l'époque, n'a pu diffuser que quelques mois sur un nombre restreint de réseaux. Le Conseil de la concurrence avait enjoint aux exploitants de réseaux de supprimer les clauses d'exclusivité thématique figurant dans les contrats avec les chaînes du câble.

C'est la seule mesure que ne conteste pas la cour d'appel. Pour le reste, elle estime que c'est par *« une inexacte appréciation des faits »* que le Conseil faisait grief à la CGV *d'exploitation abusive d'un état de* dépendance économique. Elle annule donc l'amende infligée et la mesure demandant un rapport sur le secteur à la direction de la concurrence dans un délai de deux ans.

Dans ses considérants, la cour note que, *« en dépit de considérations générales sur l'intérêt que pourraient avoir ces câblo-opérateurs à éliminer toute concurrence des éditeurs indépendants de programmes identiques, il n'est aucunement démontré qu'ils se soient concertés à cette fin »*.

Selon les milieux diplomatiques d'Abidjan

Le FMI a gelé son programme en faveur de la Côte-d'Ivoire

Le Fonds monétaire international (FMI) a gelé son programme en faveur de la Côte-d'Ivoire et cessé le versement de ses crédits, a-t-on appris vendredi 3 juillet de source diplomatique à Abidjan, citée par l'agence Reuter. La décision, qui n'a été rendue publique ni par le FMI ni par le gouvernement ivoirien, aurait été prise fin juin, après la visite d'une mission du Fonds. Cette délégation a conclu que la Côte-d'Ivoire ne satisfaisait plus aux critères définis en 1991 par le FMI pour l'octroi d'un crédit *stand-by* de 120 millions de dollars (660 millions de francs).

« Les deux parties (...) sont convenues que le Fonds ne déclarerait pas le programme suspendu et que la Côte-d'Ivoire s'abstiendrait de revendiquer ses droits de tirage, indiquait-on vendredi de même source. *C'est un sujet extrêmement délicat et cela signifie que des décisions devront être prises très bientôt et au plus haut niveau au Fonds, à la Banque mondiale et aussi en France. »*

Le soutien du FMI aux politiques économiques des Etats africains est essentiel, car ses décisions sont presque toujours suivies par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les gouvernements occidentaux. Le gel du programme du FMI risque de porter un coup sévère à la politique du premier ministre, M. Alassane Ouattara, nommé à la tête du gouvernement en 1990 pour tenter de remettre à flot l'économie ivoirienne.

Après un mois de négociations

Les 127 000 salariés d'ATT obtiennent une augmentation de rémunération

NEW-YORK

de notre correspondant

La direction d'American Telephone and Telegraph (ATT), le géant américain des télécommunications, et les deux syndicats de l'entreprise – regroupant 100 000 salariés d'une part et 27 000 de l'autre – ont signé, jeudi 2 juillet, une nouvelle convention collective qui prévoit notamment une augmentation de salaires de 12 %, étalée sur trois ans, et des garanties de reclassification et de rémunération pour le personnel qui serait contraint de quitter le groupe.

Considéré comme *« un bon compromis »* par les milieux d'affaires, l'accord prévoit qu'au-delà des augmentations de salaires chaque membre du personnel recevra l'équivalent de 3 300 dollars en actions-maison et une majoration des primes de départ en retraite. S'agissant de la garantie de l'emploi, qui a longtemps constitué un sujet de discorde, la direction a pris l'engagement de reclasser dans les filiales d'ATT le personnel qui serait contraint de quitter l'entreprise avec une garantie de salaire et des avantages sociaux pendant deux ans.

Au cours des trois dernières années, ATT a réduit de 20 % (soit 36 000 personnes) ses effectifs payés à l'heure et a annoncé la suppression prochaine de 6 000 postes d'opérateurs à longue distance (sur les 17 000 qu'emploie la compagnie), qui seront remplacés par un système informatique vocal.

SERGE MARTI

Grève de métallurgistes allemands contre une réforme du système de santé

FRANCFORT

de notre correspondant

Environ cent mille métallurgistes ont déclenché une grève surprise, vendredi 3 juillet, pour protester contre le projet gouvernemental d'instaurer un jour de carence dans le remboursement des arrêts pour maladie. Selon le projet, les salariés qui sont mis en congé-maladie seront ou bien impayés le premier jour ou bien ils devront le déduire de leur vacances.

Le ministre des affaires sociales, M. Norbert Blum, a soulevé un tollé avec ce *Karenztag*. En fait, il travaillait depuis deux ans à une réforme visant à instaurer un système public et obligatoire couvrant les dépenses d'hôpital à partir de 1996. Le Parti libéral, membre de la coalition du chancelier Kohl, préférait un système privé, et il a fallu chercher un compromis. Celui-ci a été trouvé le 30 juin. Tandis que les salariés paieront les 25 milliards de deutschemarks du dispositif par des cotisations, les entreprises, considérées déjà lourdement chargées de coûts sociaux, ont été dispensées. Plus exactement, elles paieront une part de 6 milliards environ, mais elles pourront en échange instaurer un *Karenztag*. Le syndicat IG-Metall avait immédiatement protesté contre ce projet et il a déclenché la grève.

É. L. B.

TF 1 et la diffusion du Grand Prix de France de formule 1

Le tabac mis hors course

Le tribunal de Quimper, saisi en référé par le Comité national contre le tabagisme (CNT), a enjoint, vendredi 3 juillet, à TF 1 d'éviter la diffusion d'images des marques de cigarette lors des Grands Prix automobiles de formule 1, sous peine d'une astreinte de 10 000 francs par plan séquence illégalement diffusé. La plainte s'appuie sur la loi Veil de 1976, qui interdit la propagande ou la publicité en faveur du tabac et de ses produits à la télévision.

Le CNT indique que les derniers Grands Prix ont été l'objet de débordements, avec par exemple, à Monaco le 31 mai, 1 134 apparitions de marques de tabac recensées, mettant largement en tête deux marques, l'une américaine, l'autre française. Le Comité met également en cause *« l'utilisation de toute une série de supports de publicité non prévus par la loi, combinaisons de pilotes, casques, sacs, pare-soleil... »*. Enfin, il estime *« suspects certains cadrages et plans séquences où l'opérateur semble privilégier la marque de tabac à la course elle-même »*.

Le générique mis au point par TF 1 est aussi contesté. La première chaîne détient l'exclusivité pour la France de la diffusion des compétitions de formule 1, depuis la disparition de La Cinq.

Dans son journal de 20 heures, vendredi 3 juillet, la chaîne menaçait de ne pas diffuser le Grand Prix de France de Magny-Cours dimanche 5 juillet. Mais la diffusion pourrait avoir lieu, assortie d'une plus grande vigilance des caméramen et journalistes chargés de couvrir l'événement.

□ **Accord entre Hachette et les producteurs audiovisuels créanciers de La Cinq.** – Les négociations entre Hachette et les producteurs audiovisuels créanciers de La Cinq en faillite ont abouti, vendredi 3 juillet, à un accord salué avec satisfaction par les deux parties. Les indemnisations proposées par Hachette, sur la base de 70 % des créances, seront homologuées au cours d'une série d'audiences du tribunal de commerce en juillet. Un producteur – la société AB Production – a toutefois refusé l'accord et a assigné Hachette en responsabilité pour ne pas avoir rempli ses engagements. Ce cas sera examiné le 14 septembre, si d'ici là une conciliation menée par le président du tribunal de commerce n'aboutit pas. Hachette précise qu'une réunion doit avoir lieu le 8 juillet avec les producteurs de cinéma qui sont aussi créanciers de La Cinq.

ÉCONOMIE

Enquête : les pays riches et l'insaisissable reprise

La métamorphose française

Suite de la première page

Peut-être faudrait-il en effet discuter de la nature des changements survenus en France : sont-ils réellement des progrès ou seulement un alignement de nos pratiques nationales sur les modèles étrangers, notamment sur le modèle allemand, impliquant certains renoncements ? Mais, quelle que soit la réponse, on ne peut ignorer la réalité : le pays, ses pratiques, ses croyances, son économie, n'ont plus grand-chose à voir avec ce qu'ils étaient il y a dix ans.

La presse étrangère, allemande et anglo-saxonne notamment, nous clouait régulièrement au pilori pour notre manque de sérieux dans la conduite des affaires économiques et financières, notre forte propension à l'inflation et aux dévaluations, nos déficits extérieurs. C'était il y a dix ou même quinze ans. Les mêmes journaux publient maintenant des articles souvent élogieux pour notre politique économique, notre richesse, nos équipements collectifs, réservant leurs critiques à l'outrecuidance de Paris qui place de plus en plus ses hommes à la tête des grandes organisations : la Commission européenne (Jacques Delors), le Fonds monétaire international (Michel Camdessus), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Jacques Attali), le Club de Paris (Jean-Claude Trichet), l'Organisation de coopération et de développement économique (Jean-Claude Paye)...

Mais, en dénonçant avec un certain agacement la *« french mafia »*, nos confrères étrangers ne rendent-ils pas indirectement hommage à une nouvelle forme d'influence française ? Et cette influence pourrait-elle pareillement se manifester si notre pays connaissait les graves difficultés que traverse l'Italie par exemple ? Une démarche cartésienne, la clarté de l'écriture, l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, l'imagination aussi, ont souvent porté des Français à la présidence de grands organismes internationaux. Mais ces qualités n'expliquent pas tout, et l'expliquent d'autant moins maintenant que le *« message »* de la France, autrefois original, s'est singulièrement banalisé. La *« french mafia »* semble donc bien traduire une nouvelle forme d'influence, moins idéologique que par le passé, davantage fondée sur la bonne réputation du pays en matière économique et financière.

Dévaluations fréquentes du franc

Cette bonne réputation est le fruit d'une longue bataille remportée contre l'inflation et les dévaluations. Pendant longtemps, l'économie française a été dévorée par l'inflation. Les très difficiles années 1956-1957, qui virent les prix flamber, eurent leur part dans la fin prématurée de la IVe République. Puis le mal se répandit à nouveau à partir de 1968 et sévit jusqu'en 1985.

L'inflation favorisa les emprunteurs – particuliers, entreprises et Etat, – qui remboursèrent leurs dettes avec d'autant plus de facilité que les taux d'intérêt étaient extrêmement bas. Cela jusqu'à la fin des années 80. Mais ces mauvaises habitudes, compensées pendant un certain temps par des gains importants de productivité, eurent leur coûteuse contrepartie : le franc fut souvent dévalué pour permettre à nos produits devenus trop chers de continuer à se faire une place sur les marchés étrangers. Entre 1958, début de la Ve République, et l'arrivée en 1981 de la gauche au pouvoir, la parité de notre monnaie fut modifiée à quatre reprises : en décembre 1958, en août 1969, en janvier 1974, en mars 1976. Au cours des années 80, le franc sera encore dévalué cinq fois : en octobre 1981, en juin 1982, en mars 1983, en avril 1986, en janvier 1987.

On aurait tort de croire que ces remises à niveau périodiques de nos prix sur les prix étrangers étaient une bonne façon de vivre et de travailler. Les pays à monnaie forte pouvaient acquérir le capital français à bas coût, entraînant perte de substance et de pouvoir. Mais surtout, pour être réussies, c'est-à-dire pour détourner une part croissante de la production nationale vers les marchés étrangers, les dévaluations étaient accompagnées de plans d'austérité destinés à freiner la demande intérieure. Ces plans étaient durement vécus par les Français – et bien sûr d'abord par les moins fortunés – qui payaient plus d'impôts et de taxes, en même temps que leurs salaires augmentaient moins vite, voire plus du tout. C'est ce qui arriva en 1982-1983 après les deux dévaluations Mauroy-Delors : les salaires furent bloqués pendant plusieurs mois en 1982, le pouvoir d'achat recula deux années de suite, en 1983 et 1984.

Exception faite des rentiers et des épargnants, dont les efforts étaient bien mal récompensés, les années d'inflation n'ont pourtant pas laissé de mauvais souvenirs aux Français. Au contraire : plus les prix augmentaient et plus les rémunérations progressaient. Cette belle époque a vu les salaires progresser à des rythmes extravagants, dépassant 10 % et même 15 % l'an (1973), atteignant même 19 % en 1974. Progressions nominales sans doute, mais qui donnaient une merveilleuse impression d'enrichissement et de facilité. Impression en grande partie justifiée, l'indexation des salaires jouant avec une telle perfection que le pouvoir d'achat s'améliorait sans discontinuer. On comprend mieux pourquoi la France sage et relativement bien gérée des années 90 n'enchante pas tout le monde, désoriente même souvent.

Il n'empêche que le mal était réel, qu'il se payait régulièrement par des plans d'austérité et que de toute façon la pratique des dévaluations compétitives ne pouvait durer indéfiniment ni surtout se généraliser à l'ensemble des pays industrialisés, faute de n'avoir plus aucun effet.

Même s'ils sont mal vécus par les ménages qui voient maintenant leurs salaires augmenter très lentement, les succès obtenus depuis dix ans dans la lutte contre l'inflation ont complètement modifié le paysage français. En 1991, les prix de détail ont augmenté de 3,1 % en France, moins vite qu'en Allemagne (+ 4,2 %) et que dans la moyenne des pays de la CEE (+ 4,6 %). Seuls le Japon (+ 2,7 %) et la Belgique (+ 2,8 %) ont fait mieux que nous, les Etats-Unis faisant aussi bien. Il y a une dizaine d'années, en 1981, les prix français avaient augmenté de 14 % puis encore de 9,7 % en 1982. Nous revenons de très loin.

Un processus vertueux

L'événement capital a été la désindexation des salaires, progressivement obtenue à partir de 1982 par M. Pierre Mauroy, alors premier ministre, et M. Jacques Delors son ministre de l'économie et des finances. Désindexation passée sans remous majeurs dans les habitudes, même si l'on peut penser que la défaite de la gauche aux élections de 1986 en fut le prix. A partir de cette formidable cassure de nos habitudes nationales, tout un processus vertueux a pu s'enchaîner : libres de leurs prix et de leurs salaires, les chefs d'entreprise ont pu restaurer leur situation financière, se désendetter d'abord, investir et embaucher ensuite.

L'appareil industriel français s'est profondément renouvelé et modernisé au cours des années 1986 à 1990. On aurait probablement tort à cet égard de nourrir des complexes d'infériorité vis-à-vis du voisin allemand, certes très puissant mais qui nous laisse de larges champs de manœuvre. Les calculs faits montrent que l'investissement productif a été comparable en France et en Allemagne, jusqu'en 1990 en tous les cas. Mme Michèle Debonneuil, qui dirige le service des études économiques de la banque Indosuez après avoir longtemps travaillé à l'INSEE, confirme ces calculs. Elle en trouve la confirmation dans le fait que, sur les années 80, la croissance économique a été la même dans les deux pays. Si la France investissait moins, fait-elle remarquer, son efficacité serait alors plus grande, ce qui serait très réconfortant.

Quand on les interroge, les grands patrons de l'industrie française, s'ils ne sont pas satisfaits de la conjoncture actuelle, apparaissent singulièrement confiants dans la capacité de leurs entreprises à résister à la concurrence internationale et à progresser. M. Jacques Calvet (Peugeot) nous déclarait il y a quelques mois que son outil de production avait été renouvelé de fond en comble. Même écho – à quelques nuances près – chez Pechiney ou Saint-Gobain. Ce qui frappe maintenant, c'est la disparition de tout complexe d'infériorité industrielle, y compris par rapport aux meilleurs. De ce point de vue, le recul de l'investissement productif enregistré depuis la fin de 1990 n'aura pas de conséquences graves s'il prend fin rapidement.

Toujours est-il que la France a su profiter mieux que d'autres pays concurrents du boom de consommation et d'investissement provoqué en Allemagne par la réunification. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) y voit la conséquence d'une compétitivité améliorée au niveau des prix et de la qualité.

Le rétablissement de notre commerce extérieur, le rééquilibrage de nos échanges industriels, gravement déficitaires depuis 1987, sont un autre signe des progrès accomplis. Il y a dix ans, c'est le grave déficit de nos comptes extérieurs qui força la gauche à mettre fin précipitamment à sa tentative solitaire de relance économique. Le tassement actuel de nos importations, reflet de l'insuffisante activité de nombreuses entreprises, ne doit pas cacher les réelles performances maintenant accomplies à l'exportation : nos ventes à l'étranger dépassent chaque mois les 100 milliards de francs. On en était à 85 milliards de francs en 1988.

La France est le quatrième exportateur mondial derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon. Des firmes comme Elf-Aquitaine, Alcatel-Alsthom, Total, PSA Peugeot, Renault, Rhône-Poulenc, Usinor-Sacilor, Pechiney, Michelin, Saint-Gobain ou Thomson, pour ne citer qu'elles, exportent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Jusqu'à 80 % pour Michelin.

La métamorphose française est d'abord d'ordre moral. Si la France produit plus et mieux dans des entreprises plus prospères, si ses prix augmentent maintenant plutôt moins vite qu'à l'étranger, si le franc est devenu une monnaie solide, c'est bien la preuve qu'un ensemble de croyances, d'habitudes, de raisonnements ont disparu.

Pendant très longtemps, les Français n'ont aimé ni leur industrie, ni leurs entreprises, des lieux où les hommes et les femmes étaient *« sacrifiés au profit »*, comme disaient les socialistes avant 1981, traduisant assez bien un sentiment populaire largement répandu. La débandade de 1982-1983 qui vit le pays au bord de la faillite publique et privée – de l'infarctus, selon M. Delors, – la forte montée du chômage fin 1983, puis l'annonce par M. Mitterrand lui-même de la nécessité de restructurations industrielles ont provoqué un choc énorme dans l'opinion publique. Choc à ce point violent qu'il a fait prendre conscience à l'opinion publique de la réalité de l'entreprise, indispensable lieu où se créent des richesses, où sont distribués des revenus et créés des emplois.

L'Etat a perdu de son prestige

Inévitable et dangereux retour des choses : l'Etat a perdu de son prestige, en même temps qu'était mise au jour son incapacité à décréter la croissance économique ou à réduire le chômage. L'interventionnisme public, idée chère aux hommes du Conseil national de la Résistance, et sur laquelle la France a fonctionné pratiquement sans discontinuer depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'interventionnisme public donc a progressivement laissé la place aux décisions décentralisées, individuelles ou professionnelles.

Tout ira très vite par la suite, et M. Pierre Bérégovoy, comme ministre de l'économie et des finances avant et après l'intermède de 1986-1988, n'aura pas trop de mal à modifier profondément la fiscalité : au profit des entreprises en réduisant très sensiblement l'impôt sur les sociétés (de 50 % à 34 %) et la taxe professionnelle ; au profit des épargnants dont l'argent sera guidé vers l'industrie qui en a besoin sous forme d'actions et d'obligations. On ne lésine plus désormais sur le prix à payer.

La découverte de l'entreprise a conduit tout droit aux banques et aux circuits financiers. On a oublié les anathèmes proférés contre l'argent et le grand capital pour mettre en œuvre de vastes réformes. *« Il faut que l'argent circule »*, déclare M. Mitterrand lui-même. Au cours de la seule année 1985, il aura été plus fait pour la libération et la modernisation du marché des capitaux à court terme (certificats de dépôts, billets de trésorerie, papier commercial) que pendant les dix années qui ont précédé. Ces réformes s'élargissent aux marchés des capitaux à long terme et conduisent progressivement à la suppression des réglementations les plus gênantes, tels l'encadrement du crédit et le contrôle des changes.

C'est donc une France profondément transformée qui se présente au sommet de Munich, une France ouverte sur l'extérieur, qui, sans états d'âme, investit massivement hors de ses frontières, au risque même de déséquilibrer sa balance des capitaux à long terme. En 1990, vingt-trois opérations d'investissements directs auront dépassé le milliard de francs. Les entreprises publiques, qui entrent pour le tiers dans la valeur de ces opérations, participent largement au mouvement : à côté de Saint-Gobain ou d'Alcatel-Alsthom on trouve Renault et France Télécom.

Fini le vieux rêve d'une autonomie nationale préservée par dirigisme et protectionnisme. Fini le temps où les Français voyaient d'un mauvais œil les *« multinationales »* qui dans le secret et l'anonymat décident de tout et *« éventrent l'économie française »*, comme le disaient les socialistes d'avant 1981. Beaucoup de progrès restent à accomplir, notamment pour notre éducation nationale, notre formation professionnelle, l'efficacité de notre secteur public. Mais beaucoup a été fait et peut-être le plus difficile. Les grands pays étrangers, en proie à de sérieuses difficultés, surestiment peut-être l'équilibre français. Faut-il pour autant sous-estimer les progrès que nous avons accomplis et qui sont porteurs d'espoir ?

ALAIN VERNHOLES

FIN

Canada : crise d'identité

Au moment où le Canada fête le cent vingt-cinquième anniversaire de son existence, il offre à ses partenaires l'image d'un pays indécis, hésitant. Sa crise d'identité est profonde et touche tout aussi bien la province québécoise que les populations indiennes. L'accord de libre-échange avec les Etats-Unis, entré en vigueur il y a trois ans, trouve davantage de détracteurs virulents que de fervents partisans. Et la crise économique, qui a frappé le Canada dès le printemps 1990, peu avant les Etats-Unis et le Royaume-Uni, n'en finit pas de se terminer. Les adversaires de l'accord de libre-échange considèrent que le grand marché nord-américain est responsable de la sévérité de la récession et affirment que les bénéfices sont allés intégralement aux firmes des Etats-Unis, déjà restructurées sous la contrainte de l'appréciation du dollar jusqu'au milieu des années 80.

Le regain d'activité était promis pour 1992 ; M. Brian Mulroney, premier ministre canadien, aurait pu prouver à Munich que la croissance, tant recherchée par les Etats-Unis, n'est plus un vain mot. Mais les espoirs ont été déçus. Après avoir chuté de 1,5 % en 1991 (malgré un début d'année prometteur), le produit intérieur brut (PIB) n'a progressé que de 0,2 % au cours des trois premiers mois de 1992, et le Conference Board, principal organisme privé de conjoncture, table désormais sur 1 % pour l'ensemble de l'année, soit moitié moins que ce que le Fonds monétaire international avait anticipé au printemps.

Maîtrise de l'inflation

Les autorités monétaires, qui avaient agi avec empressement en interrompant l'assouplissement du crédit au troisième trimestre de 1991, ont dû corriger le tir. Un nouvel assouplissement des taux directeurs est d'actualité, d'autant que le Canada aura au moins retiré de sa crise une très bonne maîtrise de son inflation. L'indice des prix à la consommation demeure l'un des plus faibles des pays du G7, en dépit de l'introduction, au début de l'année 1991, d'une taxe sur la valeur ajoutée baptisée taxe sur les produits et les services. Il progresserait de 2 % à peine cette année.

Toutefois, en dépit de la bonne tenue des prix, de la réduction du déficit des finances publiques attendue pour cette année (le déficit budgétaire serait ramené de 4,6 % à 3,8 % du PIB), le Canada souffre d'un taux de chômage très élevé, bien supérieur (de plus de trois points) à celui des Etats-Unis, et le plus élevé des Sept, devant l'Italie et la France. Touchant 11 % de la population active, le taux de chômage atteint actuellement son niveau le plus haut depuis 1985, et les disparités régionales aggravent encore les clivages politiques de la fédération.

Le Canada continue de payer le prix des dérapages financiers, tant privés que publics, de la décennie 1980. L'assainissement des comptes est souvent retardé par la concurrence acharnée que se livrent firmes canadiennes et américaines. La demande interne demeure insuffisante pour stimuler l'activité, et la vigueur de la production passe avant tout par les exportations, dans ce pays qui expédie les trois quarts de ses échanges vers les Etats-Unis. Les partisans du libre-échange peuvent s'arracher les cheveux. Non content de mettre en cause les acquis de l'accord de libre échange, le Canada, fasciné par le processus d'union européenne, se déchire sur sa propre identité depuis l'échec de l'accord du lac Meech en 1990. La question de la souveraineté des sept millions de Québécois prend une importance croissante.

Le Québec représente 23,5 % du PIB canadien. Son départ de l'Union aurait un caractère autre que symbolique. Certes, le Canada resterait à la septième place des pays de l'OCDE, juste devant l'Espagne. Mais, selon une prévision du Conseil canadien des chefs d'entreprise, la séparation de la province ferait monter les taux d'intérêt de près de 2 %, ralentissant par là même la croissance et la reprise de l'emploi. Pour le Québec, les coûts se situeraient entre 1,5 % et 3 % du revenu provincial, selon une étude du Conseil économique du Canada. La crise d'identité canadienne pourrait apparaître comme un luxe que la fragilité économique ne devrait pas permettre. Mais les crises politiques doivent le plus souvent être gérées en des périodes tumultueuses.

F. L.

POINT DE VUE

Des marchés ouverts à la concurrence

Après les points de vue de M. Jürgen Möllemann, ministre allemand de l'économie, de M. Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'industrie et du commerce extérieur (*le Monde* du 30 juin), et de M. Kozo Watanabe, ministre japonais du commerce international et de l'industrie (*le Monde* du 4 juillet), nous publions l'opinion de M. Michael Heseltine, ministre britannique du commerce et de l'industrie. A partir d'une démarche commune, ces quatre ministres – dont les textes sont publiés également par le *Financial Times* – ont voulu répondre aux défis de l'économie mondiale des années 90.

par Michael Heseltine

LORS de la rencontre à Munich des chefs d'Etat et de gouvernement des pays les plus riches, au début de la semaine prochaine, ce seront les discussions sur l'intégration de la Russie et des autres Etats de l'ex-Union soviétique et de l'Europe de l'Est dans les structures politiques et économiques occidentales qui susciteront le plus grand intérêt. Les discussions porteront sur les politiques macroéconomiques qu'il convient d'appliquer en Russie, l'aide financière des pays occidentaux et le rôle des institutions internationales, notamment du Fonds monétaire international (FMI).

Mais ce n'est pas suffisant. En tant que ministre de l'industrie et du commerce, j'estime que l'économie de la Russie ne pourra jamais être rebâtie si son industrie n'est pas restructurée afin de répondre aux besoins du marché.

Il est essentiel pour toutes nos économies que les marchés soient ouverts. En tant que président du Board of Trade, mon objectif prioritaire est d'aider l'industrie britannique à conquérir des parts de marché dans le monde entier. Mais en matière d'échanges, l'intérêt national de la Grande-Bretagne est identique à celui des autres pays. La libéralisation des échanges est donc de l'intérêt de tous nos pays, car elle permet à chacun d'accéder à des marchés ouverts à la concurrence.

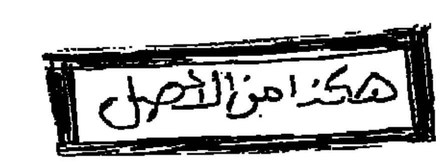
Ne pas ceindre l'Europe d'une muraille

Le libre-échange et la concurrence ne sont pas de simples thèmes philosophiques ou politiques, prétextes à des discussions stériles. Ils ont des répercussions pratiques sur la vie de chacun d'entre nous. C'est ce sur quoi porte le marché unique européen. Plus de 90 % des mesures nécessaires pour sa mise en place ont été adoptées. La Grande-Bretagne assurant depuis le 1er juillet la présidence de la Communauté européenne, nous allons veiller à ce que ce processus soit mené à son terme. Ensuite, l'Europe ne doit pas être ceinte d'une muraille qui nous empêcherait de profiter de la concurrence sur les marchés mondiaux.

Certains affirment que les seuls pays à bénéficier réellement des échanges sont les nations industrialisées de l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et le Japon, soit les pays libres du Nord. Les nations en voie de développement n'en tireraient aucun avantage. Cela est inexact. Personne ne saurait nier les besoins croissants de ces derniers en matière d'aide humanitaire. Mais c'est là une question distincte. La véritable clé de la croissance et du développement des pays les plus pauvres consiste à leur donner les moyens de vendre leurs produits dans des conditions commerciales favorables.

Cela m'amène à l'Uruguay Round. Le succès de ces négociations, compte tenu de leur impact sur les échanges mondiaux, ferait plus en faveur des pays en voie de développement que la totalité du budget de l'aide extérieure de la Communauté. La réussite des négociations du GATT est à notre portée ; nous ne devons pas la laisser échapper.

Le même principe s'applique au développement et à la stabilisation de l'Europe centrale et orientale. Certes, nous devons lui fournir une aide économique et technique. Mais en fin de compte la démocratie et une véritable économie de marché ne verront le jour que si elles s'intègrent dans un marché international libéré des barrières commerciales, au sein duquel une concurrence saine génère efficacité, innovation, qualité et choix.



REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 29 JUIN AU 3 JUILLET 1992

PARIS

Route bloquée

INDICE CAC 40

- 1,65 %

« La route de la hausse est bloquée », constatait avec amertume un boursier à la veille des grands départs en vacances de juillet. Rien n'a permis de faire sauter ce bouchon, constitué au fil des séances par l'accumulation de nouvelles maussades, pas même la baisse du taux d'escompte décidée jeudi aux Etats-Unis. La place française, qui avait connu une embellie la semaine précédente, vient donc de renouer avec la baisse amorcée depuis la fin du mois de mai. L'indice CAC 40 a perdu, en l'espace de cinq jours, 1,65 % pour revenir à 1 883,64 points, son niveau de la mi-février.

Le tassement de ces derniers jours, s'ajoutant à l'érosion quasi ininterrompue des cours depuis un mois, a fait perdre à l'indicateur de la Bourse plus de la moitié de ses gains enregistrés depuis le début de l'année. De 15 % en mai, la progression est revenue à 6,68 % ces jours-ci. Rien ne laisse espérer dans le court terme un renversement spectaculaire de tendance dans un marché qui, déserté par les investisseurs étrangers depuis cinq semaines, sera progressivement délaissé par les gestionnaires français pour cause de vacances. Un regain d'activité a été enregistré en début de semaine, en raison de l'arrivée à échéance des contrats sur indices le 30 juin. Mais, en dehors de ces mouvements techniques, l'attentisme a dominé.

A l'origine de cette prudence, la conjoncture française, tant politique (perspective du référendum sur Maastricht le 20 septembre) que sociale ou économique (blocage des routes par les camionneurs et les paysans, hausse du chômage malgré une croissance du produit intérieur brut marchand de 2,5 % attendue, selon l'INSEE, cette année). Se sont ajoutés à cela de mauvais indicateurs américains, comme la baisse de 0,8 % des commandes aux entreprises en mai, qui a complètement annihilé l'effet positif attendu de la baisse des taux d'intérêt décidée jeudi outre-Atlantique. Sans parler de la faiblesse du dollar et, en contrepartie, de la fermeté du deutschemark, en raison de taux élevés qui pèsent sur la politique monétaire française.

Durant une grande partie de la semaine, l'indice CAC 40 aura été dans le rouge (– 0,42 % lundi, – 0,35 % mardi, – 1,04 % mercredi, – 0,39 % jeudi) avant de se ressaisir vendredi (+ 0,54 %).

La peur de l'immobilier

Au cours de ces journées, les valeurs fortement impliquées dans le secteur immobilier se sont dépréciées en raison de la dégradation de ce secteur. L'exemple le plus flagrant est Olipar (groupe de M. Christian Pellerin). L'action a perdu 7,7 % lundi et 10,81 % mercredi, avant de se ressaisir jeudi (+ 6,7 %). A l'origine de ces mouvements, de mauvais résultats et l'éventualité d'une perte de contrôle de sa filiale Lucia lors d'une prochaine augmentation de capital. Affecté aussi par les contre-performances de ses firmes immobilières, le titre Suez a touché son plus bas niveau de l'année à 270,20 francs.

Toujours dans ce domaine, la cotation de l'action SMCI, holding fédérant les activités du groupe Pelège dans la promotion immobilière, reprendra le lundi 6 juillet sur le marché officiel au comptant. Les autorités boursières ont pris cette décision après la tenue, le 30 juin, de l'assemblée générale de la SMCI, qui avait annoncé une augmentation de capital souscrite par une société nouvelle, la Société de participation pour la promotion immobilière (SPPI).

La semaine aura aussi été marquée par des suspensions de cotations. A commencer par celles des Editions Belfond à la suite de l'OPA (offre publique d'achat) lancée par M. Marc Ladreit de Lacharrière sur cette maison dont il détient déjà 66 % du capital. Le reste des actions était réparti entre M. Pierre Belfond (16 %) – qui vient des les céder – et le public. Un maintien de cours à 240 francs a été décidé, faisant ressortir un bonus de 67 % par rapport au dernier cours coté (149 francs).

Toujours sur le second marché, la parité d'échange retenue est aussi favorable dans le cas de Matra Communication. L'association du canadien Northern Telecom avec Matra dans les télécommunications passe par une offre publique d'achat simplifiée, pour se procurer les titres Matra Communication nécessaires au montage financier. Le prix de l'offre (295,70 francs) est supérieur de 37,5 % au dernier cours coté (215,10 francs).

Paribas s'est apprécié car il a décidé de vendre sa participation de 18 % dans Matra Communication. Cela devrait lui permettre de dégager une plus-value de 350 millions de francs. Parallèlement, des rumeurs circulaient sur le marché évoquant un désengagement de la firme du capital de Sema Group. Les gestionnaires tablent ainsi sur la poursuite d'un recentrage de Paribas sur ses métiers de base pour redresser sa situation financière. Ce recentrage s'est amorcé de manière spectaculaire, début mai, lorsque le groupe de la rue d'Antin a cédé sa participation majoritaire dans les Ciments français à l'italien Italcementi. La conséquence de cette opération est double. D'un côté, le troisième cimentier mondial procède à une augmentation de capital de 5 milliards de francs pour réduire ses dettes. De l'autre, Paribas réorganise son pôle matériaux de construction (Poliet, Lambert Frères) privé de son activité cimentière.

Ces deux opérations, totalement indépendantes, se chevaucheront. Du 9 au 29 juillet, les Ciments français proposeront 12 millions de titres émis à 400 francs, sous la forme d'actions privilégiées, avec droit de vote et dividende prioritaire cumulatif pendant cinq ans. Du 16 juillet au 5 août débutera l'offre publique d'échange (OPE) lancée par Paribas sur Poliet.

Cependant, aucune de ces transactions, annoncée ou amorcée durant la semaine, n'est de taille à dynamiser un marché qui, s'il n'y prend garde, sombrera dans la torpeur estivale.

DOMINIQUE GALLOIS

Banques, assurances,

	3-7-92	Diff.
AGF	475,40	– 6,60
AXA (ex-Cie Midi)	911	– 30
Bail Equipement	106,10	– 5,90
Bancaire (Cie)	395,10	– 14,90
Cetelem	741	– 4
CCF	177,60	– 4,50
CFF	830	– 36
CFI (coup. 13 F)	222,60	– 5,40
Chargeurs	1 178	– 40
C. Local de France	247	– 0,70
CPR	243	+ 7
Eurafrance	1 403	– 2
GAN (coup. 50 F)	1 669	– 11
Locindus (c. 70 F)	670	inch.
Paribas	345	– 11
Schneider (c. 13 F)	624	– 14
Société générale	495,60	+ 2
Sovac	770	– 14
Suez (c. 8,20 F)	268,60	– 19,80
UAP	462,50	– 35

Alimentation

	3-7-92	Diff.
Bongrain	3010	– 20
BSN	1 105	+ 11
Carrefour	2 654	+ 29
Casino. G., P.	153,50	– 5,20
Erid. Bég.-Say	655	– 5
Gu.G. (c. 20 F)	1 640	– 46
LVMH	3 730	– 235
Olipar	116	– 17
P.-Ric.(d. p. 4)	407	inch.
Promodès	695	– 10
S.-Lou. (c. 32 F)	1 205	– 42
Nestlé	36 200	– 140

Matériel électrique

	3-7-92	Diff.
Alc.-Alsth. (c. 13 F)	643	+ 8
CDME (coup. 7,50 F)	410	– 2,5
CSEE	276	– 4
Générale des eaux	2 261	+ 85
Intertechnique	710	– 90
Labinal	740	+ 15
Legrand	4 823	+ 113
Lyon. des eaux	528	+ 2
Matra	196	+ 8,5
Merl.-Ger. (c.10,50 F)	492	– 8,5
Moulinex	156,2	+ 4,2
Radiotechnique	529	– 26
SEB	2 000	– 40
Sext.-Avionique	190,1	– 7,9
Thomson-CSF	148	– 5,6

Valeurs diverses

	3-7-92	Diff.
Accor	743	+ 4
Air liquide	783	+ 13
Bic	805	– 12
Bis coupon 4 F	293,10	– 3,90
CGIP	1 052	– 56
Club Méd.	468	– 11,80
Elf Sanofi	1 057	– 7
Essilor coup. 8,60 F	423,50	+ 1,60
Euro Disney	104,90	– 5,1
Europe 1	1 009	– 1
Eurotunnel	33,95	– 1,15
Gr. Cité	552	+ 36
Hachette	125,50	– 3
Havas	497,	+ 1,50
Marine Wendel	290,90	– 6,10
Navigation mixte	985	– 43
Nord-Est	118,40	– 3,70
L'Oréal	930	+ 10
Saint-Gobain	577	+ 7
Skis Rossignol	640	– 40

Pétroles

	3-7-92	Diff.
BP-France	105	– 2,50
ELF-Aquit. (c. 13 F)	360,50	– 1,50
Esso	768	– 3
Primagaz	752	+ 17
Sogerap	391,10	– 0,10
Total	234,20	– 2,30
Exxon	312,50	– 3,90
Petrofina	1 835	+ 120
Poliet	NC	0
Royal Dutch	450,70	– 4,60

Bâtiment, travaux publics

	3-7-92	Diff.
Bouygues	572	– 9
Ciments français	390	+ 19,40
GTM	430	inch.
Immob. Phénix	126,90	– 0,10
J. Lefebvre	820	– 24
Lafarge-Cop. (c. 9 F)	327,10	– 6,40
SGE	202	– 5

Produits chimiques

	3-7-92	Diff.
Institut Mérieux	6 300	– 240
Roussel-Uclaf (c. 25 F)	2 240	– 35
Synthélabo (c. 13 F)	995	– 6
BASF	801	– 32
Bayer	944	– 8
Hoechst	836	– 4
Imp. Chemical	113,50	– 5
Norsk Hydro	129	– 6

Métallurgie, construction mécanique

	3-7-92	Diff.
Alspi	306	– 21
Das. Aviat. (c. 4 F)	382,50	+ 3,50
De Dietrich	1 786	+ 27
Fives-Lille	362	+ 11
Peugeot (c. 13 F)	712	+ 6
SAGEM	2 155	– 35
Strafor, Facom	790	– 13
Valeo	764	– 11
Vallourec	187,30	– 13,70

Mines, caoutchouc

	3-7-92	Diff.
Géophysique	718	– 1
Imétal (coup. 9 F)	330	inch.
Métaleurop	73,10	– 10,30
Michelin	203,30	– 7,60
RTZ	58	– 2
ZCI	3,60	– 0,38

Mines d'or, diamants

	3-7-92	Diff.
Anglo-American	160	– 3,90
Buffelsfontein	32,10	– 1,40
De Beers	117,60	– 4,40
Driefontein	57	– 1
Gencor	17	– 0,50
Harmony	19,20	– 3,80
Randfontein	20,95	– 0,40
Sainte-Helena	26,60	– 1,30
Western Deep	122,50	– 9

Filatures, textiles magasins

	3-7-92	Diff.
Agache	721	– 79
BHV	795	– 7
Damart	3 160	– 70
DMC	325	– 24
Gal. Lafayette	2 045	+ 5
Nouv. Galer. (c. 2F)	647	– 1
Printemps	770	– 20
La Redoute	5 730	– 40
SCOA	14,30	– 0,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 juillet 1992

Nombre de contrats : 110 132 environ

COURS	ÉCHÉANCES			
	SEPT. 92	DÉC. 92	MARS 93	JUIN 93
Premier	107,70	107,94	108,26	108,56
+ haut	107,96	108,14	108,46	108,56
+ bas	107,66	107,94	108,26	108,56
Dernier	107,92	108,14	108,40	108,56
Compensation	107,92	108,16	108,50	108,72

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	26-6-92	29-6-92	30-6-92	1-7-92	2-7-92
RM	5 027 931	3 864 991	4 962 462	1 790 906	3 072 493
Comptant R. et obl.	24 982 312	24 039 039	37 345 028	19 599 432	24 168 743
Actions	255 446	172 002	247 308	111 390	136 114
Total	30 265 689	28 076 032	42 554 798	21 501 728	27 377 350

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	110,9	110,5	110	108,9	108,8
Etrangères	99,5	98,7	98,1	97,9	98,1

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	29-6-92	30-6-92	1-7-92	2-7-92	3-7-92
Indice gén.	518,8	517,9	514,9	509,8	509,2
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 907,30	1 900,63	1 880,92	1 873,52	1 883,64

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Eaux (Gle des)	887 545	1 950 412
Alcatel Alsth.	2 265 607	1 465 106
Total	3 380 245	791 504
Elf Aquitaine	1 895 200	704 132
L'Oréal	718 690	662 453
Michelin	3 208 050	660 545
Suez	2 271 700	651 255
Peugeot	829 450	593 325
LVMH	136 020	524 993
BSN	461 831	506 944
Sté générale	1 009 341	499 742
Havas	863 951	429 008
Paribas	1 171 013	406 898
St Gobain	644 680	365 369

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
MMB	+ 12,6	Olipar	– 18,1
SAT	+ 6,1	Metaleurop	– 13,1
Fromageries Bel	+ 5	Dynaction	– 12,2
Europe 1	+ 4	Vallourec	– 11,4
Exor	+ 3,6	Interbail	– 10,4
Unibail	+ 3,5	Fives-Lille	– 10,3
Spie Batignolles	+ 3,5	SFIM	– 10,2
Klepierre	+ 3,4	Sophia	– 9,3
Zodiac	+ 2,9	Locindus	– 8,8
DR Nd-P.-de-C.	+ 2,5	CGI-Informat.	– 8,6
Colas	+ 2,4	Alspi	– 8,6
Gr. de La Cité	+ 1,9	Suez Cie	– 8,5
Ecco	+ 1,8	ERAP-ELF	– 7,7
De Dietrich	+ 1,7	Nordon	– 7,3

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 26-6-92	Cours 3-7-92
Or fin (kilo en barre)	57 200	56 800
– (kilo en lingot)	57 600	56 960
Pièce française (20 fr.)	325	325
• Pièce française (10 fr.)	350	353
Pièce suisse (20 fr.)	325	320
Pièce latine (20 fr.)	330	321
• Pièce tunisienne (20 fr.)	326	322
Souverain	427	430
• Souverain Elisabeth II	428	435
• Demi-souverain	309	325
Pièce de 20 dollars	1 905	1 910
– 10 dollars	947,50	980
• – 5 dollars	625	615
– 50 pesos	2 140	2 125
• – 20 marks	400	405
– 10 florins	396	332
• – 5 roubles	220	225

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Semaine d'espoirs

INDICE DOW JONES

+ 1,5 %

Wall Street a progressé au cours de la semaine écoulée, stimulée par les espoirs d'un assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed). Ceux-ci se sont enfin concrétisés par la baisse d'un demi-point du taux d'escompte jeudi 2 juillet. Cette progression a permis à l'indice Dow Jones des valeurs vedettes de terminer, le 2 juillet, à 3 330,29 points, en hausse de 47,88 points, soit 1,5 % par rapport à la clôture de vendredi dernier (Wall Street étant restée fermée vendredi 3 juillet, en raison de la célébration de la fête nationale américaine).

L'annonce d'une nette aggravation du chômage pour le mois de juin aux Etats-Unis a été immédiatement suivie par une baisse du taux d'escompte de la Fed. Celui-ci a été ramené de 3,5 % à 3 %. La dernière baisse du taux d'escompte, principal taux directeur de la Fed, remontait au mois de décembre 1991. Par ce mouvement, la Fed vise à relancer l'économie par une réduction du coût de l'emprunt. Plusieurs grandes banques ont immédiatement emboîté le pas à la Banque centrale, en faisant tomber leur taux de base d'un demi-point à 6 %. Toutefois, les investisseurs avaient largement anticipé cette manœuvre au cours de la semaine et Wall Street est restée insensible à l'annonce de la Fed.

L'espoir a bientôt laissé la place aux inquiétudes sur la fermeté de la reprise économique. Outre le chômage, les autres statistiques de la semaine n'ont pas été beaucoup plus encourageantes : les ventes de logements neufs ont chuté de 5,6 % en mai et les commandes des entreprises américaines ont baissé de 0,8 % pour la même période.

Les détenteurs de portefeuilles attendent maintenant les résultats des sociétés au deuxième trimestre pour décider de la nouvelle direction à donner à la grande Bourse new-yorkaise.

Indice Dow Jones du 2 juillet : 3 330,29 (c. 3 282,41).

	Cours 26 juin	Cours 2 juillet
Alcoa	73 3/4	75 3/8
ATT	41 7/8	43 7/8
Boeing	39 7/8	41 1/8
Chase Man. Bank	27 1/2	28 3/8
Du Pont de Nemours	50 7/8	50 1/2
Eastman Kodak	39 3/4	39 7/8
Exxon	61 3/8	61 7/8
Ford	44 3/4	43
General Electric	78	77 1/4
General Motors	42 5/8	41 1/8
Goodyear	67 1/2	67 1/2
IBM	97 3/8	96 7/8
ITT	64 1/8	64 7/8
Mobil Oil	61 3/4	61 1/2
Pfizer	72	75 3/8
Schlumberger	62 5/8	64
Texaco	61 1/4	63 1/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	112 7/8	117
Union Carbide	26 5/8	26 7/8
United Tech.	51	51 7/8
Westinghouse	17 3/8	18
Xerox Corp	67 3/4	69 3/4

TOKYO

Retour à la hausse

INDICE NIKKEI

+ 5,72 %

Après quatre semaines de recul, la Bourse de Tokyo s'est redressée au cours de celle qui vient de s'achever, grâce à d'importants achats de sociétés d'investissement, stimulées par la fermeté du yen face au dollar. Le Nikkei a terminé la période, vendredi 3 juillet, à 16 717,78 points, en hausse de 905,05 points, soit une progression de 5,72 %. Le volume moyen quotidien des transactions a atteint 253,6 millions de titres contre 235,2 millions de titres au cours de la semaine précédente.

Après être descendu lundi à son niveau le plus bas de l'année à 15 741,27 points, le marché a retrouvé son énergie perdue mardi. Des achats d'arbitrage sur des contrats à terme ont contribué à raffermir le Nikkei, qui a gagné 1,34 %. La hausse des prix continuelle des bons d'Etat a encouragé à la fois les investisseurs locaux et étrangers, et le Nikkei a enregistré une nouvelle hausse de 2,34 % mercredi.

Jeudi, le Nikkei a poursuivi son ascension (2,65 %) dans l'attente du chiffre du chômage américain : les investisseurs espéraient une baisse du taux d'escompte au cas où la situation de l'emploi, comme cela s'est vérifié, se révélerait plus mauvaise que prévu. Après l'annonce, dans la nuit de jeudi, d'une baisse des taux américains, la tonalité générale de la Bourse de Tokyo a été ferme vendredi mais les ventes d'arbitrage et les prises de bénéfice en fin d'après-midi ont entraîné une légère baisse du Nikkei de 0,2 %.

Certains analystes demeurent toutefois pessimistes pour la semaine prochaine. *« La hausse d'environ 1 000 points de l'indice, ces trois derniers jours, rend difficile une poursuite de la hausse en dépit de la baisse du taux d'escompte américain »*, a déclaré l'un d'eux.

Indices du 3 juillet : Nikkei, 16 717,18 (c. 15 812,73) ; Topix, 1 293,55 (1 231,45).

	Cours 26 juin	Cours 3 juillet
Akai	1 110	1 200
Bridgestone	1 110	1 150
Canon	1 370	1 370
Fuji Bank	1 250	1 380
Honda Motors	1 350	1 340
Matsushita Electric	1 320	1 350
Mitsubishi Heavy	530	560
Sony Corp.	4 110	4 180
Toyota Motors	1 450	1 440

LONDRES

Sixième semaine de baisse

– 1,46 %

Les valeurs ont poursuivi leur baisse pour la sixième semaine consécutive (– 1,46 %) en raison des études pessimistes sur la conjoncture économique. Les difficultés de British Petroleum et la réduction du dividende de British Steel ont fait mauvaise impression dans un marché qui, de plus, s'interroge sur ses capacités à absorber les nombreuses émissions d'actions décidées par les sociétés cet été. Ainsi, l'introduction en Bourse de 20 % du capital du groupe de presse The Telegraph a été boudée par le public. Quant au distributeur de meubles MFI Furniture Group, il a dû fixer le prix de son offre publique de vente bien en dessous des attentes.

Indices *« FT »* du 3 juillet : 100 valeurs 2 497,1 (c.2 534,1) ; 30 valeurs 1 915,5 (c.1 963,9) ; fonds d'Etat 89,75 (c.88,91) ; mines d'or 90,1 (c.94,7).

	Cours 26 juin	Cours 3 juillet
Allied Lyons	6,32	6,32
BP	2,09	2,09
BTR	4,69	4,60
Cadbury	4,68	4,60
De Beers	12,25	12,125
Glaxo	6,95	6,62
GUS	14,75	19,38
ICI	12,19	11,71
Reuters	11,34	11,36
RTZ	6,07	6,01
Shell	5,04	4,97
Unilever	9,47	9,28

FRANCFORT

Redressement

+ 1,3 %

Après un début de semaine nerveux, la Bourse de Francfort s'est ressaisie en cours de semaine tandis que les transactions se contractaient en cette aube de période estivale. Elle s'est ainsi appréciée de 1,3 %, effaçant la baisse de la semaine précédente. Sur l'ensemble du premier semestre, l'indice DAX a gagné près de 11 %, ce qui représente un *« résultat respectable »* par rapport aux autres Bourses internationales, note la Commerzbank.

Le marché a été porté par la conjoncture, meilleure que prévu dans le pays, les espoirs d'une baisse prochaine des taux directeurs allemands et l'annonce de résultats meilleurs qu'espéré par de nombreuses entreprises pour 1991. En ce début de second semestre, les perspectives sont moins roses du fait de la croissance monétaire toujours élevée en Allemagne.

Indice du 3 juillet : DAX 1 776,98 (c. 1 754,13).

	Cours 26 juin	Cours 3 juillet
AEG	188	182
BASF	243	241,40
Bayer	283,50	281,20
Commerzbank	251,50	260,50
Deutschebank	668,30	710,40
Hoechst	253,90	251,50
Karstadt	616	629
Mannesman	298,50	305,50
Siemens	664	675,90
Volkswagen	386	386,80

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Importante libéralisation en Allemagne

La banque centrale de Francfort a annoncé, vendredi 3 juillet, une série d'allègements dont on attend, d'une part qu'ils rendent plus économiques les euro-émissions de titres libellés en marks, et, d'autre part, qu'ils attirent de nouveaux débiteurs jusqu'alors rebutés par des contraintes auxquelles ils refusaient de se plier. Le plus important changement concerne la cotation des obligations offertes en souscription publique. Il faut actuellement que cette cotation ait lieu en Allemagne. Or, c'est une solution coûteuse qui revient cher aux débiteurs, en particulier parce que les banques allemandes chargent de lourdes commissions d'introduction en Bourse. A partir du mois prochain, comme pour la grande majorité des autres euro-obligations, les emprunteurs pourront faite coter les titres à une Bourse beaucoup moins onéreuse, comme celle de Luxembourg, par exemple.

Une autre modification de taille porte sur les règles juridiques qui régissent les emprunts de débiteurs étrangers libellés en deutschemarks. Actuellement, sans exception, ils sont soumis au droit allemand. C'est pour certains emprunteurs de tout premier plan une entrave intolérable. L'Italie, qui pourtant a souvent songé à s'endetter en marks, n'a jamais pu l'accepter. Maintenant que cette restriction est levée, ce pays, lorsque sa propre situation politique lui permettra de reprendre son programme d'emprunts internationaux, aura à sa disposition une source de financement supplémentaire.

On attache également beaucoup de poids à la liberté nouvellement acquise pour un emprunteur en marks de retenir comme principal agent payeur une banque domiciliée dans un autre pays que l'Allemagne. Pour tous ceux qui redoutaient que le marché de l'euromark soit de plus en plus soumis au contrôle du fisc de Bonn, c'est l'assurance que ce compartiment bénéficiera d'un traitement différent de celui du marché national des titres en marks et que les étrangers pourront compter toucher l'intérêt de leurs investissements en euro-obligations sans déduction d'un précompte allemand.

Les nouvelles dispositions annoncées vendredi rendront en outre possibles les émissions internationales en marks de courte durée, de moins de deux ans, à condition que les débiteurs ne soient pas des banques. C'est une éventualité susceptible d'attirer davantage d'emprunteurs, tant sur le marché des obligations que sur celui des billets de trésorerie.

Parmi les restrictions qui subsistent, la principale concerne le domicile de l'intermédiaire financier chargé du montage et du lancement de l'emprunt. Il faudra que cet intermédiaire, allemand ou étranger, dispose sur le territoire de la République fédérale d'un établissement suffisamment grand pour mener à bien sa tâche, sur place. Il n'est donc pas question d'émettre des euro-obligations en marks à partir de Londres. Des exigences semblables font, par exemple, que tous les euro-emprunts en francs français voient le jour à Paris et que ceux en florins sont émis à Amsterdam.

Une émission frontalière

D'une façon générale, les opérateurs sur les marchés des capitaux ne manquent jamais de saluer les mesures de libéralisation décidées dans tel ou tel compartiment. Ils y voient avec justesse un signe de force. Les nouvelles dispositions allemandes sont particulièrement bienvenues car elles permettent en partie de compenser la défaillance actuelle du marché des titres en écus. Celui-ci est mis en veilleuse jusqu'au référendum français du 20 septembre qui décidera de la ratification du traité de Maastricht.

Un département français, la Haute-Savoie, s'est distingué la semaine passée en rouvrant le marché suisse des capitaux. Aucun débiteur étranger n'y avait offert des obligations nouvelles en souscription publique depuis de nombreuses semaines car les taux de rendement ne cessaient de grimper. L'opération est très intéressante. La notoriété de l'emprunteur est grande en Suisse et cela lui a permis de se présenter sans se soucier de faire évaluer son crédit par les établissements spécialisés, dont le jugement est de plus en plus pris en considération sur le plan international. L'affaire diffère des emprunts d'autres collectivités locales françaises en ceci que la Haute-Savoie dispose de recettes en francs suisses qui font qu'elle peut, sans risque, envisager de rémunérer sa dette dans cette monnaie. Ses ressources proviennent de l'impôt prélevé à la source sur les revenus des travailleurs frontaliers français employés dans la région de Genève et qui sont rétrocédés à la France par les autorités helvétiques. L'emprunt que dirige la Société de banque suisse porte sur 140 millions de francs suisses pour une durée de dix ans. Il coûte aux débiteurs moins de 8 % par an, tout compris.

Dans la foulée, un second emprunteur français s'est annoncé en Suisse. La transaction de France Télécom se monte à 150 millions de francs helvétiques pour une durée de dix ans également, le débiteur s'étant toutefois ménagé des possibilités de sortie dans sept, huit, neuf ans. L'opération est très avantageuse. A supposer que l'emprunteur ne la dénonce pas par anticipation, elle ne lui coûtera que 7,52 % l'an. La direction de cette émission était confiée au Crédit suisse. France Télécom a, par ailleurs, sollicité le marché de l'eurofranc français où cette entreprise s'est assurée d'un financement de 2 milliards de francs hexagonaux pour une durée de neuf ans. Considéré d'un point de vue relatif, ce coût est peu élevé. L'affaire ne coûte à l'emprunteur, frais et commission inclus, que 37 points de base de plus que le rendement des fonds d'Etat de même durée. Les investisseurs, au départ, étaient assurés d'une rémunération supérieure de 32 points à celle des titres du Trésor. Cela a pourtant suffi à faire de cet emprunt une réussite éclatante. Le débiteur qui, visiblement, table sur un abaissement du niveau de l'intérêt, a conclu avec le Crédit lyonnais un accord qui lui permet de différer la mise à disposition des fonds, aux mêmes conditions relatives que celles arrêtées à l'émission. L'accord porte sur une période de cinq mois. Si les rendements des fonds d'Etat diminuent, le coût de sa transaction diminuera de façon parallèle.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Les éclats du platine

Jamais depuis treize mois les cours du platine n'ont été aussi élevés. Ils se sont considérablement raffermis cette semaine sur le marché londonien, l'once gagnant en cinq séances plus de 6 % pour s'établir à près de 388 dollars, soit un bond de plus de 20 dollars. A New-York, les cours ont même un moment touché le plafond de 400 dollars l'once, avant de s'effriter légèrement. Les spécialistes estimaient que le marché pourrait refranchir cette barre dans les prochains jours.

A l'origine de ce mouvement, les troubles survenus ces jours derniers en Afrique du Sud et le durcissement consécutif des relations entre l'ANC de M. Nelson Mandela et le président De Klerk. On redoutait l'éventualité de grèves dans les mines de platine, les responsables syndicaux ayant lancé un mot d'ordre pour le 3 août si le dialogue ne reprenait pas entre les parties prenantes. Des conflits sociaux auraient des répercussions évidentes sur les prix de ce métal considéré comme stratégique, dont près de 70 % de l'offre mondiale est concentrée en Afrique du Sud. Mais le mouvement observé cette semaine contient une bonne part de spéculation et d'irrationnel. Une grève n'entraînerait en effet de pénurie que dans plusieurs mois. Or c'est l'échéance de livraison la plus rapprochée (juillet) qui fait l'objet d'une augmentation sensible. Les échéances plus éloignées, qui devraient *« monter »*, sont au contraire en retrait.

Quant à la spéculation, elle est le fait des fonds de placement américains qui se portent automatiquement sur le platine lorsqu'il se renchérit, grossissant ainsi le phénomène de hausse. En toute logique, ces fonds prendront leurs bénéfices dès que la tendance marquera le pas, et ils amplifieront cette fois le mouvement de repli...

Des stocks réduits

Si une interruption des livraisons de ce pays reste fort improbable, il est cependant risqué pour les industries consommatrices d'avoir des stocks réduits. C'est le cas pour la plupart d'entre elles, qui s'approvisionnent *« de la main à la bouche »*, c'est-à-dire au coup par coup sur le marché en fonction de leurs besoins du moment. Une stratégie avantageuse lorsque l'offre connaît une stabilité de volumes et de prix, mais qui peut se révéler très coûteuse lorsque les prix, comme ces jours derniers, connaissent un accès de fièvre imprévisible.

Cela étant, la conjoncture du platine vient conforter la tendance de fond annoncée en mai par la firme britannique Johnson Matthey, qui parle dans son rapport « Platinum 1992 » d'une *« amélioration probable de l'équilibre entre l'offre et la demande »* et d'un *« renforcement progressif des prix, qui devrait se confirmer d'ici le troisième trimestre de 1992 »*. Si le marché n'entrevoit pas encore ses prix d'il y a deux ans (472 dollars l'once, en moyenne, pendant l'année 1990), il semble que le creux de la vague soit oublié.

Au comptoir de négoce Lyon-Alemand, on note l'existence d'un potentiel d'augmentation de la consommation de platine dans l'industrie automobile européenne. Pour une raison simple : c'est le 1er janvier 1993 qu'entrera en vigueur la réglementation antipollution sur tous les véhicules de plus de 1 400 cm^3 dans la Communauté. Le platine trouvera un débouché substantiel dans la fabrication des pots catalytiques.

En outre, l'augmentation programmée de la production sud-africaine dans les prochains mois est remise en cause, soit que les plans d'investissements aient été ralentis, soit qu'ils aient été purement et simplement stoppés. Aussi devrait-on revenir à un certain équilibre en termes d'offre et de demande. D'autant que les Russes ne semblent pas être, cette année, très agressifs sur les marchés, comparé à l'an passé. Ils avaient écoulé, en 1991, quelque 1,1 million d'onces sur les marchés occidentaux, provoquant de sérieux ravages sur les prix. En rythme annuel, leurs ventes des cinq premiers mois de l'année représentent une moyenne de 500 000 à 600 000 onces, un volume jugé plus *« raisonnable »*.

Le principal motif d'inquiétude vient du Japon, actuellement le premier consommateur mondial de métal blanc, tant pour la joaillerie que pour les placements. La situation de non-reprise qui prévaut dans ce pays est de mauvais augure pour les ventes de platine. Aussi l'emballement du marché pourrait-il n'être qu'un feu de paille qui aura stimulé la spéculation, sans effet majeur sur l'économie du secteur.

ÉRIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 3/7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 315 (+ 47) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 347 (+ 70) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 718 (+ 422) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	293 (+ 0,7) Dollars/tonne
Café (Londres) Septembre	717 (+ 49) Livres/tonne
Cacao (New-York) Septembre	959 (+ 98) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	348 (=) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	257 (+ 3) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Août	181,3 (+ 2,3) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

DEVISES ET OR

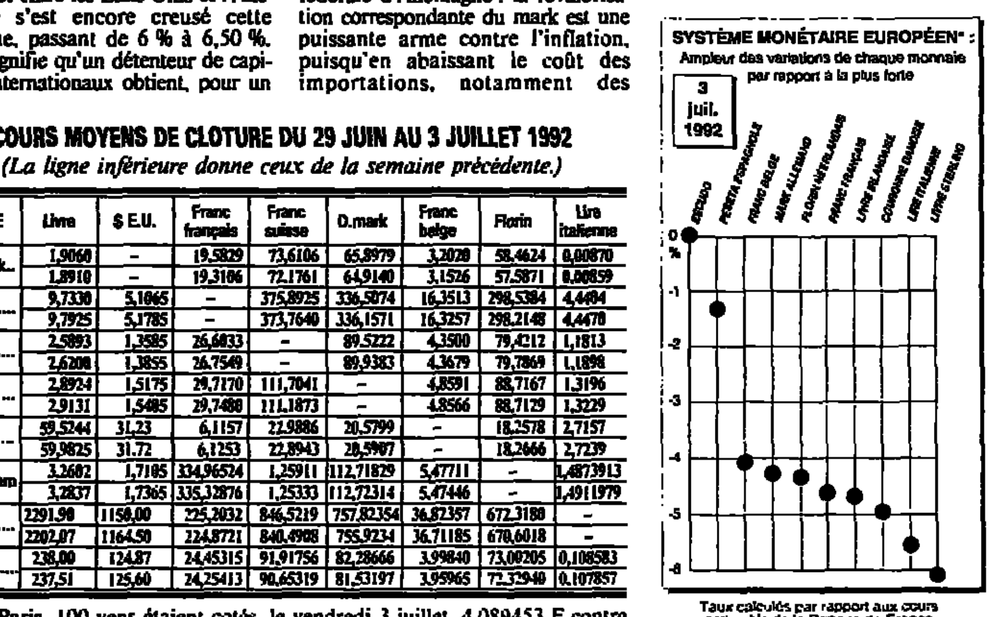
Le dollar à la dérive

Augmentation du chômage et diminution du taux d'escompte de la Réserve fédérale aux Etats-Unis : jeudi 2 juillet, c'en était trop pour le dollar, qui plongea en quelques minutes de 5,11 francs à 5,06 francs, tombant un moment à 1,50 deutschemark, plus tellement loin des 4,95 francs de décembre 1990 et de son record historique de baisse à 1,44 DM, le 19 février 1991. A la veille du week-end, sur des marchés très étroits en raison du chômage du 3 juillet, veille de la fête de l'Indépendance aux Etats-Unis, la devise américaine remontait un peu à 5,11 francs et 1,5180 DM, mais les opérateurs ne se montraient guère optimistes sur sa santé, certains le voyant descendre à 4,50 francs. C'est peut-être excessif, mais il faut reconnaître que la déception est à la mesure des espoirs de hausse du billet vert nourris en début d'année. La reprise de l'économie américaine était à portée de main, et il fallait parier sur la remontée du dollar!

Apparemment, cette reprise tarde à venir, si tant est qu'elle vienne et, surtout, élément capital sur les marchés de change, l'écart de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et l'Allemagne s'est encore creusé cette semaine, passant de 6 % à 6,50 %. Cela signifie qu'un détenteur de capitaux internationaux obtient, pour un placement à trois mois, 9,75 % à Francfort et 3,25 % à New-York. Pour la spéculation, qui représente près des trois quarts des transactions sur les marchés, il devient ruineux de jouer à la hausse sur le billet vert. Pour acheter du dollar, à terme évidemment, il faut d'abord vendre des marks, qu'on n'a pas et qu'on emprunte, à 9,75 % précisément. Les dollars acquis ne rapportant que 3,25 %, cela revient à majorer leur cours de la différence, soit 6 %, sur les marchés de change à terme, ce qui devient prohibitif et « plombe » désespérément la devise américaine.

La chute du dollar ne paraît guère inquiéter les grands pays industrialisés. Les Etats-Unis n'en ont cure, et même s'en satisfont puisqu'elle favorise leurs exportations. En France, le gouvernement commence à la trouver « préoccupante » et de nature à atténuer les gains de compétitivité de l'économie française, de même qu'à creuser le déficit commercial de notre pays avec les Etats-Unis : les exportateurs de produits agroalimentaires et de spiritueux font grise mine. En revanche, cette chute est un pur ravissement pour la Banque fédérale d'Allemagne : la revalorisation correspondante du mark est une puissante arme contre l'inflation, puisqu'en abaissant le coût des importations, notamment des matières premières, elle contribue à freiner la hausse des prix domestiques. Dans le Système monétaire européen, le franc a suivi le mark, dont le cours à Paris s'est maintenu dans une plage de 3,36-3,3650 francs avant de monter à 3,3675 francs vendredi soir. *« Notre monnaie dispose d'une marge d'appréciation, car elle a traversé sans trop de dommage les turbulences de ces dernières semaines et son cours ne reflète pas encore l'état de l'économie française »*, a déclaré le ministre des finances, M. Michel Sapin. Sans doute, mais le problème de la tenue du franc est plus complexe, comme l'indique une étude du « Monde-l'Économie » à paraître lundi 6 juillet (daté mardi 7 juillet). En Italie, la Banque centrale a dû démentir avoir ordonné la suspension des transactions sur le marché des changes de Milan vendredi après-midi, mais a vendu à nouveau des marks. Psychologiquement, ce genre de rumeur est exécrable, surtout dans le climat politique italien.

F. R.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 29 JUIN AU 3 JUILLET 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,9060	–	19,5829	73,6106	65,8979	3,2028	58,4624	0,00870
	1,8910	–	19,3106	72,1761	64,9140	3,1526	57,5871	0,00859
Paris	9,7330	5,1065	–	375,8925	336,5074	16,3513	298,5384	4,4404
	9,7925	5,1785	–	373,7640	336,1571	16,3257	298,2148	4,4470
Zurich	2,5893	1,3585	26,6033	–	89,5222	4,3500	79,4212	1,1813
	2,6208	1,3855	26,7549	–	89,9383	4,3679	79,7869	1,1898
Francfort	2,8924	1,5175	29,7170	111,7041	–	4,8591	88,7167	1,3196
	2,9131	1,5405	29,7480	111,1873	–	4,8566	88,7129	1,3229
Bruxelles	59,5244	31,23	6,1157	22,9886	20,5799	–	18,2578	2,7157
	59,9825	31,72	6,1253	22,8943	20,5907	–	18,2666	2,7239
Amsterdam	3,2602	1,7105	334,96524	1,25911	112,71829	5,47711	–	1,4873913
	3,2837	1,7365	335,32876	1,25333	112,72314	5,47446	–	1,4911979
Milan	2291,90	1150,00	225,2032	846,5219	757,82354	36,82357	672,3180	–
	2202,07	1164,50	224,8721	840,4908	755,9234	36,71185	670,6018	–
Tokyo	238,00	124,87	24,45315	91,91756	82,28666	3,99840	73,00205	0,108583
	237,51	125,60	24,25413	90,65319	81,53197	3,95965	72,32940	0,107857

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 3 juillet, 4.089453 F contre 4,1230096 F le vendredi 26 juin 1992.

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Dernière carte aux Etats-Unis

Jeudi 2 juillet, en début d'après-midi, un coup de massue s'abattait sur les milieux financiers et économiques des Etats-Unis, et, il faut le dire, sur l'ensemble de la planète : le taux de chômage américain, au lieu de fléchir en juin, passait de 7,5 % à 7,8 % de la population active, chiffre le plus élevé depuis trente ans, et on annonçait 117 000 suppressions d'emplois, au lieu des 70 000 à 90 000 créations escomptées. Un sale coup pour la croissance économique et pour les chances de réélection du président Bush en novembre.

La Réserve fédérale, déjà adjurée, par ce même président, d'assouplir sa politique, réagissait au quart de tour en abaissant, aussitôt, son taux d'escompte d'un demi-point, à 3 %, au plus bas depuis 1964 et la septième diminution depuis la fin de 1990. Pour la Banque centrale, l'inflation, d'environ 3 % par an à l'heure actuelle, n'est pas à craindre. Aussitôt, elle a abaissé de 3,75 % à 3,25 % son taux directeur sur le marché interbancaire, tandis que les banques ramenaient leur taux de base de 6,50 % à 6 %.

« Trop tard pour faire sentir ses effets avant l'élection présidentielle », commentaient les analystes. En tout cas, les Etats-Unis ne manqueront pas de demander à l'Allemagne d'en faire autant, lors de la réunion du groupe des Sept du 6 au 8 juillet à Munich. La réponse est déjà connue : c'est non. *« Nous repousserons les offres de nos partenaires, et ne baisserons nos taux d'intérêt que lorsque les conditions économiques le permettront »*, a déclaré par avance le gouvernement allemand.

Placement de nouvelles émissions

A Paris, le MATIF a accueilli avec faveur l'abaissement des taux américains, notamment celui du rendement des emprunts à long terme, revenu à 7,63 % pour le trente ans. Sur notre marché, le cours de l'échéance septembre est passé de 107,36 à près de 108 (107,92), le rendement de l'OAT à dix ans revenant de 8,80 % à 8,71 %. Outre la décision américaine, la clôture de l'offre d'échange du Trésor *(voir plus loin)*, opération qui avait provoqué des ventes de couverture sur le MATIF, et la rumeur d'un abaissement prochain des taux britanniques, ont nettement réchauffé l'atmosphère et provoqué un retour des étrangers.

Sur le marché obligataire, ce réchauffement a été favorable au placement de nouvelles émissions, avant le grand calme de l'été. Le Trésor a levé, sans difficultés, 10 milliards de francs d'obligations assimilables (OAT), lors de son adjudication mensuelle du 2 juillet, dont 5,75 milliards de francs sur la ligne à dix ans (2002) et 4,21 milliards de francs sur la ligne à trente ans, cette dernière ayant été assez recherchée par les non-résidents. S'y ajoutent 2,3 milliards de soumissions non compétitives des spécialistes en valeur du Trésor (SVT). Les rendements, naturellement, se sont inscrits en hausse, mais pas trop : respectivement 8,77 % et 8,74 % contre 8,72 % le mois dernier.

Sur sept mois, le Trésor aura donc levé un peu plus de 82 milliards de francs sur les 136 milliards de francs de son programme domestique, auxquels s'ajoutent 26 milliards de francs d'émissions en écus. Il est donc un peu en avance sur son calendrier théorique (79 milliards de francs). Les premiers résultats de l'offre géante d'échange sur fonds d'Etat, lancée le 19 juin sur 45 emprunts d'un montant de 140 milliards de francs, sont tombés : au 1er juillet, 45 milliards de francs de titres, en nominal, ont été apportés par les investiseurs institutionnels, sur 83 milliards de francs qui leur étaient offerts, soit un taux d'échange de 54 %, assez inespéré pour les services du Trésor, qui tablaient sur 25 % à 35 %. Les gestionnaires institutionnels, très logiquement, ont choisi la liquidité, se portant à hauteur de 17 milliards de francs sur l'échéance 1998 (auparavant assez peu chargée en remboursements), 20 milliards de francs sur l'échéance 2003 et 12 milliards de francs sur l'échéance 2008.

Le 16 juillet, on connaîtra les résultats de l'offre d'échange faite aux personnes physiques, qui porte sur 57 millliards de francs d'obligations d'Etat, dont la durée de vie ne dépasse pas fin juillet 1994, l'offre se limitant à des OAT 9,5 % 1998 (six ans). La série du Trésor n'attendait que 3 milliards de francs environ, peut-être 5 milliards de cette seconde partie de l'OPE, les particuliers se souciant beaucoup moins de la liquidité et conservant le plus souvent leurs titres, jusqu'à l'échéance finale. D'autre part, les réseaux des banques ont perdu la main pour placer des emprunts d'Etat.

Pendant que l'enquête de la COB se poursuit sur les conditions dans lesquelles a été annoncée l'OPE le 19 juin, certains font observer que les gonflements subits des transactions effectuées, les semaines précédentes, sur des lignes d'emprunts offerts à l'échange, et habituellement peu négociées, s'expliquent par les ventes et rachats de SICAV avant et après le détachement du coupon, souvent pour des raisons fiscales.

Cette même semaine, le Crédit national, sous l'égide de la Société générale, et Floral, faux nez du Crédit local de France, ont levé chacun 1 milliard de francs, à des taux nominaux de 9 % et 9,30 %, dans des conditions assez satisfaisantes, surtout le Crédit national, les taux nominaux en question étant jugés assez attractifs, leur montant réduit, et le marché des émissions s'apprêtant à fermer ses portes pour l'été, après l'OPE géante du Trésor et l'adjudication d'OAT. L'emprunt de la Caisse de refinancement hypothécaire sera sans doute le dernier avant le chômage total du 15 juillet au 15 août.

L'actualité de la semaine dernière ne nous avait pas permis d'évoquer l'indignation de la Société générale après la décision, prise par l'agence de notation Moody's, de placer sous surveillance, en vue d'un éventuel abaissement (*downgrading*), la notation de la dette à long terme de la banque classée « triple A ». Motifs avancés par l'agence : *« l'impact, à long terme, des changements structurels du système bancaire français sur la rentabilité de la Société générale, ses risques d'achats et ses fonds propres »*. Les dirigeants de l'établissement ont fait valoir qu'il jouit de la meilleure rentabilité du capital des banques françaises, qu'il est très peu présent sur les grands risques bancaires, et que ses engagements sur l'immobilier sont inférieurs à 10 milliards de francs. Tout le monde ne peut pas en dire autant!

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

En Tchécoslovaquie

M. Vaclav Havel n'a pas été réélu président de la République fédérale

Les députés nationalistes slovaques à l'Assemblée fédérale, aidés par les communistes et l'extrême droite tchèques, ont, comme prévu, empêché vendredi 3 juillet la réélection du président Vaclav Havel à la tête de la fédération tchèque et slovaque. Plus de la moitié des trois cents députés du Parlement de Prague se sont prononcés à deux reprises contre sa reconduction. Un nouveau scrutin aura lieu le 16 juillet.

PRAGUE

correspondance

La *« surprise »* qu'avait espéré M. Vaclav Klaus, le nouveau pre*mier ministre tchèque – dans* une interview au quotidien conservateur *Telegraf* – ne s'est donc pas produite. Conformément à leurs intentions, les trois formations nationalistes slovaques qui ont gagné les élections de juin – le Mouvement pour une Slovaquie *démocratique (HZDS)*, les ex-communistes et les indépendantistes – ont voté contre la candidature du président Havel.

Seul candidat à la présidence, il *a obtenu 22 voix au premier tour* (il en fallait 45) dans la moitié slovaque de la Chambre des nations. Dans la partie tchèque, qui vote séparément, 47 députés se sont prononcés pour M. Havel. Dans la Chambre du peuple, le seuil des trois cinquièmes n'a pas *non plus été franchi* avec seulement 79 voix pour, sur les 90 nécessaires. Au second tour, la majorité absolue requise n'a pas été atteinte dans la partie slovaque de la Chambre des nations, où seuls 18 députés ont voté pour M. Havel (38 étaient nécessaires). Sa *réélection a été acquise de jus*tesse dans la partie tchèque avec 45 voix pour et, dans la Chambre du peuple, avec 80 bulletins favorables.

Manifestation devant le Parlement

L'échec de M. Havel dans sa conquête d'un *troisième* mandat présidentiel, bien qu'attendu, a toutefois été plus sévère qu'escompté. Le président l'a d'ailleurs reconnu dans une déclaration publiée après l'annonce des résultats. *« Ces élections montrent*, a estimé son porte-parole Michael Zantovsky, *de profondes divergences autour de la personne de M. Havel. Elles témoignent également d'une polarisation de plus en plus importante. »* Les communistes tchèques, qui, selon leur président Jiri Svoboda, *« n'avaient pas reçu de consigne »*, ont voté en majorité contre le président Havel, comme les *républicains tchèques (extrême* droite).

Le leader d'extrême droite, Miroslav Sladek, le seul à avoir applaudi à l'annonce de la non-réélection de M. Havel, a été vivement pris à partie à son départ du Parlement par des manifestants pro-Havel. Des centaines de ceux-ci avaient stationné toute la journée devant le bâtiment. Alors qu'un grand nombre d'élus ont préféré sortir de l'Assemblée par une issue dérobée, M. Slavek a été apostrophé, frappé et poursuivi par la foule jusque dans le métro.

Le président Havel, bien que non réélu, demeure chef de l'Etat tchécoslovaque. Il le restera jusqu'au 5 octobre, comme le prévoit la Constitution, si aucun autre can*didat ou lui-même ne sont élus* lors d'un prochain scrutin. Le 16 juillet, une nouvelle élection, avec des candidats différents, aura lieu à l'Assemblée fédérale.

Une solution de compromis

Le Parti démocratique civique (ODS) de M. Klaus, qui a proposé la candidature de M. Havel – *« la seule personnalité ayant une stature d'intégration et de stabilisation dans la société »* – ne présentera pas d'autre candidat.

L'ODS, qui a insisté, contre l'avis du HZDS de M. Meciar, pour organiser le deuxième tour le même jour afin d'éviter tout *« marchandage autour de la personne de M. Havel »*, s'est félicité de la *« clarté de la situation »*.

Le mouvement de M. Meciar n'a pas encore défini son attitude au sujet de la prochaine élection présidentielle, selon un de ses cinq représentants au gouvernement fédéral. Ce parti, conscient des dangers d'une réaction imprévisible de la société tchèque après l'affront *infligé à M. Havel, qui jouit du* soutien de 60 % de la population en Bohême et en Moravie, semble montrer des signes d'apaisement. Une solution de compromis, déjà *proposée par l'ODS lors des négo*ciations sur la formation du gouvernement fédéral, consisterait à voter la prolongation du mandat du président Havel de six mois ou *d'un an, jusqu'à la partition de la* Tchécoslovaquie en deux Etats indépendants.

La possibilité que le mandat de M. Havel s'achève début octobre, à la date où la décision sur la partition du pays devra être tombée, n'est pas pour déplaire à la droite tchèque. Cela éviterait à M. Havel *de devenir le liquidateur de la* Tchécoslovaquie, ce qu'il ne veut pas être, et lui permettrait de répondre favorablement à l'offre faite par l'ODS d'occuper le poste de président tchèque que devrait créer la prochaine Constitution, dont la rédaction est une priorité du gouvernement de M. Klaus.

MARTIN PLICHTA

L'homme de la « révolution de velours » a chuté sur l'affaire slovaque

BRATISLAVA

de notre envoyée spéciale

Il ne s'est guère trouvé d'homme politique slovaque pour pleurer, *vendredi 3 juillet au soir*, la première défaite électorale du président Vaclav Havel. Seul son ami Jan Carnogursky, ex-dissident catholique, premier ministre de Slovaquie jusqu'à ces dernières semaines et lui aussi battu aux élections – législatives, – est apparu amer, relevant que c'était bien, cette fois, *« la fin de la révolution de velours »*.

Pour les autres, l'échec de M. Havel n'est que l'aboutissement d'un malaise qui s'est aggravé au fil des mois entre le chef de l'Etat *tchèque et la Slovaquie. Personne* ici n'est surpris : déjà, cette semaine, plusieurs journaux slovaques avaient vu dans le voyage de M. Havel à Bratislava mercredi *« la dernière visite du président Havel en Slovaquie... »*.

Personnage exceptionnel qui a fasciné l'Europe après avoir fait tomber le régime communiste dans son pays, *le président philosophe* aura donc chuté, sauf retournement surprise, sur l'affaire slovaque. Paradoxalement, il est pourtant l'un des rares hommes politiques *tchèques de sa génération à avoir* mené une véritable réflexion sur la question slovaque, comme en témoigne l'analyse détaillée qu'il consacre au problème dans un livre écrit sur sa présidence, *Méditations d'été* (1). Tout en s'y déclarant profondément tchécoslovaque et fédéraliste, M. Vaclav Havel reconnaît la légitimité des aspirations slovaques. *« Les Tchèques*, écrit-il notamment, *ont toujours conçu la Tchécoslovaquie, beaucoup plus que les Slovaques, comme leur Etat. Et ils l'ont conçu comme tel parfois si égoïstement, si dédaigneusement, et avec un tel manque d'égards, qu'ils ont précisément poussé les Slovaques à ne pas concevoir la Tchécoslovaquie comme leur Etat. »*

Une série d'impairs

Mais, rétorquent les Slovaques, tout cela il l'a compris trop tard. *« M. Havel a une compréhension philosophique, intellectuelle, de la Slovaquie, mais il n'est pas arrivé à la transposer dans la réalité »*, juge M. Milan Knazko, qui fut son *conseiller tout au début de son pre*mier mandat présidentiel et vient de devenir ministre slovaque des affaires étrangères.

Le premier malentendu entre Bratislava et M. Havel naît dès le début du nouveau régime en 1990 ; *libérés du communisme*, les Slovaques accordent de plus en plus d'importance à la question nationale. A Prague, tout est à faire, et les nouveaux dirigeants, débordés, voient là un problème secondaire qu'ils remettent à plus tard ; le président Havel consacre sa première visite officielle, hautement symbolique, à l'Allemagne, ignorant Bratislava, qui l'attendait. Lorsqu'on leur parle de montée du nationalisme en Slovaquie à cette époque, les dirigeants tchèques ne veulent y voir qu'une manipulation de communistes assoiffés de revanche. M. Havel va pourtant essayer de s'atteler à la tâche dans le courant de l'année 1990, mais les Slovaques ont déjà mal vécu un premier conflit avec les Tchèques, celui de *la « guerre du trait d'union » à pro*pos du nouveau nom de la fédération. Alors que les deux Républiques se lancent dans de longues procédures sur la transfomation de la fédération, la popularité du président baisse en Slovaquie.

Conscient du fossé qui se creuse, il crée, en mars 1991, une antenne de la présidence à Bratislava. Mais la plus grosse erreur, sans doute, est commise précisément à ce moment-là, lorsque, avec la bénédiction de la présidence, les amis politiques slovaques de M. Havel renversent à Bratislava le gouvernement de M. Vladimir Meciar. Cette opération, perçue par les Slovaques comme une manœuvre de Prague, accroît considérablement la popularité de M. Meciar, qui, en échange, en gardera une rancune éternelle à l'égard du président. Et le lui fait payer à présent.

Au cours de la campagne pour les élections législatives du 5 juin dernier, M. Havel semble avoir de plus en plus perdu le contact avec la réalité slovaque. Ses appels à l'unité restent bien entendu sans *effet et ses dernières déclarations* depuis les élections manquent de souffle et d'imagination. Désemparé, son entourage est divisé sur la marche à suivre à l'égard de la *présidence fédérale, et M. Havel*, après avoir assuré qu'il ne présiderait pas à la liquidation de la Tchécoslovaquie, en vient à envisager de devenir président de la seule République tchèque...

Selon les derniers sondages, seuls 18 % des Slovaques souhaitaient le garder comme président fédéral ; depuis six mois, d'après l'Office des statistiques, la popularité de M. Havel en Slovaquie était en fait tombée à 20 %. Comment certains de ses collaborateurs pouvaient-ils se *bercer d'illusions au point* d'avancer des chiffres de 60 % sortis d'on ne sait où ?

SYLVIE KAUFFMANN

(1) Vaclav Havel, *Méditations d'été*, Editions de l'Aube, 1992, 164 p., 92 F.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 4 juillet 1992 a été tiré à 483 574 exemplaires.

Dans un manifeste « Pour l'avenir de la langue française »

Deux cent cinquante personnalités demandent à M. Mitterrand de réagir contre le « tout-anglais »

« Jusqu'au sein de l'appareil d'Etat, quelques décideurs se sont mis en tête de faire renoncer la France à sa langue et de la faire parler anglais ou plutôt américain. » Ainsi commence le *« Manifeste pour l'avenir du français »* (1) que deux cent cinquante personnalités intellectuelles ou politiques, de *quasiment* tous les bords, s'apprêtent à adresser au président de la République, au gouvernement et aux députés et sénateurs.

Ce texte – dont l'initiative *revient à l'essayiste Dominique* Noguez (auteur de *la Colonisation douce*, éditions du Rocher, 1991) et qui a été signé aussi bien par les philosophes Régis Debray et Alain Finkielkraut que par l'ancien ministre Jack Ralite, l'académien Jean Dutourd, le président de France-Plus Arezki Dahmani, l'actrice Marie-Christine Barrault ou les romanciers Philippe Sollers, Hector Biancotti et Max Gallo – énumère une série de secteurs d'où le français *« est de plus en plus souvent banni en France »* : entreprises « de pointe », colloques organisés avec des fonds publics, travaux du Centre national de la recherche scientifique, films à capitaux français, etc.

Selon les signataires – parmi lesquels on retrouve aussi bien Etiemble (auteur, dès *1973*, de *Parlez-vous franglais ?*) que des hauts fonctionnaires (Jean-Marie Borzeix, directeur de France-Culture), des diplomates en exercice (un membre du cabinet du secrétaire général des Nations unies) ou des écrivains étrangers tels le Roumain Virgil Tanase, le Québécois Gaston Miron et le Marocain Driss Chraïbi ou encore le chanteur camerounais Francis Bebey – les partisans du *« tout-anglais »* en France sont de plus en plus entreprenants et *contribuent* à faire douter de leur langue les Français et à ébranler son crédit dans d'autres pays.

Rappelant que le français est, à égalité avec l'anglais, le seul idiome de travail de la majorité des grandes organisations internationales et que *« les trois quarts du commerce extérieur de la France ont lieu avec des nations non anglophones »*, les auteurs du Manifeste se déclarent *« pour l'Europe »* et estiment que, *« si celle-ci ne devait avoir qu'une langue, on voit mal pourquoi ce devrait être celle des Etats-Unis, d'autant plus qu'il existe en Europe plus de francophones que d'anglophones »*.

« Autodestruction collective »

Devant le *« travail d'autodestruction collective »* des promoteurs du tout-anglais, les signataires pensent que, sans réaction politique rapide, *« nous allons nous retrouver dans la situation du Québec il y a trente ans, obligés à de longues et difficiles luttes pour reconquérir le droit de travailler dans notre langue »*.

Plusieurs des personnalités groupées autour du Manifeste sont déjà à l'origine de l'amendement constitutionnel adopté récemment par le Parlement et consacrant le fait que *« la langue de la République est le français »*. Seule l'opposition – ou le non-intérêt – du gouvernement a empêché qu'il soit précisé que *« le français est la langue de l'enseignement et du travail »* et que *« la France participe à la construction d'une communauté francophone internationale »*, ce dernier point, selon le Manifeste, étant *« non moins nécessaire que la construction de l'Europe »*.

Afin d'enrayer l'évolution stigmatisée par les deux cent cinquante signataires, ceux-ci demandent à M. Mitterrand d'agir sans tarder dans cinq directions : diversifier l'apprentissage des langues étrangères en France *« en organisant réellement l'égalité de leur enseignement »* ; *« accroître la place de l'information et de la création audiovisuelle d'expression française en France et dans le monde »* ; *« assurer l'usage effectif du français à tous les niveaux des institutions européennes et ne plus accepter les interprétations* [linguistiques] *partisanes de certains commissaires ou juges »* ; inscrire dans la Constitution que *« le français est la langue de l'enseignement et du travail »* et que la France *« participe à la construction francophone »* ; transformer la loi du 31 décembre 1975 sur l'emploi du français en France, et l'appliquer effectivement.

Au moins sur ce dernier point, le « groupe du Manifeste » devrait avoir bientôt satisfaction, puisque Mme Catherine Tasca, secrétaire d'Etat aux relations culturelles extérieures et à la francophonie, nous indiquait dernièrement qu'elle travaille à élargir le champ de la loi Bas-Lauriol de 1975.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

(1) Les adhésions sont reçues à l'association Avenir de la langue française, 33, boulevard Exelmans, 75016 Paris.

Par souci d'économie et d'équité

Le gouvernement belge supprime le service militaire

Le gouvernement belge a adopté, vendredi 3 juillet, un « plan de restructuration » de l'armée qui prévoit la suppression de la conscription à partir de janvier 1994, avec, en 1993, un service militaire réduit à huit mois pour les derniers appelés. Un débat s'est instauré sur la création d'un service civique, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet.

BRUXELLES

de notre correspondant

Des soucis d'économie mais aussi d'équité (les exemptions étaient très nombreuses) sont à l'origine de la suppression de ce qu'on appelle ici *« la milice »*, par opposition à une armée de métier forte de 48 000 hommes. Celle-ci devrait être ramenée à *un effectif* de 40 000 en quelques années, avec un budget de la défense qui resterait bloqué à un peu moins de 100 milliards de francs belges (16 milliards de francs français) jusqu'en 1997.

Actuellement, la force terrestre comprend 31 500 soldats de métier et l'aviation 13 000. Le reliquat se trouve dans les services médicaux et une marine forte de quelques frégates *et dragueurs de mines. Le souci* des autorités est de maintenir un niveau d'effectifs et d'armement qui permette au royaume d'*« honorer ses engagements auprès des grandes organisations internationales : ONU et OTAN »*. La Belgique a participé, par exemple, aux opérations de la force internationale pendant la guerre du Golfe. Elle souhaite entrer dans l'eurocorps créé par la France et l'Allemagne, mais elle voudrait que cela puisse se concilier avec ses engagements dans le cadre de l'OTAN, sans l'obliger à augmenter ses effectifs.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

A Brest

M. Lalonde dialogue avec l'UDF

BREST

de notre envoyé spécial

« Je n'ai pas de difficulté à travailler avec les libéraux sociaux », a affirmé M. Brice Lalonde, vendredi 3 juillet, à Brest, devant l'université d'été des adhérents directs de l'UDF, dont il était l'invité vedette. L'ancien ministre de l'environnement, désormais partisan d'une alliance des *« verts »*, des *« roses »* et des *« bleus »*, a expliqué, dans un débat qui l'a opposé principalement à M. Alain Madelin, député d'Ille-et-Vilaine et président du Centre international de recherche sur les problèmes de l'environnement, *que toute sa démarche* politique s'était inscrite, depuis plus de vingt ans, contre le nationalisme, l'étatisme et le productivisme. *« Pour moi, le PS est devenu libéral. Je ne suis pas d'accord avec M. Madelin lorsqu'il continue d'agiter le socialisme comme un épouvantail »*, a-t-il ajouté, avant de rappeler que son interlocuteur avait *« fait arrêter Superphénix »* lorsqu'il était en charge du ministère de l'industrie.

M. Madelin a distingué deux types d'écologisme : l'un, dont il se réclame, qui serait fondé sur le principe de responsabilité ; l'autre, dont *« le caractère utopique risque de nous entraîner, comme le socialisme, vers un certain dirigisme »*. Député des Hauts-de-Seine et secrétaire général du Parti social-démocrate (PSD), M. André Santini a regretté l'attitude de l'opposition : *« Nous avons un peu trop pris l'habitude de sous-traiter les problèmes, l'immigration au Front national et l'environnement aux écologistes. »*

Interrogé par M. Pierre-André Wiltzer, délégué général des adhérents directs de l'UDF et député de l'Essonne, *sur l'avenir des écologistes* en politique, le président de Génération Ecologie a affirmé, sous les applaudissements d'une salle apparemment séduite : *« Je suis là pour manger le PS et l'UDF. »*.

JEAN-LOUIS SAUX